This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

65.17

1252.65.17

Harvard College Library

FROM THE

SALISBURY FUND

Given in 1858 by STEPHEN SALISBURY, of Worcester, Mass. (Class of 1817), for "the purchase of books in the Greek and Latin languages, and books in other languages illustrating Greek and Latin books."

DORDOGNE

NOMS ANCIENS DE LIEUX

DU DÉPARTEMENT

PAR

M. LE Vte A. DE GOURGUES

BORDEAUX

TYPOGRAPHIE AUGUSTIN DUPUY ET COMP.

1861

DORDOGNE

NOMS ANCIENS DE LIEUX

DU DÉPARTEMENT

DORDOGNE

NOMS ANCIENS DE LIEUX

DU DÉPARTEMENT

PAR

M. LE Vte A. DE GOURGUES

Membre de l'Institut des Provinces, Inspecteur de la Société Française d'Archéologie pour le département de la Dordogne, Correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique, et de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Ancien Membre du Conseil général de la Dordogne.

BORDEAUX

TYPOGRAPHIE Ve JUSTIN DUPUY ET COMP.

RUE GOUVION, 20.

1861

1252.65.17

HARVARD COLLEGE
JAN 6 1[illegible]
LIBRARY

From the Library of
[illegible]

J'ai fait un long travail pour répondre à la demande que M. le Ministre de l'Instruction publique a adressée à ses correspondants, au sujet du Dictionnaire géographique de la France; deux volumes, contenant les noms anciens dans le département de la Dordogne, ont été rédigés avec l'Introduction.

Je devais d'abord transmettre directement le manuscrit au Comité historique. J'y ai renoncé, et je fais imprimer aujourd'hui cette *Première Partie*. Pour cela, deux raisons :

Préoccupé de l'intérêt historique qu'il pouvait y avoir pour le département, j'ai laissé aux textes cités plus de longueur que les instructions ne le prescrivent; ce travail se trouvait donc par là placé en dehors de l'unité de rédaction, et, par conséquent, il ne pouvait servir que comme un des éléments où le Comité aura à puiser, s'il croit en avoir besoin.

D'un autre côté, l'œuvre que se propose le Ministre est chose tellement neuve pour notre département, et il existe çà et là tant de documents, soit dans les traditions orales, soit dans des titres conservés dans le secret des familles, que l'étude dans les archives

et dépôts publics ne parviendrait pas seule à les faire connaître, et j'ai cru utile, pour préparer et rendre plus complète l'œuvre du Ministre, de publier l'essai que j'ai écrit, comme avant-coureur de l'ouvrage définitif.

Il y a ce malheur, en Périgord, que les personnes qui s'occupent des travaux historiques, et elles sont nombreuses, n'ont pas encore le moyen de se réunir. La publication que je fais est donc un point commun de départ et une pétition aussi, pour que chacun veuille bien communiquer ce qui est à sa connaissance avant l'impression du Dictionnaire préparé par le *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*. Instante prière est faite d'envoyer les observations au Ministre de l'Instruction publique, soit directement, soit indirectement, par toute personne qui s'occupe de ce genre d'étude.

Je recevrais, quant à moi, ces communications avec la plus grande reconnaissance, et, quelque temps après avoir terminé la publication que je commence aujourd'hui, j'adresserai mon travail définitif au Ministre.

INTRODUCTION.

Territoire occupé par les Petrocorii.

La première connaissance dans l'étude des noms anciens d'un pays est celle de l'étendue même du pays.

Le département de la Dordogne ne représente pas entièrement ce qu'était le Périgord avant 1789. Ainsi le Nontronais, qui formait le 17e archiprêtré de Limoges, fait partie aujourd'hui de la Dordogne, tandis que la Charente s'est accrue du territoire qui environne Aubeterre, et que le Lot-et-Garonne a eu Castilhonès et ce qui était au sud du Drot.

Deux grandes cartes de l'ancien Périgord ont été gravées dans la *Géographie Blavienne*, Amsterdam 1667; l'une intitulée *Petrocorium comitatus, vulgò la Comtée de Périgord*, et l'autre *Diœcesis Sarlatensis, vernaculè le diocèse de Sarlat* (Voir aux *Pièces justificatives*).

Elles sont l'œuvre de Jean Tarde, chanoine de Sarlat, qui a composé une histoire manuscrite du Périgord. Sans doute elles laissent beaucoup à désirer pour l'exactitude des noms, pour la forme des cours d'eau et les détails

intérieurs; mais l'ensemble est fidèle, la circonscription exacte, et ces cartes offrent d'utiles renseignements pour connaître l'étendue du Périgord avant 1789.

A cette époque, il était ce qu'il fut pendant le moyen-âge, à l'exception peut-être de quelques enclaves féodales.

Mais ce territoire était-il le même que celui nommé sous les empereurs romains Civitas Petrocoriorum, la 5e cité de la 2e Aquitaine? et cette cité elle-même formée sous Auguste et ses successeurs, représente-t-elle le pays occupé par les Petrocorii dont parle César, lors de la conquête des Gaules?

Tout porte à le croire. Le Périgord est placé dans le même groupe que la cité Pétrocorienne; même métropole, même circonscription de peuples en dépendant. La cité était ainsi composée :

Métropole : Civitas Burdigalensium; cinq cités dépendantes : Civitas Agennensium, Equelinensium, Sanctonum, Pectavorum, Petrorecorum.

La circonscription ecclésiastique de la province de Bordeaux est restée exactement semblable. Bordeaux a pour évêchés suffragants : Agen, Angoulême, La Rochelle qui a remplacé Saintes, Poitiers et Périgueux.

La même union ne s'est pas toujours maintenue, il est vrai, quant au lien féodal et politique; mais l'état de guerres incessantes du moyen-âge en donne la raison. Avant le Xe siècle, le Périgord reste uni avec trois de ces cités. Wlgrin fut nommé par Charles-le-Chauve comte d'Angoulême, et il gouvernait en même temps l'Angoumois, le Périgord et l'Agenois, qu'il laissa tous trois à ses enfants (1).

Au XIe siècle, le Périgord se trouve transporté en apparence dans un autre groupe. Comme un des grands fiefs du duché d'Aquitaine, il a pour suzerain Guillaume IV, comte de Toulouse.

Plus tard, il est une des six sénéchaussées soumises à la juridiction du Parlement de Toulouse, lors de son institution en 1280, et dès-lors fait partie des Etats de la Langue d'Oc.

Mais, comme l'observe très-justement l'auteur de l'*Histoire du Languedoc*, la distinction entre la Langue d'Oc et le duché d'Aquitaine, n'était fondée que sur ce que ce duché appartenait à une puissance étrangère, l'Angleterre. En sorte qu'on comprenait dans la Langue d'Oc, tout ce qui dépendait de l'ancienne Aquitaine et qui ne faisait pas partie du duché de ce nom, dont les

(1) Wlgrinus verò filiis suis reliquit, Alduino Egolismam, Willelmo verò Petragoricam et Aginum quam assumens vindicaverat propter sororem Willelmi Tholosani quam in matrimonium acceperat (*Aquit. hist. fragmentum*).

limites variaient autant que nos rois les restreignaient ou les étendaient par leurs cessions (*Hist. du Languedoc*, t. IV, not. 6, p. 542). C'est pour cela que, pendant le XIIIe et le XIVe siècle, le Périgord était compris dans le gouvernement de Languedoc, tantôt en entier, tantôt en partie, comme le prouvent les qualités prises par les gouverneurs au nom du roi de France. Mais quand tout le pays fut rentré sous l'obéissance du roi, le Périgord revint dans le groupe primitif, et il fit dès-lors partie du gouvernement de Guyenne, dont le siége était à Bordeaux.

Quant à ce qui regarde la juridiction civile, le Périgord a, au moyen-âge, un ressort qui ne s'accorde pas avec la hiérarchie dans laquelle il est pour les devoirs ecclésiastiques et politiques, et qui lui donne une supériorité sur des pays vers lesquels on ne sait pas que son territoire ait jamais pu s'étendre.

M. de Taillefer a cité un extrait d'un diplôme de Louis, duc d'Anjou, lieutenant-général pour le roi de France dans la province de Languedoc, en octobre 1369; cet acte reconnaît à Périgueux cette supériorité sur tous les tribunaux civils de l'Aquitaine :

Cum ab antiquo maxima pars ducatûs Acquitanie ut villa Burdegalis et plures alie haberent ressortiri in assisiagiis de Petragoris, in causis appellationum, etc. (T. Ier, p. 147).

Il cite aussi une lettre que les jurats des villes d'Aire et de Dax en Gascogne écrivirent en août 1428, pour une cause d'appel, aux maire et consuls de la ville de Périgueux.

Mais quelle que soit la cause inconnue de cet état de choses, on peut assurer que l'expression *ab antiquo* ne remonte pas au-delà du moyen-âge, puisque nous savons que, sous la domination romaine, le Périgord était une des cités de la 2e Aquitaine dont la métropole était Bordeaux, et à l'égard de laquelle il était donc dans la dépendance.

Il n'y a pas de raison pour attribuer aux pays des Petrocorii, à l'époque de César, une position et une étendue autres que celles de la cité gallo-romaine.

César distingue les mêmes peuples qui sont connus pour être ceux qui environnaient le territoire des Petrocorii; il nomme les Bituriges Vivisques, les Nitiobriges; il sépare les Pétrocoriens des Cadurkes par ce texte : *Apud Petrocorios ferri sunt præclara metalla, apud Cadurcos linificium* (Com. lib. 4, c. 2).

De plus, en indiquant que l'oppidum d'Uxellodunum a été défendu par deux chefs Cadurkes, il montre bien que cet oppidum n'était pas sur le territoire Pétrocorien, et il détermine la position de ce pays des Cadurkes. Il nomme

aussi les Santones; mais il semblerait résulter de son texte que ce territoire des Santons s'étendait au Midi jusqu'à celui des Tolosates, en place de celui que devaient occuper les Pétrocoriens et les Cadurkes :

Cæsari renunciatur Helvetiis esse in animo per agrum Æduanorum et Sequanorum iter in Santonum fines facere, qui non longe a Tolosatium finibus absunt (Com. lib. 1).

Il ne faut pas attribuer une trop grande portée aux mots *non longè absunt.* Pour les Helvétiens, qui avaient à parcourir toute la Gaule, le mot *non longè* est relativement vrai, sans qu'il soit besoin de lui donner le sens que les frontières des deux pays se touchaient. D'ailleurs, ce qui explique toute la vérité de ce mot, *non longè,* en conservant aux deux territoires leur position connue, c'est qu'à travers ces contrées, couvertes d'impénétrables forêts, les Helvétiens savaient qu'ils rencontreraient sur le territoire des Santons une voie publique qui conduisait directement vers les Tolosates, ce que j'espère pouvoir établir tout à l'heure. Il y avait donc toute raison pour dire que le pays des Santons n'était pas éloigné de la province romaine, et ce passage n'oblige pas à changer les limites de ces divers peuples.

La présomption d'identité pour le pays des Petrocorii dans l'antiquité et le moyen-âge étant adoptée, cherchons s'il n'existe pas de monuments qui fortifient cette opinion et nous fassent connaître l'intérieur de la contrée.

La cité Pétrocorienne était traversée par plusieurs voies, dont les unes nous sont connues par les Itinéraires, et d'autres par des vestiges qui subsistent.

La table Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin mentionnent quatre voies qui conduisaient de Vésone à Saintes, à Bordeaux, à Agen, à Limoges.

M. l'abbé Michon (*Statistique de l'Angoumois*), indique une autre voie allant de Vésone à Chassenon et à Poitiers, en traversant le nord-ouest de la Dordogne et de la Charente; il dit qu'elle se nomme vulgairement, en Angoumois, *le Chemin ferré* (page 165).

De son côté, M. l'abbé Lacurie (*Notice sur le pays des Santons*), reconnait aussi cette même voie en deux sections, le n° 22, de Vesuna à Chassenon, et le n° 23, de Chassenon à Poitiers.

Cette voie Santonne et Pétrocorienne à la fois, portant le nom de *Chemin ferré,* mérite une attention particulière, parce que la voie de Vésone à Agen porte aussi, encore aujourd'hui, dans une certaine étendue de son parcours, le même nom de *Chemin ferré.*

M. de Taillefer déclare (*Ant. de Vésone,* t. II, p. 245), que ce chemin avait sur d'anciens actes le nom de *vieux chemin ferré,* dans les environs de la forêt de Vern.

Un abornement de la paroisse de Saint-Aubin, située au sud de la Dordogne (Terrier de Lanquais, 1745), porte :

« Jusqu'à la rencontre d'un vieux chemin appelé *Chemin ferré,* et suivant icelui jusqu'à la croix de Fénis. »

Il est vrai qu'à quelques kilomètres seulement de distance de ce dernier point, ce même chemin prend le nom de la Caussade.

Ainsi, dans ce même terrier, il est dit :

« Tirant au levant du ruisseau de la Conne morte au lieu du gué de Capeyron et rencontre du chemin de la Caussade : prenant le dit chemin et le suivant en tirant sur Issigeac. »

Un titre de 1465 s'exprime ainsi :

Quod quidem fossatum incipit a itinere publico vocato de la Causada, et tendit recte versus fontem de Granmon.

Mais ce nom local de Causada, qui est générique pour toutes ces anciennes voies, ne détruit pas la désignation particulière de *Cami ferrat*, sous laquelle celle-ci est connue dans le pays.

Il résulte donc de cette même dénomination de chemin ferré attribuée à deux voies reconnues séparément dans deux départements voisins, et exclusivement à elles seules entre toutes les autres voies de ces départements, que ces deux voies ne sont que des parties d'une même ligne.

Ainsi non-seulement une voie était ouverte entre Poitiers et Vésone, mais elle continuait après Vésone, en se dirigeant sur Agen. C'était donc nécessairement la communication la plus directe des provinces de la Celtique du nord de la Gaule avec l'Aquitaine; et, par conséquent, la grande route du Midi, et le passage principal des armées et du commerce. Quelques faits historiques tendent, il me semble, à le prouver. Ainsi quand, selon César, les Helvétiens partant des environs d'Autun pour attaquer la province romaine, eurent la pensée de passer par le pays des Santons, c'est qu'ils savaient que dans ce pays il y avait la route qui les conduirait chez les Tolosates, par Vésone et Agen.

Dans des événements militaires antérieurs au Xe siècle, on retrouve ce même mouvement stratégique. Ainsi, suivons l'armée Franke que Pepin conduit contre Waifre (1). En 759, Pepin s'empare de l'Auvergne; en 763, il prend

(1) Anno 759, Pipinus rex Arvernicum pagum depopulatur. — Anno 760, Pipinus Bituricas urbem capit. — Anno 763, Pipinus rex Lemovicinam regionem depopulatur. — Anno 765, Pipinus rex Agennum Petrogoricas et Engolismam, urbes Aquitaniæ devastat. — Anno 767, Pipinus ultimo exterminio Santones capit, ibique Waiferi matrem, sororem et neptes captas secum abducit. — Anno 768, Waiferus perimitur. — Anno 769, Karolus Aquitaniam petit omnesque Aquitanos et Wascones in deditionem accipit. (Sigeberti chronic.)

Limoges; en 765, il s'empare d'Angoulême, de Périgueux et d'Agen; en 767, il renferme à Saintes la mère et les sœurs de Waifre; en 768, Waifre est pris en Périgord, *in Silva Edobola*, frontière du Périgord et de la Saintonge; en 769, Charlemagne finit la guerre d'Aquitaine, en traitant avec Loup, duc des Wascons. Ce même mouvement tournant autour du plateau central pour avancer du nord vers le midi, par Saintes, Périgueux, Agen, est également exécuté quand le Midi a voulu envahir le Nord. Ainsi les Sarrasins qui venaient de la Septimanie passèrent en grande partie par Périgueux, puisqu'ils démantelèrent cette cité, et ils suivirent la direction de la voie antique, puisque nous les voyons arriver sous les murs de Poitiers, où ils furent anéantis par Charles-Martel. D'où l'on peut conclure que l'antique direction du Chemin ferré était la ligne la plus importante du pays, parce qu'elle était le passage de ce courant d'activité qui va du nord au midi. La ligne de fer qui se construit sous le nom de Grand-Central est appelée à remplacer cette voie; mais il y aura cette différence pour le pays, que les ingénieurs Gaulois avaient pris leur direction au sortir de Vésone par Trajectus et Excisum, c'est-à-dire par les belles plaines de Bergerac et de Villeneuve, et que les ingénieurs français ont préféré à ces contrées riches et peuplées, un parcours dans les bois et les landes, ce que Bergerac et Villeneuve étaient peut-être avant le *Cami Ferrat* (Voir aux *Pièces justificatives*).

Si les Itinéraires indiquaient toujours les *Fines* sur chacune des voies qui y sont mentionnées, on posséderait un document certain qui fixerait l'étendue du territoire; mais il n'en est pas ainsi.

Voici les indications des voies Pétrocoriennes :

Voie de Vésone a Saintes :

Vesunna. Sarrum. Condate. Mediolanum.

Voie de Vésone a Bordeaux :

Vesunna. Cunnaco. Corterate. Varedo. Burdigala.

Voie de Vésone a Agen :

Vesunna. Trajectus. Excisum. Agennum.

Voie de Vésone a Limoges :

Vesunna. Fines. Augustoritum.

Il n'y a donc de *Fines* indiqué que sur la voie qui conduisait à Limoges. Cherchons où était ce point de la voie.

L'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1850, qui joint à une publication nouvelle du texte des Itinéraires, une table alphabétique des noms de lieux avec l'indication des attributions proposées pour les localités actuelles, dit au sujet de *Fines :* Thiviers selon M. Walkenaër, ou Firbeix selon le colonel Lapie (1).

Ce n'est ni l'un ni l'autre, je le crois.

On trouve dans la *Vie de Saint Vaast*, écrite avant 667, un texte qui est d'un grand secours pour lever tous les doutes :

Aquitania montem habet qui æqualibus pene spatiis Petragoricam et Lemovicam civitates dirimit... nomen montis ex tunc et nunc Leucus est : ex nomine montis castrum illud sortitus est... de Leucis ergo B. Vedastus oriundus fuit (2).

Le château dont il est ici question est Chalus, *castrum Lucii*, et c'est près de là, à Courbefy, que selon la tradition populaire saint Vaast serait né.

D'après ce texte, le mont qui servait de *Fines* entre les deux cités était à une distance égale de l'une et de l'autre.

De son côté, M. de Taillefer, dans le calcul des distances mentionnées sur les Itinéraires, établit que les distances étaient égales entre les deux cités, et confirme ainsi la vérité du texte de l'Hagiographe.

Or, Courbefy remplissant cette condition, on doit croire que le *Fines* était dans ce lieu, et non à Thiviers ou Firbeix; la dernière syllabe de ce mot semble même être un reste du mot *Fines*.

Le savant abbé de l'Espine avait émis cette opinion.

Il n'existe aucun document pour les frontières de l'Est et de l'Ouest; pour le Midi, on connaît le texte de Pline, objet jusqu'à présent de bien des commentaires : *Tarneque amne discreti à Tolosanis Petrogori* (Hist. lib. 4, c. 19).

Quelque chose qu'on puisse alléguer, il y a là une erreur manifeste, que les écrivains modernes qui se sont occupés du sujet, MM. du Mège, Dessales, etc., sont unanimes à reconnaître.

Je crois qu'il y a un moyen de concilier la vérité avec le respect dû aux textes de l'antiquité : c'est de ne pas y voir une faute de l'auteur, mais sim-

---

(1) L'opinion de M. Walkenaër n'était pas très-fixée, car voici ses propres expressions, dans son ouvrage de la *Géographie des Gaules*, nos 202 et 204.

Quand il parle de la ligne entière de Burdigala à Argentomagus, il dit pour Fines, « *Vaux et Chante* (*entre les deux*); »

Quand il parle de la ligne seule de Vesunna à Augustoritum, il traduit Fines par « *Thiviers* (*en ligne droite*). »

(2) Lémoviques de l'Armorique (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXIII).

plement une exposition trop exacte au contraire des notions géographiques que l'on avait à Rome, du temps de Pline, sur les Gaules.

Pline, n'habitant pas l'Aquitaine, ne pouvait donner les détails qui sont consignés dans ses écrits qu'en ayant sous les yeux des cartes du pays. Or, les cartes alors devaient être dressées dans le genre de la carte de Peutinger; celle-ci se rapproche, sans doute, beaucoup du temps de Pline; les villes, en effet, y conservent leurs noms gaulois, Avaricum, Luteti, et par conséquent, elle doit être antérieure au Ve siècle, époque où la révolution des noms de villes était accomplie.

Or, cette carte est la fidèle représentation du texte de Pline; Vesona est presque perpendiculairement au-dessus de Tolosa, et un fleuve passe entre ces deux villes. Ce fleuve n'est pas Garumna, qui est figuré coulant au nord de Vesona et finissant à peu de distance de Lugdunum : ce fleuve est celui que Pline a nommé Tarn. D'où il faut conclure que le texte est très-juste, selon la géographie du temps, mais qu'en réalité Vésone, le Tarn et Tolosa n'étaient pas où la carte les indiquait.

Pour suppléer à la lacune laissée par les Itinéraires, il faudrait recourir à un moyen analogue à celui qui a été employé par M. l'abbé Voisin pour fixer les divisions territoriales du Maine avant le Xe siècle.

Partant de ce principe, que l'an 27 avant l'ère chrétienne, Auguste introduisit dans les Gaules le mode d'administration qu'il avait établi à Rome, il constate : que la cité gallo-romaine était partagée en quatorze régions, et que la région était partagée en trois ou quatre vics.

A l'aide des textes que lui ont abondamment fournis les *Instrumenta* si complets de la vie des premiers évêques du Mans, il restitue les quatorze régions, leurs vics, et y ajoute les villas, les camps et les voies antiques. Par ce moyen, il est parvenu à retrouver les limites du pays des Cénomans. Malheureusement pour le Périgord, les actes de nos premiers évêques sont très-sommaires, et en dehors de ces précieux fragments, je crois qu'il n'existe pas de monuments. On ne pourrait donc entreprendre un semblable travail en l'appuyant sur des textes.

Mais nous aurions peut-être un moyen indirect d'arriver à la connaissance des régions de la cité Pétrocorienne : ce serait de rechercher les anciennes divisions du diocèse de Périgueux. On sait que lors de l'introduction du Christianisme dans les Gaules, l'Eglise adopta l'ordre de l'administration civile dans ses divisions et subdivisions de territoire; elle plaça donc un évêque dans chaque cité, et dans chaque région un vicaire.

Ces vicairies, siége des premières églises baptismales, avaient le nom de

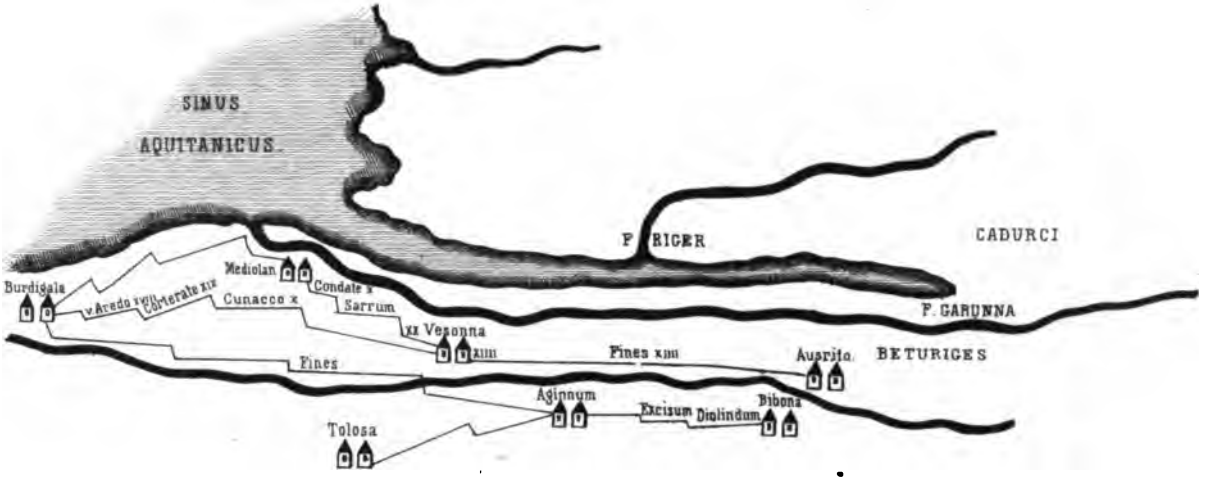

Extrait de LA GAULE DE LA TABLE THÉODOSIENNE

(Segm. I. — Réduction aux 2/3

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

(*Annuaire* 1850).

Pieves, et comme le baptême ne pouvait être administré que par des archiprêtres, ces vicairies prirent le nom d'archiprêtrés, qu'elles ont gardé jusqu'à présent.

Il y eut aussi un vicaire dans chacun des vics, sous le nom de prêtres-vicaires, mais cette subdivision fut promptement changée par l'établissement des paroisses, tandis que les archiprêtrés sont restés tels qu'ils étaient dans l'origine.

Il s'agit donc de les rechercher, de connaître leur nombre et leur nom.

Nous n'avons pas les premiers pouillés, c'est-à-dire les états des églises, paroisses et chapelles, rangées selon l'ordre de leur circonscription.

Les plus anciens, je crois, sont dans la collection de feu l'abbé de l'Espine, et nous les devons à son zèle infatigable pour tout ce qui touchait à l'histoire du Périgord.

J'ai copié trois de ces pièces; malheureusement, aucune n'est complète; elles sont surtout défectueuses pour la contrée qui est au sud de Bergerac et pour le Sarladais.

Le premier de ces pouillés est sans date, mais je le crois antérieur au XIIIe siècle.

L'archiprêtré actuel de Vélines porte dans ce pouillé le nom d'archiprêtré de Monrevel; or, comme il existe une collation de cet archiprêtré, en 1298, sous le nom de Velhinis, il en résulte que le pouillé qui emploie un nom antérieur à cette date est écrit avant le XIIIe siècle.

Le deuxième pouillé, sans date aussi, est postérieur au premier, puisqu'il désigne le même archiprêtré sous le nom de Vélines; mais il est antérieur à 1322, puisqu'il ne mentionne pas que le diocèse ait été partagé en deux circonscriptions, les diocèses de Périgueux et de Sarlat. C'est une répartition des archiprêtrés entre les 7 archiadiaconés du diocèse.

Le troisième acte est de l'année 1382. Il contient un état du cens levé dans les paroisses en faveur du Saint Siége.

Je renvoie la reproduction de ces actes, à cause de leur longueur, aux pièces justificatives. J'énumérerai seulement ici les archiprêtrés par les noms qui leur sont donnés, et pour montrer le rapport qui existe entre eux, j'en dresserai un tableau comparatif dans lequel je ferai entrer la liste des archiprêtrés, tels qu'ils étaient connus avant 1789, et qu'ils sont figurés dans les deux cartes de Sanson, n°s 81 et 104, Evêchés de Périgueux et de Sarlat, 1679 (*Biblioth. impér.*). M. Dessalles les a reproduits dans les *Annales agric. et litt. de la Dordogne.*

1er POUILLÉ.

Archipresbyteratus..... de Villabone.
Gus.
Duppla.
Pilhaco.
Parducensis.
Maiolio.
Monrevel,
Novo Vico.
Villades.
Quinta.
Tiborio.
Biras.
Exidolio.
Condaco.
Carves.
Albuces.
Sarlatensis.

2me POUILLÉ.

In Episcopatu Petragoricensi sunt septem Archidiaconatus :

In 1° Archidiaconatu sunt 5 Archipresb..... Quinta.
de Tiberio.
Exidolio.
Campanhaco.
Avavolio.

In 2° Archidiaconatu sunt 3 Archipresb..... de Novo Vico.
Villades.
Velhinis.

In 3° Archidiaconatu sunt 3 Archipresb..... de Parducio.
Veteri Marolio.
Pilhaco.

In 4° Archidiaconatu sunt 2 Archipresb..... Sarlatensis.
de Castro Novo.

2me POUILLÉ (*Suite*).

In 5° Archidiaconatu sunt 2 Archipresb..... de Limolio.
Bello Videre.

In 6° Archidiaconatu sunt 2 Archipresb..... Baiacensis.
Capdrotum.

In 7° Archidiaconatu sunt 3 Archipresb..... de Villabonis. } qui duo sunt annexi Priori de Peyrato.
de Bost.
de Duppla.

3me POUILLÉ.

Archipresbyteratus..... de Pilhaco.
Peyrato.
Guotz.
Veteri Marolio.
Avanxens et de Duppla.
Chanteyraco.
Avavolio.
Quinta.
de Exidolio.
Tiberio.
Champanhaco.
Ville Amblardi.
Sti Marcelli.
de Audrico.
de Velhinis.
Sarlatensis.

Quinque Archidiaconatus..... Major.
de Duppla.
Braggeriaci.
Sarlatensis.
Ultra Dordoniam.

Mais il ne donne pas la répartition des paroisses entre eux comme le deuxième pouillé.

L'identité de plusieurs de ces archiprêtrés est attestée par la répartition des mêmes paroisses entre eux; le nom seul a changé pour une cause inconnue, mais les circonscriptions sont restées semblables.

Je suivrai pour le tableau comparatif l'ordre du premier pouillé, quoiqu'il paraisse plus naturel de commencer par l'archiprêtré dans lequel est placé le siége épiscopal, La Quinte.

CONCORDANCE DES ARCHIPRÊTRÉS. (1)

Nombre.	1er POUILLÉ.	2me POUILLÉ.	ÉTAT DE 1382.	POUILLÉ AVANT 1789.
1	Arch. de Villabone	Villabonis	de Peyrato	Peyrat
2	Gus	Bost	Guotz	Goutz
3	Duppla	Duppla	Duppla Avanxens	Vanxains
4	Pilhaco	Pilhaco	Pilhaco	Pilhac
5	Parducensis	de Parducio	Chanteyraco	Chanteyrac
6	de Maiolio	Veteri Marolio	Veteri Marolio	Vieux Mareuil
7	Monrevel	Velhinis	Velhinis	Velines
8	Novo Vico	Novo Vico	Villa Amblardi	Villamblard
9	Villades	Villades	Sti Marcelli	St Marcel
10	Quinta	Quinta.	Quinta	La Quinte
11	de Tibòrio	de Tiberio	de Tiberio	Thiviers
12	Biras	Avovolio	Avavolio	Valeuil
13	Exidolio	Exidolio	Exidolio	St Méard
14	Condaco	Campanhaco	Champanhaco	Champagnac
15	Albuces	Limolio	de Audrico	Le Bugue
16	Carves	Bello Videre		Paleyrac
17	Sarlatensis	Sarlatensis	Sarlatensis	St André
18		de Castro novo		Daglan
19				Audrix
20		Baiacensis		Bouniagues
21		Capdrotum		Capdrot
22				Flaugeac

(1) Cette concordance n'est pas exacte en ce qui concerne les archiprêtrés actuels du Bugue, Audrix et St André. L'archiprêtré nommé de Audrico, en 1382, comprenait celui du Bugue et la partie du Sarlatensis située sur la rive droite de la Vézère. L'archiprêtré actuel d'Audrix comprend seulement : dans l'ancien archiprêtré du Bugue les paroisses situées sur la rive gauche de la Vézère, et dans le Sarlatensis les paroisses situées sur la rive droite. Cet archiprêtré me paraît nouveau et dater seulement du XIVe siècle. Le nombre primitif des archiprêtrés serait donc réduit à 21.

Les vides laissés dans le tableau montrent les lacunes qui existent dans les pouillés. On remarquera que c'est pour le Sarladais surtout que ces actes sont incomplets.

Nous avons ainsi les noms anciens de tous les archiprêtrés du nouveau diocèse de Périgueux, selon la bulle de Jean XXII; quant à celui de Sarlat, qui en a 7, nous n'en connaissons que 6 : je crois que l'on peut suppléer ici au silence du deuxième pouillé, qui me semble être dû à un oubli dans la rédaction de cet acte.

Selon un texte du XIIe siècle, tiré du Cartulaire de La Sauve, Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, donne à cette abbaye :

Ecclesiam S^ti Stephani quæ est in archipresbyt. Baianensi, et aliam in archipresbyteratu Gaiacensi in honore S^ti Martini de Athenaco dedicatam. 1109. *Privileg. S^ti Pastoris* (*Cart. de La Sauve*).

Or Saint-Martin de Athenaco, aujourd'hui Thenac, est précisément dans l'archiprêtré actuel de Flaugeac; par conséquent il en résulte que dans cette partie du diocèse il y avait un archiprêtré qui n'est pas compris dans le pouillé et qui, au XIIe siècle, portait le nom de Gaiacensis.

Nous connaissons donc la manière dont l'ancien diocèse était partagé : 22 archiprêtrés, ou plutôt 21, car celui qui est aujourd'hui connu sous le nom d'Audrix me semble le résultat d'un remaniement postérieur.

Cet état de choses existe d'une manière certaine au XIIIe siècle, en raison des pouillés; mais il y a des textes isolés qui font connaître les mêmes noms bien auparavant; ainsi :

1053. Vicaria de Cauves (Carves). — 1060. Archipresbyt. Novicencis.

1104. Parducensis, Villadensis. — 1109. Baiacensis, Gaiacensis.

1120. Piliacensis. — Arcipveire d'Albuces. 1166.

Il est donc à présumer, et l'on doit tenir pour certain qu'il en était ainsi bien auparavant, et sans doute dès le Xe siècle, le diocèse était divisé de même.

Mais nous sommes loin de la division romaine que nous cherchions à retrouver par les circonscriptions ecclésiastiques, et qui consistait en 14 régions seulement. Comment ce nombre de 14 a-t-il été porté au-delà de 20, à quel temps et pour quelle cause? On se demande si l'ancien territoire Pétrocorien aurait été agrandi? A ce sujet, il est assez curieux d'observer qu'en s'arrêtant à la Vézère et à la Dordogne, c'est-à-dire en ne prenant que le nouvel évêché de Périgueux, tel que l'a constitué Jean XXII, on y compte 15 archiprêtrés, environ la division romaine. Est-ce que cette partie méridionale qui a formé au XIVe siècle le diocèse de Sarlat, qui a porté le nom de Périgord blanc pour le distinguer du Périgord noir (nom que l'on attribuait aux

alentours de Périgueux), aurait été primitivement séparé de la contrée à laquelle s'appliquait le nom de pays des Pétrocoriens? Existait-il au sud comme au nord *une marche*, pays indépendant entre les contrées voisines?

Nous trouvons dans la *Vie de Saint Front*, par Raban Maur, qui écrivait au commencement du IXe siècle, une expression à remarquer :

Natale Fronti Episcopi TERMINIBUS URBIS PETROCORICÆ *in loco qui dicitur Linicassio.*

Or, Linicassio (Lanquais) est situé sur la rive gauche de la Dordogne, et il faudrait appliquer à cette rivière les mots *terminibus urbis Petrocoricæ*, c'est-à-dire les confins de l'ancienne cité.

J'observerai ensuite que, pendant le XIVe siècle, la Dordogne a été donnée comme ligne stratégique servant de limites.

Jean de Clermont, maréchal de France, se qualifiait au mois de Juin 1355, lieutenant du roi *ès pays entre les rivières de Loire et Dordogne.*

Le comte de Poitiers, en 1357, était lieutenant pour le roi *dans toutes les parties de la Languedoc au-delà de la Dordogne;* en 1358 il était, au contraire, lieutenant *en toute la Languedoc, l'Auvergne, le Périgord et le Poitou.*

En 1380, Jean, duc de Berry, fut établi lieutenant *dans le duché d'Aquitaine, au-delà de la Dordogne et non en deçà.*

En 1440, Charles d'Anjou fut gouverneur du duché de Guyenne, *delà la rivière de la Dordogne.*

Lors du rétablissement du parlement de Toulouse, en 1444, la Dordogne sert de limite à sa juridiction.

Quod nos ad bonum reipublicæ patriæ nostræ occitanæ et ducatûs nostri Aquitaniæ et aliarum partium circum adjacentium usque ad fluvium Dordonæ, *vigilanter adspirantes, etc.* (*Hist. du Languedoc, passim*).

Ainsi la Dordogne, la plus grande des rivières qui arrosent le département, a été une ligne de partage dans l'intérieur du pays; elle a servi de ligne politique aussi.

Mais quoique les habitants de la rive gauche disent encore aujourd'hui « aller en Périgord, » pour aller dans un lieu situé sur la rive droite, il n'y a pas dans tout ce qui vient d'être allégué une raison suffisante pour croire que la cité des Pétrocoriens ne dépassait pas la Dordogne.

Il existe des actes de juridiction sur ce territoire exercés par l'évêque et le comte du XIe au XIIIe siècle.

Le comte, en sa qualité de seigneur supérieur, confirme les donations faites à l'abbaye de Cadouin par les seigneurs forestiers du pays, et c'est une branche de leur maison, les Rudel, sires de Bergerac, qui ont la suze-

raineté sur toutes les forteresses situées depuis Larche jusqu'à Monrevel, sur le cours de la Dordogne et de la Vézère.

Pierre Mimet, évêque de Périgueux, prend sur les Brabançons le château de Gavaudun (aujourd'hui Lot-et-Garonne). On doit penser que les liens du service féodal ne lui auraient pas permis d'entraîner hors de son diocèse les milices qu'il avait rassemblées (1).

Au XIIIe siècle, les évêques de Périgueux et d'Agen eurent une discussion au sujet de la paroisse de Doyna, dans laquelle avait été bâtie la bastide nommée Castilhonès. L'archevêque de Bordeaux prononça en 1269, et cette sentence dut être favorable à l'évêque de Périgueux, puisque avant 1789 Castilhonès était compris dans l'archiprêtré de Bouniagues.

Saint-Avit de Seneselles, bien plus en avant dans le département de Lot-et-Garonne, faisait partie du diocèse, selon cette collation d'Innocent VI : *Collatio parochialis Ecclesiæ S^ti Aviti de Senesellis,* SARLATENSIS DIOECESIS (*Arch. du Vatican*).

On peut donc tenir pour certain que le diocèse a toujours compris dans son territoire les 22 archiprêtrés.

Cette division par archiprêtrés a été suivie par le géographe Samson, dans les deux cartes dressées par lui, en 1679, sous les n°s 81 et 104, pour les évêchés de Périgueux et de Sarlat (*Biblioth. impériale, Dépôt des cartes*).

Elles ne diffèrent, pour les limites, qu'en quelques points insignifiants, des cartes que le chanoine Tarde a données en 1624, 1630, et de celles qui sont insérées dans l'atlas de Blaeu.

Or, en partant de ces principes : que les diocèses primitifs avaient l'étendue des cités antiques, et qu'aucun changement ne pouvait être fait aux diocèses qu'en vertu de bulles de pape ; comme il n'existe à l'égard du diocèse de Périgueux que la bulle de Jean XXII (celle qui l'a partagé en deux nouveaux diocèses), il est certain que les deux cartes de Samson représentent ce que fut la cité des Petrocorii sous les Romains; et comme ce territoire est semblable à celui que le Périgord a conservé dans tout le moyen-âge, il en résulte que les frontières du pays n'ont pas changé, ce que reconnaissent la plupart des auteurs qui ont écrit sur ce sujet, et en dernier lieu M. Dessalles (2).

Elles sont donc déterminées par le territoire des paroisses composant les

---

(1) Quippe Gavaudunum, cui par, vix credo, unum,
Saxo disjecit, post non habitabile fecit.
(*Epitaphe de P. Mimet, mort en* 1169).

(2) *Annales littéraires et agric. de la Dordogne.*

anciens archiprêtrés, et les points principaux sur lesquels elles s'appuyent sont à peu près ceux-ci :

Au nord, le mont Leucus avec son *castrum Lucii*, Chalus et Courbefy.

A l'ouest, Aubeterre et Castillon, deux antiques *castrum* (1).

Sur cette ligne de séparation avec les Santones, au-delà de la Drone, M. l'abbé Michon dit qu'une différence sensible dans le dialecte indique la limite (*Statistique de l'Angoumois*).

Les frontières du sud et de l'est ont donné lieu à quelques incertitudes. Comme, sur les cartes, la ligne passe aux abords de Lauzun, je proposerais de la faire partir du beau tumulus de Saint-Maurice, dont l'aire antique a reçu au moyen-âge une église qui était une paroisse intermédiaire entre Eymet et Lauzun; puis s'appuyant sur un autre *castrum*, Biron, elle aboutissait à Loubéjac, au lieu dit *Fontaine* et *Table des trois Evêques*, sorte de borne celtique sur laquelle, selon la tradition, les trois évêques de Périgueux, Cahors et Agen, pouvaient manger ensemble sans sortir de leurs diocèses (2); puis, au-delà, certains textes donneraient au Périgord des localités situées en l'évêché de Cahors, et en Limousin Genouillac : *Monasterium* GENOLIACENSE, *in pago* PETRAGORICO (*Vie de Saint Sour. Ancien Bréviaire de Périgueux*) (3).

On trouve cette désignation du lieu où Gondebaud fut proclamé roi des Francs, au VIIe siècle : *Briva Curretia in pago Petragorico.*

Et l'auteur de l'*Institutio Eccles. Tutelens.* (4) a écrit : *Hæc autem provincia dilatata est et pars quædam Petragorensis quæ ad Tullum usque protendebatur, ei adjuncta. Urbs quippe Brivia quæ tum temporis Petragorensium finibus claudebatur, Lemovicino fuit attributa.*

Cette assertion n'a aucun fondement solide.

D'abord ce changement est rapporté au XVe siècle, seulement, et il devait être question du Périgord lors de l'institution de l'évêché de Tulle, en 1317; cependant la bulle du pape Jean XXII ne le nomme pas : *Lemovicensem diœcesim dividimus in duas diœceses.*

---

(1) Villa de Castilhon, sita tam in Petragoricensi quam in Agenesio (1273).

(2) Audierne, *Périgord illustré*, p. 614.

(3) Le Propre de l'Eglise de Périgueux remonterait au temps du Martyrologe d'Adon, vers 860, puisqu'il se trouve dans un exemplaire de cet ouvrage conservé dans la bibliothèque du Vatican, sous le n° 512 (Audierne, Notes sur l'Estat de l'Eglise du Périgord par le Père Dupuy, t. Ier, p. 231).

(4) Bertrand de la Tour, 1636, p. 17. — Marvaud, *Hist. du Bas-Limousin*. — Bonnélye, *Essai sur la ville de Tulle*.

Puis, l'ancien pouillé que j'ai cité ne contient ni Brives ni aucune paroisse environnante, en dehors des archiprêtrés de Sarlat ou d'Excideuil.

La frontière en cette partie s'arrêtait à Larche, qui fut un antique *castrum* (Merlhiac, *Chroniqueur du Périgord*), et remontait ensuite le long des archiprêtrés d'Excideuil et de Thiviers, au pied du mont Leucus.

NOTA. — Après l'impression de cette première partie, j'ai eu connaissance de la publication de M. M. Deloche sur le Cartulaire de Beaulieu, publication dans laquelle il émet, au sujet du *Fines* entre Vesunna et Augustoritum, une opinion que je ne puis partager. Le défaut de place m'oblige à renvoyer la réponse que je crois être en droit de faire aux *Pièces justificatives* qui suivront l'Introduction.

Ancienneté des lieux habités, des Eglises et des Paroisses.

J'ai la conviction que dès la plus haute antiquité le pays était habité à peu près comme il l'est maintenant. Les groupes de population étaient disséminés en autant de lieux, et les siècles n'ont apporté de changement que dans les juridictions et le nombre de familles réunies.

A défaut de témoignages historiques il en subsiste des preuves matérielles. Quel est le coin de terre que l'on peut creuser en Périgord sans mettre à découvert des objets antiques? Les écrits de MM. de Taillefer, Jouannet, Audierne en font foi; et que sont les rapports contenus dans des ouvrages relatifs à tout le pays, et par conséquent sommaires, auprès des observations que pourrait faire chacun dans la localité qu'il habite?

Ainsi à Lanquais, qui est le lieu où je demeure, voici ce qui est rassemblé :

Point de coteaux ou de plateaux élevés, sans rencontrer à la superficie du sol des haches ou des traits en silex taillé par éclats; dans les deux étages de plaine qui borde le lit de la rivière, grande abondance de silex taillé, mais les formes sont plus variées et le travail plus soigné. A Monsagou (commune de Varennes, limitrophe), le nombre des fragments en était si considérable

que M. Charles Des Moulins croit trouver des motifs suffisants pour y reconnaître l'établissement d'une fabrique (1).

Dans plus de trente endroits différents, répartis sur l'étendue de la commune actuelle, apparaissent des amas de scories de fer, produits d'antiques forges; les uns sur des hauteurs, d'autres au bord d'un ruisseau; l'un est sur l'emplacement occupé par un jardin, dans le bourg, près de l'église de Lanquais (2); plusieurs sortent en affleurement sur le bord de chemins creux. Un ou deux ont conservé la forme de ces exploitations temporaires; un fourneau, dont on retrouve parfois des parois enduites de coulure ferrugineuse, était placé dans un espace circulaire de 3 à 4 mètres de diamètre : les scories se rejetaient en arrière et formaient comme deux buttes coniques séparées par le passage étroit qui conduisait au fourneau.

Quelques monnaies romaines des premiers empereurs; un *Magnus Maximus* en or; des fragments de poterie noire, des briques à rebords dans la plaine.

Près du château on a découvert une petite partie de la poignée d'une arme en bronze, d'un joli travail.

A l'extrémité de la pente d'un coteau qui descend dans un vallon, derrière le village du Veyrier, existe une motte nommée Castel Malvy; elle est sépa-

---

(1) Les raisons qui portent à considérer le champ caillouteux de Monsagou comme un *lieu de fabrication* sont les suivantes :

1° La grande variété de couleurs, qualité, dureté des cailloux qui y composent le *diluvium*, et qui favorisaient ainsi le choix pour la fabrication;

2° L'absence presque totale de *gros* cailloux des qualités dont on a fabriqué les outils, tandis que les menus fragments de ces mêmes qualités y abondent;

3° La grande rareté des pièces *fabriquées*, dans un état de perfection complète;

4° L'énorme abondance des fragments de ces pièces fabriquées;

5° Parmi ces fragments, le grand nombre de ceux qui, n'étant travaillés que d'un côté et fort irréguliers de l'autre, ont dû être mis au rebut avant l'achèvement de la fabrication;

6° La présence fréquente dans ce terrain de certaines *formes de débris*, ISOMORPHES ENTRE ELLES *dans chaque qualité de matériaux*, ce qui prouve que ces débris ont été obtenus par un mode de percussion similaire sur des matériaux de même nature et dans un but semblable;

7° Enfin, la présence d'un certain nombre de morceaux de silex *des meilleures qualités*, lesquels ont la majorité de leurs faces coupées dans la même direction, et ne présentent jamais ou presque jamais de faces *brutes*. Ces morceaux ont une forme qui se rapproche un peu du cylindre. Je les considère de plus en plus comme des *masses* (terme adopté par feu C. Picard, d'Abbeville), parce que je ne les trouve que parmi les cailloux des *bonnes qualités*.

(2) Même voisinage d'une forge antique auprès de l'église de Saint-Front de Coulory, de celles de Verdon, Saint-Avit Sénieur et plusieurs autres.

rée du coteau par une forte coupure. Longueur totale, 35m 50; largeur, 5m; hauteur, 4m.

Un acte du XVIe siècle atteste l'existence d'une pierre levée dans la partie qui avoisine la commune de Faux où il en subsiste encore trois.

Il y a donc dans la réunion de ces différents faits un titre suffisant pour établir un groupe de population vivant dès les temps les plus reculés sur ce territoire qui s'appelle aujourd'hui commune de Lanquais; et quand les historiens rapportent que Lanquais est le lieu de naissance de saint Front, à la fin du Ier siècle, et de saint Avit, au Ve siècle, il n'y a rien d'étonnant dans ces faits, puisque les vestiges d'une population bien antérieure à l'ère chrétienne y sont encore si visibles.

Je crois qu'avec une observation attentive on pourrait affirmer des choses analogues dans presque tous les lieux habités.

Ce n'est pas, en effet, sans un certain étonnement que l'on voit, dans les vies des Saints du diocèse, nos plus petites localités en possession de leur nom et d'une église, longtemps avant ce Xe siècle auquel on rapporte généralement les origines ecclésiastiques :

Saint Martin d'Espagne prend un compagnon dans le bourg de Savignac pour aller renverser l'autel de Jupiter à Brives (P. Bonaventure de St-Amable).

Saint Avit, originaire de Lanquais, s'arrête à Mauregium en revenant en Périgord; il perd son compagnon Secundinus dans ce bourg; il en reprend un deuxième, *in vico* de Banas (Bannes). Il est enterré à quelque distance, dans l'église Sta Maria de Valle, cette église du VIe siècle qui figure dans la bulle d'Eugène III en faveur de l'abbaye de Sarlat (1053).

Mauregium est peu connu; mais comme une église y fut construite en l'honneur de saint Avit, selon la légende du Bréviaire, on doit penser que cette église a donné son nom à ce lieu, conformément à l'usage général alors, et que Saint-Avit près de Thiviers a remplacé Mauregium.

Mauregium n'avait pas entièrement disparu sous le nom de Saint-Avit, et avait laissé son souvenir dans une localité voisine, témoin ce passage : *Quod nos Amalvimus dominus de Laxion et de Malrigia* (1486. *Généal. de Rastignac*).

Félicissime, gouverneur du Périgord, et Principia sa femme, sont enterrés dans l'église de Tomolatum; leur fils, qui fut saint Cybard (*Stus Euparchius*), donna à l'église qui devint Saint-Cybard d'Angoulême *possessiones suas Palnatensem et Tomolatensem*, Trémolac et Paunac (*Cartul. de Saint-Cybard*). Ce fut à Pressignac (*Pressiniacum*), dans le voisinage même de Trémolac, que saint Eusice (*Stus Eusicius*), né à Jumilhac (*Gemelliacum*), voulut se retirer (*Bréviaire de Périgueux*).

En 571, saint Yrieix (*S^tus Aredius*) donne *cellam in honore S^ti Medardi dedicatam, et vulgo Exidolium appellatur* (*Testament de Saint Yrieix*).

L'évêque du Mans, Bertchramnus, *Aquitanus genere*, donne à son église, par son testament de l'an 615, *Colicas villas* (Coly), *villam Muro cincto* (Mourcinq; *Attribution de M. l'abbé Voisin*, du Mans).

Un autre évêque du Mans meurt en 670 à Baneth, *in pago Burdillense* (Bourdeilles; *Instrumenta Cenom. eccl.*).

Saint Sacerdos se retire *in vicum Calabrum* (Calviac), *ibique renovatis basilica et monasterio vetustate collabentibus, etc.*, est-il dit, témoignage de l'ancienneté d'une église dans ce lieu (*Bréviaire*).

Je citerai encore la donation à Saint-Martial de Limoges, en 856 : *de villa quæ dicitur Miliacus et ecclesia nova quæ est in honore Sta Radegundis in eodem loco constructa* (Millac d'Auberoche).

En dehors de ces textes particuliers, il y a des témoignages révélés par le sol du pays de temps à autre, qui attestent que des églises furent élevées en Périgord avant le VIe siècle.

D'abord, des sépultures chrétiennes, qui remontent sans doute à la prédication de l'Evangile. Il ne faut pas oublier qu'il ne pouvait pas y avoir de cimetière sans église, et que la loi romaine, alors en vigueur, ne permettait d'enterrer que dans les *vici publici*.

Je citerai, avant tout autre exemple, le beau sarcophage dont M. d'Auzac de la Martinie a présenté le dessin au congrès de Périgueux, orné de cannelures tordues, couvert d'un toit imbriqué, orné du monogramme du Christ dans une couronne; il rappelle les tombeaux que l'on voit dans la crypte de Saint-Seurin à Bordeaux (*Congrès arch. de France*, t. XXII).

Les sépultures de la Monzie-Saint-Martin contiennent un signe qui en fait des tombes chrétiennes remontant aux premiers âges; c'est un dépôt de quelques graines placé au-dessous de la tête; MM. Jouannet et Des Moulins ont expliqué ce fait comme un emblême de la résurrection future (1).

Bannes possède un cimetière antique qui a précédé sans doute la période gallo-romaine, puisqu'on y a trouvé dans une tombe un denier d'argent de

---

(1) Ozanam a cité deux vers gravés sur la tombe du chrétien Severianus dans les Catacombes, qui rappellent la même pensée. Sa famille invoque pour lui Celui qui fait revivre les semences enfouies dans la terre :

Vivere qui præstat morientia semina terræ
Solvere qui potuit lethalia vincula mortis.

(*Poètes franciscains*, p. 20.)

Vespasien ; ces fouilles ont offert des vases en verre, en terre rouge, des ornements en feuille d'argent représentant une guirlande de chêne au repoussé, des boucles de ceinturon, un Christ en cuivre à trois clous, etc.

Des cercueils en pierre ont été rencontrés en bien des endroits ; on a cité entre autres : Chante, près d'Antonne, Quinsac, Condat, près de Brantôme, Mayac (*Antiquités de Vésone*, t. Ier) ; la Salvie, près Saint-Vincent de Paluel, Epeluche, Bezenac, Saint-Vincent de Cosse, Plazac, Mialet, etc. (Jouannet, Audierne) ; j'ajoute Campsegret, selon le témoignage de M. de Biran.

En démolissant une ancienne église à Badefol, on a trouvé une pierre tumulaire avec une inscription dont je n'ai pu lire que les premiers et le dernier mot :

ANNIBERTO CENTENARIO. . . . FRANCORVM.

Les églises ont dû se multiplier après l'apostolat de saint Martial et de saint Front, au milieu du IIe siècle, dans nos contrées, d'autant plus rapidement qu'il y eut, en dehors même de la ferveur des premiers chrétiens, des circonstances favorables à cette propagation.

Une certaine population était répartie à peu près sur tous les points, comme l'attestent les antiquités gauloises ou romaines que l'on a rencontrées partout où l'on a remué le sol avec intelligence.

D'un autre côté le sacerdoce idolâtre n'avait pas, comme chez les chrétiens, un de ses membres établi dans chacun des centres de population pour le protéger contre l'introduction de la foi nouvelle. Le Paganisme romain était lui-même nouveau, et la religion, chez les Pétrocoriens encore peu habitués aux divinités de leurs conquérants, devait plutôt consister en superstitions celtiques. Nous voyons, en effet, que jusqu'au temps des Capitulaires de Charlemagne le culte des pierres, des arbres, des fontaines, est défendu ; or ce culte a principalement le caractère des dévotions de pèlerinage qui font sortir le peuple des lieux qu'il habite et le font affluer vers un point éloigné où tous sont confondus, mais elles ne créent pas un lien religieux sur un territoire limité.

Il semble, en voyant sur la carte certains noms géographiques, que ces noms sont eux-mêmes comme une preuve historique que les croyances antiques de la Gaule avaient toute leur force à l'apparition de la foi chrétienne.

En effet, le nom de *la pierre* emblême des croyances, objet de la vénération populaire chez les Celtes, se trouve en Périgord sous le nom de *la Peyre,*

dans la majesté de son nom seul, puis avec les nombreuses variétés de *Peyre levade, Peyre longue, Peyre brune, etc., la Grèze, Marque, Penots, etc.*

Or, dans la proximité des lieux ainsi dénommés, un autre lieu porte le nom d'un saint. Cet étrange voisinage étant souvent répété, il est impossible qu'il n'y en ait pas une raison profonde.

On sait qu'à part les premiers renversements d'idoles nécessaires pour proclamer la religion du Christ à la face du monde païen, la foi nouvelle a pris racine dans l'esprit des peuples par la douceur, sanctifiant sans détruire les objets de la vénération publique, amenant les hommes, par une diversion sainte, plutôt à mettre en oubli leurs habitudes qu'à les rompre brusquement.

Ces noms, d'origine contraire, ne seraient-ils pas les vestiges de l'œuvre accomplie par les premiers missionnaires? Ils élevaient près des hautes pierres quelque oratoire sous l'invocation d'un saint vénéré; le peuple n'était pas détourné de la route de l'antique superstition, mais il y trouvait une croix, il s'y agenouillait, et devenait ainsi chrétien.

Voici quelques exemples de ces singuliers voisinages :

La Grèze.....	La chapelle St Martin (*Canton de Dome*).
—	St Martial (*id.*)
—	La Chapelle (*Canton de Salaignac*).
Les Grezelles.....	La Madeleine (*Canton de Dome*).
La Grèze.....	St Michel près Fosselandry, commune de Coulaures.
Peyre Brune.....	St Georges (*Canton de Thiviers*).
—	La chapelle Faucher (*Canton de Champagnac*).
La Peyre.....	La chapelle au Bareilh (*Canton de Montignac*). (1)

De semblables rapprochements se trouvent aussi dans des textes :

Ecclesiam suam de Grezas quæ est in honore S^ti^ Petri.
Ecclesiam S^ti^ Lazari prope Peyrals.
Ab ecclesia S^tæ^ Maria de Vern usque ad Petras brunas.

Il me semble qu'il y a dans le rapprochement de ces noms une sorte de preuve de contemporanéité entre l'existence de sanctuaires druidiques et chrétiens sur le même lieu, et que, dès-lors, ces noms attestent des constructions religieuses qui remontent au premier établissement du Christianisme dans la contrée.

---

(1) Peyrelongue, à Saint-Sauveur; dans son voisinage, ruines d'une abbaye (*Périgord illustré*, p. 612).

Les églises primitives s'élevèrent d'autant plus rapidement que, par un heureux accord, les simples fidèles pouvaient en construire et les doter; de son côté, l'autorité publique les prenait sous sa protection. On en trouve la preuve dans d'anciens canons rapportés par Mabillon (*Vet. analecta*, t. II) :

Si quis oratoriam domum ædificaverit, etc.

Multi, Ecclesias quas ædificaverint postulant conservari, etc.

L'offrande venait de tous, des riches comme des pauvres.

Quicumque Fidelium, dit le Concile de Tolède, *de facultatibus suis Ecclesiæ aliquid devotione propria consulerint, si forte ipsi aut filii eorum redacti fuerint ad inopiam, de eadem ecclesia suffragium vitæ pro temporis usu percipiatur* (Mab., IV, ch. 38).

Les dotations de ces fondations pieuses étaient non seulement assurées, mais les lois et les conciles avaient pourvu à ce qu'il n'en fût rien distrait injustement (*Cassiodore, Leges Wisigoth. Wamba*). Ce patrimoine était sous la surveillance des évêques; mais les évêques ne pouvaient disposer que de la troisième partie des revenus d'une église pour l'appliquer aux besoins de leurs autres églises, et les héritiers des fondateurs avaient le droit de porter leurs réclamations jusqu'au roi, si l'usage qui était fait des biens de cette église ne leur paraissait pas légitime (Mab.).

Les fondateurs choisissaient aussi les clercs pour desservir les autels qu'ils avaient élevés; mais ces prêtres devaient être approuvés d'abord par l'Evêque, et nommés dans un délai déterminé (Mab.).

Tout indique donc que ces premiers établissements religieux s'élevaient avec une grande liberté. Il y eut donc des églises partout où la piété des fidèles leur en suggéra la pensée, par conséquent en dehors des circonscriptions administratives existant au temps du paganisme, et c'est à cette multiplicité des églises qu'est due l'institution des paroisses. Nous avons vu que l'Eglise avait adopté, selon le mode de l'administration romaine, les chefs-lieux de la cité, de la région et du vic, pour y établir la hiérarchie de ses ministres. Mais le nombre des vics était si peu considérable, trois ou quatre par région (L'abbé Voisin, *Division du Maine avant le Xe siècle*), que lorsque le mouvement religieux que suscita la prédication de l'Evangile fit élever les églises, il y en eut en dehors des vics, et cette circonstance rendit nécessaire une délimitation de circonscriptions nouvelles, tracées dans un certain rayon autour de ces églises. Les paroisses se trouvèrent ainsi naturellement formées; et elles doivent remonter à peu près au même temps, parce que ce partage et cette fixation d'un territoire particulier rentrait nécessairement dans l'esprit de l'Eglise. Appelée à diriger les nouveaux fidèles, elle devait prendre les

moyens de les connaître, et pour cet objet il fallait en déterminer le nombre, pour qu'il n'y eût pas de changements dans les lieux et les personnes, et que selon la parole sacrée, il y eût un pasteur et un troupeau.

Nous avons quelques preuves écrites de l'existence ancienne de ces petites métropoles rurales, appelées *Diœceses, Parochiæ.*

Sidoine Appollinaire, parlant de la persécution d'Evarix contre les catholiques, en 464, s'exprime ainsi :

Nulla in desolatis cura diœcesibus parochiisque ;... sed jam non per RUSTICAS *solum solitudo parochias, ipsa insuper urbanarum ecclesiarum conventicula rarescunt* (Epist. 6, lib. 7).

Dans une lettre de Rurice, évêque de Limoges, à Chronope II, évêque de Périgueux (avant 510), on trouve ce passage :

Prœsbyterum meum pro DIŒCESI *Gemiliacensi destinavi* (Jumilhac).

Mais quoique les paroisses aient commencé à se former dès les premiers siècles, il a fallu beaucoup de temps pour que le réseau en fût complet, et nous voyons que Charlemagne était encore occupé de ce soin, comme l'attestent les Capitulaires :

Anno 769. — *Decrevimus quoque ut unusquisque prœsbyter in parochia habitans, episcopo sit subjectus illi in cujus parochia habitat.*

Mais il ne faut pas perdre de vue que la première époque pour les églises, celle des constructions, était passée, et qu'au temps de Charlemagne il ne s'agissait plus que de régularisation méthodique, comme l'atteste ce texte de l'addition à la loi salique :

De ecclesiis emendandis; et ubi in uno loco plures sunt quam necesse sit, ut destruantur quæ necessaria non sunt, et alia construantur.

Des noms de lieux. — Origine de certains de ces noms,

Il ne s'agit nullement ici de l'étymologie de mots pris isolément et cherchés, non sans péril, dans la décomposition de racines appartenant aux langues qui ont pu être parlées dans le pays.

J'ai été frappé de voir de mêmes appellations appliquées à plusieurs localités, et même plus on étudie la carte, plus on est convaincu qu'il n'en existe

pas, pour ainsi dire, qui ne soient répétées plusieurs fois. Cette règle d'extension m'a semblé prouver que les mots avaient dû être des signes avant de devenir comme aujourd'hui des noms propres et personnels à la localité; qu'ils avaient un sens, et que ce sens créait une similitude entre les lieux ainsi désignés. Ce point établi, il reste à découvrir l'idiome auquel l'expression appartient, et l'on peut tenir pour certain qu'à l'époque où cet idiome était en usage, les lieux à dénomination semblable devaient être semblables entre eux. Ainsi, une étude de noms géographiques devient un tableau figuratif de statistique.

Mais cette signification, où faut-il en chercher l'origine? Sans doute l'institution première est à la période celtique. Comme Adam apparaissant sur la terre, les populations primitives ont eu à donner un nom aux objets sous leurs yeux; mais depuis, que de déplacements, que de superpositions, pour amener l'état du pays au point où il est! Les tribus barbares du Nord ont fait comme les premiers habitants. Méprisant ou ignorant la langue des pays conquis, ils ont aussi donné leurs noms, comme si la terre n'en avait pas eu avant eux. Quel a été l'effet du temps sur ce mélange si divers? et à la distance où nous sommes placés de tant d'hommes et de langues, devons-nous penser que tout nom ancien a disparu, que tout s'est incessamment et successivement renouvelé? Il est loin d'en être ainsi. Les révolutions diverses n'ont pas tout emporté; elles ont passé laissant derrière elles, comme des flots dans le lit d'un torrent, quelques mots de ces nomenclatures diverses, et c'est ainsi qu'un certain nombre de ces éléments fugitifs, destinés à changer et à disparaître comme la surface du sol, sont venus jusqu'à nous.

Il n'est rien qui dans cette étude soit plus profitable et apprenne davantage que l'accomplissement du travail prescrit par le Ministre, c'est-à-dire l'inscription des noms par ordre alphabétique. Ce plan méthodique établit *la famille* dans les mots et révèle la double œuvre que le temps accomplit à la fois : la conservation pour la racine d'où le mot procède et la diversité pour la forme superficielle dont il revêt l'élément primordial. Ces deux aspects sont inséparables, et leur connaissance a pour résultat de donner une preuve de plus à l'appui de cette vérité consolante, que tout sur cette terre n'est pas abandonné à la mobilité du temps, et que dans la lutte des deux forces contraires, beaucoup est assuré à la vie.

Je crois qu'il est essentiel de ne pas ignorer entièrement la nature du milieu dans lequel ces transformations se sont accomplies; car l'idiome parlé influe grandement sur les noms, sur leur forme, sur leur orthographe; et je pense donner un avertissement utile en disant que le langage périgourdin,

comme toute langue qui n'a pas été ou n'est pas écrite, a un caractère particulièrement souple et élastique pour plier les mots à la forme qu'on veut lui donner, et à composer ainsi des noms nouveaux avec les anciens.

Un simple exemple : La fille de Teyssier sera *Teyssille;* de Laval, *Laballotte;* née en Septembre, elle s'appellera *Septembrille;* en Avril, *Avrillotte.* Le fils de Lavigne, *Vignou;* d'Armand, *Armantou,* etc. Amouroux a deux filles : l'aînée est *Mourouzette,* la seconde *Mourouzillotte.*

La prononciation est, par sa diversité frappante, une preuve de mélange de races; elle est très-douce dans certains mots et très-rude dans d'autres.

L'influence méridionale est très-sensible dans la prononciation des lettres *g, j, z,* qui est *dg, dj, dz,* etc. Jamais est *djamaï;* cheval est *tchaval,* etc.

Elle l'est également dans la prononciation des noms terminés en *ac; ac* n'est jamais *aque,* mais *a.* Ainsi, Bergerac se prononce *Berdjéra. At* est une variante de *ac;* car Trémolat, qui est également *Tremolatum, Tremolacum,* se prononce aussi en *a, Trémola,* et non *Trémolaque* ou *Trémolate.*

L'influence du Nord s'est fait ressentir particulièrement par la prononciation de *s* en *ch* et l'emploi du *ch* devant les voyelles ou les consonnes.

Creysse, en latin *Crossia,* s'est écrit *Croicha,* et prononcé *Creyche.*

Creyssensac est *Creychencha, Creychensa.*

Pissot était en latin *Sta Maria de Pischot.*

S^tus Euparchius prononcé *Saint-Cheybard* est devenu *Saint-Cybard.*

S^tus Eumachius, Saint-Cheumassy, Saint-Chamassy.

Saint-Astier s'écrivait souvent *Saint-Chastier.*

La même influence s'est introduite quelquefois dans l'intérieur des syllabes d'un mot : *Puyagut, Puychagut, etc.* (1)

Quant aux voyelles, il y a surtout pour les finales une tendance à la prononciation forte. *a,* qui est très-doux dans les noms de lieux comme *Berdjéra, Sarla, etc.,* est très-sensiblement *o* dans les finales de noms communs. Cette accentuation vient sans doute de la nécessité de relever et d'assurer le son quand on s'appelle au loin sur nos hauteurs.

Au fond la langue est essentiellement méridionale; elle ne connaît pas les diphtongues; deux voyelles réunies ont chacune leur son libre et indépen-

---

(1) Saint-Avit est dit, dans un titre de 1446, Saint-Chevic. — Cette syllabe gutturale s'est adoucie, Saint-Aubin de Lanquais se dit en patois Saint-Salvi.

L'adjonction du *c* n'est pas dû à une mauvaise prononciation, l'usage en est très-ancien. Dans les fragments de saint Prosper sur l'histoire d'Aquitaine, on trouve : *Eudoxius ad* CHUNNOS *confugit* (pour HUNNOS) (Ducange, *Bagauda*).

dant; et puis le signe le plus clair de sa nationalité est dans la vivacité, la légèreté et la gaîté de son allure.

Ces noms primitifs, sur lesquels je crois pouvoir appeler l'attention, ont tous un caractère analogue; ils sont simples comme les hommes qui les donnèrent. A ces premiers âges de la société, la désignation utile, c'est le sol, son aspect, car le besoin de la vie errante ne va pas au-delà. Mais en même temps les distinctions sont très-rares et peu tranchées; alors il n'y a pas encore un caractère précis d'appropriation : l'homme n'entre encore en rien pour limiter ces indifférents horizons, pour créer des termes d'une attribution restreinte, des mots divers pour des objets semblables.

Tout le monde sait que la Gaule était couverte de forêts, comme d'un impénétrable manteau; mais ce que j'ignorais, avant l'étude que j'ai faite des noms de lieux de ce département, c'est le nombre de ces noms qui rappellent cet état primitif en Périgord, et qui en même temps appartiennent à la langue parlée à cette époque. C'est quelque chose de merveilleux que leur diversité et la multiplicité de formes que nous a laissée l'antique *Gallia Comata.*

Toute cette révélation m'est venue à la lecture d'un passage d'un très-savant article de M. Quicherat, sur Vitry-aux-Loges, inséré dans le tome II des *Mémoires de la Société arch. de l'Orléanais.*

« *Agia,* dit-il, est un mot que les Barbares apportèrent en Gaule et par lequel on désigna les hautes futaies au Ve et au VIe siècle. Dans des actes de la fin du Xe siècle, la forêt d'Orléans a le nom de Sylva Leodie, Leodige, Legium. Cette forêt s'appelait aussi Vicaria Lodovensis, et, plus tard, forêt aux Loges. Cette dernière appellation Loges est restée répandue dans le Nord; l'arbre de Domrémy, sous lequel Jeanne-d'Arc reçut son inspiration, s'appelait les Loges-les-Dames (*Lobiæ Dominarum*). »

Ducange dit dans son *Glossaire,* au sujet de noms qui procèdent d'*Agia :*

Laya — sylva juxta boscum ceduum sive Layam, 1310. *Haia — sylva.*
Foresta nostra sive Haia (*Cout. de Lorris*).
Laeya — sylva, en français Laye, St-Germain en Laye.
Asserebat habere in Plesseya Laeya, et aliis nemoribus usuagium suum.
Leia — sylva.
Brancas etiam de Leia, ad focum monachorum.
Aclea, — campus quercus.
Juxta condensum, quod aclea nuncupatur.

Ce mot *Barbare Agia* est-il également descendu dans notre Midi?

Le nom d'un château bien connu sur les frontières du Limousin et du Pé-

rigord, la Jonchapt, s'est formé de son nom latin Agia-Chati. On le trouve aussi sous les désignations suivantes au XIIIe siècle :

Repayrium de Laia au chat. Fortalitium de Laga au chath. Nemore dicto de Laga au chath. (*Généal. de Rastignac*).

J'ai relevé sur la carte de Belleyme plus de vingt localités qui portent le nom de l'Age, comme l'Age de Chardeuil, le clos de l'Age (St Sulpice d'Excideuil), le Petit-Age (St Barth. de Pluviers); d'autres, les Ages, Ageas, etc.

Ces noms sont la traduction presque littérale de *Agia;* mais il y en a une foule d'autres qui lui doivent son origine.

D'abord, en s'appuyant sur l'autorité de Ducange et de M. Quicherat, nous voyons que la consonne *l* est entrée dans le mot *Agia,* qui a subi ces modifications : *Laia, Laga, Legium, Leodige, Loges, Lobiæ,* par le changement de certaines lettres.

Nous allons voir *Agia* s'accommodant de toutes les consonnes et les voyelles, et se ployant comme radical à une suite de transformations presque indéfinies.

De cela deux raisons :

La première est locale, et tirée de la prononciation et de la facile élasticité qui est dans l'idiome, je ne saurais trop le répéter.

Le son des lettres n'y est pas fixé d'une telle manière que le même mot n'ait été diversement prononcé, et par conséquent écrit.

Un exemple seulement : On trouve pour *Paroisse : Paroffio, Parouffio, Paropio, Parochio. Il faut* se dit *fal* ou *cal;* une *pierre, peyre* ou *cayre.*

La lettre *f* s'est ajoutée ou retranchée selon la prédominance du latin ou du langage indigène méridional. *Femme, fille,* se disaient *henne, hille,* comme le *formosa* latin est le *hermosa* espagnol. *Henin* est resté dans le vieux français une coiffure de femme.

Rien de plus ordinaire que l'addition ou le retranchement de quelques lettres au commencement ou dans l'intérieur des mots.

Saint-Astier est devenu *Saint-Chastey ; Saint-Aubin, Saint-Salvy.*

Sainte-Eulalie est *Sainte-Eulaya, Aulaye,* en ôtant une lettre à la dernière syllabe, et *Aularia, Aulaire,* en changeant la dernière consonne.

Bertille est le nom de la fille d'*Imbert,* par retranchement de la première syllabe.

Une grande cause de diversité aussi est la facilité d'écrire de plusieurs manières pour rendre le même son. Ainsi *aïa* est devenu indifféremment *aya, ailla, alha,* etc.

Ces raisons devaient donc être la cause d'une grande diversité pour orthographier des mots originairement venus d'une même racine.

Il y a plus, je crois. Le temps et l'élasticité de la langue sont quelque chose ici sans doute; mais on peut se tromper toutes les fois qu'on laisse trop d'ouverture à ce qui de près ou de loin porte le nom de hasard. Tout a sa loi, aussi bien quand il s'agit d'une dégénérescence que quand la sève monte; il faut donc chercher une raison sérieuse et logique à toute cette variété de noms groupés autour d'une racine unique.

Cette raison serait celle-ci : Je croirais que nos lettres, qui ne sont plus aujourd'hui qu'un son vain et sans valeur intrinsèque, avaient toutes, dans l'origine, une signification précise, de telle sorte que, pour ces peuples primitifs, les diverses variétés qui affectaient un même objet pouvaient s'exprimer par le changement seul de quelques-unes des lettres qui le formaient, sans qu'il fût besoin de composer un mot complètement nouveau, comme on le ferait aujourd'hui.

Je ne puis trop m'éloigner de mon sujet principal, mais ma pensée est que les voyelles et les consonnes avaient chacune, dans l'origine, la valeur des signes emblématiques.

Les voyelles, véritables substantifs, exprimaient l'être; les consonnes avaient la mission de servir d'adjectif ou de verbe.

Les voyelles nous offrent la représentation des éléments éternels de toute génération dans la famille.

Il n'y a point 5 voyelles, seulement 3, parce que *o* et *u* ne font qu'un avec *a*, et qu'ils n'en sont que des variantes, selon la douceur ou la force de la prononciation :

A (*o* et *u*) exprime la paternité;

E la maternité;

I la filiation.

Ainsi, c'est par cette raison qu'ont été formés les noms primordiaux : *Homo, Adam;* l'homme par excellence, deux *a* ou *o*. — Femme, *henne, fenne,* dans la langue méridionale, deux *e, Eve*. Le nom latin a une plus forte empreinte de vérité : *fœmina,* écrit par *o e*, indique l'origine double de l'être femme, que Dieu a tiré de l'être homme. — Fils, l'enfant de l'homme et de la femme, est représenté par une voyelle autre que les deux premières voyelles; *a* et *e* ont produit *i*.

Le nom du divin fils de l'homme exprime merveilleusement, par l'emploi des trois voyelles, la présence des trois personnes qui avaient concouru à son humanité, *Jésus;* et son précurseur, le plus grand des enfants qui soient nés de la femme, a un nom identique : *Johannes, Jannes, Jean.*

Les mêmes voyelles distinguent encore les sexes : *filius, filia.*

En Périgord, *ille* s'ajoute au nom du père, pour exprimer une fille; *illou* ou seulement *ou* désigne un garçon : *Armand, Armantou.*

Quoique ce soit par la jonction des consonnes que les qualités dans l'action soient exprimées, cependant elles le sont quelquefois aussi par le seul changement des voyelles faibles en voyelles fortes. *Agere* exprime l'action simplement, sans aucune addition d'une nuance déterminée.

A passant au son fort de *O, agere* se change en *augere.*

A passant au son faible de *E, agere* sera *egere.*

A passant au son double de *I,* qui exprime en même temps l'enfant et le jeune homme, *agere* sera *jacere,* agir sans marcher pour l'enfant, et il sera pour le jeune homme *iccire,* verbe du mot *ictus,* agir en combattant, d'où *occidere.*

Les sons doux ou forts se retrouvent dans les consonnes et dans les voyelles.

De la même manière que la première voyelle avait plusieurs sons significatifs qui se sont contractés en trois principaux *a, o, u,* ainsi certaines accentuations de consonnes ont été flottantes entre plusieurs sons, notamment *B* et *V, V* et *F, C* et *G, D* et *T, C* et *S,* etc., etc. Cette unité primitive de génération a été séparée par la fixation de ces sons en consonnes distinctes, mais il est resté quelque chose de cette origine commune dans la tendance des patois à intervertir la prononciation de ces lettres; et même, avec une observation attentive, on reconnaît un certain rapport entre les actions indiquées par des mots commençant par les consonnes qui, originairement les mêmes, ont de l'affinité entre elles, et que j'appelle analogues; ainsi :

Ajoutant les consonnes au mot *agere,* on aura une action déterminée et un sens différent pour chacune.

C aurait le sens de force et de contrainte :

Co-agere, Cogere, action violente.

S consonne analogue, mais plus douce, produit un sens identique :

S-ugere, action de contrainte ainsi pour tirer le lait du sein maternel.

D aurait un sens de protection :

D-ocere, action forte de protéger en conduisant par la voix.

D-ucere, action forte aussi, en conduisant par la main.

T consonne analogue a un sens identique :

T-egere, action plus faible de protéger en donnant un abri.

Les trois consonnes *F, V* et *P* ont un singulier accord dans l'expression d'un double sens, manger, courir en désordre, avoir peur, comme une indication que la nourriture était cherchée en courant çà et là :

F–ungere (*fungor*), action de manger et de pouvoir ainsi remplir un emploi.
F–ugere, action de fuir.
V–escere (*Vescor*), action de manger.
V–igere, action d'être fort par ce moyen.
V–agare, action de courir d'une manière désordonnée.
V–agire, action de crier d'une manière désordonnée.
P–ascere, action de faire manger.
P–avere, action d'avoir peur.

R aurait un sens de commandement :
R–egere, action de gouverner.
R–ogare, action d'interroger.

L aurait un sens de préférence :
L–egere, action de choisir.
L–igare, action de lier ce qui est choisi.
L–ugere, action de pleurer une personne particulière, un parent, un ami.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations un peu en dehors de mon sujet, mais je les croyais nécessaires pour appuyer cette proposition que les lettres ont eu dans l'origine un sens, et que, dès lors, une lettre de plus ou de moins dans un mot équivalait à l'addition même d'un mot, à un sens nouveau appliqué à ce même mot. Aujourd'hui, tout ce premier travail de distinction est perdu : même il ne semble pas possible pour nos langues compliquées et diffuses de dire quelque chose avec si peu ; mais je crois que cela a été. Il y a une telle multiplicité de formes sortant toutes d'un même germe, que le seul fait de la corruption du langage ne serait pas suffisant pour expliquer un tel résultat, et il semble plus naturel de reconnaître dans cet ensemble une raison d'être logique.

Suivons maintenant *Agia* et ses diverses formes.

Agia est littéralement reproduit dans ces noms, *l'Age*, *les Ages*, *Ageat*, *etc.*

Le changement si ordinaire du *g* en *j* a donné *Ajat*, *la Jasse*, *etc.* (1); puis, selon l'usage qui dans la prononciation fait précéder le *j* d'une consonne, on a eu *Abjat*, *Abzac;* la substitution de *i* au *j* a donné *Aia*, *Aya;*

(1) Ces mots avaient jadis le sens de district, vicairies, comme s'il se fût agi d'un cantonnement de bois. *In ipsa* AJACE *Brivate*. — *In pago Arvernico*, *in* JACE *illo*. *In* AÏCE *Brivatensi* 781. (*Justel.*, *Hist. d'Auvergne*). Forêt d'Ajeux, près la forêt de Cuise (Maury, p. 322).

prononcé comme avec *l* ou *ll* mouillées, il est devenu *Aillac, Aillas, Eyliac,* et pour ainsi dire une finale commune qui s'est adjointe à un très-grand nombre de noms sous la forme de *Ailhac, Ilhac.*

Le travail intérieur de composition et de décomposition dans les mots d'une langue, qui va toujours supprimant des lettres et en ajoutant d'autres, comme celui qui, d'*Eulalia,* a produit *Eulaya, Aulaye, Aulaire,* a amené une nouvelle transformation : *Agia* s'est changé en *Aga* (1), *Agassas, etc.; Aillas* s'est changé en *Alas, Alles, Alas-l'Evêque, Alas de Berbiguières,* ou simplement *Als* (2), qui est devenu une finale commune, *Meyrals, Nojals; Alemps, Alom, etc.*

Voyons maintenant *Agia* avec l'adjonction des consonnes.

Commençons par celle signalée par M. Quicherat, la consonne *l,* qui a donné, selon ses citations, les variantes *Laia, Laga, Legium, Loges, Lobiæ, etc.;* elles se retrouvent aussi dans la Dordogne.

1° *Laia, Laye* (3). — Il a produit *Layastre,* la *Laysse, Layrat,* en latin *Aleyracum,* et sans doute *Liorac,* en latin également *Leoratum.*

2° *Laga.* — Le *g* a plusieurs sons : celui du *c* ou *ch,* quand il est très-aspiré ; celui du *j* devant *e* ou *i,* et enfin le son du *gue.*

Laga, avec la forte aspiration gutturale, a formé *Lac,* nom très-répandu. On connait la forêt du Lac-Gendre, le bois du Lac-Marcelle, etc. Le Temple de l'Eau se nommait *de Lagueos, de Laqueo, de l'Eau.*

Lanmary (grande forêt de ce nom), est en latin de *Lacu-Marino,* et il s'est écrit longtemps *Lac-Mary. Laxion* (forêt de ce nom), s'est écrit *Lacsio.* St-Barthélemy de Bellegarde se nommait S. B. de Chamilac, dans un titre de 1122, et sans doute qu'il tire ce nom d'un village voisin nommé le Lac.

Laga, avec le son du *gue,* a produit : *Lagudal,* pays de bois et de landes, au nord de Bergerac, en latin *Agudella; Lagut* en ce même lieu, qui avait donné son nom à une des plus anciennes familles périgourdines ; *La Guilhe,* et ses nombreux dérivés, entre autres les *Guilhonnets,* mot qui rappelle si bien le refrain de la chanson du premier jour de l'an, *la Guilhonaü nous fal douna!* *Laga* avec le son du *j* a formé *La Gemaye,* en latin *Fainaia, Franagge.*

3° *Legium* se retrouve dans *Legé,* près la Gemaye dans la Double; *Léguilhac*

---

(1) *Aga, Agia,* forêt. (*Bullet., Mém. sur la Langue celtique*).

(2) Alles, près Limeuil, est écrit *Als* dans quelques anciennes cartes, *Alcos* dans certains actes anciens ; enfin il est dit, dans un dénombrement des dépendances des abbayes, qu'à l'abbaye de Chancelade appartient le *Prioratus Alsona, diocesis Sarlatensis* (De l'Espine vol.). Ce nom d'*Alsona* m'est inconnu, et je crois qu'il faut y voir l'église d'Alles.

(3) Près de Paris, *St-Germain-en-Laye.*

en latin *Lagulhacum* et *Agulhacum;* les *Leches* (1), bourg près des landes de Lagudal (forêt de ce nom), et le *Lechou,* ruisseau qui traverse cette contrée; *Ligueux* (forêt de ce nom), en latin *Leguors, Ligors, Logurs.*

4° La forme *Lobiæ, Loges,* se retrouve aussi :

Lobiæ dans *Laubière : Et nemus vocatum de la Laubaria; La Laubarie, Lauberie, Lauvadie, etc.*

A la *Laubaria* se rattache *Labat,* nom que porte la forêt de Coly, et le nom si commun de *Labatut,* sur lequel je puis citer le texte : *Et nemus vocatum Labatut de Salis.* Ces deux noms de *Labat* et *Labatut* ont amené, par la suppression de *La,* article, les noms de Saint-Laurent *des Batons, Batou, Puy-Betou,* et ceux ou le *d* a remplacé le *t :* ainsi *Badefol,* jadis *Batefol,* nom de deux très-anciennes chatellenies et forêts, *Badefol sur Dordogne* et *Badefol d'Ans, Badeix, Bussière-Badil, etc., etc.*

Loges est ici dans *Loges, Logis, Longa* (2) (forêt de ce nom), *Laugerie* (haute et basse), mot écrit aussi *l'Augerie, Laugïnie, Lauquerie* (haute et basse).

De lui vient aussi, par la prononciation du *g* en *ch, Lauche,* qui a donné son nom à Léguilhac. On voit dans un texte le nom de *Fons de Lauche,* qui a été traduit par *Fons Anseris.*

Je crois que ce texte, d'un temps très-nouveau (1481), est un latin d'un ingénieux esprit de la Renaissance (3); je ne le crois pas sérieux. Ce mot se retrouve souvent répété ailleurs : l'*Auchou* près Cornille, le *Pey d'Auchou* à Boulazac (4). *Euche* me semble le même mot qu'*Auche;* on connaît le maine d'*Eusche* (bois à Creyssac), Saint-Vivien près Bourdeilles en latin *Parochia S^ti^ Viviani de Uscha.*

---

(1) *Esca,* mot encore usité aujourd'hui en Périgord, comme mesure agraire (*tres escas terræ,* 1070), avait plus anciennement une signification toute forestière : *la glandée. Si quis aliena nemora præciderit, si portat Escam...* (Lex Baj., tit. 21). *De porcis, si in Esca alterius portaverint, etc.* (Lex Longob., lib. 1, tit. 22). D'où le nom d'un impôt, *Escaticum, Escaeta, Escaduca* (Ducange), et celui d'une des plus anciennes familles du Périgord, *Escodeca.*

La connexion entre ce sens du mot *Esca* dans le temps des Barbares et celui de nourriture qu'il avait dans le latin est un fait curieux. Comment ensuite le mot *Esca* est-il devenu une mesure? Sans doute parce qu'il indiquait la portion de glandée qui pouvait être attribuée par chaque troupeau de porcs, comme le journal était calculé comme la mesure que deux bœufs pouvaient labourer en un jour.

(2) Longa (*Longum Vadum*) par le changement du *g* en *v* : c'est longum gualdum (*qualdus forêt*).

(3) En patois, une oie, *anser,* se dit *aouque.*

(4) La forêt de Livry ou de Bondy, près Paris, s'appelait *Sylva Lauchonia* à l'époque Carlovingienne. (Maury, *Forêts de la Gaule,* p. 226).

Ce nom a beaucoup de rapport avec celui de *Bois de Tousche*, que Ducange explique ainsi :

Arboreta quæ circa domum principalem consita sunt et quibus clauditur et cingitur.

Losse, écrit dans la carte de Belleyme l'*Osche*, et *Laussine*, semblent des formes plus adoucies de *Lauche*.

Agia et ses dérivés avec *B* :

Baye, Bayot, Baillou, Bayac, et *Bio* sur le versant opposé de la Couse.

Baiacensis, nom d'un archiprêtré au sud de la Dordogne.

Bajanosium, territoire aux environs d'Issigeac qui, par suite d'une élision, a laissé son nom au ruisseau qui passe à Issigeac, la Banège. Il y avait autour d'Issigeac une forêt considérable ; il est à présumer que c'est de cette *Agia* qu'est venu le nom de *Baiacensis, Baianosium*.

Un peu plus loin, sur la Couse, est *Banne*, lieu avec un cimetière antique, qui pourrait s'être formé du nom contracté de *Bajanosium*, et avoir été le vic de ce territoire.

Agia avec *C* :

Caillade, Caillavet, Calès, Cadelech Cadalihacum, etc.

Comme *C interdum mutatur in G* (Ducange), je renvoie ce qui est relatif à la lettre *C* au *G*.

Je passe la lettre *F*, qui mérite un article particulier.

Agia avec *G* : (1)

Gaiacensis, nom d'un archiprêtré au sud de la Dordogne. Il touche au Baiacensis, d'où il suit que tout ce territoire fut une immense *Agia*, désignée par le même mot, sauf une lettre.

Gajac, Gageac, Gaujeac.

La Gemaye, Ligal, Gal rostit (*Pr. de Gallo rostico*), *Garda galan, etc.*

Pengoth, (2) *Menigoth, etc. Gaye, Migay, etc., Gayrardia, etc.*

---

(1) *Gagio, gajum, gaje, gao*, sylva densissima. *Gaudus sylva. In sylva quæ vocatur gaudus Sti Stephani. — Or fit Guillaume e profond gaud entrè.* (*Rom. de Guill. au court nez*). *Gualdus* sylva — *Gualtine* sylva. — *Gal* sylva (Ducange). *Par quoi naquis-je Duc dedans ce Gal ramé.* (*Roman de Garin.*)

(2) Mauvaise orthographe, je crois, de finales très-répandues.

A la suite de la forme *Gaye*, je rapporte en raison de la prononciation qui change *g* en *c* ou *qu*, les mots qui finissent en *Caye* ou *Quays*.

Ainsi *Lenquays*, *Marcays*, *Marqueyssac*, *Quayssac*, *etc.*

Lenquais, *Lino Cassium*, *Lencasium*, *Lencaye* (prononciation avec *a* et *i*, sans diphthongue, en patois) et son diminutif Lenquaysset, *Lencayssetum*, commune attenante, portant aujourd'hui le nom de Varennes.

Marquays, *Marcasium*, Marquayssac, *Marcayssacum*, et Comarque, *Comarca*, qui n'a gardé que le commencement de *Cassium*.

Tous ces mots ont pour racine *Caye*, *Cassium*, *Casium*, venant de *Gao*, *Gaje*, comme *Guastine*, *Agassas*, *Jasse*, tous ayant la même signification de forêts.

Cassium, *Quayssacum* est resté dans le patois du pays sous le nom de *Casse*, l'appellation du chêne, essence fondamentale de la forêt; et de lui sont venus un grand nombre de noms de lieux : le Casse, la Cassagne (*Cassanea*, *Cassanha*), puis Casnac, et aussi Carlux, en latin *Caslucium*, *la Chassagne*, *etc.*

Dans la forêt de Lanquais, un lieu dit le *Casse de la Margau*. *Linocassium*, *Lincayssetum*, sont dans le même rapport que *la Noaille*, *la Noailhète*.

Et comme nos forêts sont composées de deux essences indigènes presque égales, le chêne et le châtaignier, la langue primitive, tout en les distinguant, les a un peu confondus, comme ils se confondent sur le sol; l'un est le *Casse*, l'autre le *Castang*, et de cet arbre aussi proviennent beaucoup de lieux comme *Grand Castanh*, *Castang Messier*, devenu *Château Miscier*, *etc.*

Agia avec *H* : (1)

D'Agia sous la forme *Ala*.

Hela, *Ella*: l'Ille. — Au XIVe siècle, on a écrit *Insula* : Isle; dans le plus ancien français, *Layelle*. Même rapprochement entre *Ella*, *Illa* et *Ona*, fontaine, qu'entre *Guilhe* et *Gonia*, *Gauïl*, fontaine. Ainsi, presque le même mot pour source et forêt (Voir plus bas).

Halas, forêt près Mareuil. (2)

Agia avec *J* :

La Jaya.

Jayac.

Jailley.

---

(1) *Foresta nostra sive Haia* (*Coutume de Lorris*). *Haia*, *Hagia*, pars Sylvæ delecta ad feras includendas. (Ducange.)

(2) Forêt de *Halate*, près de Compiègne. — *Halliers*, bois en ancien français.

Agia avec *M* :

Mayac.
Mayat.
Majolles.
Maillots, etc.

Agia avec *N* :

Naillac.
Nadaillac.
Noaillac.
La Noaille.
Nojals, etc.

Agia avec *P* :

Pailholes, en latin *Palholas*, lieu dans la forêt de Lanquais (1).
Paysac.
Palem, etc.

Agia avec *R* :

Razac (forêt), *sylva de Rajeto, Rejaco.*
Reillac, en latin *Raillacum, Relhacum, etc.*

Agia avec *S* :

Sagelat, Sagelatum.
Salles (*Sala*), contraction de *Sagelat.*
Sadillac, en latin *Sedalhacum, etc.*

Agia avec *T* : (2)

Talhafer, Tallapetit.
Tayac.
Teyjat.
Temniac (prononcé selon le pays *Teignat*, environs de Sarlat, jadis entouré d'une grande forêt), *etc.*

Agia avec *V* :

Valade, etc.

Le *V* se confond avec le *G*.

---

(1) *Pailhum. Census pro glandatione et jure pascendi porcos in sylvâ domini*, 1231 (Ducange).

(2) *Tailla, sylva cædua. Quod si talia in dicto nemore fuerit, etc.* D'où *Talleicium*, taillis (Ducange).

Agia avec *F* :

Fages, la Fage, Fajol, Faille, Malefage, etc.
Faye, Fayet, Fayolas, Fayolles, Fayot, Fayotte, Fayoulet, Haute-faye, Malefaye, etc.
Flageat (bois à Lanquais), *Flageac* (bois entre Maisons et Coutures), *Flaugeac, Flugeac, etc.*

Il semble au premier abord que ces mots *Fages, la Fage* viennent du latin *Fagus* et signifient une forêt de hêtres ; mais je crois qu'il n'y a ici qu'un rapport de consonnance, malgré l'explication de Ducange : *Fagia, sylva ex fagis*. Il faut remonter plus haut que cette trop facile traduction.

Ces noms et leurs dérivés sont trop souvent répétés sur la carte de la Dordogne, pour qu'ils indiquent des plantations seulement dues à la fantaisie des seigneurs ; ils doivent marquer que le hêtre est une essence forestière très-répandue sur le sol du Périgord. Or, il résulte des observations recueillies dans la *Géographie botanique* de M. Alph. de Candolle, qu'il n'y a pas de forêts de hêtre dans les plaines du sud-ouest de la France, qu'elles ne s'y rencontrent qu'à un certain degré d'altitude, et seulement dans les Pyrénées (1).

Le hêtre est mentionnné dans la 3me et 4me édition de la *Flore bordelaise* comme un arbre rare. Le *Catalogue raisonné de la Dordogne* le mentionne dans la forêt de Leyssandie, dans la forêt de Vern et les bois de la Nouaille et de Sarlande. Il est dans le canton de Carlux, à Orliaque, mais avec le doute qu'il y soit spontané. Il est très-rare du côté de Lanquais. Le savant M. Raulin, membre de la Société géologique de France, qui a tant fait d'excursions à pied dans notre Midi, m'a dit qu'il n'avait vu de forêt de hêtres qu'entre Tulle et Clermont, c'est-à-dire à 600 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, tandis que le sol du Périgord ne s'élève tout au plus qu'à 150 mètres.

On trouve, dans le célèbre ouvrage déjà cité, de M. de Candolle, cette observation curieuse que l'essence des forêts paraît changer à des époques éloignées. Au congrès des forestiers allemands, en 1842, on a cité plusieurs exemples de localités où les bois résineux ont cédé la place à des forêts d'une autre espèce, et réciproquement des forêts de chênes ou de hêtres à

(1) *Géographie botanique raisonnée*, par M. de Candolle, 1855, *passim* et page 472.
Flore bordelaise, 1846, p. 347.
Supplément au Catalogue raisonné des Phanérogames de la Dordogne, par M. Ch. Des Moulins, p. 240.

des essences résineuses. Dans la forêt de Haguenau, une grande partie qui est aujourd'hui une futaie de pins était tout en hêtres il y a 150 à 160 ans.

Je sens toute la force de ces exemples; cependant, je remarque qu'ils sont tous pris dans l'Allemagne, c'est-à-dire dans des climats froids, où vit le hêtre en groupes forestiers, et où, s'il disparaît dans un lieu il reparaît dans un autre endroit, tandis qu'il s'agit ici du territoire du département de la Dordogne, climat différent, où il n'existe pas de forêts essentiellement en hêtres comme dans le Nord.

Dans cet état de choses, je ne puis croire que si les conditions de température ne sont pas changées, il y ait jamais eu de forêts de hêtres en ce pays. *La Fage, Fages* et tous leurs dérivés ne viendraient donc pas de *Fagus;* ils procèderaient de *Agia,* comme tous les autres noms commençant par une autre consonne que *F,* et signifieraient une forêt, sans indication de l'essence qui la constitue. Quelques citations montrent la facilité qu'a notre idiome de substituer la lettre F au G, et mutuellement sans doute par l'intermédiaire du V.

Prigonrieux est en latin *Ecc. de Profundo rivo.*

La Gemaye est ainsi indiquée dans un ancien pouillé (XIIIe siècle) :

Ecclesia de la Franagge (*Arch. de Duppla*).

Dans le Cartulaire de la Sauve :

Ego Aldebertus de Albaterra damus circa Sanctum Petrum de Fainaia, medietatem de Lespaut S^ti Michaelis de la Clusa, 1112.

Ce nom de *Fainaia,* pour la Gemaye, rattache également à *Agia* des noms de localités qui semblent éloignées d'avoir une signification forestière.

Fénage, Fénis, Fenestre, etc. (1)

Helias Barrieyra damus... in loco qui dicitur Podium de Fenestra, tantùm terræ colendæ (1112, *Cartulaire de la Sauve*).

Une dernière observation sur *Agia,* afin d'en apprécier toute l'importance déjà mise bien en lumière par la multiplicité des lieux géographiques qui en ont retenu l'empreinte.

La vie des peuples primitifs était concentrée dans leurs immenses forêts; là était l'action; et il y a un rapport frappant entre Agere et Agia, de la même façon qu'il en existe un également sensible, pour le degré subséquent de la civilisation, entre Agere et Ager. La grande action, l'action forte, sociale et publique a changé de lieux : de la forêt, elle a passé à la terre cultivée.

---

(1) *Fenestrage, in tractu Alnetensi est jus habendi fenestras seu aperturas in sylvis majoribus per quas transeant mane et vespere Rusticulæ majores et decidant in Casses qui ibi tenduntur* (Ducange).

A *Agia, Aia,* rapportons encore par le simple changement des voyelles, le nom de l'animal qui s'engraissait de leurs glands, *troyo;* peut-être celui du fruit même du chêne, en patois de l'*agland*, et de la plupart des plantes qui fleurissent dans les forêts, les ajoncs, *galatge* en patois, fougères, bruyères, *feudjéro, brug,* en patois.

Hauteserre avait deviné l'importance philologique du nom des grandes forêts de la Gaule, quand il lui attribuait le terme dont on se servit pour désigner, dans les premiers siècles, ces bandes d'esclaves fugitifs qui se révoltèrent contre leurs maîtres : *Sic dictos Bagaudas, quasi Silvicolas a voce Gaü, quæ gallis Sylvam sonat* (Ducange).

Au-dessous de ce grand nom des *Agias* primitives de la Gaule, il y a dans la nomenclature géographique de la Dordogne beaucoup d'autres mots qui ont la signification de forêts. D'abord *Besse.* Ducange, il est vrai, a dit : *Arvernis, Lemovicinisque Besses, id est, quod Pascua.* Le *Glossaire français* s'exprime ainsi : *Besse, Baissa, Bessière,* lieu bas, marécageux, plein de broussailles (t. Ier, p. 665).

Mais, je m'autorise de ce que *Besse* est l'origine de la forme la plus récente *Bos, Bois,* et de ce qu'une des principales forêts de la Dordogne se nomme la *Bessède.* Comme nous le verrons aussi plus bas, c'est la dépaissance des troupeaux qui a converti des forêts en simples pacages. Ce nom est celui d'un grand nombre de localités comme Besse (*Bessia*), la Besse (*la Bessa, las Bessas, la Baissa*) (1), la Bessade, les Bessades, Bessaguet, Bessardie, etc., Bessière, Besson, Bessouart, Beyssac, Beysselance, etc.

Par le changement si ordinaire du *B* en *V,* et réciproquement, on doit rapporter à la même origine les mots suivants :

1° Vessat, Vessieras, la Vaysse (*Vaischa*), la Vayssière (*Vayschieyra, Vayschiens, Puey de las Veyssieras*).

2° *Bos,* forme plus récente que *Bes,* a donné Bosc, le Bost, Boschaud (*Boscus cavus*), Bosredon (*Boscus rotundus*), Bosset, Boisse, Boissière, Boysseulh,

---

(1) Un exemple, ici, montrera jusqu'où peut aller la corruption du langage, ou plutôt de l'orthographe. C'est ainsi que *La Baissia* est devenu l'*Abbatia;* Saint-Médard de Gurson était nommé Saint-Médard de Abbatia, l'Abbatial (le Père Dupuy).

Or, voici un texte à ce sujet, tiré du grand Cartulaire de la Sauve, p. 107, qui donne l'origine de cette prétendue abbaye.

De terra ad fontem de la Baissa.

Dedit sancta Maria de Legur terram quæ est ad fontem de la Baisa. Guilelm. de Nauclars consecravit ibi cimeterium et ecclesiam : qui etiam concessit quod omnes ibi manentes prœter parochianos Sti Medardi, etc.

(*Buxia, Buxeria, Buxolium*). Plusieurs ont conservé la lettre *u* qu'ils avaient en latin : *Bussac, Busseroles, Busset, Bussières, Buzet, Buys, Buisson* et peut-être *But*.

La Brousse, Brouchaud, Bruc, viennent de *Bruscia*, (*Dumetum, Gallis, Brossailles, Brosses*).

Item, une autre pièce de bois, dite la grande *Quesnée*, y compris une petite *Brosse, etc.* (Ducange).

3° Un autre nom générique est *Vaur, Vaura*, qui a produit *La Vaur, Vaureix, etc.*

Vaura, dit Ducange, *Ager sterilis, incultus*.

Cette explication, très-rapprochée de celle de Besse, donnée par le même auteur, est peut-être également trop restreinte, et je cite, pour appuyer cet avis, un texte de 1243 : *Sylva quædam quæ La Vaure vulgariter appellatur*.

M. de la Vernelle a fait, au sujet de certaines parties de bois qui portent le nom de forêts, une observation qui est ici fort importante. Il remarque que certaines *forêts comme celles de Saint-Félix et de Montclar étaient plantées d'une essence de chêne, entièrement différente de celle des bois qui les entouraient : c'était du chêne blanc évidemment semé* (1).

Il en est de même de la partie de la forêt de Mouleydier, dite Petite forêt. Il ajoute *que les forêts de Longa et de Saint-Maurice ne sont guère que des broussailles*.

Il me semble que l'on peut conclure de ces faits, que les grandes parties de bois qui portent aujourd'hui le nom de forêts, étaient à l'origine des lieux incultes : *Vaura ager incultus* (2), et qu'au moyen-âge les seigneurs en ont converti plusieurs en bois par des semis de chênes particuliers; peut-être est-ce en raison de ce repeuplement, que ces massifs de bois cessèrent d'être communs entre tous les habitants, et furent exclusivement attribués aux seigneuries voisines.

D'un autre côté, il y a sur la carte de la Dordogne un très-grand nombre de petites localités qui se nomment la Forêt. Ce nom est trop répandu pour croire qu'il soit l'indice d'autant de forêts, selon le sens donné à ce mot par le moyen-âge; je croirais plutôt qu'il est la traduction de *Vaura*, lieu inculte, et le nom même de forêt pourrait dériver du mot *Vaura*, par une prononciation plus aspirée, qui a changé *V* en *F*.

---

(1) Lettre de M. de la Vernelle (Mai 1860). — La forêt de Lanquais est en chêne blanc.

(2) Dans le terrier de Lanquais, 1755, ténement des Mazades, il y a cette expression : « *Jusques à la rencontre du désert appelé la forêt de Campagnac.* »

4° Les grands bois qui entouraient les châteaux ne portaient pas comme aujourd'hui le nom de Forêt; leur nom était *le Breuil.*

Breuil de Forest, qui est à entendre buisson, tel que convenablement les grosses bestes puissent s'y retirer (*Coutumes d'Anjou*).

Brolium, Breuilh, nemus in quo ferarum venatio exercetur, maximè sylva aut sepibus aut muris cincta (Ducange).

Le Breuil répond donc au *Parc* du nord de la France.

Ce nom se trouve partout sur notre carte, et il a donné naissance à beaucoup de dérivés : Breuillet, Brouillet, Brouillayré, Breil (1).

En patois *Bruelh*, en latin *Brulh, Brolium.*

5° Certains bois particuliers portaient le nom de l'Espaut, surtout du côté de la Saintonge, d'où est venu l'Eypau, etc.

In nemoribus et landis, excepto nemore vocato Lespaut, 1228 (*Coutumes de Ste-Aulaye*).

Medietatem de Lespaut S^ti^ Michaelis de la Clusa, 1112.

Quartam partem de Lespaut de Sancto Christophoro (*Cartulaire de la Sauve*).

Les forêts de l'Espaut, de la Barde, près del Pizou, la forêt de l'Espaut, près de Guyaranda (De l'Espine, vol. 10).

6° Les préposés à la garde des forêts se nommaient *Gruyers, Verdiers.* Ce nom de le Verdier est resté à un grand nombre de localités qui, sans doute, étaient leurs demeures.

Gruyers a laissé moins de traces; et cependant, au fond, c'est le même mot; Ducange indique ainsi son étymologie : *Ex Germanico* GRUEN, *vel* GROEN, *viridis, unde nostris Viridarius, idem qui Gruarius.*

De cette racine est venu *Grun, Granhous*, l'ancien nom de Grignols. Le nom nouveau de *Gri, Grignols*, a suivi le changement de *Gruarium*, en *Griaria, Griagium.*

Dedit... Griaria Forestæ, 1196. Les Griages de la chatellenie de Meullent, 1307 (Ducange).

Ces deux noms qui ont tant de rapport, à cause du changement si fréquent du *g* en *v*, et réciproquement, viennent du Nord. *Forestum quod vulgo* WERDER *dicitur.* D'où *Wild*, le *Wood* anglais, le *Wald* allemand,

Hoveden dit, qu'en 1091 le roi d'Angleterre nomma douze chevaliers par comté, *ad custodiendum venationem et* VIRIDE *in forestis suis.* VIRIDE, en français *Verd, Vert*, a laissé son nom à un grand nombre de localités.

Auprès de Compiègne, il y avait un palais et une forêt de Vern, sous la

(1) Breil est plus répandu que Breuil dans la partie méridionale du département.

deuxième race. *In Verno porcos accipiat tantum* (*Cap. de Charles-le-Chauve*).

En Périgord cette racine a servi à la composition d'un grand nombre de noms : Verdier, Verdon, Verliac, Vern (*Vernhium*), La Vergne (*Vernia*), Vernelle, Verneuil, Vernode, Vert de Biron, Verteillac, etc.; et par le changement du *V* en *B*, Berris, Bernis, Bersac, etc.

Pasturam, per totam Bersam, in foresta nostra (Ducange). Et en forest pour chacier et Berser (*Rom. de Garin*).

Malgré la ressemblance entre les mots *Vernhium* et *Vernia, Vernetum* (lieux plantés en aulnes), je ne crois pas que *Vernhium* et plusieurs de ses dérivés en proviennent. Je sais que la rivière qui passe à Vern se nomme le Vern, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point la puissance des vergnes ou aulnes dans l'étymologie ; mais dans les temps primitifs l'eau ne donnait pas son nom à la terre, comme aujourd'hui. Je sais aussi que je me mets en contradiction avec la plupart des écrivains, et entre autres M. Alfred Maury, qui estime que le vergne est une des essences forestières les plus répandues sur le sol des Gaules. Expliquant l'étymologie du nom des Arverni, il dit : « *Ar*, arti-
» cle, *vern*, aulne. *Vern* rappelle les innombrables aulnes qui poussaient sur
» son sol de trachyte et de granite. Cette essence très-robuste se contente,
» comme on sait, de terrains secs et légers. » (*Forêts de la Gaule*, p. 166).

Je n'ai rien à objecter pour ce qui est particulier à l'Auvergne, mais en Périgord je puis assurer qu'il en est tout autrement ; les vergnes ne poussent que dans les terrains gras, humides, sur le bord des eaux, et c'est la raison pour laquelle je ne puis penser que les localités placées sur des terres sèches, sur des hauteurs, et dont les noms commencent par cette première syllabe *Ver* ou *Vern*, aient pu prendre leur nom d'un arbre qui ne vient pas sur leur territoire. Je crois qu'il faut les restituer à la nombreuse famille des *Werder, Viride*, dont la simple désignation est forêt. Il doit en être ainsi de *ce tertre de La Vergne, dont la hauteur fixe l'attention*, dit M. Audierne, et sur lequel il signale de nombreuses antiquités (*Périgord illustré*, p. 560).

J'ajoute que M. Alfred Maury expose (p. 157) que les Celtes appelaient les chenaies sacrées *Nemetum, Nimidæ*.

De sacris sylvarum quæ NIMIDÆ *vocant. Concil. Lept. anno* 743 (Ducange).

Il est curieux de remarquer que les deux mots *Ver* et *Nemetum* étaient quelquefois réunis ensemble, et que la signification de ce nom composé était celle d'un sanctuaire ; témoin le vers si connu de Fortunat :

Nomine VERNEMETIS *volait vocitare vetustas*
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

Il existe aussi à Paris (*Cabinet de la Biblioth. Imp.*) un triens avec cette légende inédite : VERNEMITO, dont le regrettable M. du Chalais m'avait gracieusement proposé de faire la publication (*Lettre du* 3 *Février* 1851), en raison de son origine présumée bordelaise. Il m'en avait fourni le dessin, et je ne puis trouver une plus naturelle occasion pour le faire connaître. Je ne saurais lui donner d'attribution précise, et ne pourrais que le rapporter au *Vernemetis* de Fortunat, et par conséquent à un lieu rapproché de la Garonne et de Bordeaux, suivant l'opinion que ce savant m'avait exprimée.

Droit : VERNEMITO VIL Revers : ATFLA MO

Il paraît donc constant que dans notre partie méridionale de la Gaule on se servait de ces deux mots réunis pour signifier ces lieux consacrés auxquels on a donné plus tard le nom de temple, *Fanum* dans la langue latine, mais qui devaient être d'une toute autre nature que des édifices en pierre. Quelle difficulté y aurait-il que Vernh ne conservât quelque trace de *Vernemetum ? Ver* et *nhium* contraction de *Nemetum.*

Vern a dû être un lieu considérable dans l'antiquité ; il y subsiste des vestiges de nombreux monuments celtiques.

Il semble que nous ayons une explication également forestière du mot *Vernode,* par ce texte de 1387 :

Lud. de Vernodio sive de Podio Agulhie, in honorio de Montignac (*Hommag.* De l'Espine, vol. 26). *Agulhie, la Guilhe,* est un diminutif du nom des *Agias* de la Gaule, et il en résulterait une similitude de sens entre *Ver* et *Agia.* Les tours de Vernode, beaux restes d'un castrum romain, indiquent l'antique importance de ce lieu, et la finale *Ver-nodium* a quelque rapport avec *Nimidum.*

Qu'il me soit permis d'ajouter que je crois voir dans notre contrée d'autres vestiges des bois sacrés et du culte pour les arbres (1).

Beaucoup de noms en Périgord commencent par *Ey :* Eymet, Eyvignes, Eybène, Leybardie, etc. Je ne crois pas que cette syllabe y entre comme radical ; c'est l'article, ou une addition due à la prononciation, témoin Beynac, que le chroniqueur témoin oculaire de la guerre des Albigeois en Périgord, écrit *Benatium.*

---

(1) Les noms isolés de *Bel arbre, le grand Bel arbre, le Casse, l'Olme, etc.*, comme *la Fon de l'Oulme, Castel Fadaise* (*Fadas*, les fées), *las Fachilières, etc.*, peuvent être les vestiges des anciennes croyances.

Eymet réduit à Emet parait conserver presque intégralement le nom de *Nemetum*. Remarquons, pour fortifier cette leçon, que tout auprès des murs de la ville une section porte le nom de *la Guilhe*, vestige, comme nous avons vu, d'une *Agia* dont le nom est prononcé *Aguia*, *l'Aguilha*. Eymet dut être très-considérable sous les Romains; des objets précieux en ont été retirés : deux statues en bronze qui sont au Musée, une aigle en pierre très-vigoureusement dressée, conservée par M. Teyssonière, au château d'Eymet, chez lequel se sont faites ces belles découvertes. Au moyen-âge Eymet fut entouré de murs par Alphonse, comte de Poitiers, et devint une baronnie puissante. Cette ville était un point notable de la ligne stratégique sur laquelle se rencontrèrent souvent les Anglais et les Français, au XIVe siècle, comme on peut le voir dans les chroniques de Froissard.

Règle générale, lorsque à une période historique quelconque, une localité a de la prépondérance dans une contrée, on peut en conclure qu'antérieurement elle jouissait d'une importance analogue, mais sous la forme relative au temps, quoique l'histoire soit muette à son égard; et en effet, plusieurs monuments gaulois sont connus dans les environs d'Eymet, entre autres, un dolmen situé au Temple, à Eylias, ceux qu'indiquent les noms de *Peyre levade* et de plaine de *Peyredourgouillou*, le tumulus de St-Maurice, etc.; j'ai suivi un très-grand ancien chemin, entre Fonroque et Eylias; à la Rouquette il se bifurquait sur Eymet et Puyguilhem; c'est peut-être une voie antique.

Je ne verrais donc rien d'exagéré à reconnaître à la faveur du nom d'Eymet un centre de religieuse vénération, un antique *Nemetum*. La fertilité de la belle plaine du Dropt, et l'abondance des eaux qui se précipitaient du Touron de Rouquette, devaient y entretenir une merveilleuse végétation.

Je ne m'arrête pas là, et j'applique à notre pays d'autres témoignages que me fournit encore M. Alfred Maury.

Il dit qu'*en Irlande les chenaies sacrées s'appelaient Doire. Lorsque St Columban vint, au VIe siècle, prêcher la foi, il fit élever deux monastères au milieu de ces forêts sacrées : l'un au lieu qui a longtemps gardé le nom de Doire, lequel est devenu par corruption Derry; l'autre à Doire-Magh. La présence du nom de Doire comme composant dans un grand nombre d'appellations d'églises, démontrent que les disciples de St Columban ont agi de même.* (p. 157).

En Périgord ce même nom de Doire entre comme composant dans un grand nombre d'appellations; ordinairement, pour des lieux jadis considérables : ainsi Vendoire, Bridoire, très-ancienne seigneurie située au centre d'une forêt très-étendue. Je citerai *Fons Bulhdoyra*, source entre Villamblard et Roussille, deux anciennes chatellenies et forêts. Les peuples de l'Irlande et

de la Gaule appartenant à la même race celtique, les mêmes expressions peuvent avoir une commune signification.

Ces forêts sacrées, et par conséquent interdites au vulgaire, ramènent la pensée sur les forêts qui, au moyen-âge et peut-être dans des temps plus anciens, n'étaient pas communes à tous pour les droits de chasse et d'usage. Ces bois recevaient une dénomination particulière.

L'exercice de ces droits particuliers est, selon M. Maury, *l'origine des bois de Segrais; de là l'origine de la forêt de Servais* (Sylvacum), *appelée par corruption Serval.*

Nous avons aussi dans la Dordogne des noms analogues : *Campsegret, Serval, Servenches;* et par un simple changement de lettres : *Cherval, Cherveix.*

Varennes (du germanique *warren,* défense) a la signification de *forestella* (Maury); c'était le nom de bois soumis aux droits de gruerie, de foresterie; ce nom s'est vulgarisé sous celui de *guérenes, garenne.*

L'ancien idiome du pays avait un autre nom : on trouve souvent dans les actes *Bos del Deffes, Defeix;* ce terme équivaut dans le français à *Bois de Deffens,* bois *Vetez* ou *Bedats* (Ducange); mais il tire son origine de *Devesum, Dervesum* que Ducange explique ainsi : *Sylva in qua non licet omnibus ligna cædere, venari, animalia pascere, etc,* venant de l'armoricain *Derw, Derwen,* chêne, d'où le nom de Druide, suivant certaines opinions.

Telle est sans doute l'origine du nom de deux forêts du département, la forêt de Drouille et de Drouillot; de Dreille, dans les bois de la Double, de Saint-Etienne-le-Droux, Savignac-le-Drieux, Sandrieux, etc.

De là aussi *le Treuil, Trolium* dans d'anciens actes, nom presque aussi répandu sur la carte que le Breuil, dont il est bien rapproché. M. Lesson (*Fastes hist. de la Charente*), dit que nos pères appelaient *le Treuil* leur habitation cachée dans les bois. Les berceaux de vigne sont encore appelés *treilles,* et il cite à l'appui ce vers :

Trichyla umbriferis frigida arundinaceis.

(SCALIGER).

7° C'est à la présence des bois qu'il faut attribuer des noms qui, sans eux, n'auraient pas de raison d'être.

Feuillade, Fouillouse, Fouleix, etc., etc., en latin *Foliosa, Folhada. Les Escures, Lescure,* mots dont l'interprétation se trouve dans ce texte latin : *Quidquid habebant in mansum de Obscuris,* 1156 (*Cartulaire de Cadouin*).

Il est à remarquer que très-peu de localités ont pris leurs noms directement du vocable de la langue latine. Aux quelques noms qui précèdent, j'ajouterai : *Selve,* venant de *Silva; Boansault, Pronsault, Arsaut,* de *Saltus.*

M. Alfred Maury observe qu'*en Angleterre l'emplacement des anciens bois est maintenant occupé par de vastes bruyères, et que dans le Bas-Languedoc bon nombre de garrigues semblent avoir remplacé des forêts abattues.*(1) (p. 131).

Aussi, en reconnaissant la justesse de cette appréciation, je crois devoir joindre ici la nomenclature ancienne qui a le sens de terres vaines et vagues, incultes, puisqu'elle est un souvenir d'anciennes forets :

Lerm, ou *l'Herm* (forêt de ce nom), a été formé de *Herm*, *Eremus*, désert; et l'on a adjoint, comme dans *Agia*, la consonne *l* pour obtenir *Lerm*.

Le Terme, même racine avec une autre consonne, est employé communément pour désigner un terrain élevé, souvent inculte : *Inter viam et terminum*.

La Garrigue, *Garricæ*, *terræ incultæ* (Ducange).

Vendo illas villas, cum pratis, silvis, garricis, cultum et incultum, 781.

Et par le changement du *g* en *j*, *Jarrige*, *Jorrie* et tous les dérivés.

Decimis de omni Jarrigia, 1073.

Pascuis, silvis, joriis, montibus, etc., 1157.

Toutyfaut, terme assez répandu, aurait ce sens, suivant ce texte :

Garrigues, sive Toutyfaut.

De même cet autre nom, *Tout Vent*, qui se rencontre souvent sur la carte auprès de celui de *Varennes;* il a la même signification que *Gastines*.

Duas garbas solitudinis seu deserti quod Teutonicè vocatur utfanc, vel wastinia, 1119 (*Cart. Car. comit. Flandriæ*).

Wastinia, *Gastinia*, est proprement une partie de forêt dépouillée d'arbres (Ducange).

La ou *les Séguinies :*

Seghia, selon Ducange, *terra dumetis abundans, inculta.*

Combien d'autres faudrait-il ajouter, *la Lande*, *la Brande*, *la Gineste*, *Genestet*, *la Genèbre*, *etc.*

Toute cette multiplicité de noms géographiques ayant le même sens, et dont je ne saurais présenter le tableau complet, proclame hautement que le sol de ce département a été couvert de vastes forêts. Leur histoire, leurs noms, leur étendue sont choses à peu près inconnues.

M. Alfred Maury, dans son très-intéressant ouvrage sur les forêts de la Gaule, se borne pour nos provinces du centre aux deux phrases ci-dessous :

---

(1) Comme confirmation de cette remarque, je rapporterai le sens donné à l'adjectif *Absus*, *Absa*, dont la racine est la même que celle du substantif *Absac*, dérivé d'*Agia*. *Terra absa dicitur inculta ac pasturæ idonea* (Ducange). *Vinea in Absinam redacta*. De même, GASTINES : *wastinia, ager incultus*, vient de *gau*, *gaudina*, petite forêt (*Bullet.*).

Dans ces deux provinces ainsi que dans le Limousin, de vastes chataigneraies existaient dès le XIIe siècle; ces essences forment comme une frontière végétale entre les contrées de la Langue-d'Oc et de la Langue-d'Oil.

Et plus loin, à propos de la Saintonge :

La forêt de Rochefort allait se joindre par la forêt d'Aulnay à celle de Cognac, des Ombrets en Angoumois, et de la Gendre en Périgord (p. 288).

Voilà tout ce que le Périgord a obtenu; mais pour un département du Midi c'est déjà beaucoup que d'avoir été nommé dans un ouvrage écrit à Paris. Tout est donc à faire par nous. Le premier pas dans cette reconnaissance est d'apprendre les noms du pays, et on ne tardera pas à comprendre qu'à travers la plupart d'entre eux on aperçoit l'ombre des vieilles forêts. Au XIe siècle, quand les barons apparaissent pour la première fois et figurent comme donateurs de terres aux abbayes, ils prennent le nom de Forestarii, et l'illustration d'ancienneté qui entoure en France certaines seigneuries historiques du Périgord, s'expliquera aisément en voyant que leurs noms se confondent avec celui même des forêts où vécurent les premiers habitants de la contrée.

Je voudrais essayer, par la connaissance que j'ai du pays auprès duquel j'habite, de retrouver les traces qui subsistent de ces anciennes forêts et leurs noms; ensuite la marche pourra être suivie pour le département entier, si l'on veut prendre le fil qui me conduit. Le point de départ, quel est-il? C'est *Agia* avec ses mille formes, tantôt changé en un autre mot, tantôt réduit à n'être qu'une simple finale (1) : *Agia* devenant *Aia*, *Alha*, comme nous l'avons vu; *eia*, *elha*, dans *Bureya*, *Burdelha*, Burée, Bourdeilles; *oilha*, *oilhum*, dans *Limolh*, *Limeilh*, comme *Broilhum* et *Breilhum*; *ouilha*, dans *Rouillac*, *Rufiac*; *ulhum*, dans *Pesulh*; puis *Alles*, *Gal*, *Gault*, *Guilh* (2) et toutes les transformations que j'ai déjà mentionnées.

---

(1) Pour les personnes qui seraient étonnées de cette extrême contraction des mots d'une langue, qu'il me soit permis de citer un passage d'un ouvrage de M. Galli, dans son *Essai sur le nom et le langage des anciens Celtes* : — « Quatre causes semblent principalement pro-
» duire la corruption des mots : la négligence, l'esprit de paresse, l'esprit d'économie et
» l'habitude de certains peuples de ne pas articuler toutes les lettres, car la parole écrite
» tend toujours à ne peindre que la parole articulée.

» Il n'y a pas une seule lettre qui résiste à la longue aux coups du temps, et il y a des
» mots qui ne sont même plus reconnaissables. On peut voir dans le bas peuple la tendance
» qu'ont les mots à se mutiler et à se corrompre. La contraction des mots est telle, que les
» polysyllabes tendent toujours à se monosyllabiser, et le monosyllabe à disparaître. » (p. 5).

(2) Aux citations que j'ai déjà données pour *Gal Gualdus*, j'ajoute celle-ci qui est tirée de Borel : *Gault*, forêt, d'où une *Gaule*, bâton.—*Gaultiers*, paysans qui se soulevèrent l'an 1589.

Je prends pour exemple le territoire qui environne Lanquais, et partant de la limite sud-est de la commune actuelle, je trouve :

Sur la hauteur : *Boyer, Bouyssou, Loyo del bos, Brouilhet;* on descend par *la Veysseyro* (Terrier de Lanquais), *la Garrigue, la Lèbre, la Crabe* (1); le vallon se traverse à la *Fon de Loyou*, et par *Combe Malesse, Bardesoulle, Bramafan, le Pelain* (2), on entre dans la forêt de Lanquais aux *Pailholes*. Là commence la commune de *Faux*, où est entre autres *Galis*, la *Jasse, Camp Guilhem*, au dolmen aujourd'hui brisé, que dans le pays on nomme la tombe du général Guilhem.

Guilhem a été un des noms le plus en usage dans notre Midi, c'est le Guillaume français. Que l'on fasse attention au sens de ce mot : Guilhem vient de *Guilha*, forêt, comme son homonyme William en anglais, vient de *Wild*, *Wood*, bois, et a la même signification. On l'avait si peu oublié au moyen-âge que, dans le latin de cette époque, *Guillelmus* est souvent écrit *Guilermus;* fortifiant ainsi *Guilh*, de *Lermus, eremus*, désert, comme pour bien assurer la valeur originelle du premier de ces mots. Camp Guilhem n'est donc autre chose que *Champ de la Guilhe*, c'est-à-dire solitude, forêt.

De là, on redescend par *Verdon, les Bessades, le Galafre, la Vayssière*, ou *le Tay, Ligal, les Berris, la Fage;* par *la Gailhardie*, le bois de *Guineau* (c'est-à-dire *Guilhardie, Guilhoneau*), *le Breil, Laussine, le Flageat;* on est à *Lencaysset, Varennes* (3); *Lencaye* est séparé de *Lencaysset* par le vallon de *Marquay*, et la plaine le long de la Dordogne s'étend jusqu'aux *Escaloux*. A l'autre extrémité de cette plaine est *la Bigalle, les Guilhonets* qui portent ce même nom d'*Escaloux*, variante de celui de la forêt des *Leches* (*Lesca, Leschas*) située au-delà de Bergerac; ce nom est un témoin subsistant d'une ancienne forêt. On remonte par *la Malaudarie* (les Trois Croix); puis, au-dessus du tertre des *Ardennes*, par *Bidou, le Glandal, la Guiradelle, le Monge* et le bois de *la Dame*, on trouve le vallon qui descend à la Couze et Bayac.

Il est difficile de trouver une circonscription composée de termes qui soient plus les jalons d'une *Agia*, sous les diverses formes que cette expression a revêtues. On peut donc en conclure que tout le pays fut originairement couvert de bois, et que ce que l'on appelle forêt de Lanquais, une parcelle de 400 hectares, n'est qu'un point au milieu de l'immensité de la verdure primitive.

---

(1) *Garrics*, chêne. *Quand on ves vers lous prats et lous garrics* (Peyre de Mère, Borel, *Trésor de recherches Gauloises*). — *Lebre* et *Crabe*, en patois, lièvre et chèvre.

(2) *Pelain*, de *Pelon*, enveloppe de la châtaigne, pris pour l'arbre lui-même.

(3) *Maynamentum de Puyguilhem seu Varenas*. (Par. de Bruc, 1503).

Et maintenant, appliquant ce genre d'investigation à la recherche du nom de nos grandes forêts, voici ce qui me semble très-justifié pour le côté sud-est de notre département, car l'autre partie ne m'est pas assez connue pour en parler :

1° La *sylva Edobola* (1), mentionnée par tous les vieux chroniqueurs français, comme le lieu où Waifre fut assassiné. Quelques auteurs ont cru que *Edobola* était la forêt de Vern; ce qui donnerait de l'autorité à cette opinion, c'est le fait énoncé par l'auteur du *Périgord illustré*, que la famille de Waifre fut faite prisonnière dans le château de Roussille, situé dans cette partie du Périgord (p. 506). Cette assertion est-elle appuyée sur quelque texte? Aujourd'hui on est d'accord pour fixer la position de la *sylva Edobola* dans le pays boisé qui se nomme la Double. La ressemblance des noms autorise cette version. Cette forêt s'étendait entre la Drône et l'Isle, et confinait à la Saintonge par la forêt de la Braconne.

2° Au sud de l'Ille, entre cette rivière et la Dordogne, est une grande étendue de pays couverte de bois encore aujourd'hui. Dans cette contrée, généralement d'un sol infertile, un nombre considérable de châteaux au XIIIe siècle, de paroisses, et peut-être une population supérieure à celle d'aujourd'hui. *A Clarenxs sont* XXVII *seigneurs, etc.* 1301 (*Ech. entre Philippe-le-Bel et Helie VIII*).

On y remarque plusieurs forêts : celles de Mouleydier, Saint-Maurice Longa, Villamblard, etc.; elles touchent par la forêt des Leches et de Lagudal à la Double, et par les forêts de Vern, de l'Herm et de Reillac elles entrent dans l'arrondissement de Sarlat.

Il est à remarquer qu'il y existe un groupe de paroisses qui ajoutent à leur nom celui de *Villadeix :* Saint-Amand, Saint-Félix, Saint-Martin, Saint-Marcel, Saint-Michel; *Villadès* était le nom de cet archiprêtré, aujourd'hui Saint-Marcel, du nom d'une de ses plus pauvres paroisses. Aucun lieu ne s'est particulièrement appelé *Villadès* dans les anciens pouillés.

Or, on doit observer que si le mot ville se traduit naturellement par *villa*, quand il sert de finale à un nom, il n'en est pas toujours de même quand il est au commencement.

Villadeix pourrait être *Villa Dei*, si son nom latin *Villadès, Villadensis* ne s'opposait formellement à cette origine. Je crois qu'il y a ici, comme cela se présente si fréquemment, changement du *G* en *V*, et que *Villadensis* est

(1) Waifarius, cum paucis per sylvam quæ vocatur *Edobola* in pago Petrocoreco latitans, trucidatus est (Frédegaire). In saltibus de *Dobla*, 980, *Duppla*.

Guilhadensis. Telle était donc la dénomination de la contrée; et comme *Guilhadensis* vient de *Agia*, il en résulte qu'elle portait le nom d'une antique forêt, et que Saint-Michel de Villadeix signifie *Saint-Michel de la Forêt*. Ce nom paraît d'autant plus applicable, que le vestige du même mot *Agia* se retrouve là en bien des endroits; je citerai entre autres les landes de Lagudal, Lagut, les Leches, le ruisseau le Lechou, la forêt de Longa, l'ancien prieuré de Guilhe-Gorse, Sendrieux, Saint-Laurent des Batons, Drayaux, Cause. Ce nom n'a pas la même racine, mais le même sens. L'immense forêt de Cuise, au nord de Paris, est *Causia* ou *Cosia sylva*, et M. Alfred Maury fait venir ce mot de *cot, coat*, bois, forêt en breton (Maury, p. 301). On pourrait donc ajouter à la *sylva Edobola, sylva Villadensis*.

3° Le pays au sud de la Dordogne, entre cette rivière et l'Agenais (l'archidiaconé *ultra Dordoniam*), est partagé en deux archiprêtrés : Bouniagues et Flaugeac; ils se nommaient, au XIIe siècle, *Baiacensis, Gaiacensis*. *Agia* se retrouve sous chacun de ces noms; c'est la même expression avec une faible différence, *B* au lieu de *G*. Ces noms désignent naturellement les deux forêts qui couvrirent cette partie du territoire. On retrouve également ici, par suite des défrichements et de la mise en culture du sol, le nom de plusieurs petites forêts, débris isolés et épars qui ont survécu à l'œuvre destructive de l'homme. Sur les confins de l'Agenais, *sylva de Rajeto* (*Cart. de la Sauve*) (Razac), de Puyguilhem, *Boscus Castilhonesius* (Castilhonès) (1), les forêts d'Issigeac, de la Barde, Cugnac, Piles, Lanquais et Puy-Beton (2), confinant aux forêts de Batefol, la Jasse, la Bessède, *sylva Cadunensis* (*Cart. de Cadouin*).

Remarquons-y un certain nombre de noms de lieux à désignation forestière (3) : Flaugeac, La Guilhe près Eymet, Montguyard, Nojals, Gleize d'Als, Faux, Bayac; au milieu, les tuques de Moncuq, Cunèges, Cugnac et le lieu d'Ellebren. Il y aurait donc eu dans cette partie méridionale du département d'autres *sylva : Baiacensis* et *Gaiacensis*.

Puis venaient : *sylva Cadunensis, sylva de Malafaia* (1116), *foresta de Born* (1280), etc., et un nouveau désert de *l'Herm* indique ici la limite du diocèse.

---

(1) *Mansum Maurinent in Bosco Castilhonesio*, 1109. (De l'Espine, donation d'Arn. de Mons à l'abbaye de Cadouin), *Nemus Castellonesium*, 1155.

(2) *Puy Betou*, analogue des mots *Labatut, la Bat*, a, comme eux, le sens de forêt, et est ainsi synonyme de *Puy Guilhem*.

(3) Mes citations, ici comme ailleurs, sont loin d'être complètes. Pour approcher de l'exactitude, il faudrait avoir sous les yeux les matrices cadastrales des communes, et suivre les longues colonnes des *lieux dits*. Mais qui pourrait atteindre à un résultat en ce genre, si l'administration supérieure ou départementale n'en facilite les moyens?

Et maintenant, si on examine les noms relatifs à l'aspect général du sol caché sous l'épaisseur de ces forêts primitives qui ont d'abord arrêté le regard, on trouvera un vocabulaire presque entièrement formé à cette même époque, et composé de mots appartenant à une langue indigène.

Un coup-d'œil rapide sur ces noms, puis sur ceux qui se rapportent à l'œuvre de l'homme et à ses travaux. On entre bientôt dans des époques historiques connues, les langues contemporaines apparaissent et leur invasion efface ou seulement transforme certaines des dénominations déjà appliquées au sol. Ces additions étrangères sont faciles à reconnaître, et il suffira d'en indiquer quelques-unes.

Aspect général du sol.

Il n'y a pas précisément de plaines en Périgord, à l'exception de quelques hauts plateaux, comme celui de Faux, etc., la plaine de Born, etc.

Ce nom est donné aux lits d'alluvions plus ou moins étendues, qui sont au-dessus d'une rivière entre deux coteaux. Tout le reste est sol montueux percé par des cours d'eau, qui donnent naissance dans toute les directions à de ravissants vallons. Très-peu de pics isolés; les points culminants tiennent à la chaîne des côteaux, mais finissent ordinairement d'une manière abrupte au-dessus d'un vallon. Aussi la carte est semée de lieux qui portent le nom celtique sans doute de *Pech, Pey, Peuch, Puy*, et aussi *Pou, Pouch, les Poux*, d'où *Poujol, Poujoulou, Pouvellerie, Pouverrieras* (*Polvelaria, Polvereiras*), *etc.*

Cette même racine *Puech, Puch*, avec une prononciation plus dure, et un changement de la première consonne, a produit *Tuq, Cuq*, d'où *le Tuquet, Moncuq* (*Monscucus*), traduit plus tard par *Mons Acutus, Cumont, Cugnac* (*Cunacum*), *Cunèges, Cogulot*, prononcé fortement en patois *Cocûlot.*

Le *dunum*, si commun pour les grandes cités de la Gaule, se retrouve à Mussidan *Mulcedonum, Cadunium, etc.;* il s'est adouci à un âge plus rapproché, sous la désinence *oneus, supercilium montis* (Ducange) et le diminutif *onellus*, d'où *Montdonel. Oneus*, d'où *aneus, anea*, s'est traduit en français ainsi : *Montanea*, Montaigne; il est resté plus reconnaissable dans *Argentounès, etc.*

L'usage de la langue latine a fait fait ensuite prévaloir le *mons*, qui n'est qu'une contraction d'*oneus* avec une consonne : *Bellus mons, Mons Clarus, etc. Beaumont, Montclar, etc.*

La carte présente souvent un nom qui a la signification de petite hauteur : c'est *la Garde, Guarda*, et par changement de lettres, peut-être *la Jarthe, Jars, etc. : Herveus dedit... terram quæ vulgari sermone vocatur* GUARDA *quia in medio ejusdem terræ quidam parvus mons insurgit* (*Tab. maj. monast.*).

De là l'origine de *Garde-Galan*, ancien prieuré de Ligueux, vieux français qui dit *Mont dans la forêt, Gardedeuil, la Gardie, etc.*

Les vallons sont pour le plus grand nombre désignés par leur racine celtique, *Combe : Combe du Cerf, Combe de Banne*, d'où *Combiers, Combayranche*. Beaucoup ont le nom de *Rivière : les Rivières*, autrement *Ribeyrie, Ribeyreix, etc.*, contraction *Riv* de *Rivus* et *Eyrie* de *Eyraud, Ayrial;* puis est venu le *vallis* latin : *Vauxclairs, Vallis Clara, etc.* Malgré l'apparence, *Vallis* n'est pas toujours dans les mots terminés en *val. Urval*, pour le *Périgord illustré* est *Urbs in Valle;* cette grandeur de *Urbs* étonne un peu si près de *la Bessède;* aussi ce nom me paraît plutôt avoir la même signification forestière que *Serval* (bois de Segrais, selon M. A. Maury).

Cours d'eau.

La grande simplicité, l'uniformité même, on peut dire, qui existe dans la désignation des forêts, se trouve dans la formation du nom des eaux, et cette analogie fait présumer que tout le vocabulaire a surgi à une même époque.

Ce sont, chez la plupart, les désinences qui indiquent l'eau.

La principale est *One* et ses quelques variantes, venant de la racine *Ona : Divona, celtica lingua fons addite Divis;* noms de rivières, de ruisseaux, de fontaines et de beaucoup de lieux dits ainsi, sans doute du voisinage d'une source.

Parmi les rivières et ruisseaux, la Béone, Bidonne, Beauronne, Conne, Dordogne (*Duranius, Dorononia*), la Drone (*Druna, Drona*), Gardonne, Gardonette, Lisonne ou Risonne, Nizonne, etc.

Pour les lieux, c'est Vésone, Narbonne, etc.

Parmi les fontaines, celles qui jaillissent sous des massifs de rochers nus, dominant des vallons, portent dans la partie ouest du département le nom de *Touron*, Touron de la Rouquette, de Fonroque, Rouffignac, etc.

Ordinairement un grand lavoir est établi dans ces belles eaux vives, au pied du rocher.

Observons le rapport qui existe entre Touron et le Toulon, cette belle source des environs de Périgueux, à laquelle on a cru pouvoir attribuer l'inscription du Musée : DEO TELONIO.

Cette désinence se retrouve dans le Nozon, etc.

La racine *Ona* reparaît dans plusieurs noms, précédée de la consonne *G* au lieu de *T*, sous cette forme, *Gaunie*, *Gonie*, selon le texte d'un acte du XVe siècle, pour *las Gaunias*, près d'Escoire.

Las Gaunias, sive de Fontibus. De là, *Leygonie*, *Trigonan*, *etc.*

Ce même mot est encore en usage dans le patois, avec le seul changement de *n* en *l* : *Gaül* veut dire source, d'où *Gaulie*, *Gaulerie*, *Gaulejae*, *Rigaudie*, *Gaumier*, *etc.*

Le *Fons* des Latins n'est autre que *Ona*, précédé de la consonne *F*, et il entre dans la composition d'un très-grand nombre de noms : *Foncouverte* (*Foncuberta*), *Fonprigonde*, *Fontgauffier*, *Fonpeyre*, *Fongalop*, *etc.*

Fongalop, où se voient deux antiques tombelles, a peut-être reçu ce nom inexpliqué de la langue germanique et des guerriers qui y sont ensevelis, selon cet exemple, pris dans Ducange au mot *Walo* : « *Pater ejus* WALO *est dictus qui lingua autrasiorum interpretatur Bonus.* »

Le *G* se change communément en *W*, comme *Wilhelm* est devenu *Guilhem* dans notre sud-ouest; *Well*, si rapproché de *Walo*, veut dire *bien* en anglais, comme *Good*, son adjectif, signifie *bon*.

Je trouverais plus naturel de faire venir *Galop* de *Gal sylva*, fontaine dans la forêt, et son nom latin, *de Fonte Galardo* (2) viendrait à l'appui.

En s'éloignant un peu plus de *Ona*, on trouve la finale *Olle*, à laquelle nous devons *la Colle;* et par le changement de la voyelle, l'*Ille* (1) (*Ella*), *l'Elle*, *la Loue*, sans doute diminutif de l'Ille, auprès de laquelle elle prend sa source, *la Illou;* comme la Belle en a un dans son voisin *le Boulou;* notons aussi *le Taravellou*.

Dou est un nom indicatif de sources : *la Dou*, *le Caudou*, *la Béouradou*, *etc.* Cette racine reparaît avec suppression de la consonne : *le Céou*, *l'Escourou* (3), *le Bélingou;* puis avec une finale plus douce : *la Couze* et le *Couzeau*, *la Douze* et *la Douzelle*, *la Valouze*, *la Baüze*, *etc.*

---

(1) *Olle*, *Ille*, *Elle*, se changent aussi en *enne*, d'où la *Benne*, l'*Henéa*, *etc.*

(2) Galard, comme nom d'une des plus anciennes maisons de Guyenne, s'écrivait souvent : Galhard, Goalard, et vient de *Ailha*, *Guilha*, forêt.

(3) *Ou* n'est pas toujours la désignation d'un cours d'eau; c'est aussi l'abréviation de *illoa* suffixe ajouté aux noms propres, pour désigner un diminutif, un enfant : Arman, *Armantou*. C'est ainsi qu'il faut entendre, je crois, la valeur de *Ou* dans *Cardou*, *Furgou* et autres lieux placés sur des hauteurs et loin de toute espèce de cours d'eau.

Le Dropt et la Vesère, deux de nos principales rivières, sont plus loin de ces formations jusqu'ici presque uniformes; mais je crois que leurs noms ne s'écartent pas de nos autres origines périgourdines.

Le Dropt, rivière de notre frontière méridionale, prend sa source sur les limites du Quercy; de là, il a en quelque sorte la physionomie des deux pays.

La principale rivière du Quercy est le Lot, en latin *Oltus*, puis *Olt*, puis *Lot* par inversion. La nôtre offre un arrangement presque analogue de trois lettres aussi, *Opt*, qui dans des textes anciens sont *Oth*, ou simplement *Ot*.

L'addition *Dr*, je n'hésite pas à le croire, est un reste de l'indication d'une qualification donnée à ce *Oth*, pour le distinguer du grand *Olt* du pays des Cadurkes, dont il avait le nom.

Dr a été mis devant *Oth*, comme il était dans une autre partie du pays pétrocorien devant *Ononia*, pour faire *Dorononia*, devant *Ona* pour faire *Drona*, *Sandrona*, et encore par changement du *D* en *T*, devant *Trieux*, *Tricou*, autres rivières.

Dr est la contraction de *Derw*, *Derwen* (chêne), que nous avons vu déjà donner des noms à plusieurs des lieux de ce pays, Drouilhe, Sandrieux, etc. La qualification apportée par ce mot à la terre explique naturellement celle qu'il donne à l'eau, *Dr-oth* est le *Olt* du pays des Derwen, comme *Dorononia*, *Dr-one*, est aussi la rivière de ce même pays des chênes.

D'où peut-être cette conclusion que les défrichements de forêts ont eu lieu dans ce pays plus tard que dans les contrées limitrophes, le Quercy entre autres, puisque les chênes lui servent comme d'une marque de distinction avec le pays du Quercy.

Les noms participent quelquefois de la physionomie du pays. Quand par la vallée du Dropt on descend de Montpazier vers Villeréal et l'Agenois, on est frappé du contraste que présentent les deux pays : d'un côté, les rampes adoucies mais molles de l'Agenois; de l'autre, la ligne grandiose mais sévère des hauts plateaux du Périgord, jadis en forêt, où les bastides de Montpazier et de Beaumont furent édifiées au XIIIe siècle.

Ces rivières ne sont pas les seules à porter ce surnom, et nous pouvons leur en ajouter quelques autres.

Que l'on se souvienne du passage cité, où M. Alfred Maury dit « qu'en Ir-
» lande les chesnaies sacrées portaient le nom de *Doire*, bientôt changé en
» celui de *Derry*. »

Quoique ce même nom ait été reconnu en Périgord sous cette même forme de Doire, il faut remarquer que selon la prononciation du pays, Doire se dit

Dôrio, Dêrio, et se rapproche ainsi beaucoup plus de la racine *Derw, Derwen;* Bridoire est *Brujdorio* en latin, *Bridouère* en prononciation.

Quel que soit le nom ancien (que je ne connais pas) du lieu et de la rivière de Lidoire, cette rivière, qui marquait les confins du pays pétrocorien et de celui des Vasates, portait ce même nom significatif de chêne ou chesnaie sacrée, et établissait ainsi sur la frontière ouest, comme le nom du Dropt l'avait fait sur la frontière méridionale, que le pays dont cette rivière sortait était aussi le pays des chênes.

Je ne dirai point la même chose à l'occasion de la Tardoire, parce que cette rivière ne coule point de la terre pétrocorienne, et qu'elle arrose également le pays des Santons et des Lémoviques. Notre limite était en deçà sur la Drone, depuis Firbeix, auprès de Courbefy, jusqu'à Saint-Pardoux, Saint-Front-de-Champniers et les bois de Beaussac. Mais là, des deux côtés de la frontière, on pourrait dire que les *derwen* respirent en toute liberté. En avant de la Tardoire, écrit aussi Tardouère, il y a le Trieux limousin; en arrière de la Drone est le Tricou pétrocorien; entre eux le pays de Nontron, dont le nom, comme celui de ces rivières, se confond avec celui des chênes.

Sur la frontière de l'est, encore et toujours nos perpétuels vestiges de forêts : Frugie où se retrouve le nom d'une antique *Agia;* dans les pouillés, *Frugie* est de *Fracto Jove;* j'accepte ce *Jove,* pourvu que *Joue* comme *Frugie* vienne de *Gau, Agia,* et non de ce malheureux Jupiter, que les leçons classiques de l'Université veulent nous faire voir partout, et que nous y reconnaissions la destruction d'une forêt et non celle d'une idole.

Jumilhac, *Gemelliacum,* autre souvenir de forêt, Savignac-le-Drier, Sainte-Trie, Dalon, Nailhac, la Noailhe, la Noailhette, Ans, qui doit être la contraction de *Ailhas,* ce qui peut être justifié par un texte : *Castellania de Ayant* (1399), ainsi qu'en citant un lieu voisin, Anlhiac (*Eccles. de Ulhac.* Ancien Pouillé), qui réunit la double origine; enfin l'Auvesère et la Vesère (*Visera, Al Visera*), et encore de nouveaux vestiges de forêts dans Pazayac, Nadaillac, Jayac, jusqu'à Souillac, la Dordogne et le pays des Cadurkes.

Arrêtons-nous à ces deux noms de rivières; par eux, nous retrouvons à notre frontière orientale cette religieuse vénération des forêts. *Era, Er* est peut-être un dernier témoin de ce *Derw* de nous bien connu.

Tout auprès un ruisseau a gardé une autre forme de ce même idiome celtique : c'est un affluent de la Vesère, le Cern; partant des environs de Thenon, il se jette dans la Vesère, auprès de Condat, presque au même endroit que le Coly, et il avait pris son nom d'un lieu qui l'a perdu aujourd'hui sous celui de la Bachelerie. Cern rappelle le nom de guerriers gaulois dont parle

César, Vortigern, etc.; c'est un contemporain de *Vern, Lerm, Born, Corn, Cornaguerra,* et aussi des autres finales à doubles consonnes : *Pech, Ratavolp, etc.*

Une dernière observation sur les cours d'eau. Par suite de cette monotonie de signification, qui se bornait à accuser l'ombre que les arbres projetaient sur l'eau, certains n'avaient d'autre nom que celui des lieux habités qu'elles arrosaient. Ainsi le Cern, le Vern, la Couze, le Saint-Marcel, la Louire, etc., la Louire, descendue de Saint-Alvère, et qui en reproduit le nom, l'Alvire, en tenant compte du changement en *v* du vieil *u*. D'autres n'étaient parcimonieusement que la répétition d'un premier nom : Drona, contraction de Doronomia, comme une autre Dordogne; ainsi Al Vesera, autre Vesère, la Loue, comme une petite Ille, Illou, etc.; Couzeau, autre Couze dont il est si voisin.

Après avoir suivi la longue énumération de noms qui retiennent, sur le territoire de la Dordogne, le nom des chênes, on doit penser que les immenses défrichements qui ont été nécessaires pour transformer le sol en terres arables, ont dû aussi laisser un profond souvenir, et que bien des noms également doivent être comme l'écho de tant de travaux. Si je ne me trompe, il en est tout autrement; et quand on arrête sa réflexion sur ce sujet, on trouve presque à cette inégalité une sorte de raison logique. Quand les forêts couvraient la Gaule, leur immensité frappa les yeux des premiers hommes et de leurs enfants, et rien n'efface une première impression. Les défrichements, au contraire, n'ont eu rien de ce magique et profond saisissement; ils s'exécutèrent partiellement, obscurément, génération après génération, et les hommes, indifférents à ces travaux sans éclat, laissèrent passer inaperçue l'œuvre de misérables esclaves et, plus tard, de pauvres solitaires.

Puis au cœur des habitants des Gaules, issus de races celtiques et germaniques, les forêts ont toujours été un amour et un orgueil. Anciens asiles de la religion, de la défense de la patrie, soutiens de la vie publique qu'alimentait l'industrie des paturages, protégées d'abord par le respect et par l'utilité, les forêts ont été longtemps pour tous, rois, seigneurs et peuple, le théâtre des plus joyeux ébats. Aussi n'ont-elles cédé que petit à petit et devant les besoins d'une population vivant désormais de l'agriculture; aucune n'a disparu entièrement; les parties survivantes et les joyeux souvenirs de chasse ont empêché leurs noms de se perdre dans la mémoire des populations.

Agriculture.

Un nom que l'on trouve dans tous les cadastres, c'est celui de *la Bouygue*. Cette expression signifie terre défrichée; elle est dans la langue actuelle, et pour son explication je citerai *les Bouyguilhonets* (Montmadalès).

Eyssars, Sartres, etc., indiquent d'anciens défrichements au milieu des forêts. *In sarto forestæ de Lislebone. — Et quidquid... deruptum et extropatum est quod vulgo dicitur Exsars*, 1196.

Cours, Coustal, Coustètes, Coutures (*Eccl. de Culturis*), indiquent les premiers travaux d'agriculture. *Tam in terris* CULTIS *quam in novis et veteribus sartis*, 1121. — *Là sus, emmi cele* COUTURE, *me faites une sépulture* (*Rom. de Renaud*).

Il en est peut-être ainsi de *Coux*, de *Couze, etc.*

La Salvetat. Ce nom de protection, accordé par les rois et les seigneurs, indique aussi que c'était à l'ombre de la sécurité religieuse que d'importants travaux s'exécutaient pour le défrichement des terres. *In pago Petragorico, agriculturam vocatam la Salvetat, in parochia S^ti^ Petri de Cabans*, 1143 (*Bulle du pape Innoc. III*).

Eyraud, Ager, pratum vel prædium aliud (Ducange). Il est usité en Périgord non seulement en sa forme entière, *Saint-Jean d'Eyraud, Ponteyraud*, mais il est très-employé comme diminutif à la fin des mots : *Mazeyrolles, Viveyrol, etc.*, ou simplement *Eyres, Eyras, Eyrac;* ainsi *La Vayssière*, en latin *Vaischieyra*, paraît être une contraction de *Vayscha-Eyraudum*, et signifierait bois en culture. Je le crois d'autant plus que les noms *Gasquies, Gasquières*, qui me semblent identiques avec *Vaschieyre*, avec la seule différence du *V* en *G*, viennent de *Gascaria, ager proscissus nondum satus* (Ducange). *Casquer* est un mot en usage dans l'idiome périgourdin pour signifier herser à la main avec un sarcle.

Ainsi *Ribeyrie, Ribérac* (*Ribayriacum*), *etc.*, seraient des vallons cultivés.

Versannes, selon Ducange, *Ager de novo ad cultum redactus. Et unam Versanam in cumbis.*

La Condamine, même sens. *Et huc et illuc rumpere terram ad faciendam Condaminam* (*Amp. coll. Mart. abb. St. Vict. Massil.*).

La Saigne indique une terre fertile. *Vernacula linguâ idem sonat ac fundus pinguis et humidus* (*Gall. christ. Eccl. Lemov.*, p. 614; sur l'abbaye de Bonne Saigne, *Bonæ Saniæ*), *Vallis de la Sanha, etc.*

Lartigue, Lartige. Modus agri (Ducange). *Finis hujus honoris ex parte de illa Artiga,* 1059.

Champ, qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms, *Champeaux, Champagne,* était un terme générique pour exprimer les terres enlevées aux bois pour les convertir en culture. *Ut sylvæ sint custoditæ...et campos de sylva increscere non permittant,* 813 (*Cap. Charl.*).

Les terres réunies en exploitation rurale avaient le nom si répandu de *Barde. Dedit etiam dimidiam Barde quæ est supra Drotum,* 1155.

Ce nom a une infinité de dérivés : *Bardette, Bardis, Bardon, Bardou, etc.*, et en se rapprochant de nous il a donné naissance à la série très-nombreuse des *Bordes, Borderies, Bourdil* et *Bories*, mots qui étaient encore en usage, il y a cent ans, pour désigner un corps de domaine, une métairie. *Terra quod dicitur Bordaria* (*Grand Cart. de la Sauve*). — *Si quis boves..... de campis, vel de Bordilibus.... furaverit, etc.* (*Cout. de Bergerac,* art. 93).

Le Mas, Mayne, et les diminutifs *Mazades, Mazières*, indiquent domaine et habitation. Originairement ce n'était pas un nom propre. *Dedit duos mansos, nomen hujus mansi la Carestia,* 1095; depuis il l'est devenu.

Villars est une réunion de quelques maisons : *Portio sua de Villari quodam.* — *Villula cum suo Villare* (*Chart. Car. Calv.* 869).

Casal est un enclos : *Confrontatur cum Casali sive Clauso,* 1489.

Colonges a une même origine : *Colongia, Calongia, Villula prædium* (Ducange).

Industrie.

Le fer a été de tout temps la grande industrie du pays : *Apud Petrocorios ferri præclara sunt metalla* (*Cæsar, Com.*, lib. 1). Il n'a pas cessé d'être une source de richesse pour le pays; aussi beaucoup de noms géographiques le rappellent : *Ferrière, Ferrand, Faurille, Fargues, Farge, etc.*, et leurs composés.

Je doute qu'aucun de ces noms rappelle l'industrie antique. M. de Taillefer, dans l'énumération qu'il fait des lieux où il a vu des forges gauloises, n'en cite aucun qui en ait retenu l'indice certain. J'en dis autant de tous les endroits où j'ai reconnu un amas de scories. Ce sont donc principalement des noms d'établissements de forgerons.

Il est à croire que le cuivre a été anciennement travaillé dans la partie du département qui avoisine la Linde.

Le surnom de *Pérols, Pérerols,* donné à la paroisse de Saint-Mayne, vient sans doute de *Payroliis,* chaudrons en idiome du pays (Ducange).

Près de Cadouin une vallée donnée à l'abbaye, au XIIe siècle, portait déjà le nom de *Vallis de bassa calderia;* c'est la même signification (Ducange) (1).

Les habitants de la campagne sont encore très-adonnés à faire des charrois avec leurs bœufs, quelque tort que cette industrie cause à l'exploitation de la métairie.

Selon M. de Taillefer, le mot *benna* signifie en langue celtique un charriot de transport, d'invention gauloise; et le sol d'une forge gauloise, située à Saint-Jory, à quatre lieues de Périgueux, se nomme *las Bennas;* il pense que ce nom a quelque rapport avec les charrois que l'on faisait des produits de cet établissement (t. Ier, p. 184). Ce nom se trouve ailleurs : *la Benne,* près de Nontron, *les Bennissoux, etc.* Peut-être sont-ce là des vestiges de cette ancienne industrie.

Quelques noms, tels que *la Suderie, etc.,* rappellent une nature de commerce très-ancien en Périgord, l'engraissement des porcs : *Si quis porcellum de Sude... furaverit* (*Lex. Salic.* tit. 2).

L'expression est restée dans la langue du pays, et jointe au cri répété plusieurs fois, *tay, tay,* pour appeler ces animaux, le Périgourdin conserve dans son *tay-sou* le nom du *sus* gaulois.

Noms qui tiennent à l'histoire.

La période celtique est représentée surtout par le nom de l'emblême en grande vénération chez ce peuple primitif. *Peyre* ou *Cayre,* car les deux mots se disent également, soit seuls, soit accompagnés de qualificatifs, comme *Peyre levade, longue, brune, fiche, lade, nègre, etc.; Peyrotou, Grèzes, Grezelles, Grezelou, Grezerie, etc.; Penots, Penelie, Marque, Caillau, etc.,* et leurs nombreux composés, sont des vestiges d'anciens monuments qui sont aujourd'hui brisés ou n'existent plus (M. de Taillefer, *Antiquit. de Vésone*).

---

(1) Il y avait encore, en 1580, plus de trente martinets pour la chaudronnerie (M. de Taillefer (*Antiq. de Vésone,* t. II, p. 637).

Je doute fort que les mots *Bardis, Bardou,* conservent quelque souvenir des Bardes de la Gaule. Il en est de même d'un mot analogue à celui qui sert de refrain aux couplets du premier jour de l'an : *la Guilhonaü nous fal douna.*

Guilhonets est un nom fort répandu, mais comme je l'ai dit, il appartient à la famille nombreuse de *la Guilhe, Guilhassou, Guilheboux, Guilloux, Guionie, Guilhgorse, etc.* Ce sont là des variantes des mots *Agia, Gau, Gualdus,* forêt.

Qu'il y ait un rapport lointain entre la fête druidique et le nom des grandes forêts où ces mystères s'accomplissaient, que le refrain de la chanson ait conservé cette tradition, je ne le nierai pas; mais quant aux noms géographiques qui y ont de la ressemblance, je crois qu'ils n'ont qu'un seul sens : lieu couvert de grands bois.

Je ne serais pas étonné que ce fût par suite d'un usage qui remonte aux temps celtiques que la finale d'un grand nombre de noms des lieux se prononce en *a.*

Quelque différence qui paraisse exister au premier abord entre les noms terminés aujourd'hui en *ac* et ceux terminés en *ie* (les deux finales les plus communes dans la nomenclature du pays), il faut reconnaître qu'elle n'est qu'apparente, parce que la prononciation des gens du pays rend semblables ces deux finales.

On sait qu'en Périgord on prononce toujours *a* la dernière syllabe des noms en *ac* ou *at,* soit qu'ils se terminent en latin par *atum* ou *acum,* Bergerac, *Berdjéra,* Sarlat, *Sarla,* ainsi de tous.

D'un autre côté, les noms en *ie,* comme Ribeyrie, Massoulie, sont en patois *Massolia, Ribeyra.*

Il y a donc identité entre ces finales.

Or, comme à l'époque de la conquête de César la plupart des villes se terminaient ainsi, Lutetia, Divona, Burdigala et la cité pétrocorienne Vesuna, je ne serais pas étonné que les noms de nos petites localités fussent à l'instar des grandes villes, et que l'origine de la finale n'en remontât aussi haut. Depuis, la langue des Romains a ajouté l'adjectif *acus, aca, acum;* la langue française a éteint dans l'*e* muet la douce et précise prononciation de l'*a,* mais les mœurs populaires ont tenu bon jusqu'à présent contre ce double envahissement, et elles témoignent que ces noms étaient les mêmes, quand la langue n'était que parlée, et avant que les innovations postérieures aient accommodé dans une même famille des physionomies si diverses.

En dehors de ces souvenirs des peuples indigènes, en existe-t-il du séjour des peuples anciens avec lesquels les Pétrocoriens ont eu des relations, tels que les Egyptiens, les Grecs et les Romains?

Les opinions me semblent tout à fait libres à ce sujet, car je ne vois ici que des assertions fondées sur des consonnances; des présomptions, mais rien de certain.

Issigeac est-il *Isidis Ager*, Excideuil est-il *Isidis Dolium*, champ et tonneau d'Isis, comme le veut le *Périgord illustré?* N'en pourrait-on pas dire autant avec la même raison d'Isès, d'Issac, d'Estissac, etc. (1); et pour donner un tonneau à Isis, est-on bien assuré que la vigne fût déjà plantée chez les Pétrocoriens, si longtemps avant les Romains?

M. de Taillefer cite un certain nombre de noms qui ont une forme toute

---

(1) Je crois devoir citer ici intégralement une note du savant abbé de l'Espine :

« Avitus, qui se nomme aussi Alcimus et Ecditius dans une de ses lettres, était d'une » famille patricienne d'Auvergne et fils du sénateur Hesygrius ou Isicius, qui fut évêque » de Vienne; et à sa mort, arrivée en 490, on le choisit pour successeur. Il mourut en 518 » ou 522.

» Il se trouve un rapprochement singulier entre Saint Avit et sa famille, et les noms d'Is- » sac et autres du voisinage.

» 1° Le patron d'Issac est Saint Avit;

» 2° Issac ou Aysac peut s'être formé d'Isicius, père de Saint Avit, mort en 490. Saint » Avit s'appelait aussi Ecditius ou Ecdicius; en mettant un *s* à la place du *c* on fait Esditius » ou Esticius (car on sait que les lettres *d* et *t* se prononcent indifféremment l'une pour » l'autre), on a *Estici ac*. Or Estissac est limitrophe d'Issac; d'autant que l'ancien château » d'Estissac était situé près du village de Campagnac et dominait le vallon de la Crempse, » où est situé Issac.

» Le nom d'Avitus n'est pas étranger au Périgord; je parlerai bientôt de Saint Avit, né à » Lanquais.

» Il ne paraît pas prouvé qu'il fût originaire d'Auvergne.

» Peut-être la branche de Saint Avit était établie en Auvergne; peut-être celle d'Issac » sortait-elle de Lanquais.

» Saint Avit apprit les belles-lettres à l'Ecole de Sapaude. Un Sabaude succéda à Chrono- » pius dans l'évêché de Périgueux. Cet évêque était peut-être fils du rhéteur, et fut porté à » ce siège par le crédit de Saint Avit. » (*Carton* SARLAT *de la collection de M. de l'Espine*).

J'ajoute que, selon la légende du Bréviaire périgourdin, Ecditius est le nom du haut personnage qui donna Calabre à Saint Sacerdos. Ce nom ne nous est donc pas étranger.

Sans vouloir dérober à Issigeac une si haute origine, il m'est impossible de ne pas mentionner ici l'analogie qui se trouve entre son nom et une expression employée dans un des articles de la Coutume de Bergerac :

Item si quis receperit animal ad certum cabal, dominus dictorum animalium poterit mandare dictum nutrientem de YSCHIC EXEGAR. *Quo mandato, dictus nutritor... tenetur post octo dies adducere dicta animalia in foro seu in villa Brageriaci.... et Ychigare* (*alias* YSCHIGUARE), *et nihilominus... solvendo dictum Yschic sive lucrum* (Tit. 31).

Le même mot se retrouve dans la coutume de Labourt.

Certaine rente par an, vulgairement appelée *Ychide* ou *Agrer*.

hellénique : *Hiéras, Briséas, Adian, la Nauphie, etc.* Les opinions sont partagées ; il me semble me rappeler que notre savant compatriote, M. de Mourcin, était d'un avis contraire.

Les Romains, qui ont séjourné si longtemps, et qui ont donné leur nom à la langue même en usage pendant plusieurs siècles en Périgord, ont laissé une empreinte plus forte et plus étendue.

Plusieurs noms ont été introduits par eux, mais leur influence consiste surtout en ce que tous les mots du langage ancien ont pris une physionomie latine, et semblent ainsi leur appartenir. Citons seulement un nom qui leur est propre.

Les grands centres de population, sous leur administration, avaient le nom de *Vics, Vici publici*. Trois localités ont conservé ce nom : *Vicq*, *Vielvic* et *Neuvic*.

Les noms de puissantes familles d'affranchis habitant Vésone ont été révélés par des inscriptions découvertes sur le sol de la ville antique. On attribue à leur souvenir le nom de quelques-unes de nos localités.

Ainsi de *Marullius* (3 inscriptions au Musée, entre autres le n° 88. *Antiq. de Vésone*), serait venu *Mareuil*.

Ligueux, de *Ligurius* (Inscript. au Musée n° 76).

Bassac, Basillac, de *Silanus Bassus* (Inscrip. n° 71.

L'inscription n° 86 :

MONIMEI
CALETIA

serait l'origine de *Calès, Chalais*.

L'inscription n° 99, non trouvée à Vésone, mais portant les initiales du nom de Pétrocorien, aurait été l'origine du nom de *Cadouin* :

CADVNO
VLPΦ TRAI
EM AL PETR
MARTIVS.
F P. C.

Ce sont des attributions possibles, mais je n'y ai pas grande confiance.

Dans le nombre des ruines romaines qui ont été découvertes, il en est aussi certaines qui ont retenu un nom; peut-être celui de leur possesseur. On a cité la ville de Cidène à Bourg de Bost, de Boulogne à Basillac, de Quinte à Dome, de Meille au Fleix (*Périgord illustré*).

L'établissement du Christianisme est la période du plus grand mouvement

dans la nomenclature géographique ; il a ajouté presque un tiers de noms au vocabulaire.

Les églises, les chapelles, les croix, les fondations pieuses ont effacé des noms antiques et ajouté des appellations nouvelles.

Nous sommes loin de connaître et le nombre et le nom des maisons hospitalières que la miséricordieuse prévoyance du moyen-âge avait multipliées sur tout le pays, ainsi que les commanderies et les granges des ordres religieux et militaires.

Plusieurs lieux portent le nom de *Maladrerie, Malaudrerie;* c'était la dénomination générale; mais il y en avait une particulière en Périgord, qui est celle d'une Léproserie de Périgueux : *Et etiam domum Leprosorum quæ dicitur de Salvanjo combusserunt.* 1246.

Le nom de cette maison est diversement écrit dans les titres (*Antiq. de Vésone*) : *Salvajou, Salvagum, Salvougum, Salvougo.*

Il existe un certain nombre de lieux dans le département qui ont un nom analogue : *La Salvagie* (commune d'Archignac), *Salvanjou* (Bugue), *Sauvagie* (Preyssac, St-Circq, Cladech, St-Germain de Berbiguières). Il me paraît hors de doute que ces noms sont l'indice d'une ancienne léproserie. Je ne serais pas étonné qu'il en fût de même de *la Salvie,* près St-Vincent de Paluel, où MM. Jouannet et Audierne ont fait la très-belle découverte d'une baignoire circulaire (1) et d'un grand nombre de tombeaux.

L'Hospital, le Temple, désignent des maisons appartenant à un ordre religieux militaire, la demeure du commandeur ou une grange seulement, comme est *le Temple* près d'Eylias (Eymet).

L'ordre du Temple a un nom particulier qu'il ne faut pas négliger, et qui est assez commun dans le département, *Cavalerie.*

Voici à ce sujet un passage extrait d'une Notice de M. Du Mège sur quelques monuments de l'ordre de la milice du Temple.

Dans la charte accordée à la ville de Montsaunès par des chevaliers de cet ordre, voici les qualités qu'ils prennent :

Nos, frayre Pons del Broet, cavalier humil, mastre de los maysos del Temple, de *la Cavaleria* del Temple en la Gasconha, frayre Celebra de Pi, comendador de la mayso de *la Cavalaria* del Temple de Montsaunès, etc.

M. Du Mège fait une observation qui mérite d'être recueillie :

---

(1) J'ai appris depuis, par M. le comte Aymar de Beaumont, qu'une baignoire circulaire, semblable à celle de la Salvie, mais ornée avec un moins grand luxe de marbres, avait été découverte dernièrement à St-Cyprien en faisant les fondations d'une maison.

« En lisant cette charte, on aimera à voir ces chevaliers du Temple, si » fiers de leur antique noblesse, admettre à l'honneur d'octroyer des chartes » à leurs vassaux, leurs chambriers, leurs vachers, leurs bergers, leurs » bouviers, leurs charretiers, leurs grangers. C'était partager avec ceux-ci » les droits de la seigneurie; et, par là, on voit qu'il existait entre les che- » valiers et leurs serviteurs une sorte d'égalité touchante, puisque de simples » domestiques exerçaient envers des populations les mêmes droits que leurs » maîtres. » (*Notice sur quelques monuments de l'ordre de la milice du Temple*, par Alex. Du Mège, 1847).

L'époque féodale n'a point d'expression plus ancienne et plus répandue, pour les manoirs des seigneurs, que *la Mothe, Mota : Donatio Petri de la Mota de Saleinac,* 1226, *super pontem Motæ de Montpao.* 1376.

Ce nom remonte aux buttes factices qui n'avaient d'autre fortification que des haies ou des palissades, au Xe siècle, alors.

Plus tard, avec les constructions en pierre, vinrent *Turris, la Tour, Castrum, Castellum,* et tous leurs nombreux dérivés.

Un nom très-répandu est celui de *Sales,* du mot germanique *Sala.* Le château du comte de Périgord, à Périgueux, s'appelait *la Sala al compte,* 1322.

La Cropte a le même sens : *Croptam in veteri castro de Granholio,* 1285. *La Fosse* aussi : *castrum de Fossa Manha* (Fossemagne) *Rep. de Fossa Landrico* (Fosse Landry), *etc.*

Les châteaux dans les derniers temps se nommaient *Hospitium* et *Repayrium;* d'où est resté à plusieurs le nom de *le Repaire.*

Quelques noms de lieux rappellent les fortifications dont ils étaient entourés au moyen-âge :

Montpont, Mons pavo (1). Palissades se disaient jadis *Pavesades :* « *Arbalestes, Pavas et fors escus bandés* » (*Chron. de Bert. Du Guesclin.* Ducange).

Les anciens seigneurs de *Paleyrac* portaient dans leur écu d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre *pals* d'or. Ici, nom et armes rappellent les palissades qui défendaient le manoir ou le *Eyraud.*

Montpazier (2), avant d'être dans une enceinte de murs, fut d'abord sim-

---

(1) Je crois être plus fondé à interpréter ainsi *Pavo* qu'à y voir un nom de fondateur, ou l'oiseau de Junon, comme le propose M. l'abbé Audierne (*Périgord illustré,* p. 584). J'ai pour moi l'exemple de la ville de Pau (*Palum*), en Béarn; c'est ainsi que notre *La Force* avait son analogue dans le même pays. La monnaie battue à Morlaas portait le signe du château des comtes de Béarn dans cette ville, dont le nom était semblable : *onor Forcas.*

(2) Concedimus... et pro clausura et refectione dictæ Bastidæ de nemoribus honoris Montispavonis, consules possent capere, etc. (*Coutumes de Bénévent,* 1309).

plement palissadée, selon ce qu'enseigne son nom : *Paxera.* — *Palorum contextus.* Il en avait été de même de toutes les bastides.

Dedit hominibus... usuarium in sylva ad domum edificandam, ad PASSERIAM, *clausuram ortorum, etc.* (Ducange).

Un nom à noter sur la carte est *le Sol,* parce qu'il représente un lieu ou s'accomplissaient, à l'époque des mœurs féodales, un grand nombre d'actes publics et solennels; non seulement des paiements de redevance, ce qu'indique *le Sol de la Dixme,* à Périgueux, mais encore des donations.

Apud Abzacum, IN TRITUREA AREA, 1158.

Apud Issigiacum IN SOLARIA *decani,* 1179.

La réunion dans un lieu ouvert à tous équivalait alors à nos modes actuels de publicité; ce lieu variait selon l'occasion.

ANTE OSTIUM ECCLESIÆ B. M. DE MONCUC.

APUD ECCLESIAM DE MAMBOS, 1135.

JUXTA ULMUM *d'Alcos. Apud castrum Ameliacum* SUB ULMO, 1156. *Apud Clarens* SUB ULMO, 1209.

ANTE ECCLESIAM *castri Monterevelli* SUBTUS ULMUM, 1306.

SUB ULMIS VETERIBUS *de Palavesy,* 1225.

Sursum super PONTEM DE LA MOTA *de Montpao,* 1376.

Super RIPAM *de Gardoneta,* 1226.

Le mot *Sol* a laissé plusieurs composés, entre autres *Lissouleix* (Lussolerii), l'une des granges de l'abbaye de Cadouin, *Dussoulas, etc.*

A Plazac il y a un tertre nommé *le Sol,* où l'usage était de se réunir le lundi de Pâques pour des danses religieuses (*Notes* de M. l'abbé Rigaud, ancien curé de Plazac).

Je termine cet aperçu sur les noms qui tiennent à l'histoire, en disant qu'il est plus que probable que les peuples qui ont traversé ou occupé le Périgord, dans les temps modernes, n'y ont pas laissé plus de souvenirs de leurs noms que les nations conquérantes de l'antiquité.

Comme justification, je cite l'exemple des Anglais qui ont occupé la Guyenne pendant près de trois cents ans, et aussi l'observation d'un fait qui est sous nos yeux; toute personne attentive peut reconnaître combien la vie officielle est en dehors de la vie réelle des populations : l'une est mobile et fugitive, l'autre est indifférente à tout ce bruit étranger; elle plie sous la contrainte, mais se relève dès que le bras est affaibli, et reste toujours la même.

Ainsi tous les noms écrits avec le mot *Goth,* comme *Pengoth, etc.*, n'auraient aucun rapport avec les tribus gothiques, leur orthographe serait vicieuse.

De même pour ceux qui semblent rappeler les Maures ou Sarrazins.

Les consonnances données par les noms actuels sont un guide peu sûr; il faut se rendre compte de la forme première de chacun d'eux. Mauriac s'est dit *castrum de Mouriaco;* Maurens, *eccl. S^a Mar. de Marenes;* au XIVe siècle il devient *Maurenxs;* tout cela est donc incertain.

Quant à Sarrazac, les Sarrazis, la Sarrazinie et la plupart des noms commençant par *Sar,* je leur crois la même origine que les noms cités plus haut, *Sartres, Eyssars, Leysartade,* et selon l'explication de ces textes : *Quidquid deruptum est quod vulgo dicitur* EXSARS. — *In* SARTO *forestæ, etc.*

Azac, c'est Ajat, Abzac. *Azillac,* diminutif d'*Azac,* se retrouve dans *Montbazillac,* qui est *de Monte Bazalano,* comme *Alles,* l'une des formes d'*Agia,* a été en latin *de Alanis;* son composé, *Sarazignac,* a donné, par contraction *Sarrazis.* Azac a sa forme française dans Azel, Azeau, Montazeau, *de Montazellis,* Bournazel, etc.

Sarlande, proche Sarrazac, est naturellement *lande essartée. Sarlhiac* est identique avec *Sarlat;* dans ce dernier mot, *lat* pourrait être aussi pris pour lande, d'autant que *la Landusse* se traduisait par le latin *de Monte lato.* Observons que *Sarlat* et *Sargiac* doivent leur origine à des ordres religieux qui s'établissaient ordinairement au désert et le défrichaient. *Sarailler* présente la racine commune *Aillac* moins défigurée.

J'ai placé à la fin des Pièces justificatives l'*Index des noms anciens* qui, selon l'Instruction ministérielle, terminera le Dictionnaire départemental. Je l'ai publié d'avance afin que les lecteurs aident à augmenter sa rédaction définitive.

Je n'y ai admis que des noms recueillis dans des textes qui ne dépassent pas le commencement du XVIe siècle, et avec les seules qualifications qu'ils portent dans ces actes.

Tous ces noms ont dû être *latins,* et le français n'y figure que comme *équivalent moderne.* Je me suis conformé à la règle imposée, tout en me demandant si cette exclusion est rigoureusement juste, et si le latin a toujours droit de priorité sur l'idiome vulgaire.

Je crois que partout et dans tous les temps il y a eu à la fois deux langues parlées : la langue indigène et celle des maîtres du pays ou des colléges sacrés et savants.

Ainsi les noms actuels auraient existé à peu près dans leur forme actuelle en dehors des transformations dues au latin, et en même temps qu'elles.

Je remarque que le latin, transporté dans les Gaules, a eu deux périodes d'influence sur les noms de lieux très-marquées :

La première, qui se rapporte environ au Ve siècle, a substitué chez les Gallo-Romains, à la simplicité des noms celtiques, les appellations à longue haleine, dans le genre des *Mediolanum, Dividiodurum, Durocortum, etc.* En place de *Vesona,* dont les contemporains, sans nul doute, *Drona, Nisona, etc.,* ont échappé, nous avons eu *Petrochorecum,* et aussi Apollini *Cobledulitavo* (autel trouvé à Vésone), *etc.* Cette influence s'est prolongée jusqu'au moyen-âge : *Petragoricinium, Mulcedonum, Moxidanensis, Marmontestesium, Rossi nagesium, Leschirpelada, Beltricorador* et *Beltricolidon.* Il nous en reste même quelques vestiges : *Berbiguières, Bourgougnagues, Bourgougnoux, la Jarripigie, la Jaquepeyronie, Cheychiquoqual* (la chapelle au Bareilh), etc., etc.

La seconde période latine est au XIIIe et au XIVe siècle. Cette sève féroce s'est amollie, elle ne tourmente plus les noms de la localité et se borne à leur donner une désinence en *acus, esius, illus, etc.*

Si le latin est la forme la plus ancienne, on doit *toujours* trouver la forme latine avant la forme vulgaire.

Or c'est ce qui n'est pas *toujours ;* donc le latin n'est pas le moule primitif d'où le nom actuel est sorti.

Combien de fois dans des actes du XIIe et du XIIIe siècle trouve-t-on cette formule après un nom latin, *quod vulgo dicitur,* suivie du nom vulgaire tel qu'il se dit de nos jours; comparez les deux pouillés cités au Pièces justificatives : le premier, celui qui est au moins du XIIIe siècle, donne les noms très-rapprochés de ce qu'ils sont aujourd'hui; le second, à date positive, de 1340, revêt un plus grand nombre de ces noms de leur habillement romain; de ces actes devient, cent ans après, *de Claro Monte, Longas,* le *Clarmon* du premier *de Longo Vado, etc.*

Il y a plus.

J'ai déjà dit que dans un très-grand nombre de noms, ceux terminés en *ac,* et venant de *acum,* la prononciation ne tenait pas compte de cette addition de finale latine, et était en *a,* comme elle devait être primitivement, si l'on en juge par l'antique désinence des villes des Gaules avant la conquête des Romains.

J'ajoute que les noms eux-mêmes ont un sens entièrement étranger au latin, et qui appartient à une langue qui lui est antérieure dans les Gaules.

La nomenclature, nous l'avons vu, n'est pas un assemblage incohérent formé de vocables vides de sens, dus au hasard et débris de toutes les épo-

ques; il y existe au contraire un merveilleux accord dans la pensée qui en est le germe; et cette uniformité, cette simplicité attestent même pour l'époque de son éclosion une époque de paix qui ne peut convenir qu'à une vie forestière et pastorales, à une civilisation antérieure aux périodes historiques connues qui commencent par des luttes et des invasions. Cette langue précède donc l'usage du latin dans les Gaules.

Cet ensemble de considérations me fait penser que l'on a peut-être fait un trop grand honneur au latin en décernant à lui seul le titre de *Noms anciens;* le mot *Noms latins* eût suffi à cet étranger.

La justification d'avoir cherché *ailleurs* et *au-delà*, est dans cette pensée (M. Littré, *Revue des Deux-Mondes,* juillet 1857) :

« La tradition, les livres, les monuments, voilà les sources ordinaires où » nous puisons; mais il est un élément qui remonte plus haut que tout cela, » ce sont les langues.

» Les langues que nous parlons, les mots que nous prononçons ne sont pas » nés d'hier; chose singulière, ces vocables qu'on croirait une simple vibra- » tion de l'air sonore, et qui semblent si fugitifs et si précaires, ont des raci- » nes qui s'enfoncent profondément dans le sol, et que des fouilles bien con- » duites poursuivent fort loin. »

Je dois finir en rappelant une observation faite par M. A. Thierry :

« Les traces de l'envahissement germanique sur les propriétaires romains, » dit-il, subsistent aujourd'hui même sur la carte de France, où il serait fa- » cile de les relever. Il faudrait noter par provinces les noms de toutes les » communes rurales, et mettre à part d'abord ceux où figure comme compo- » sant un nom d'homme de langue teutonique, puis ceux dans la composition » desquels s'aperçoit un nom propre, romain on gaulois, et enfin ceux qui » évidemment contemporains de la conquête, ne présentent ni l'une ni l'autre » de ces particularités. Ainsi, ajoute-t-il, on relèvera les noms où se rencon- » trent, soit au commencement soit à la fin, les mots *ville, villiers, court,* » *mont, val, bois, font, fontaine, etc.*, et on négligera ceux où l'on trouve *mas,* » *mesnil, plessis, etc.* » (Thierry, *Récits Méroving.*, ch. V, p. 137 et 231).

Le plus grand nombre de noms en Périgord est-il contemporain de la conquête, c'est-à-dire également en dehors de l'élément des noms propres teutoniques et des noms romains? Telle est la question que peut seule résoudre la connaissance du vocabulaire géographique ordonné par le Ministre.

M. Thierry semble y avoir répondu d'avance, quand il dit quelques lignes plus haut, en parlant de l'Aquitaine : « Ce pays privilégié où la conquête a passé deux fois sans laisser de traces. »

Ici se présente une objection.

Si le mot *Agia,* que nous avons vu servir dans ses diverses modifications à désigner un très-grand nombre de noms de lieux dans le département, est un mot par lequel, selon M. Quicherat, les Barbares, au Ve et au VIe siècle, ont nommé les grandes forêts de la Gaule, ne pourrait-on pas conclure de ce premier aperçu qu'il ne faudrait pas adopter d'une manière trop absolue la pensée de M. Thierry?

Quant à moi je pense, conformément aux autorités que j'ai citées, qu'il faut remonter plus haut que le Ve siècle pour trouver l'origine du nom des grandes forêts de la Gaule. Des mots germaniques ont pu être importés alors et à différentes époques au moyen-âge; mais là n'est pas le fond même de notre nomenclature, et le moyen d'ailleurs le plus assuré de ne pas tomber ici dans l'erreur, c'est de s'en tenir à l'affirmation de notre grand historien : « *que la conquête a passé deux fois sur notre pays sans laisser de traces.* »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RÉPONSE A M. DELOCHE

EXAMEN DE CETTE QUESTION :

L'ancien diocèse de Périgueux était-il plus grand que la cité Pétrocorienne au temps de César et à l'époque Mérovingienne ?

Dans son Introduction au Cartulaire de Beaulieu, M. Deloche, après avoir décrit le *Pagus Lemovicinus* (p. 131), émet l'avis *que ce territoire n'est pas entièrement représenté par l'ancien diocèse de Limoges, et pour lui rendre ses anciennes limites, du moins sous l'occupation Romaine et sous les rois Mérovingiens, il lui restitue une portion considérable, distraite de l'ancien diocèse de Périgueux.*

« *Pour lui, les anciennes limites du* Pagus Lemovicinus *allaient de Dalon vers Thiviers* » *qui était un peu au sud de la frontière, et de Thiviers à Saint-Angel; elles suivaient en-* » *suite la route de Brantôme à Nontron, passaient au sud de Saint-Martial de Valette; de* » *Lussac, de Beaussac s'abaissaient jusqu'à la Nizonne, puis traversaient les bois de Beaus-* » *sac; et à l'ouest de la chapelle Saint-Robert atteignaient l'Angoumois en franchissant le* » *Bandiat.* »

M. Deloche s'appuie sur les raisons suivantes :

1° Le calcul des distances entre Limoges et Vésone selon les Itinéraires Romains;

2° L'inscription, sur un triens attribué à Jumilhac, des initiales de Limoges, comme signe de fabrication monétaire, et la réclamation au sujet de cette paroisse que saint Rurice, évêque de Limoges, adressa à Chronopius II, évêque de Périgueux;

3° L'inégalité existant dans les contingents fournis par les Lémoviques et les Pétrocoriens pour la défense d'Alesia; la conséquence doit être une infériorité d'étendue dans le territoire pétrocorien, et cependant les deux diocèses sont à peu près de la même grandeur : donc ces diocèses ne représentent pas exactement les *cités;* il faut réduire celui de Périgueux et augmenter celui de Limoges.

Examinons chacun de ces arguments; ils ne me paraissent pas concluants.

1° Les Itinéraires.

Rien de plus problématique, en général, que le calcul des distances, soit pour les chiffres eux-mêmes, soit pour leur appréciation.

Or, ici, les chiffres ne sont pas énoncés d'une manière uniforme dans les textes qui les rapportent.

La Table théodosienne n'est pas d'accord avec l'Itinéraire d'Antonin. Elle met 14 lieues gauloises entre chacune des deux villes et le point appelé *Fines*.

Les manuscrits de l'Itinéraire offrent aussi des dissidences pour les distances; entre Vesunna et Fines, d'une part, et entre Fines et Augustoritum, d'autre part.

Deux manuscrits cités par l'abbé Belley portent XXI lieues gauloises entre Vesunna et Fines, et XXI aussi entre Fines et Augustoritum.

La version citée dans les *Antiquités de Vésone* est XXI lieues entre Fines et Vesunna, XXVIII entre Fines et Augustoritum.

Les manuscrits les plus nombreux marquent XIV lieues gauloises entre Vesunna et Fines, et XXVIII entre Fines et Augustoritum.

« Cette dernière leçon a été adoptée *sans hésitation*, dit M. Deloche, par les éditeurs de l'Itinéraire, Vesseling, Parthey, Pinder, et en dernier lieu par le savant M. L. Renier. » C'est aussi celle qu'il considère comme la seule exacte, en raison du nombre (20) des manuscrits qui la reproduisent.

Ainsi c'est le nombre seul qui décide; on sait pourtant que les copistes se reproduisaient sans la moindre critique; c'est donc là une bien faible autorité.

J'admire les savants qui, au milieu de tant de contradictions, ont pu adopter quelque chose ici *sans hésitation*, d'autant que beaucoup de ceux qui ont étudié la question ont adopté une opinion contraire, et parmi eux je citerai non le seul abbé Belley, mentionné par M. Deloche, mais de plus, l'abbé de l'Espine, savant conservateur à la Bibliothèque Impériale, le père, on doit le proclamer, de toute la science que les uns ou les autres nous pouvons aujourd'hui exhiber sur l'histoire du Périgord; le comte Wlgrin de Taillefer et A. de Mourcin, tous deux doctes collaborateurs des *Antiquités de Vésone;* Mourcin auquel une mention est due, qui sous Napoléon Ier eut l'honneur d'être exempté de la conscription *sur la présentation de l'Institut de France;* hommes, il me semble, que l'on ne peut ignorer si l'on étudie sérieusement une question relative au Périgord, et qui méritaient mieux que d'être passés sous silence. Franchement, à tant faire que de n'énumérer qu'une partie des érudits qui s'étaient prononcés sur le *Fines* pétrocorien, il est fâcheux d'avoir donné la préférence sur nos Français à ces hommes de noms tudesques qui sans doute n'ont jamais mis le pied à Périgueux. Il semble au reste qu'il y avait d'autant plus lieu à hésitation, qu'ici, après la division parmi les antiquaires, il y a eu aussi division chez les géographes.

M. Deloche cite M. Walkenaer; mais la table alphabétique insérée dans l'*Annuaire des Antiquaires* (année 1850) nous apprend ce qu'a omis M. Deloche, que le colonel Lapie était d'un avis différent. Celui-ci place *Fines* à Firbeix, M. Walkenaer un peu au nord de Thiviers, entre Vaux et Chante. Le rédacteur de la table alphabétique se contente d'énoncer ces deux avis sans donner de préférence à aucun.

M. Deloche adopte l'indication de M. Walkenaer, qui dit dans sa *Géographie des Gaules :* « Le mesurage en ligne droite de cette distance (14 lieues gauloises) place *Fines* un peu au » nord de Thiviers. »

Mais, qu'est-ce que le mesurage en ligne droite? Est-ce que le colonel Lapie a mesuré autrement? est-ce qu'il aurait essayé de suivre les vestiges de la voie romaine? Mais, selon les *Antiquités de Vésone*, on en ignore entièrement la direction. Est-ce qu'il aurait donné lui aussi la préférence à d'autres manuscrits, et mesuré XXI lieues gauloises au lieu de XIV, comme Walkenaer, entre Vesunna et *Fines?* On n'en sait rien.

Toujours est-il que si ces géographes ont mesuré en mettant le compas sur la carte, et si on veut se rendre compte de ce mesurage en ligne droite, il s'est produit parmi les savants allemands et autres, une erreur assez curieuse. M. Deloche adopte Thiviers parce que, selon Walkenaer, il y aurait XIV lieues gauloises entre Vesunna et *Fines*, XXVIII entre *Fines* et Augustoritum, c'est-à-dire une grande inégalité de distance entre ces villes et *Fines*; or il se trouve que Thiviers est placé à égale distance entre deux branches de compas dont l'une est posée sur Vésone et l'autre sur Limoges; d'où il résulte, comme par une sorte de fait exprès, pour augmenter encore l'obscurité, que les savants ont choisi Thiviers *qui est au milieu*, parce que pour eux *il ne doit pas y être*.

En somme, ce que tous ont la permission de faire ici, et *sans hésitation*, c'est de ne pas trouver un terrain assez solide pour y asseoir un élément d'argumentation, et de passer outre.

2° La seconde raison alléguée est l'inscription des initiales L. E. M. O. sur un triens de Gemelliacum (Jumilhac), et la réclamation adressée par l'évêque de Limoges à l'évêque de Périgueux relativement à ce lieu.

Je répondrai d'abord relativement à l'inscription LEMO, que sous la première race il n'y avait d'atelier permanent de fabrication que dans les grandes cités. Le Monétaire frappait partout où il trouvait de l'or à convertir, soit qu'il fût produit par le revenu du fisc, soit qu'il fût apporté par les particuliers; et c'est la raison qui explique cette prodigieuse multiplicité de noms de petites localités inconnues, inscrites sur la monnaie royale. Donc une émission à Jumilhac avec LEMO, peut avoir été un fait passager et n'est pas un titre d'occupation permanente. La lettre de saint Rurice établit une adjonction de Jumilhac au profit de l'église de Périgueux; il en résulte donc que dans cette contestation chacune des parties pouvait se prévaloir d'une possession contraire; les faits ne nous sont pas connus au-delà. Lequel des deux diocèses avait droit? S'il y a une présomption favorable à avoir, c'est naturellement pour celui qui a conservé Jumilhac; car ce maintien n'a pu avoir lieu que par sentence métropolitaine.

Mais M. Deloche n'en juge pas ainsi : il voit dans la lettre de saint Rurice la preuve que « des tentatives d'empiètement avaient été, à une époque antérieure, accomplies par des » prêtres périgourdins, qu'elles se renouvelaient fréquemment et qu'elles devaient plus tard » aboutir à l'agrandissement du diocèse de Périgueux » (p. 141) (1). Pour appuyer cette im-

(1) Je m'explique peu que la seule présence dans ce débat de deux adversaires tels que le saint évêque de Limoges et le grand évêque de Périgueux, auquel Fortunat a consacré le bel éloge que nous lisons dans ses œuvres, n'ait pas suffi pour faire comprendre qu'il y avait au fond de ce litige autre chose qu'une convoitise vulgaire. Je m'explique peu qu'elle n'ait pas commandé un respect digne des deux contendants et épargné aux lecteurs ce que j'appellerai une de ces ruades philosophiques qu'aima tant feu le dix-huitième siècle, toutes les fois qu'il trouvait le clergé à la portée de son pied, et dont il est bien temps d'être délivré.

Au lieu d'aller si loin et de créer des torts qui ne sont écrits nulle part, il est si facile de comprendre ce qu'il y a de gravité dans une question de délimitation, et de s'expliquer les luttes qu'elle occasionne par les racines profondes qui sont dans les habitudes des populations et le devoir qui incombe à l'autorité de couvrir et de pro-

putation, dont l'amertume n'a de justification que dans le besoin de la cause, M. Deloche a recours à certaines dispositions de Conciles tenus à Carthage, Constantinople, etc., et qui sont relatives aux usurpations de territoire que les évêques pouvaient commettre entre eux. A cela je réponds : d'abord, que les canons de Carthage et de Constantinople n'ont pas été

---

téger ces intérêts. Quel que soit le territoire attaqué, on rencontre la même résistance, diocèse ou paroisse; les hommes s'attachent avec force à tout ce qui a reçu la consécration du temps. Quel sentiment plus naturel que d'aimer à conserver pour soi ce qui a toujours été à ses pères, et d'y voir comme un patrimoine dont nul n'a le droit de vous déposséder? Les choses n'étaient pas différentes au VIe siècle de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Je sais qu'à présent on fait bon marché de ces traditions, et que beaucoup de *Messieurs* s'estiment trop quand ils se regardent marcher dans ce qu'ils appellent le progrès et la civilisation, pour ne pas sourire et flétrir tout cela du nom d'intérêt de clocher! Qu'on en pense tout ce qu'on voudra, il n'en reste pas moins que cet attachement n'a pas péri, et que de nos jours encore, malgré toutes les subversions, le peuple tient avec énergie à l'ancienne division chrétienne du territoire, à la paroisse.

Je ne me rends compte de cette affection survivante à la loi, que parce que cette circonscription a été avant tout, et plus que toute autre, en rapport avec la plus grande utilité de tous. Une église paroissiale, en effet, a toujours été bâtie pour des habitations préexistantes et dans l'intelligence de leurs besoins. Les nouvelles demeures se sont groupées selon la même fin, et l'on comprend que ce ressort d'utilité commune, ayant une action toujours persistante, ait agi sur les générations qui se sont succédé, et que la paroisse soit encore pour les habitants des campagnes le foyer, le centre de vie.

La division territoriale moderne, la commune, n'offre pas, en effet, à tous le même bienfait, non pas qu'elle soit au fond une création nouvelle, car la commune c'est la paroisse sous un autre nom et à peu près dans ses anciennes limites; mais toutes les églises n'ont pas été ressuscitées, et pour beaucoup d'endroits une partie de la circonscription a été changée. La commune diffère de la paroisse, surtout en ce qu'elle a été conçue dans une pensée toute différente; la paroisse avait divisé le sol pour les habitants, la commune a divisé les habitants selon la configuration du sol.

La circonscription a été une question abstraite de topographie. Les accidents naturels qu'offre la carte ont passé avant les besoins religieux et matériels des habitants et ont décidé les unions ou les séparations de territoire. Aussi il est à remarquer qu'à peu près partout où la Révolution a laissé subsister ce qui était avant elle, son œuvre a été acceptée; et que partout où elle a touché, elle a créé un état de souffrance et d'oppression contre lequel les populations protestent autant qu'il est en leur pouvoir. J'en puis citer trois exemples aux environs de Lanquais, et partout je ne doute pas qu'il n'en soit de même.

Lanquais et Saint-Aigne sont deux communes limitrophes. Le bourg de Saint-Aigne est sur l'extrémité de la pente d'un coteau au pied duquel coule le petit ruisseau de la Bèouradou; des maisons avaient été construites dans le vallon, sur l'autre bord du ruisseau, et formaient le bas Saint-Aigne, dépendant également de la même église paroissiale dont elles sont presque aussi rapprochées que le sont la plupart des maisons du bourg lui-même. Pour faire une œuvre de topographie plus *rationnelle,* la Révolution a abaissé la ligne séparative des deux communes jusqu'au ruisseau, d'où il est résulté que le bas Saint-Aigne n'est plus de Saint-Aigne aujourd'hui, mais de la paroisse et de la commune de Lanquais, dont il est éloigné d'environ 3 kilomètres; les habitants se soumettent forcément à cette expatriation, mais pour les sépultures ils résistent et il faut qu'on les laisse faire.

Varennes n'est plus paroisse; sa réunion à Lanquais, pour le spirituel, est une cause incessante de rivalité entre ces deux communes.

Sainte-Colombe, ancienne et riche paroisse, est aujourd'hui confondue dans La Linde. Les pères de famille, inquiets principalement de ne plus avoir, à raison de l'école et du dimanche, la jeunesse sous leurs yeux, de la savoir livrée à elle-même dans le trajet jusqu'au chef-lieu du canton, et ainsi exposée à trouver le cabaret sur le chemin de l'église, ont demandé leur séparation; ils ont présenté, pour couvrir tous les frais, une souscription de 2,500 fr.; touchant et remarquable témoignage d'unanimité en raison du grand nombre des petites cotes qui forment cette somme, et qui a déterminé le Conseil général à donner trois fois un avis favorable. Mais qu'est-ce que tout cela fait auprès des bureaux d'un ministère à Paris? Sainte-Colombe a échoué, ce qui n'empêche pas la même administration supérieure, dans sa sollicitude pour les intérêts généraux de la société, de faire proposer des concours aux sociétés officielles sur le moyen d'empêcher les populations agricoles d'abandonner les campagnes pour les villes. Ce n'est pas la seule occasion où l'administration civile aura préparé elle-même les maux auxquels plus tard elle cherche à soustraire le pays.

faits en raison de l'ambition du clergé de Périgueux, puisqu'ils sont antérieurs d'un siècle à la discussion entre Chronope et Rurice; ensuite, que pour comprendre et se permettre d'interpréter et d'appliquer les décisions de l'Eglise, il faut avoir autant de respect pour le caractère des membres des Conciles que d'attention à leurs paroles. Est-il croyable que des évêques traçant une règle de conduite entre eux et pour eux, aient eu la pensée de se jeter les uns aux autres l'injure de pratiquer la spoliation par des voies illégitimes d'agrandissement ou d'*annexion*, selon le nom qui restera à la vile et hypocrite cupidité, et qu'ils aient senti le besoin de s'interdire de pareils excès?

Si l'on se rapporte à ces premiers siècles auxquels remontent les Conciles allégués, et aussi les Capitulaires, on trouvera une occasion naturelle pour expliquer ces défenses, sans descendre à de si odieuses incriminations. C'est en effet à ces époques que se formaient les *paroisses*, territoires nouveaux créés par une délimitation tracée autour d'églises nouvelles élevées çà et là dans le pays, ce qui transformait les divisions des anciens vics romains. Il est tout à fait impossible que ces délimitations voisines se soient toujours accordées entre elles; qu'il n'y ait pas eu de difficultés soit dans l'intérieur d'un diocèse, soit dans les paroisses frontières entre deux diocèses, et l'Eglise agissant avec sa prudence accoutumée, avait toute raison de faire entendre à tous des paroles de paix et de modération.

Au reste, ce qui arrivait au VIe siècle pour Jumilhac s'est reproduit au XIIIe relativement à Castillonès, entre les évêques d'Agen et de Périgueux; et de nos jours, il y a encore peu d'années, la revendication du territoire de la commune de la Feuillade a longtemps occupé les Conseils généraux de la Dordogne et de la Corrèze. Je ne voudrais pas, par ces nouveaux exemples, augmenter chez M. Deloche ses préventions contre les Périgourdins, jusques et y compris ceux de ce temps-ci; mais je pense qu'il comprendra que puisque dans ces trois occasions le Périgord a obtenu de conserver ce qu'on réclamait contre lui, il y a une bien forte présomption que le droit a toujours été de son côté, et en adversaire impartial, M. Deloche pourra se réconcilier avec le noble caractère d'une population où de si fréquents exemples de fermeté ont été donnés.

Il faut remarquer que, quand même Jumilhac aurait été déclaré Limousin, il n'en serait pas résulté un argument en faveur de la ligne de frontière demandée par M. Deloche, allant de Dalon à Thiviers, en passant entre Excideuil et Gaudumas.

Jumilhac est sur l'extrême frontière, tandis qu'il y a dix à douze paroisses disséminées au-delà de Jumilhac, qui seraient distraites par la ligne proposée. La conquête de Jumilhac ne suffit pas pour entraîner une pareille dépossession.

3° Troisième raison. Inégalité entre le contingent fourni par la cité des Lémoviques et celui de la cité des Pétrocoriens : le premier est de 10,000 hommes; celui des Pétrocoriens de 5,000; donc, l'étendue des deux cités devait être dans une proportion relative. Les diocèses, au contraire, sont presque égaux.

Je n'ai pas vérifié l'étendue comparative des deux anciens diocèses. M. Deloche le dit, je l'admets. Mais ce que je n'admets pas d'une manière rigoureuse et absolue, c'est que la conséquence du chiffre d'un contingent soit une inégalité relative de territoire. En dehors de beaucoup de raisons de nous inconnues, qui ont pu influer sur l'ordre du chef gaulois, n'a-t-il pas pu se passer alors ce qui aurait lieu certainement de nos jours?

Le département de la Dordogne est un des plus grands de France (le troisième *en surface*); mais est-il un des plus peuplés, est-il un des plus riches, et son contingent en hommes et en argent pourrait-il égaler celui de départements moins considérables cependant en étendue

de territoire? Faudrait-il en conclure qu'il est plus petit qu'eux? Je déclare ne point connaître quel était le territoire antique des Lémoviques, et la raison pour laquelle il a pu être taxé à 10,000 hommes; mais je remarque que les peuples voisins des Pétrocoriens, et qui sont connus pour être à peu près dans des conditions analogues de territoire, avaient un contingent presque semblable.

Xantonibus duodecim millia. — Le pays des Santones se composait alors de deux circonscriptions qui, divisées quelques temps après, ont produit deux cités : *Civitas Santonum* et *Civitas Egolismensium;* c'était donc 6,000 pour chacune d'elles.

Ruthenis duodecim millia. — Il est probable que le pays des Cadurkes, qui n'est pas nommé, était renfermé sous cette appellation unique. — C'est donc encore une réduction à 6,000 pour chacun.

Nitiobrigibus, 5,000. — Egalité entre Agen et Vésone.

D'un autre côté, 6,000 hommes seulement sont imposés à toute l'Armorique. Ce territoire occupé par les cités qui étaient sur le bord de l'Océan comprenait six peuples, dont un seul, les Lemovicenses, se partagaient en quatre divisions (Deloche, *Lémovices de l'Armorique*). Le pays de cette Confédération devait être sans doute plus étendu que la seule cité pétrocorienne, et cependant n'était taxé qu'à 6,000; je ne vois donc pas dans les chiffres donnés par César, de conséquence rigoureusement logique à déduire pour augmenter ou diminuer les *Pagus* gaulois et leur attribuer dès lors une étendue différente des diocèses qui se sont établis en leur place.

Il y a plus même : si la proportion entre les chiffres est pour M. Deloche un argument rigoureux, comme il faudra que les deux territoires soient dans le rapport de 5,000 à 10,000, ce n'est plus au nord de Thiviers que la frontière serait portée, c'est Périgueux même qui devra passer chez les Lémoviques.

Je ne conçois pas comment M. Deloche, qui a réuni avec tant de soin tous les textes qui pouvaient appuyer son opinion, a laissé en dehors un texte que lui-même avait donné dans sa remarquable étude sur les Lémoviques de l'Armorique (1857), et qui pouvait si bien éclairer la question. Pour moi ce texte est si formel qu'il me paraît devoir être considéré comme ne laissant aucune incertitude sur le point où était la séparation entre les Pétrocoriens et les Lémoviques :

Aquitania montem habet qui æqualibus pene spatiis Petragoricam et Lemovicum civitates divisit. Nomen montis Leucus est : ex nomine montis castrum illud etiam nomen sortitum est. (Deloche, *Lémovices de l'Armorique*, p. 63).

Ainsi c'était le mont Leucus qui séparait les deux cités de Limoges et de Périgueux; la limite était auprès de Chalus, *castrum Leuci.* Quoi de plus clair?

Ce texte est pris de la Vie de saint Vaast, écrite avant 667, dit encore M. Deloche (p. 62). Il est donc mérovingien; donc, à la distance où nous sommes, il est presque contemporain de la discussion élevée entre saint Rurice et Chronope II, au sujet de Jumilhac; il se rapproche aussi beaucoup du temps des Itinéraires romains; il est enfin antérieur à toutes les variations féodales du territoire.

Or il résulte de ce texte que le pays placé en arrière du versant méridional du mont Leucus était pays pétrocorien. Ainsi se trouvent justifiés :

1° Le choix fait de Firbeix par le colonel Lapie (ou, ce qui revient au même, de *Courbefy*

par l'abbé Belley, l'abbé de l'Espine, Taillefer, etc. (1), car tous les deux sont également dans le voisinage du *castrum Leuci*), pour y placer le *Fines* de l'Itinéraire romain;

2° La possession de Jumilhac que Chronope ne laissa point séparer de son diocèse malgré les instances de saint Rurice et l'entreprise du monétaire Urso.

3° Les indications si précises du pouillé du XIIe siècle qui nomme, dans l'archiprêtré de Thiviers, Firbeix, Jumilhac et toutes les autres paroisses que M. Deloche veut incorporer à son Limousin mérovingien.

Donc on peut conclure que les raisons qui ont été alléguées ne sont pas suffisantes pour constituer une de ces très-rares exceptions au principe, généralement reconnu aujourd'hui, que les anciens diocèses représentent les anciennes cités de la Gaule; donc le diocèse de Périgueux n'est pas plus étendu que ne l'était la cité Pétrocorienne.

Si M. Deloche avait la pensée que ce qu'il dit avoir été à l'époque mérovingienne, était la condition première de la peuplade celtique qui a formé la cité Pétrocorienne des Gallo-Romains, il me semble que même dans ces temps primitifs on doit trouver des inductions qui ne contredisent pas l'histoire.

« Le langage suit les races, dit M. Michon, dans la *Statistique de la Charente* (p. 48). La » partie Est et Nord-Est étant occupée par des peuples Lémoviques et Pétrocoriens d'ori- » gine, parle les dialectes romans du Limousin et du Périgord. La partie Ouest étant d'ori- » gine santone, parle français. » Un peu plus loin il donne la limite exacte de ces dialectes qu'il a figurés par une ligne ondulée sur la carte monumentale. Cette limite, en partant du midi du département, suit les hauteurs qui séparent le versant de la Lizonne de celui de la Tude jusqu'à Chavenac, entre Gurat et Bouex, jusqu'à la forêt de la Braconne, etc.

Cette limite du dialecte est exactement la limite de l'ancien diocèse de Périgueux qui, au lieu d'être borné par la Drone, à l'ouest, comme aujourd'hui, s'étendait au-delà de cette rivière; c'était là qu'étaient situés les deux archiprêtrés de Pilhac et de Peyrat. C'est ce que M. l'abbé Michon reconnaît en disant : « A l'Est, les Petrocorii avaient la partie haute des » bassins de la Tardouère et du Bandiat, et le versant des rives droites de la Lizonne et de » la Drone. » (p. 35).

Je ne sais si quelqu'un a étudié et comparé l'idiome des Limousins et celui des Périgourdins; cependant un observateur attentif pourrait y découvrir une différence en raison de ce qu'on a constaté entre les deux populations, le caractère de deux races distinctes. M. l'abbé Michon, après avoir fait connaître la famille des Santons comme ayant un type à part, énonce la physionomie bien marquée des habitants des provinces voisines : « A l'Est le Périgord, peuple tenace, parfois colère, aux habitudes pleines de rudesse, mais au cœur fortement trempé. (2) Au Nord-Est le Limousin : « race lourde, honnête et simple, qui rap- » pelle la Suisse par ses mœurs, comme ses montagnes en rappellent le paysage. »

---

(1) Allou, *Descript. des Mont. de la Haute-Vienne*, remarque que les limites du diocèse ancien de Limoges sont à des lieux dont les noms dérivent évidemment du *Fines* des Itinéraires : *Entrefins* du côté des Pictones, maison *Fagne*, des Bituriges, *Feits*, des Arvernes, et *Courbefy*, des Petrocorii (p. 30).

M. Dessalles paraît être aussi de cet avis, à en juger par la note suivante (p. 236, Derniers comtes du Périgord), au sujet de Courbefy : en Limousin (Haute-Vienne), canton de Chalus, *sur les limites du Périgord*.

(2) Corlieu, en son vieux langage du XVIe siècle, semble avoir entrevu une différence de ce genre, car il disait en parlant des Angoumoisins : « Ils ne sont pas si prompts que les Périgordins, mais plus que les Lymosins, Poitevin est Sainctongeois. » (*Recueil en forme d'histoire*, p. 9.)

Il est impossible qu'en raison de mœurs d'une diversité si tranchée, il n'y ait pas aussi une limite de dialecte sur cette frontière; deux idiomes ne sont pas semblables parce qu'ils appartiennent l'un et l'autre à la langue romane du Midi, et j'ai remarqué dans le *Vocabulaire du langage du Velay et de la Haute-Auvergne*, par M. Deribier, inséré dans le tome IX des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, qu'il y avait une parfaite analogie entre quelques expressions périgourdines et des termes correspondants de l'Auvergne; mais qu'il n'y en avait aucune avec certains qui sont en usage dans le Velay.

« *Dans les temps primitifs*, dit encore M. Michon, *les races ont suivi le sol* », et cette raison, qui lui sert à rechercher les limites entre la Saintonge et le Limousin, devrait établir la frontière naturelle entre le Périgord et le Limousin, au lieu même de la séparation de leur constitution géologique.

M. Deloche a fait valoir cette observation dans son article sur les Lémovices de l'Armorique.

« La nature et la configuration du sol, dit-il, fournissent elles-mêmes des indices à l'ap-
» pui de notre opinion. Si l'on jette les yeux sur la carte géologique de France, par deux
» savants académiciens, MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, on voit au centre de ce ter-
» ritoire une masse granitique qui embrasse le Limousin et l'Auvergne.

» *La limite de cette formation, circonstance remarquable, suit à peu près exactement à*
» *l'Ouest la limite de l'ancien Pagus Lemovicinus; et au Nord-ouest, dans le périmètre où se*
» *placent précisément les Lémovices armoricains, on retrouve la même constitution géologi-*
» *que* » (p. 76).

M. Deloche étant sur cette voie n'avait plus qu'un pas à faire; pourquoi n'a-t-il pas donné limite orographique au Sud, d'après la carte géologique de France qu'il a citée? Cependant c'est sur ce point, — qui a le défaut d'être un peu théorique, et n'a pas la force de l'histoire connue et authentique, — qu'il aurait pu trouver une défense plus spécieuse de son système. Je ne dissimule pas en effet que plusieurs des citations que je vais faire seraient à l'avantage de M. Deloche, si elles étaient isolées.

N'ayant pas à ma disposition la carte géologique de M. de Beaumont et Dufresnoy, j'emprunte à notre savant Jouannet, qui connaissait si bien le Périgord, ce qu'il a dit à ce sujet dans la *Statistique des arrondissements* (*Annuaires de la Dordogne*).

Jouannet établit que dans l'arrondissement de Nontron on trouve les trois grandes divisions établies par les géologues : le terrain granitique ou primitif, le terrain schisteux ou de transition, enfin les terrains calcaires ou de formation récente, désignés sous les noms de terrains secondaires, tertiaires, etc.

Le terrain granitique est au Nord ; la zône des terrains schisteux ou de transition sépare le sol granitique du sol calcaire.

« La partie Sud de l'arrondissement est toute calcaire. A Thiviers, les débris de l'ancien
» monde et les éléments du nouveau sont comme fondus ensemble. Une lavasse de débris et
» de cailloux, primitivement étrangers au sol qui les porte aujourd'hui, s'étend fort loin sur
» le terrain calcaire; on le suit jusqu'aux bords de l'Ille.

» Ces mêmes dépôts sont aussi étendus sur la zône de transition; mais ici les débris sont
» tous granitiques.

Voici ce qu'il dit en plusieurs endroits sur le terrain granitique :

« Le terrain granitique est renfermé entre la ligne frontière de l'arrondissement, au Nord,
» et une autre ligne qui de Busseroles descendrait au Bandiat, le remonterait au-delà de

» Nontron, se dirigerait ensuite par Saint-Saud, Saint-Romain, la Coquille, ferait une » pointe vers Excideuil au-dessous de Jumilhac, et remontant ensuite le long du canton de » la Nouaille irait se réunir aux schistes de la Corrèze. »

Un peu plus loin :

« Les gneiss règnent de Busseroles jusqu'au Bandiat et le long de ce ruisseau jusqu'à Non- » tron. Leurs bancs perpendiculaires et quelquefois tourmentés, paraissent composer toute » l'épaisseur des hauteurs plus escarpées qui bordent la rive droite.

» Nontron est bâti sur la croupe d'un coteau qui s'élève rapidement des bords du Bandiat. » Les accidents de terrain que présente le passage du sol calcaire au terrain granitique, » prêtent des charmes à cet agreste tableau.

» En se rendant de Nontron à *Firbeix*, par Savignac, Saint-Saud, Mialet, on suit à peu près la lisière du terrain primitif.

» Le canal de la Drone, que l'on traverse au-delà de Saint-Saud, est bordé de *granits dé-* » *composés*. On ne voit plus ensuite que des gneiss ou des *schistes* au milieu desquels se pré- » sente une grande quantité de veines de quartz. Près de Firbeix, on rencontre un granit » dans lequel il y a des bandes de quartz, de mica, de feld-spath.

» Maintenant si de Firbeix nous achevons de suivre la lisière de l'ancien monde, par Saint- » Pardoux, Nantiac et Clermont jusqu'aux limites de la Corrèze, nous rencontrons partout » des *gneiss en décomposition*, ou des *schistes délités*. »

Et l'alinéa suivant commence par ces mots caractéristiques :

« *Dans la partie véritablement granitique de l'arrondissement*, les roches primitives ne se montrent guère, etc. »

Cette expression *dans la partie véritablement granitique*, atteste que ce qu'il vient de dire immédiatement avant sur *la lisière de l'ancien monde par Saint-Pardoux, Nantiac et Clermont, n'est pas pour lui un terrain vraiment granitique* ; c'est un terrain intermédiaire. En effet, il nous a montré près de Saint-Saud, au-delà de la Drone, *des granits décomposés, des schistes, etc.*; à Saint-Pardoux, Nantiac et Clermont *des gneiss en décomposition, des schistes délités*.

Il faut bien que malgré les observations qu'il avait faites, et dont j'ai extrait ce qui était le plus applicable à la question, Jouannet fût loin d'être fixé sur les limites géologiques, puisqu'il termine en disant :

« Ce serait un travail très-intéressant que de raccorder par une suite d'observations bien » faites le contour de l'ancien bassin de la mer dans toute la partie Nord du département. » Ce travail serait possible à qui suivrait avec constance la lisière des deux mondes. Le » temps et les moyens nous ont manqué, etc. »

Ces mots *la lisière des deux mondes*, tandis qu'il y a dans l'arrondissement trois formations : les terrains primitifs, de transition et la formation calcaire, montrent bien que partout où Jouannet a parlé de l'ancien monde, il a réuni sous cette même expression les terrains granitiques et les terrains schisteux ; nous en avons une nouvelle preuve quand une première fois il trace la ligne de l'ancien monde de Nontron à Firbeix, par Savignac et Saint-Saud ; une autre fois n'allant de Saint-Saud que jusqu'à la Coquille ; enfin une troisième ligne partant encore de Firbeix, mais descendant jusqu'à Saint-Pardoux, Nantiac et Clermont.

Cependant si, dans une question purement géologique, la réunion des deux terrains sous une même dénomination peut être autorisée, ici il y a lieu au contraire d'en faire la séparation.

Que veut-on dire en effet par ce mot : *les races ont suivi le sol ?* On a entendu faire une distinction profonde, tranchée entre le sol des hauts plateaux et le sol des bassins qui sont à leurs pieds.

On a omis essentiellement les terrains intermédiaires; car il est vraisemblable que ces terrains ont été les derniers à être habités, et qu'ils l'ont été par des ramifications s'avançant de l'un et l'autre bord; par conséquent, là, il y a mélange sans caractère, il n'y a pas une race. Ce qui constitue essentiellement les deux races, c'est l'habitation distincte : l'un des peuples sur les hauts plateaux, l'autre dans les basses terres, et la zône intermédiaire n'est d'aucune des deux.

Je termine par cette dernière observation :

Quand on regarde avec attention la carte du Nord du département, la partie entre Firbeix et Thiviers, celle que l'on voudrait attribuer au Limousin, présente une configuration qui est à la fois différente du Limousin et semblable au Périgord. En effet, elle constitue une sorte de bassin fermé au Nord par le mont Leucus, barrière naturelle qui est le commencement du Limousin, et par conséquent l'en sépare; il est arrosé par un grand nombre de rivières qui descendent des hauteurs limousines, et leur cours, pendant un temps, est presque parallèle, parce que ce bassin forme une sorte de col resserré entre le cap granitique sur lequel est Nontron, à l'Ouest, et les dépôts schisteux de la Corrèze. Le reste du Périgord, jusqu'au bassin de la Dordogne, est un sol recouvert d'alluvions semblables et formées par la continuation de ces mêmes cours d'eau. Donc ces deux parties ne semblent pas pouvoir être séparées et font partie d'un même ensemble qui constitue le Périgord.

La conclusion de tout ceci est que si pour contester l'autorité des pouillés du XIIIe siècle, qui donne au diocèse de Périgueux le pays entre Thiviers et Firbeix, M. Deloche en appelle à des citations mérovingiennes, le texte mérovingien de la vie de saint Vaast tranche toute difficulté. Quant aux temps primitifs, je crois qu'il y a des éléments de lumière dans les considérations relatives au dialecte et au sol; mais elles ne sont pas suffisamment étudiées, et pour le moment il faut s'arrêter à la conclusion que donnent les textes historiques.

SUPPLÉMENT

AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Je viens de lire la Notice intitulée *Histoire du Bugue* que M. Dessalles, archiviste du département, a publiée il y a quelques années dans le Calendrier de la Dordogne. Je regarde comme une bonne fortune le hasard qui m'a mis cet article entre les mains, car il me paraît résulter de l'opinion particulière de M. Dessalles sur l'ancienneté du Bugue, qu'il ne serait pas contraire à la présomption générale que j'admets, et l'assentiment d'un homme assurément l'un des plus versés dans la connaissance de l'histoire du Périgord, que nous ayons aujourd'hui, me paraît important à ne pas laisser inaperçu.

Il est question du Bugue pour la première fois, dit-il, dans un acte du IXe siècle; mais la manière dont il s'y présente prouve évidemment qu'il existait longtemps avant la rédaction de cet acte; il y est désigné comme *chef-lieu de Centaine.*

Les Centaines ayant été régulièrement constituées vers 595, par Clotaire II, il faut en conclure, ou que le Bugue avait éte fondé antérieurement au règne de Clotaire, ou si la fondation est postérieure à ce règne, qu'il avait déjà acquis, avant l'acte dont il vient d'être question, assez d'importance pour que sa population dépassât celle d'un simple village, et lui valût d'être créé chef-lieu d'une division territoriale, etc., etc.

En même temps que je rends à cette savante dissertation les justes éloges qu'elle mérite, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il y a deux points de fait sur lesquels je ne partage pas l'avis de l'auteur, et je ne crois pas qu'il y ait inoportunité à le faire connaître ici.

Ma première observation est relative à la fondatrice de l'abbaye du Bugue. M. Dessalles pense qu'il y a identité entre la personne dont parle le Cartulaire :

« La domna que bastic Albuca, avia nom *N'Alau* »

et *Adélaïde,* qui, dans un acte de 960, vendit à Guignes, abbé de Paunac, conjointement avec son mari Grimoald, tout ce qu'elle possédait, *in villa quæ vocatur Albuca*, moins l'église de Saint-Sulpice (page 321).

Les noms sont bien les mêmes : *Aladaudis* en latin, *N'Alau* ou *Halau* en idiome roman; l'un et l'autre sont *Adélaïde* en français.

Mais M. Dessalles ne fournit aucune preuve qui soit particulière à la fondatrice de l'abbaye et à l'époque où elle vivait; avec l'appui de la seule ressemblance des noms et de la date de l'acte passé par Adélaïde, en 960, il conclut qu'Adélaïde est N'Alau, et que par conséquent, le couvent du Bugue a été fondé au Xe siècle.

Je crois, au contraire, qu'il s'agit de deux personnes différentes, et je me fonde sur ce que le Cartulaire ajoute :

« La dicha domna N'Alau era domna de Montinhac. »

M. Dessales cite bien ce texte; mais il s'y arrête. Cependant, je crois possible d'en rapprocher deux textes qui me paraissent jeter du jour sur la question pour préciser la qualité de N'Alau et le temps où elle a vécu.

Un de ces fragments, du reste très connu, et que M. de Lespine a tiré du fond de Gaignières (vol. 558), est relatif à Alcherius, vicomte de Ribérac; il y est dit ensuite :

« *Grimoardus* quoque vicecomes duxit uxorem *de Montinac*, cui erat nomen Dea, *quæ* » *peperit et Alaaz, Engolismensem comitissam et Ameliam Petragor. comitissam.* Œdificave- » runt autem uno et eodem tempore Grimoardus vicecomes atque Raymundus germanus » ejus, congregationem Sti Asterii honorifice nec non abbatiam Sta Guistrensis ecclesiæ... » *Rege Rotberto* regente regni francorum Monarchiam. »

Il résulte de ce passage :

Qu'Alaaz, comtesse d'Angoulême était de la maison de Montignac et qu'elle avait pour sœur Amélie, comtesse de Périgord.

Je crois reconnaître dans Alaaz, Halau, N'Alau, la fondatrice du Bugue.

Il y a d'abord identité dans le nom : Alaaz est, par une de ces variétés si communes dans l'écriture au moyen-âge, la même chose que N'Alau, car la lettre *N*, comme on sait, n'appartient pas au nom, mais est une syllabe honorifique; on mettait *En* ou *N* devant le nom des seigneurs, *Na* devant celui des grandes dames.

Mais il y a plus; il y a entre elles identité d'une commune origine : Alaaz et N'Alau sont toutes deux *de Montinac*.

Dès lors qu'Alaaz est la même que N'Alau, il en résulte une différence entre N'Alau et Adélaïde de l'acte de 964; car Adélaïde, d'origine inconnue, est femme de Grimoald, tandis que Alaaz, fille du vicomte Grimoard, est femme d'un comte d'Angoulême; et comme il est constant qu'aucun comte d'Angoulême de ce temps n'a porté le nom de Grimoald, il en résulte que sous le même nom ce sont deux personnes différentes.

Voyons maintenant s'il n'y a pas aussi différence dans l'époque de leur vie.

Nous avons vu dans ce premier texte qu'Alaaz avait une sœur, Amélie, comtesse de Périgord.

Or, dans le *Précis historique des comtes de Périgord* (St-Allais, 1836), il est dit :

« Qu'Hélie II laissa d'Adèle, autrement Amélie, son épouse, trois fils dont l'aîné était Aldebert II, comte de Périgord. »

Ce même *Précis* contient une donation d'Aina, comtesse de la Marche, mère d'Aldebert II, comte de Périgord (page 13) :

« Donum Ainæ comitissa Marchiæ de villa de Seirac. »

Ego Aina..., cum consilio et voluntate filii mei Aldeberti..., ut pius Dominus... det indulgentiam animæ patris mei Geraldi de Montinac... Anno incarnati Verbi MLXXII (*Cartul. d'Userche*).

Ici encore, le nom se trouve également altéré. Adèle ou Amélie, selon les actes précédemment cités, est dite ici Aina; mais la preuve qu'Aina est la même qu'Amélie, c'est que, comme elle, elle est la mère du comte Aldebert II : Ego Aina comitissa... voluntate filii mei

Aldeberti. Et aussi que, comme elle, elle est de Montignac : Pro anima patris mei Geraldi (1) de Montinac.

Aina (Amélie) est donc la sœur de Alaaz (N'Alau).

Or, comme la donation d'Aina a une date certaine, cette date fixera l'époque de la vie de sa sœur. L'acte est de 1072, ce qui est parfaitement d'accord avec le fragment relatif à Grimoald leur père, puisque les fondations qu'il a faites sont rapportées au temps du roi Robert (994 à 1031) (2).

Il résulte de ces deux actes que N'Alau, vivant entre 1030 et 1072, ne peut pas être la même qu'Adélaïde, qui était déjà mariée lorsqu'elle vendait ses biens à l'abbé de Paunac, en 960.

Mais il y a un motif encore plus concluant, et qui ressort de la seule comparaison entre le Cartulaire et l'acte de 960.

Selon cet acte, Adélaïde et Grimoald déclarent *vendre*, disent-ils, *tout ce que nous possédons et que l'on sait nous appartenir dans la Centaine et dans la ville du Bugue, sauf l'église de Saint-Sulpice.*

Donc, il ne devait plus rien lui rester après la vente.

Comment donc aurait-il pu se faire que cette même personne se trouvât posséder tant de biens dans la ville et la Centaine du Bugue lors de la fondation de l'abbaye ? Car de deux choses l'une : ou la fondation est postérieure à 960 ; et comment aurait-elle pu donner ce qu'elle avait déjà vendu ? ou cette fondation est antérieure à la donation ; et comment pouvoir vendre ce qu'elle avait déjà donné ?

Evidemment, Adélaïde n'est pas N'Alau, à laquelle les actes que j'ai cités permettent de restituer sa véritable qualité. Même au Xe siècle, de simples particuliers ne pouvaient fonder une abbaye, tandis que l'on comprend aisément la magnifique largesse de la fille du vicomte Grimoard, devenue comtesse d'Angoulême ; elle voulut suivre l'exemple de son père et de son oncle, bienfaiteurs des abbayes de Saint-Astier et de Guîtres, créa un monastère de femmes au Bugue et le dota richement.

Comme dernière conséquence, il résulte aussi que l'abbaye du Bugue ne remonte pas au Xe siècle, mais seulement au XIe.

Maintenant, une seconde observation ; elle est relative au jugement plus que sévère porté par M. Dessales à l'encontre des seigneurs de Limeuil au sujet de la qualité prise par eux de fondateurs de l'abbaye du Bugue. Suivons M. Dessalles ; il dit, page 335 :

« Il est donc bien constant qu'Adelaïde, fondatrice du Bugue, était dame de Montignac, » et par conséquent que cette fondation ne saurait être attribuée aux seigneurs de Limeuil. » Cependant un acte de 1264, par lequel l'abbesse et le couvent du Bugue, après de longues » contestations, reconnaissent que ces seigneurs sont les fondateurs, gardiens et protecteurs » de ce couvent, a été accepté comme ce qu'il y avait de plus vrai au monde, et partant, on

---

(1) Geraldi n'est pas Grimoaldi, sans doute ; mais ici encore, il ne faut pas attacher une trop grande importance à ce mot. Il est à remarquer, du reste, que les mots dont je parle et *qui se ressemblent* entre eux, ont *plusieurs lettres communes* qu'il peut y avoir eu erreur du copiste ou emploi d'abréviations qui ne nous sont plus familières.

(2) Je dois observer qu'il est dit (page 13 du *Précis*), qu'Aina ou Amélie, fille de Geraud de Montignac, qui épousa Bernard Ier, comte de la Marche, devait être avancée en âge lors de la donation précitée, puisque Bernard était mort en 1047, et que son fils Aldebert avait assisté l'an 1059 au sacre de Philippe Ier, roi de France.

» a cru, imprimé et proclamé jusqu'à ce jour, contrairement à la vérité, que les seigneurs » de Limeuil avaient bien réellement fondé le couvent du Bugue. »

Après avoir raconté que Guillaume de Gourdon mit le feu, en 1160, à la ville et au couvent, M. Dessalles avance qu'il n'est pas douteux que cet évènement dût avoir une grande influence sur les rapports du couvent avec les seigneurs de Limeuil ; que ceux-ci, qui, jusque là, n'avaient joué *qu'un rôle très-secondaire, en tirèrent fort adroitement parti, et qu'au XIIIe siècle, ils obtinrent des avantages dont ils ne jouissaient pas certainement avant l'incendie.*

« Enfin, dit-il, cet acte de 1264, qui jetait dans l'oubli toute l'existence du couvent de» puis 964, au profit des seigneurs de Limeuil, *révèle leur conduite captieuse;* et leur per» sistance à se faire proclamer fondateurs me paraît de nature à confirmer l'idée qu'ils doi» vent leur première élévation à l'ancien centenier du Bugue, devenu puissant à l'abri du » château, etc. » page 337.

J'en demande pardon à M. Dessalles, mais tout cet ensemble de présomptions ne semble pas avoir un fondement bien solide; j'avoue que j'ai été étonné de voir une telle accusation reposer sur une simple supposition sans qu'aucun fait l'appuyât. Une semblable appréciation chez un historien est une condamnation; je ne crois pas qu'il soit permis d'en jamais prononcer contre personne sans preuves surabondantes, et qu'on ait le droit de diffamation dans le passé, plus qu'on ne peut l'exercer à l'égard des vivants.

Dans la question actuelle, de qui s'agit-il ? De personnages, dont, au fond, l'histoire ne dit rien et sait à peine le nom, et j'ai dû relire plusieurs fois l'acte de 1264 pour chercher à y découvrir les indices de cette conduite captieuse qui aurait mérité aux seigneurs de Limeuil d'être dépeints sous des couleurs aussi noires. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que si M. Dessalles s'en était tenu aux termes même de l'acte, cet acte ne lui aurait paru contenir que des faits incontestables, et qu'il eût laissé dormir en paix des mémoires au fond très innocentes.

En effet, l'abbesse traitant avec Raimond de Beauville et ses frères, que j'aime mieux désigner ainsi en me conformant au texte, que *les frères Bouville,* comme les appelle la Notice, page 343, ne dit pas qu'elle reconnaît ces seigneurs comme les fondateurs, gardiens et protecteurs du couvent.

Voici les termes textuels :

« L'abbesse et le couvent reconnurent *de leur plein gré* que les *prédécesseurs et ancêtres » desdits seigneurs,* et ces seigneurs eux-mêmes, *ont été* et sont *fondateurs,* gardiens et dé» fenseurs dudit monastère, et *que ledit monastère, le bourg et ses dépendances, sont dans » le domaine et la juridiction desdits seigneurs.* »

Toute la question est ici dans la différence de ces expressions. En effet la déclaration de l'abbesse était fausse et manifestement entachée de contrainte, si elle avait attribué aux seigneurs de Limeuil, comme faite par eux-mêmes, et directement, une fondation que tous savaient être due à la maison de Montignac; elle était véridique si elle attribuait cette fondation aux prédécesseurs de Raimond de Beauville, pourvu que Raimond fût le représentant de la maison de Montignac.

Heureusement, ce point est facile à éclaircir, car Montignac tient une assez considérable place dans l'histoire du Périgord pour qu'en dehors d'écrits généalogiques qui me manquent, la solution se trouve dans des faits mêlés à l'histoire générale de la contrée.

Montignac, dès le Xe siècle, était une seigneurie du domaine des comtes de Périgord et aussi une très importante forteresse, ou Hélie 1er fut enfermé, dans le Xe siècle.

Cette seigneurie échut en partage à G. Talleyrand, frère du comte Hélie V, et il la donna en dot à Marguerite sa fille, qui épousa, en 1227, Renaud II, de Pons. Ce grand fief comprenait alors d'autres seigneuries inférieures qui en dépendaient, et c'est pour cette raison que depuis son mariage Renaud prenait le titre non-seulement de seigneur de Montignac, mais encore celui de seigneur de *Limeuil*, Sendrieux, etc.

En 1227, il rend hommage à Saint Louis pour Montignac.

En 1242, il promet à Alphonse, comte de Poitiers, le devoir féodal pour Limeuil, quand il aurait repris le château sur les Anglais.

Renaud III possédait les mêmes titres que son père ; mais il y a changement en 1260 ; c'est lui qui reçoit à son tour foi et hommage pour le château de Limeuil et le lieu de Sendrieux, et Bernard de Beauville est le seigneur qui lui rend cet hommage.

Il résulte de cet hommage fait pour Limeuil au seigneur de Montignac, qu'il y avait eu entre 1242 et 1260, soit par mariage, soit par inféodation, entre la maison de Montignac et le sire de Beauville, transmission du château de Limeuil, c'est-à-dire que celui-ci était devenu seigneur de Limeuil, en étant substitué aux droits de la maison de Montignac.

Donc, lorsque quatre ans après cet hommage, l'abbesse reconnut que les prédécesseurs et ancêtres de Raimond de Beauville avaient été fondateurs et gardiens du monastère, on peut dire, selon l'expression de M. Dessalles, mais contre son opinion, qu'il n'y avait rien de plus vrai au monde, car Raimond de Beauville était bien réellement le représentant de N'Alau de Montignac.

Et cet acte de 1264, bien loin de jeter dans l'oubli toute l'existence antérieure du couvent, se reliait, au contraire, très étroitement par ses termes, avec son titre le plus ancien. Ce titre n'est pas l'acte de 964, comme le dit M. Dessalles, car celui-là n'a aucun rapport avec le couvent, puisqu'il concerne Adélaïde, qui n'en est pas la fondatrice ; mais je parle du Cartulaire : on y voit que N'Alau a bâti le *couvent*, a donné le *bourg* et un nombre considérable *de possessions* ; or, l'acte de 1264 porte que le *monastère*, le *bourg* et *ses dépendances* sont dans le domaine et juridiction des seigneurs de Limeuil.

Ce sont presque les mêmes termes dans les deux écrits.

De tout ce qui précède, il résulte que les rapports des seigneurs de Limeuil avec l'abbaye du Bugue n'ont jamais pu être ceux qu'affirme M. Dessalles. Bien loin d'avoir commencé par avoir un rôle très secondaire, ces seigneurs ont été, le premier jour, ce qu'ils étaient au XIIIe siècle, car ils ont toujours été aux droits de la maison de Montignac et les héritiers de N'Alau. Non-seulement l'incendie du couvent par Guillaume de Gourdon est un crime qu'on ne peut faire peser sur eux puisqu'ils n'ont pu en tirer aucun avantage ; mais, bien loin de là, ils sont désignés indirectement, pour ainsi dire, parmi les seigneurs qui exigèrent une réparation solennelle envers le couvent. Quand toutes les puissances de l'ordre religieux et féodal de l'Aquitaine se réunirent dans le cloître de Sarlat pour ce grand acte de justice, le comte de Périgord y vint avec deux de ses frères, Aldebert et Bozon ; le quatrième n'est pas cité : mais n'est-il pas naturel de penser que tous étaient animés des mêmes sentiments que le chef de la famille? Et ce quatrième frère du comte de Périgord est Guillaume Talleyrand, possesseur de Montignac, et par conséquent, alors, seigneur de Limeuil.

POUILLÉS

DU DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX.

POUILLÉS DU DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX

Tirés de la collection de l'abbé DE L'ESPINE, à la Bibliothèque impériale.

N° 1.

Archipresbyteratus Dioc. Petragor.

UNUS POST ALIUM EXTRACTI DE QUODAM REGISTRO IN PARGAMENTO SCRIPTO.

Archip. de VILLABONE.

Ecclesia..... de Rocenas.
— de Auguraco.
— Sti Romani.
— de la Garda.
— de Rinchac.
— de Combes.
— de Edon.
— de Blanzaquet.
Capella..... de Villabone.
— de Faya.
— de heremita Sti Jacobi.
— de Rafol.
Cap. romaco. de Repana.
Capella..... de Janezet.

Archip. de GUS.

Ecclesia..... de Grazinhaco.
— de Argentina.
— de Campana.
— de Venduira.
— de Auriac.
— de Nantolio.
— Sti Pauli.
— de Botelhat.
— Sti Sebastiani.
— de Luginhaco.
— de Verteilhaco.
— Sti Marcialis.
— de Chanard.
— de Villatores.
Ecclesia..... de Allamans.
— de Bertricolidon.
— de Boquabonisencti.
Eccl. capella. de Grasinhaco.
Capella..... de Boursaco.
— de Fayet.
Ecclesia..... de Burcia.
Capella..... de Spelucha.

Archip. de DUPPLA.

Ecclesia..... Sti Martini.
— de Syoraco.
— de Sti Andrea.
— de Cornazac.
— de Sti Sulpicio.
— de Aucac.
— de Faya.
— de Avanxens.
— de Bosc.
— de Cassanas.
— de Sti Privato.
— de Geyrac.
— de Mirant.
— de Sti Eulalia.
— de Camacor.
— de Paracol.
— Sti Vincentii.
— de Arcensa.
— de Pizo.
— de Menesplet.
— de Monestairol.

Ecclesia..... de S° Viviano.
— de S° Laurentio de Pradoux.
— de Culmont.
— de Festelenxis.
— de Suplis.
— de Sparro.
— de Servenchas.
— de Camp narti.
— de Aymiranda.
— de Belpoyet.
— de S° Michaele.
— de Scaurnac.
— de S° Bartholomeo.
— de Poi Mangor.
— de la Clusa.
— de S° Sicario.
— de la Franagge.
— de Gardadel.
— S^ti Salvatoris.
— de Montanhac.
— de Vaudoir.
— S^ti Nicholai
— del Chalar.
Capella..... de Ribeyrac.
— de Monpao.

Archip. de PILHACO.

Ecclesia..... S^ti Salvatoris Alteterre.
— S^ti Jacobi.
— S^ti Romani.
— de Pilhaco.
— S^ti Christofori.
— S^ti Quintini.
— de Roflaco.
— de Aurival.
— de Cose.
— S^ti Martialis.
— de Epart.
— de Bonas.
— S^ti Romani.
— de Gelon.
— de Corlac.
— de Boin.
— de Junniac.
— S^ti Amandi.
— de Vals.
— de Salas.
— de Palual.
— de Montanhac.
— de La Prada.
Ecclesia..... S^ti Severini.
— de Monmalen (de Monte Maligno)
— S^ti Bibiani.
Capella..... de Villades.
— S^e Crucis.
— S^ti Hilarii.
— de Montagut.

Archip. de PARDUACENSIS.

Ecclesia..... de Parducio.
— de Dopchac.
— S^ti Medardi.
— S^ti Pardulphi.
— de Segonsac.
— de Chanteyrac.
— de Beourona.
— de Poi Corber.
— d'Astaut.
— de Duzilhac.
— S^ti Germani.
— S^ti Aquilini.
Capella..... de Vernode.

Archip. de MAROLIO.

In eodem castro monasterium S^ti LAURENTII et cap. B. MARIÆ.

Ecclesia..... de Veteri Marolio.
— de Monte Sicco.
— de Filis.
— de Laguilhaco.
— de Cousturas.
— de Marsos.
— Castri de Turre.
Monasterium. de Circulo.
Ecclesia..... Castri de Capdolio.
Capella..... de Monte Borlet.
Ecclesia..... de Rossignol.
— S^ti Pardulphi.
— S^ti Projecti.
— S^tæ Crucis.
Monasterium. de Grangis.
Ecclesia..... de Profunda Valle.
— S^ti Sulpitii.
— de Pomiers.
— de la Garda.
— de Boyzac.
— S^ti Martini de Conazac.
— de Champeus.

Archip. de MONREVEL.

Ecclesia..... de Balmas.
— de Monrevel.
— de Prinon Bion.
— Sti Victoris.
— de Frayce.
— de Mon Falco.
— de Dairan.
— de Fleisch.
— Sti . . .
— de Canet.
— de Ponchat.
— Sti Geraldi.
— Sti Remigii.
— de Vestitos.
— Sti Martini de Hom.
— Stæ Fidis.
— de Carsac.
— de Loupxat.
— de Minezac.
— Sti Michaelis.
— Mon Peyot.
— Montozel.
— de Parcens.
— Sti Severini.
— del Brueulh.
— de Monarret.
— de Bretenos.
— de Bona Vila.
— Sti Libiarii.
— de Matarengas.
— du Color.
Capella..... de Gorson.

Archip. de NOVO VICO.

Ecclesia..... de Novo Vico.
— Sti Leonis.
— de Bruco.
— de Manzaco.
— de Jaure.
— Sti Severini.
— Doufront.
— Sti Martini laster.
— Sti Medardi de Limolio.
— Sti Egidii.
— de Muyschidano.
— de Gor nard.
— de Ecclesia Nova.
— de Yssaco.
— Sti Hilarii.
Ecclesia..... de Ville Amblard.
— Sti Johannis d'Estissaco.
— de Birac.
— Sti Martini.
— de Douvilla.
— Sti Mames.
— de Montanhaco.
— de Belesmas.
— de Campanhaco.
— de Camsegret.
— de Corsac.
— de Lembrat.
— Sti Martini de Brageyraco.
— de Lunas.
— Sti Jacobi de Genestet.
— Stæ Mariæ de Marenes.
— Sti Aviti.
— Stæ d'Eyran.
— de Borses.

Istæ sunt synodales, sequentes sunt capellæ.

Sti Saturnini, Sti Juliani, Stæ Fidis blancanes vari borro las Leschas.

Archip. de VILLADES (Sti Marcelli).

Monasterium. de Temoulat.
Capella..... Damelhac.
Ecclesia..... de Mauzac.
Capella..... de Draiau.
Ecclesia..... de Pinac.
— de Sen Sulpici.
— du Ravel.
— de Clarens.
— de Cause.
— de Sti Crapasi.
— de Sen Chibard.
— de Sen Salvador.
— de Cruyscha.
— de la Monzia.
— de Leurat.
— de Sen Felis.
— de Monclard.
— Sti Georgii.
— Sti Martini.
— de la Monzia.
— de Clarmont.
— Sti Maurici.
Capella..... de Sen Florens.
Ecclesia..... de Foles.
— de Sen Chaman.
— Sti Laurentii.

Ecclesia..... Sti Michaelis.
— de Verrih.
— Stæ Mariæ de Ver.
— del Sala.
— de Veyrinas.
— de Sendreus.
Capella..... de Vaischa.
Ecclesia..... de Sæ Alvera.
— de Sæ Colomba.
— de Prescinhac.
— de Grand Castanh.
Capella..... de Sancta fe.
— de Longa.
Capella Danis, capella de Sen Maurel quæ sunt d'Arcipriveriæ.

Archip. de QUINTA.

Ecclesia..... de Bassilhac.
— Stæ Mariæ de Chinhac.
— Sti Petri.
— de Creyschensaco.
— de Chalapnaco.
— Sti Pauli de Sera.
— de Colemphau.
— Sti Laurentii.
— Nova.
— de Beurona.
— Sti Martini de Agonaco.
— de Razaco.
— de Preychaco.
— de Antona.
— de Ylhaco.
— de Trigonan.
— de Trelhissaco.
— Sti Crispini.
— de Senilhaco.
— de Cornilla.
— de Montrent.
— de la Cropta.
— de Brulh.
— de Girunh.
— de Corsac.
— de Marsac.
— d'Agonaguet.
— d'Astureu.
— de Marsanes.
— de Bolazac.
— Nova.
— de Senilhac.
Capella..... de Monte inciso.
Capella..... de Agonaco.
Ecclesia..... de Chansa Vinel.
— Sti Georgii.
— Sti Eumachii.
— Sti Petri quæ est in cimiterio civitatis.
— Sti Petri alta et ecclesia Sti Johannis juxta ipsam.
— Sti Martini ambe.
— Sti Silani.
— Sti Ylarii.
— Sti Georgii.
Abbatia..... de Cancellata.
Capella..... de Podio Auriol.
— de Lardimalia.
Ecclesia..... del Tolon.
Podium..... Sti Frontonis (nec non civitas omnis).
Ecclesia..... Sti Mauricii.

Archip. de TIBORIO.

Ecclesia..... de Tiberio.
— de Nautolio.
— de Azeraco.
— de Nantiac.
— Sti Pauli.
— de Chales.
— Sti Georgii.
— de Melet.
— de Jumilhaco.
— de Chaslucet.
— Sti Projecti.
— S. M. de Fracto jòve.
— S. P. de Fracto jòve.
— de Cornhaco.
— de Saunhaco.
— Sti Sulpicii.
— de Sorges.
— de Sarrazac.
— Sti Georgii de las blos.
— de Negrondes.
— Sti Frontoni de lemps.
— de Firbes.
— Sti Petri de Sen Saut.
— Sti Germani.
— de Sarlado.
— Sti Aviti.
— Sti Germani de bosc.
— de Petroza.
Abbatia..... de Ligures.
Ecclesia..... de Ponframes.

Archip. de BIRAS.

Ecclesia..... de Biras.
— de Lagulhaco.
— de Mencinhaco.
— de Anessa.
— de Bolones.
— Sti Justi.
— de Xinsac.
— de Layla.
— de Brassaco.
— de Avalolio.
— Sti Pardulphi.
— Sti Juliani.
— de Creyschac.
— de Bussas.
— de Montagrier.
— de Burdelia.
— de Sencenac.
— Sti Bibiani.
Abbatia ..... de Brantholmio.
Ecclesia..... de Podio Furcarum.
— de Pardics.
Capella..... de Burdelia.

Archip. de EXIDOLIO.

Ecclesia..... Sti Medardi.
— Sti Martini de la Roqua.
— Sti Marcialis de Exidolio.
— de Freischacs.
— de Dinesars.
— de Clarmon.
— de Noalhac.
— de Engoïscha.
— de Sirlanda.
— de Ulhac.
— de Ceranles.
— de Vilhac.
— de Malhaco.
— de Maiaco.
— Sti Pantalii.
— Sti Mart. de Autafort.
— de Charves.
— Sti Anianii.
— de Noalheta.
— de Badeffol.
— Sti Biberii.
— de Peyrinhaco.
— de Bersas.
— Sti Lazari.
— de Melez.
Ecclesia..... de Ceria.
— de Azerat.
— Sti Expediti.
— de Granias.
— Stæ Ursa.
— de Eschaurnaces.
— de Brochat.
— Stæ Eulaliæ.
— Sti Privati.
— Sti Pantalii d'Ans.
— de Abzac.
— de Limeyrac.
— de Montanhaco.
— de Bauzencs.
— de Cupzac.
— Sti Vincentii.
— de Fossemanhac.
— Sti Antonii.
— de Blis.
— den Chanherc.
— de Boyschidei.
— Sti Pardulphi.
Abbatia ..... Castrencis.
— Tusturiacencis.
Monasterium. de Exidolio.
Capella castri de Exidolio.
Capella..... Sti Marcialis.
Monasterium. Sti Andreæ.
— de Grandalinac.
— Sti Raphaelis.
— Sti Hilarii Tusturiacensis.
Ecclesia..... Sti Michaelis de la Penduda
— Sti Gabrielis.
Capella..... Sti Joh. juxta Castra. — duo capellæ de Autafort.
Monasterium. de Moschal. — Capella dans. — duo capellæ de Albarupe.
— de Boon Gabilho.
Capella..... Sti Nicolai de Castris.
— de Ponponhac juxta Sum Riperium.
Ecclesia..... de Bancharel.

Archip. de CONDACO.

Ecclesia..... de Condaco (Campagnac).
— de Quinsac.
— de Gentilhaco.
— Sti Frontonis de Riperia.
— Sti Pardulphi.
— Sti Angeli.

Ecclesia..... Sti Frontonis de Chanhiers
— Sti Crispini.
— de Monranel.
— Sti Pancracii.
— de Millats.
— de Vilars.
— de Bennaces.
— de Eyviraco sive Nuiracs.
— Sti Clementis.
— Fulcherii.
— de Lempzor.
— Sti Martini de Frayscheus.
— de Sensaut.
— Sti Laurentii.
— de Sen Roma.
— Sti Petri de Cola.
— Sti Áviti.
— Sti Romani.
— Sti Johannis de Cola.
— Petroza, Verdinas, boscus cavus.
Capella..... de Bruzac.
— de Melet.

Archip. de CARVES.

Ecclesia..... Sti Gayferii.
— de Moncuc.
— de Chabans.
— de Palairacs.
— de Urvals.
Sanctus Pardulfus.
Vail Vic.
Monplazenc.
Sagelas.
Sanctus Amandus.
Sanctus Germanus.
Borbguerias.
Afayrac.
Genniacs.
Capella Carves.
Clidochs.
Sanctus Laurentius.
Grivas.
Dorlhac.
Morlac.
Sancta Fidier.
Larzac.
Trapa.
Marnac.
Syorac.

Archip. de ALBUCES.

Ecclesia..... de Milhaco.
— de la Doza.
— Sti Aviti de Vilars.
— de Sen Geyrat.
— de Mauzens.
— de Floyraco.
— de Jornhac.
— Sti Sulpitii de Albugia.
— Sti Marselli.
— de Campanha.
— Sti Eumachii.
— de Alcos.
— de Mozon.
— de Savinihac.
— de Manauria.
— Sti Glarii.
— Sti Cirici.
— de Lussac.
— de Audris.
— de Pesulh.
— Sti Felicis.
— de Mortamar Similiter ambæ.
— Sti Martini de Limolio.
— de S. Sernin de Marniac.
— Pounac.
— S. Sernin de Reliac.

Archip. SARLATENSIS.

Ecclesia..... de Roffinhac.
— de Bartz.
— de Fallaco.
— du Zeno.
— de Auriaco.
— de Xdonat.
— Sti Laurentii-Leontii.
— de Tursac.
— Sti Genesii.
— de Brenas.
— de Sirulh.
— de Marquais.
— de Chastel.
— Sti Vincentii.
— de Auezac.
— Sti Andreæ.
— de Volugou.
— Sti Quintini.
— de Guimac.
— de Gayac.
— de Nadailhac.

Ecclesia..... de Lodornac.
— de Chavanhac.
— de Grezas.
— de Parzac.
— de Xandis.
— de Archinac.
— de Vitrac.
— de Montinhac.
— de Chalard.

Ecclesia..... de Condac.
— de la Folhada.
— de las Salas.
— dal Barelh.
— de Paizagues.
— de Casnac.
— de Baynac.
— de Ambas.
Sarlats. — Terrassos. — Abbatia Sᵗᵃ Amandi.

N° 2.

Archipresbyteratus Dioc. Petragor.

SEQUENTUR ECCLESIÆ PAROCHIALES ET RURALES DIOC. PETRAGORICENS.

(On a extrait seulement de cet Etat le nom des paroisses manquant dans le 1ᵉʳ pouillé).

ARCHIPRESB..... DE DUPLA.
— DE CANTEYRACO.
— DE VELHINIS.
Ecclesia de Profundo vivo.
— Sᵗᵃ Medardi de Abbatia.
— Sᵗᵃ Geraldi.
— Sᵗᵃ Joannis de Bona villa.
— Sᵗᵃ Martini de Heremo.
— de Notarenguas.
— de Fraxino.

ARCHIPRESB..... DE VILLA AMBLARDI.
Ecclesia de Belesinas.
— Sᵗᵃ Fides de Vineris.
— de Vernhaco.

ARCHIPRESB..... Sᵗᵃ MARCELLI sive VILLADES.
Ecclesia de Banolio.
— Sᵗᵃ Joannis de Vernhio.
— de Vico.
— de Sendreux.
— Sᵗᵃ Euparchii.
— Sᵗᵃ Florencii.

ARCHIPRESB..... ALBUGENSIS.
Ecclesia Sᵗᵃ Marcelli de Albugia.
— de Sengeyrac.
— de Milhaco.
— Sᵗᵃ Saturnini de Railhaco.
— Sᵗᵃ Reginaldi.

ARCHIPRESB..... SARLATENSIS.
Ecclesia de Thonac.
— de Plazaco.

ARCHIPRESB..... DE QUINTA.
— DE AVAVOLIO.
— DE CAMPANHACO.
— DE TIBERIO.
— DE EXIDOLIO.
Ecclesia de Monbayol.
— de Veyschiens.
— de Carnas.
— de Badafol.
— de Peyrilhaco.
— de Vilhaco.
— de Br tailh. unita pr. de Gabilho.
— de Cornhach.
— Sᵗᵃ Gabrielis.

ARCHIPRESB..... DE VETERI MAROLIO.
Ecclesia capella de Pomeriis.

ARCHIPRESB..... DE PEYRATO.
— DE GOTZ.
Ecclesia de Bureya.
— de Mentina.

ARCHIPRESB..... DE PILHACO.
Ecclesia de Giraudia.

N° 3.

Archipresbyteratus Dioc. Petragor.

IN DICTA DIOCESI XVI ARCHIPRESB. CAPITULUM ET V ARCHIDIACONATUS : MAJOR. — DE DUPPLA. — BRAGGERIACI. — SARLATENSIS. — DE ULTRA DORDONIAM.

(Recette faite par P. des Mortiers, collecteur des deniers de Clément VII, en Décembre 1382).

Archip. de LA QUINTA.

Sequuntur alii beneficiati in dict. arch.

Capellanus.... de Agonaco.
— d'Ilhaco.
— de Grunh.
— de Asturio.
— de Razac.
— de Trelhissac.
Prior..... de Septem fontibus.
Capellanus... de Gonagueto.
— de Antona.
— de Senilhac.
— S^ti Gervasii.
— de Campo Savinelli.
— de Bolazaco.
— S^ti Laurentii.
— S^ti Georgii.
— de Corsaco.
— S^ti Petri Lanes.
Capit. eccl. secularis et collegiate S^ti Asterii.

Sequuntur hii de quibus nihil habui propter paupertatem.

Capellanus... de Bassilhaco.
— de Preyschaco.
— de Montrent.
— S^ti Pauli.
— B. M. de Chinhaco.
— de La Cropta.
— . . . rsac.
. . . . . .
— S^ti Joh. de Cancellata.
— S^ti Asterii.
— de Colonyes.
— de Chalampnhac.
Cap. eccl. novæ de Pischol.
Capellanus... S^ti Crispini.
— de Cornilha.
— de Tregonan.
— de Brolio.
— de Marsanes.
— S^ti Eumachii.
— del Tolon.
— de Beurona.

Archip. de AVAVOLIO.

. . . . .ventus Brantholm.
Capellanus... de Burdelia.
— de Pausaco.
— de Avavolio.
— de Bussaco.
— de Mensinhac.
— S^ti Justi.
— de Creysshac.
Prior..... de Faya.

Qui nihil solv. propt. inopiam.

— Danessa.
— Montis agrerii.
Prepositus.... de Pruneriis.
Prior..... S^ti Juliani.
— de Quentillac.
Capellanus... de Biras.
— de Brassac.
— de Insula.
— Montis agrerii.
— S^ti Apri de Perducio.
— de Lagulhac.
— de Bolones.
— S^ti Victoris.
— S^ti Juliani.
— S^ti Pardulphi.
— S^ti Bibiani.

Archip. de CHAMPANHACO.

Prior..... Sti Nicholai.
Prior capellæ Montis Maurelli.
Prior..... Sti Johannis de Cola.
Capellanus... Sti Pilulphi de Ripperia.
— Sti Crispini prope Branth.
— capelle Fulcherii.
Prior..... capelle Fulcherii.
Capellanus... de Sensaut.
— Sti Frontonis de Lemps.

Hii qui nihil solverunt.

Prior..... de Condato.
— de Quinsac.
Capellanus... Sti Frontonis de Ripperia.
Priovisa..... Sti Pardulphi de Ripperia.
Capellanus... de Condato.
— de Quinsaco.
— Sti Frontonis de Chamiers.
— Sti Quintini.
— d'Eyviraco.
— de Romanh.
— Sti Martini de Frayschengas.
— de Valars.
— Sti Petri de Cola.
— de Lempzor.
— Sti Pancrasii.
— de Beunac.

Archip. de EXIDOLIO.

Abbas..... Tustur.
Capellanus... de Duschac.
— Sti Annhani de Altoforti.
— de Azaraco.
— de Mayaco.
— de Fossamanha.
— de Blis.
— de Buxeria.
— Sti Antonii.
— de Montanhac.

Hii qui nihil solv.

Abbas..... de Castris.
Capellanus... de Cubzac.
— Stæ Ursœ.
Preposit..... de Exidolio.
— de Sto Raphaele.
— Stæ Eulalie.
— de Nalhaco.
— de Bauzens.
Prior..... Sti Ripperii.
— del Chaslar.
— Sti Martialis de Leyrache.
— de Gabilho.
Capellanus... de Prayschac.
— de N. . u
— Sti Pantaleonis.
— Sti Ripperii.
— de Badafol.
— de Bersac.
— de Exidolio.
— Sti Raphaelis.
— de Cerno.
— Sti Medardi.
— de Colaures.
— de Nalhac.
— St Eulalie.
— de Grangiis.
— Sti Vincentii.
— Sti Marcialis de Leyrache.
— de Claromonte.
— de Dulhaco.
— Sti Privati.
— de Monbayol.
— Sti Martialis de Altoforti.
— de Charves.
— de Noalheta.

Archip. de TIBERIO.

Capellanus... de Eyzeraco.
— Sti Pauli de Rupe.
— Sti Sulpitii de Salis.
Cap. de Jumilhaco. — In una ecclesia sunt duo Capellani, tamen unus est anglicus et occupat partem alterius.
Capellanus... de Cornhaco.
— de Nantholio.
— de Sarazac.
— de Chales.
Corrector Fagie Jumilhiaci.

Hii qui nihil solverunt.

Prior..... Sti Petri de Sensaut.
Capellanus... Sti Georgii de Chales.
— Sti Projecti.
— Sti Petri de fracto Jove.
— de Malet.
— de Negrondes.
— de Sorbges.
— Sti Georgii de Blodiis.
— Sti Petri de Sensaut.

Capellanus... Sti Germani.
— de Ilhac.
— de Savinhac.
— de Nantiat.
— de Firbes.

Archip. de VETERI MAROLIO.

Prior..... de Circulo.
— de Marolio.
Capellanus... dicti loci.
— de Circulo.
— Sti Pardulphi.
— de Turre Alba.
— de Montaborlet.
— de Boysset.
— de Rossinholio.
— de Lagulhac.
— Sti Sulpitii.
— de Monte Sicco.
— Sti Projecti.
— de Champellis.
— capelle de Pomeriis.
— de Veteri Marolio.

Hii qui nihil solv.

Prior..... de Grangiis.
Capellanus... de Culturis.
— de Capdolio.
— de Felis.
— de Burgo nemoris.
— de Conazac.
— castri de Marolio.

Archip. de PILHACO.

Abbas et Capit. eccles. secularis Albeterre.
Arch. et Cap. de Pilhaco.
Capellanus... Sti Jacobi Albeterre.

Hii qui nihil solverunt.

— Sti Quintini.
— de Corlat.
Vicarius perpetuus de Stti Romani.
Capellanus... Sti Christophori.
— de Salis.
— de Montmaleyes.
— de Bonas.
— de Jupñhac.
— de Aurivalle.
Corrector.... de Bello saltu.
Capellanus... Sti Amandi.
— de Rofflaco.
Capellanus... de Belon.
— B. M. de Bosco.
— de Prata.
— Sti Marcialis.
— de Borno.
Prior..... Sti Severini.
— de Salis.
— de Jupñhac.
— de Paluello.
— de Podio Folcaudi.
Capellanus... Sti Severini.
— Deschars.
Preceptor.... de Borno.

Archip. de PEYRATO.

Prior..... de Peyrato.
Capellanus... de Runhaco.
— de Ygardia.
Cap. ecclesie Rupis bovis curti.

Hii qui nihil solv.

Decanus..... de Rossenhaco.
Capellanus... de Rossenhaco.
— de Peyrato.
— de Exgurato.
— d'Exdom.
— de Blanzaquet.
— de Comberio.
— de Vilaboy.
— de Vallibus.
Corrector.... de Rauzet.
Capellanus... Sti Euparchii.

Archip. de GUOTZ.

Capellanus... de Nantholio.
— de Auriaco.
— de Charavart.
— de Bertrico.
— de Champanha.
— de Vilatores.
— de Allamans.
— Sti Marcialis.
— Sti Pauli.

Hii qui nihil solv.

— de Grozinhaco.
— de Argentina.
— de Vendoyra.
— de Botelha.
— de Cela.
— de Bureya.

Capellanus... Sti Sebastiani.
— de Corbene.
Rector..... de Cella.
Prior..... de Vertelhaco.

Archip. de DUPPLA.

Capellanus... Sti Sulpitii.
— de Ribayrac.
— Sti Martini Picti.
Archip. et Capellanus de AVANXENS.
Capellanus... de Chassanhas.

Sequent hii qui nihil.

Prior..... Sti Privati.
— de Paracol.
— de Podio Mangor.
— de Caslario.
— de Gallo Assato.
— de Pizone.
— d'Eschornhac.
— de Campo Martini.
— de Gardadel.
Capellanus... Ste Eularie.
— de Paceyllo.
— de Pizone.
Prior..... de Valas.
Capellanus... d'Eschornhac.
— de Monesteyrols.
— Sti Andret.
— de Chanaor.
— Sti Laurentii.
— Sti Michaelis de Clusa.
— de Bersac.
— de Gallo Assato.
— Sti Michaelis Dartensa.
— Sti Privati.
— de Faya.
— de Festelencs.
— de Bello Poieto.
— Sti Salvatoris.
— Sti Bibiani.
— Sti Mich. de Duppla.
— Sti Bartholomei.
— de Montanhac.
— d'Eyguiranda.
— Sti Vincencii.
— de Miran.
— de Menesplet.
— de Cuqmon.
— de Ponteyraut.
Capellanus... de Servenchas.
— de Podio Mangor.
— de Caslario.

Archip. de CHANTEYRACO.

Capellanus... Sti Germani.
Corrector.... de Boyscheto.
Capellanus... Sti Aquilini.
— de Dopchat.
— de Duzilhac.
— Sti Medardi.
— de Beaurona.
— Sti Pardulphi.
— de Segonzac.
— de Podio Corbier.
— d'Astaut.

Arch. de VELHINIS.

Capellanus... de Vacarengas.
— de Brolio.
— de Forcia.
— de Roqueta.

Hii qui nihil solv.

Arch. de Velhinis.
Prior..... Montis careti.
— Sti Paxentii.
— Sti Medardi de Abbatia.
Capellanus... Montis Ravelli.
— Sti Michaelis.
— de Monte Petrozo.
— de Montazet.
— de Batia.
Prior..... de Gorson.
— de Lopchat.
— Montis Falconis.
— Sti Aviti de Tizac.
— de Flexu.
— Sti Petri Deyraut.
Capellanus... Sti Paxencii.
— de Lopchat.
— Sti Medardi de Abbatia.
— Montis Falconis.
— Sti Aviti de Tizac.
— Sti Martini de Heremo.
— Ste Eularie.
— de Caneto.
— Montis Careti.
— de Quersac.
— de Pontchat.

Capellanus... de Flexu.
— de Fraxino.
— Sti Remigii.
— de Minzac.
— Sti Severini.
— de Velhinis.
— Sti Bibiani.
Preceptor.... de Buzes.
Prior..... de Quersac.
Capellanus... Sti Geraldi Curvi.

Archip. VILLE AMBLARDI.

Prior..... de Mansac.
— de Sorzac.
Capellanus... Sti Leonis.
— de Bruc.
— Sti Joh. d'Estissaco.
Capella..... de Villa Amblardi.
Capellanus... B. Marie de Muyschidano.
— de Jaure.
— Sti Maximi de Pereyrols.
— de las Lechas.

Hii qui nihil solv.

Prior..... Sti Martini Brageriaci.
— Sti Saturnini.
— de Mameyras.
Capellanus... Sti Med. de Muyschid.
— Sti Saturnini.
— de Novo Vico.
— de Sorzac.
— Sti Juliani.
— d'Ischat.
— de Maurenxs.
— Sti Johannis d'Eyraut.
— Ste Fidis.
— Sti Severini.
— Sti Martini Lastier.
— Sti Egidii.
— de Vernhac.
Prior..... de Montanhac.
Capellanus... de Champanhac.
— de Jenestet.
— de Blanquanes.
— de Lunatz.
— de Dosvila.
— de Belesmas.
— Sti Mameti.
— Eccles. Nove.
— de Bosco Sicco.
Capellanus... de Dosvila.
— de Rossilha.

Archip. de AUDRICO.

Preposit..... de Palnaco.
Capellanus... de Miro Monte et de Mauzens.
Capel. Minoris portionis eccles. Sti Sulpitii de Albugia.
Capellanus... Sti Saturnini de Relhaco.
— de Sengeyraco.
— Sti Petri de Limolio.
— Sti Martini de Limolio.
— de Savinhaco.
— de Floyraco.
— de Manauria.
— Sti Cyrici.
— de Jornhaco.

Hii qui nihil solv.

Abbatissa.... de Albugia.
Capellanus... Beate Marie de Palnaco.
— Sti Marcelli.
— de la Doza.
— de Mortuo Mari.
— Sti Hilarii.
— de Pesulhs.

Archip. SARLATENSIS.

Illi qui sunt de dicto archipresbyteratu et sunt in diœcesi Petragorcensi.

Prior..... Sti Leontii.
Capellanus... de Fallaco.
— de Plazaco.
Abbas..... de Petrosa.
Capellanus... de Roffinhaco.

Hii qui nihil solver. de dicto archipresb. Sarlatensi

Prior et capellanus de Bartz.
Prior et Cap. Sti Thomæ de Montinhiaco
Capellanus... Sti Leontii.
— de Auriaco.
— de Thonaco.
— del Chalar.
Prior..... Sti Xpofori.
Abbas..... de Bosco Cavo.

Archip. Sti MARCELLI.

Prior..... Ste Fidis de Longo Vado.
— de Guilhgorsa.
Priorissa..... Sti Maximi de Rosano.

Prior et Cap. de Vernhio.
Capellanus... Ste Columbe.
— de Lindia.
— de Claro Monte.
— de Monteclaro.
— S^ti Joh. de Vernhia.
— Ste Alvere.
— de Sendreux.
— de Banolio.
— de Cauze.
— de la Monsia.
— de Leuraco.
— S^ti Michaelis.
— S^ti Felicis.
— de Mauzac.
— de Veyrinas.
— S^ti Mauricii.
— S^ti Salvatoris.

Capellanus... de Pressinhaco.
— del Sala.
— S^ti Sulpitii.
— de Foles.
— S^ti Amandi.
— de Grandi Castanea.
— de Vico.
— Ste Fidis.
— B. Marie de Vernhio.
Archip. S^ti Marcelli.
Prep..... de Themolato.
Hii qui non solverunt cum non sint habitatores et qui regant ecclesias.
Prior..... de Creyscha.
— S^ti Euparchii et cap. ejusdem.
Capellanus... S^ti Caprasii.
— de Drayaco.

INDEX DES NOMS ANCIENS

COMPRIS DANS LE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE. (*)

A

* Locus qui voc. Abelcap. — (St Christophe d'Aubeterre).
* Molinares de Abrelenc. — (Cadelech).
Parochia de Apzaco, Abzaco. — *Abzac.*
Ecclesia Sti Vincentii de Agassano — *Agassas* (anc. Dioc.) L. et G.
Ecclesia Sti Mart. de Agonaco, Castrum Agoniacum, Agonag, Agonhac. — *Agonac.*
* Villa Acavalon. — *L'Aguillon* (Naillac)?
* El Mas Agulho en la terra de Ciaurac. — (Marsac.)
* Tenement de las Aignas. — (St M. des Combes).
Ecclesia Sti Satni de Annac. — *Aignac* (anc. Dioc.) L. et G.
Castrum et Castellania d'Allac, Alliacum, Alhac, Ailhacum. — *Ailhac.*
Domus Alliacensis, Grangia de Aillaco, Monasterium de Aliaco, Burgus de Ailhaco. — *Aillas.*
* Villa Alaicta. — *Ailleteau* (Hautefort)?
Ecclesia de Abzac. — *Ajat.*
Parochia de Alas, de Alato. — *Alas de Berbiguières.*
Parochia de Alas, Allas, Alcos, Altos, Als, de Alanis, Priorat. Alsona. — *Ales.*
Parochia de Allamans, Alamans, de Allemanis. — *Allemans.*
* Bordaria d'Alont. — (Brassac).
* Terra quæ voc. Alonri de Neuc. — (Fouleix).
* Nemus de Alta Faga. — (Razac d'Eymet).
Domus St Maur. de Andrivalibus, Androvallo, data fratribus Milit. Templi. — *Andrivaux.*
* Locus voc. Anedier. — (St Germ. de Salembre.)
Parochia, Priorat. de Anessa, Inissa, Annexia. — *Anesse.*
Mol. d'Anglars. — *Anglars* (Lille).
Parochia de Engoischa. — *Angoisse.*
Ecclesia de Ulhac. — *Anlhiac.*
Castell. de Ayant, de Anes, de Ans. — *Ans.*
* Hospitalis de Antipard. — (Vallereuil)?
Mansus d'Antissac. — *Antissac* (Coulaures).
Parochia de Antona, Anthona. — *Antonne.*
* Villa quæ dicitur Apabone. — (Le Bugue).
* Fons de l'Arbre Espict. — (Chantegeline).
* Vicaria Arcamacer. — (Ladornac).
Parochia Sti Steph. de Archanac, Archinac, de Archinhaco. — *Archignac.*
Turris supra locum Arenarum Petragoræ. — *Les Arènes, dans la cité à Périgueux.*
Ecclesia de Argentina. — *Argentine.*
* Bordaria de la Arnaudia. — *La Renaudie.*
* Nemus Arnolphens. — (Neuvic).
* Mayne de Arromient. — (Celles).
Ecclesia, Burgus, Hospitalis de Arduo Saltu, del Saut. — *L'Arsault.*
* Ars-Peters. — (Tourtoyrac)?
* Platea, turris vocata lo Arsis, Arsitz. — (Périgueux).
Grangia de Longa Artiga, Grangia de Arti Longa seu Riparia. — (Dép. de Cadouin)?
Parochia d'Astureu, de Asturio, d'Astuers. — *Atur.*

* Dans cet Index, les articles précédés d'une astérisque se rapportent à des noms anciens dont l'équivalent moderne n'est pas connu.—Cette astérisque est suivie du nom entre parenthèses de la commune ou du canton dans lesquels on devra chercher cette localité

Ecclesia d'Astaux, d'Astaut. — *Ataux.*
Ecclesia de Ambas, Albacio. — *Aubas.*
Castrum et Castellania de Albarocha, Albaroca, Albarupes, Aubrupes. — *Auberoche.*
Hospitium de Albarupe.—*Auberoche* (Fanlac).
Castrum Albaterra, Ecclesia St Salv. d'Albeterre, Villa d'Aubaterra. — *Aubeterre* (anc. Dioc).
* El Mas Audoi. — ? (le Bugue).
Ecclesia de Audris, Archipresb., Castrum de Audrico, Al Drix, en patois. — *Audrix.*
* Parochia de Aulis. — (Belvès)?
Ecclesia de Auriaco. — *Auriac* (Montignac et Bourzac).
* Terra quæ dicitur Auriola. — (Bigaroque et Cadouin).
* Mansus de Auris. — ? (St Astier).
Ecclesia de Aurival, Aurivalle, Aurevalle. — *Aurival* (anc. Dioc. Char.).
Flumen Alvesera. — *L'Auvezère, R.*
* Mansus Aydelenenc. — (St Victor).
* Parochia d'Ayguigas.
* Maynam. d'Ayguas vivas. — (Jaure)?
Parochia de Azerat, Azaraco, Asseraco. — *Azerat.*

B

Parochia de Cerno, Sern. — *la Bachelerie.*
Castrum et Castellania de Badefol, de Badafollo, Badafol, Batefol — *Badefol.*
Id. — *Badefol d'Ans.*
Archipresb. Baianensis, Baiacensis. — *Bouniagues.*
* Rivus de Baianengues. — (Gurson).
* Baiavilla.
* Tenencia de Baibastas. — (Vern).
* Domus de Balaleu.
* La Balhargues. — (Villamblard).
* Ecclesia de Balmas. — (Velines).
* Locus voc. Al Balquet. — (Champagnac de Bel air).
* Bordaria de la Banagona. — (St Pierre Lanès).
* Territorium Bajanosii. — *Bajanès, Pays autour d'Issigeac.*
Rivus de la Banega. — *La Banege R.*
* Stus Albinus in Banesio.—(St Aubin de Razac).
Villa Baneth. — *Banet près Bourdeilles.*
Ecclesia de Banolio, Baneilh. — *Baneuil.*
Hospitium de Banas.—*Bannes* (Auberoche).
Vicus de Banas. — *Bannes* (Beaumont).
* Terra de Banquiers. — (Bugue).
* Maynam. de la Barbaria. — (St Astier).
* Mansus de la Barda. — (Castillonès).
Castrum et Castellania de Bardia. — *La Barde d'Issigeac.*
* Maynamentum de la Bardesia.—(Mensignac).
Parochia de Bardo. — *Bardou.*
Hospitium de Barnabé. — *Barnabé.*
Hospitium de Barriere, Barrieyra. — *Château de Barrière à Périgueux.*
Ecclesia Sti Petri de Bars, de Bartz, de Bateris, de Barcio. — *Bars.*
* Mansus Barus. — (Thiviers).
Locus de la Bassaria. — *La Basserie* (Montclar).
* Mansus la Besinia, la Vesinia. — (St Astier).
Parochia de Bassaco. — *Bassac.*
Ecclesia de Bassilhac. — *Basillac.*
Hospitium de Bastardie. — *La Bastardie.*
* Repeyrium del Bastilh. — (Bartz).
* Batichat. — (Périgueux).
* Las tors de Batpalmes, Domus de Batpalmas. — (St Amand de Belvès).
* Maynamentum lo Bauchorel. — (Preyssac).
Mansus de la Baure. — *La Vaure* (St Victor).
* Villa quæ vocatur Bau.
La Balma. — (La Baume, Bergerac).
Ecclesia de Bauzencs, Baucenx, Bausens. — *Bauzens.*
Parochia de Bayaco, Hospitium de Bayaco. — *Bayac.*
Parochia de Bello Loco, Domus Belli loci subjecta Cadunio. — *Beaulieu.*
Castellania, Villa Belli Montis, principium aliarum Bastidarum Regis Angliæ; in Petragoricinio. — *Beaumont de Périgord.*
Ecclesia Sæ Mariæ de Belpojet, de Bello Pojeto, Podio. — *Beaupouyet.*
* Hospitium de Bello Podio. — (Auriac).
Pulchrum Podium. — *Beaupuy* (Périgueux).
Bastida, Castrum et Castellania Belli Regardi, Bel Regart, de Bello Respectu. — *Beauregard.*
Parochia de Beurona. — *Beaurone* (Neuvic et Périgueux).

Pont. Lons de Beaurona. — *La Beaurone R.*
Ecclesia de Boizac, Boysset. — *Beaussat.*
La Beceda. — *La Bessède.*
Capella de Bedaus. — *Bedeau.*
Ecclesia Sti Petri del Bel. — *Le Bel.*
Parochia de Bella Aqua. — *Bel Aygue.*
Tenementum de la Belhigardia. — *La Belengardie* (Faux).
* Mansus de Belesmas. — (Born).
Hospitium de Beleti. — *La Beletie* (Eyliac).
Parochia de Belemas, Belesmas, Beleyma. — *Beleymas.*
Rivus del Belegou. — *Le Bélingou R.*
Hospitium de Bela garda, de Bello gardo. — *Bellegarde* (la Monzie).
* Ecclesia de Belunto.
* Molend de Belom, Volom. — (St Paul de Serre).
Ecclesia de Belou. — *Belon* (anc D. Char).
Repeyrium de Bellet et las Gonterias. — *Belet* (Bruc).
* Mansus Beroneni. — (Leguilhac de Lauche).
Ecclesia de Bello Podio, oratorium Cadunii, — *Belpech.*
Monasterium Belvacense, Ecclesia Se Mariæ de Moncuq, Castrum et Castellania de Bello videre, de Bello viridi, Belves, Belver. — *Belvès.*
Villa de Benavento. — *Bénévent.*
Mansus de la Beinechia. — (Cubjat).
* Fons Beneyols. — (St M. des Combes).
* Las Bennas. — (près Perigueux).
Mansus de Beonac. — (St P. de Serre).
* Boaria voc. Beona in manso de la Peyzia. — (Champsevinel).
Castellania de Berbegeras, Berguignieras, Berbegueriis, Buguigneras, Berbguerias, Berbières. — *Berbiguières.*
* Mansus de la Berengaria. — (Montagnac de Crempse).
Villa Bragaac, Brajeracum, Brajaracum, Brageriacum, Castrum et Castellania de Brageyraco, Bragiaraco, Brageyrack, Brivairiacum. — *Bergerac.*
Hospitium, Turris de la Bermundia. — *La Bermondie.*
Mansus de la Vertrandia, Bertrandia. — *La Bertrandie* (Campsegret, St M. des Combes).
Castel. de Bernaderiis. — *Les Bernardières.*
* Feudus Bernardinus.
Centena Berciacinse, Parochia de Bersaco. — *Le Petit Bersac.*
Ecclesia de Bersas, Bersac. — *Bersat* (Terrasson).
Ecclesia de Bertricolidon, Belticorador, Bertrico, Bertrix. — *Bertric.*
Parochia de Bessia, Bessa. — *Besse.*
La Bessa, las Bessas, la Bayssa, la Baissa. — *La Besse.*
* Mayn. de la Besseta. — (Montrent, St Mar. des Combes).
Boria de la Beylia. — *La Beylie* (Brassac).
Gadum de la Beylia. — *La Beylie* (Champsevinel).
* Foresta de Beronenche, in Senesc. Petrag.
Parochia Sti Petri de Bezenaco. — *Bezenac.*
Castrum Bœnatium, Beinachas, Bainac, Castellania de Beynaco. — *Beynac.*
Castellania de Begaroca, Bigaroca, Biga rocha, Curia de Biga roqua, Hospitalis de Bigarupe. — *Bigaroque.*
Archipresb. de Biras, Byras, Beiras. — *Biras.*
* Nemus de Biroc. — (Marsac).
Castrum de Birontio, Biroun, Bironio. — *Biron.*
Capella de Blancanès. — *Blancanès* (Neuvic).
Stus Saturninus Blaquenès. — *Blancanès* (Beaupouget).
Ecclesia de Blanzaguet. — *Blanzaguet* (anc. Dioc. Char).
Bordaria de la Blaynia. — *La Bleynie* (Brassac, Alas, Bartz).
Parochia Sti Severini de Blis. — *Blis.*
* Boria de Bodi. — (Champsevinel).
* Maynamentum de la Bofetia. — (Liorac).
Ecclesia B. Mar. de Buxia, Boyssa. — *Boisse.*
Pons de Boyschet. — *Boisset* (Neuvic).
Locus de Boycherallo. — *Boisseral* (aut. Boucheyrolles).
* Terra de Boischet. — (Celles).
Domus de Boychet, de Boyscheto. — *Boisset.*
Buxolium, Boisolium, Boyschuell. — *Boisseuil.*
* Ecclesia Sti Mart. de Boseira.
Ecclesia de Buxeria. — *La Boissière d'Ans.*
* Ecclesia de Boyschidei.
* Maynamentum de la Boyssieyra. — (St M. des Combes).

* Prioratus de Bolerii.
* Ecclesia de Bondeseu. — (Nontron ?).
Tenancia de Bonelia.—*La Bounélie* (Champsevinel).
* Reparium de Bonolio. — (Rochebeaucourt).
* El Mas de Bonienc. — (Le Bugue).
Domus templi Bonefare, Bonnefare. — *Bonefare.*
Lo champ de Bona fon. — *Bonnefon.*
Locus de Bonavalle. — *Bonneval* (Fossemagne).
Ecclesia Stⁱ Joh. de Bonavilla. — *Bonneville.*
Ecclesia de Bello saltu, Prior de Boansault. — *Boansault.*
Tenem. de la Bordaria. — *La Borderie* (St Aquilin).
Hospitium de Boriis, de las Borias. — *Les Bories.*
* Mansus de Bordas. — (Bugue).
Foresta de Born. — *Plaine de Born.*
Ecclesia de Born, de Borpno, Borz. — *Bord réuni à Blis.*
Prœceptoria de Borno sive Dissart.
Ecclesia de Born. — *Bors* (anc. Dioc. Char).
* Tenementum de Bosco. — (Vallereuil).
* Ecclesia B. Mar. de Bosco. — (anc. Dioc. Char).
* Fazio de Boschal. — (La Bachelerie).
* Bordaria de la Boscharia. — (Neuvic).
Boscavium, Abbatia de Boscavo, de Bociaco, de Boschavio, de Boschau, Boscus Cavus. — *Boschaud.*
* Comba Boschieyra, en Brustelenx.
* Locus in Bosco alto. — (Bersac).
* Ecclesia de Bosco d'Au. — (Nontron).
* Boscus Marbu. — (Creissac).
Ecclesia de Bosco Sicco. — *Bosset.*
Grangia de Boon, Baon, Boan. — *Bouan* (St Naixent.).
Terra de Boon. — *Bouan* (Bergerac).
* Bordaria de la Bouducia. — (St P. de Serre).
* *Id.* De la Bouduria. — (St L. du Manoir).
* Mansus de la Bouellia. — (St Méd. de Drone).
Parochia B. Mar. de Bolhac, Bolhas, Boliac. — *Bouillac.*
Ecclesia de Bolazac, de Bolazaco. — *Boulazac.*
Paxeria del Bolo. — *le Boulou, R.*
Parochia de Bolones, de Boloneys. — *Boulouneix.*
Parochia de Bognagas, Bouhagnis. — *Bouniagues.*
* Tenementum de la Bouqueyria, la Bocayria. — (Campsegret).
Ecclesia ruralis de Botarico.— *La Bouquerie.*
Barrium de la Bocaria. — *La Bouquerie* (à Sarlat).
Pagus Burdillensis, Castrum et Castellania de Burdelhia, Bordeilla, Bordellia, Bordhela, Burdeill. — *Bourdeille.*
Eccl. St M. de Maisos. — *Bourg de Maisons.*
Ecclesia de Bosc, de Burgo Nemoris. — *Bourg de Bost.*
Parochia de Bornhaco. — *Bourgnac.*
Brogonia de la Borgonhia. — *La Bourgonie* (Plazac).
Maynamentum de la Bourlia, Borrelia. — *La Bourlie* (Champsevinel).
Parochia de Bruniquel. — *Bourniquel.*
Parochia de Borronio. — *Bourrou.*
Castrum et Castellania de Bouzaco, Ecclesia Stⁱ Stephani de Bouzac, Priorat de Borsaco, de Boursaco, Borsiaci. — *Bourzac*, (Vendoire).
Parochia Stⁱ Martialis de Bozico. — *Bouzic.*
Ecclesia de Botella, Botelhat. — *Bouteilles.*
* Baylia de Boys. — (Mensignac).
Ecclesia Stᵃ Mariæ de Bracau. — *Bracaouet.*
* Maynam. de la Bragriosa. — (St Médard de Mussidan).
* Affarium de Bramafan. — (Belvès).
Monasterium Brantosmii, Brantosma, Brantolma, de Brantholmio, de Branthomen. — *Brantome.*
Ecclesia de Brassaco. — *Brassac.*
* Vadum Brassadene. — (Grignols).
* Maynamentum de las Brassadias. — (Neuvic).
Clausus ecclesiæ de Brenac situs juxta fossatum ville de Brenaco, cimeterium de Brenas, prope portam per qua itur versus Montinhacum. — *Brenac* (Montignac).
Ecclesia Sᵃ Mariæ de Bretonorio, Bretenos, foresta de Bretenox. — *Bretenoux* (Monscaret.
* Bretenos. — (Campagne).
Ecclesia de Brolio, del Brueulh. — *St Ant. de Breuil.*
Hospitium de Brolio. — *le Breuil* (St Antoine d'Auberoche, St Victor).

Ecclesia de Brolio, de Brulh. — *Le Breuil* (Vern).
Hospitium de Brolhio. — *Le Breuil* (St P. de Frugie).
Tenementum de Brolio. —*Le Breuil* (Bassac).
* Brolium de la Marcha. — (Chancelade).
* Platea vocata la Brida. — (Périgueux).
Castrum de Buridorio, Brujdora, Bridoria, Bridoyra, Bridouyr (Pat). — *Bridoire.*
* Molend. de Brinhia. — (St Florent).
* Locus dict. la Brisonia. — (Vallereuil).
* Affarium de la Brochandia. — (Cubjac).
Ecclesia de Brochat. — *Brouchaud.*
Tenementum de Brolhet. — *Brouillet* (St M. des Combes.)
Ecclesia, Pons de Bruco, Bruc. — *Bruc.*
* Hospitale de Bruneto.
* Brunexsart.
Maynamentum de la Brunia. — *La Brunie* (Biras).
Castellania de Bruzaco, Castrum superius et inferius de Bruzaco. — *Bruzac.*
Capella Sti Saturnini de Bruzac.
* El Buco. — (La Monzie).
* Riperia del Buc. — (Fanlac).
Ecclesia Sti Sacerdotis de Aurenca. — (Buch St Aurance) ?
* Tenementum de la Buffonia. — (Vallereuil).
Centena Albucense, Albugense, Albuca, archipresbyt. de Albuces, Castrum, conventus de Albugia, Albugo. — *Le Bugue.*
Ecclesia de Bureya. — *Burée.*
Ecclesia de Bussaco, Bussas. — *Bussac.*
Buxeria Badili, Monasterium Buxeriense pagi Pictaviensis. — *Bussière Badil.*
Grangia de Buxo. — *Buys* (Alles).
* Turris de Buxo ante parvos muros Petragoræ.
Parochia hospitalis de Buzes, Prœceptoria de Buszes, Domus de Bozes. — *Le Buzet* (Menesplet).

C.

Parochia Sti Pet. de Cabans. — *Cabans.*
Locus de Caprefico, Ecclesia Sti Johanis de Cabrefy. — *Chabrefy* (Montclar).
Deo Apollini Cobleluditavo. — *Cablans* ?
Molend. de Cachapeolh. — *Moulin de Cachepouilh.*
Ecclesia Sti Steph. de Cadalihaco, Cadaluch. — *Cadelech.*
* Ecclesia Sti Pet. de Cador.
Cadunium, Sylva Cadunensis. — *Forêt de Cadouin.*
Domus Caduinensis, Abbatia de Caduino, Cadunio, Cadoyno, Cadounh, Cadonh. — *Abbaye de Cadouin.*
* Bordaria Cadoin. — (Bugue).
Domus Cadunii, apud Bragayracum, Grangia de Brageraco. — *Dépendance de l'Abbaye, à Bergerac.*
Domus de Issigiaco. — *Idem, à Issigeac.*
Fossati dicti de Cadonh, domus de Petragoris. — *Idem, à Périgueux.*
* Grangia de Cagarnes. — *Idem, à....*
Ad Cadros Brunos. — *Caïres brunes* (Milhac).
Monasterium Calabrense, Curia de Calabro, Vicus Calabrus. — *Calabre.*
* Territorium de Calaviniago. — (Echourgnac).
* Vallis de Bassa Calderia, in sylva Cadunensi. — (Cadouin).
Parochia Calensis, de Caleys, Ecclesia Sti Medardi de Calesio. — *Calès.*
* El mas de Calhasac, Camlhasac.—(Bugue).
Calhavellum. — *Caillavel?*
Repayrium de Calmon. — *Calmon.*
Ecclesia Sti Martini de Calviaco. — *Calviac.*
* Calida Valeria, Domus de Chauda Valelha, Grangia de Cauda valata, Caudena — *Dépendance de Cadouin.* (Calviot ?).
* Ecclesia de Camacor. — (Double).
* Hospitium de Camblazaco. — (Vern).
* Terra de la Cambaudia. — (Belvèz).
* Locus de Cambosicurda.
Las Tranchieras. — *Camp de César dans la Bessède.*
* Boaria de Campnhac. — (St Florent).
Parochia de Campanhae, Champanhac. — *Campagnac* (Villamblard).
Ecclesia Sti Martini de Campanhaco, Parochia de Campaignaco. — *Campagnac lez Quercy.*
Ecclesia de Campanha, Castrum de Campania. — *Campagne.*
* Parochia de Campna. — (Dépendance du baillage de Gardonne).

* Locus dictus de Campo Rubeo. — (Vallereuil).
* Mansus de Campsadol. — (Dome).
Ecclesia de Campo Secreto, Champ Sagret. — *Campsegret.*
Al Cam Tersal. — *Camp Tersal, à Vitrac.*
Hospitalis de la Canada, Prioratus Stⁱ Quintini de Caneta. — *La Canèda.*
* Molendinum de las Canals. — (Sarlat).
Parochia de Caneto, Turris, Burgus de Caneto. — *Le Canet.*
* Mansus quod vocatur Cantenagus.
* El Mas de la Cantaudia. — (Bugue).
Eccl. de Cantilhaco, Quentilhaco.—*Cantillac.*
Parochia Sᵃ Mariæ, Archipresbyt. de Capdroto. — *Capdrot.*
Ecclesia Sᵃ Mariæ de Capella. — *Capelou.*
* Mansus la Carestia. — (Fontgauffier).
Castrum et Castellania de Carlus, de Caslucio, Carluxs. — *Carlux.*
Capella Sᵗᵃ Mariæ de Caslux. — *Chapelle du château de Carlux.*
* Prœlium in Campo Carracio. — (Brantôme).
Ecclesia de Carsaco, Quersac. — *Carsac.*
Ecclesia de Carsac, Carsag. — *Carsac* (Gurson).
Vicaria de Cauves, Archipresb. de Carves, Parochia de Carvis, Carvas, Caraves. — *Carves.*
Domus, Aula de Casnaco, in Castro de Bellovidere. — *Casnac* (Belvez).
Ecclesia de Casnaco. — *Casnac* (Sᵗ Cyprien).
Castrum de la Cassanha, Cassanea. — *La Cassaigne.*
* Maynamentum del Castanet. — (Salon).
Ecclesia de Castello. — *Castel.*
Castrum vocatum Castel Noel. — *Castel nouvel* à Faux.
Castrum et Castellania de Castro Novo, Archipresbyt. de Castro novo. — *Castelnau.*
Villa de Castellione sita tam in Petragoricensi quam in Agenesio, 1274. — *Castillon.*
Nemus quod dicitur Castellonesium prope fluvium Drotum, Ecclesia B. Mar. de Castilhonesio, Podium et Affarium de Castilhonès. — *Castilhonès* (Anc. Dioc).
Rivus, Riperia de Cauduco, Caudao. — *Le Caudau.* R.
Ecclesia de Cause, de Cauze, Cauzia. — *Cause de Clérans.*
Castrum de Causada, Calciata. — *Caussade.*
Iter vocatum de la Causada. — *La Caussade.*
Maynamentum de Cavo rupe. — *Caveroque.*
* Hospitium de Cayrels. — (Périgueux).
Pecia vocata del Cayrou. — *Le Cheyron* (Sᵗ Martin des Combes).
* Cayssars.—*Cavar* ? (lieu dans la juridiction de Beaumont).
* Maynamentum la Celereria. — (Sᵗ Germain de Sab.).
* Hospitium de Cegelars. — (Coulaures ?).
Parochia de Cella, Sella. — *Celles.*
Parochia, Prioratus de Cenaco. — *Cénac.*
Ecclesia, Castrum de Sendreos, Sendreux, Sandreus, Sandrieux. — *Cendrieux.*
* Terra de la Cepeira. — (Bugue).
* Ecclesia de Ceranles. — (Exideuil).
Monasterium de Circulo. — *Cercles.*
* Bordaria de la Cetgaria. — (Neuvic).
Repayrium de Chapbans, de Chabanis. — *Chabans* (Agonac).
Ecclesia de Chabans. — *Chabans* (Sᵗ Léon Vezère).
Castrum de Cabanis. — *Les Chabannes* (Agonac).
Domus quæ vocatur de la Chabossia in castello de Granholio. — *La Chabossie* (Grignols).
Locus de la Chabossia. — *La Chaboussie* (Sᵗ Sebastien).
Tenancia de la Chabossia. — *La Chaboussie* (Tocane).
* Mas de las Chabras. — ? (Sᵗ Avit Vilars).
* Mansus de Chabrolieyras. — (Champagnac).
* Bordaria Chadgerii. — ? (Montpont?).
* Maynamentum de la Chaffinia. — (Neuvic).
Ecclesia de Chalampnaco. — *Chalagnac.*
Ecclesia Stⁱ Aniani de Chalesio. — *Chalès.*
* Maynamentum de Chalamo. — (Trelhissac).
Ecclesia del Chaslard. — *Le Chalard* (Limayrac).
Parochia de Caslario. — *Le Chalard* (Riberac).
Capella in loco de Chaslario. — *Le Chalard* (Sᵗ Geniez).
Ecclesia de Caslario. — *Le Chalard* (Montignac sur Vezère).
Podium del Chaslar. — *Le Chalard* (Sᵗ Victor).
* Mansus de Chalobo. — (Trelhissac).

Ecclesia de Chaslucet. — *Chalucet.*
Bailliva de Chambult. — *Chambeuil.*
Repayrium de Chambarlhaco, Chambralaco. — *Chamberliac.*
* Capella de Chambrazes. — (Nadaillac).
Ecclesia de Chambranes. — *Chambrelane.* (anc. Dioc).
* Repayrium de Chaminels. — (Léguillac).
Archipresb. de Champanhaco. — *Champagnac de Belair.*
Parochia de Campana, Campania, Campanha. *Champagne.*
Mansus de Champanha. —*Champagne* (Lille).
* Bordaria de Champauda. — (Boulazac).
Ecclesia de Champeus, de Champellis. — *Champeaux.*
* Terra quæ vocatur Campus Limolii, juxta Ulmum d'Alcos. — (Limeuil).
Ecclesia de Campo Martini. — *Champ Martin* (Avanxens),
Prioratus Sti Martini campi Martini. — (Anc. Dioc.).
* Boria de Champroy. — (Jaure).
Terra de Campis. — *Les Champs* (Léguillac).
Parochia de Chansavinel, de Campo Savinelli. — *Champsevinel.*
Mansus Chanals. — *Chanau* (Trellissac).
Abbatia de Cancellata. — *Chancelade.*
* Mas de Chancello. — (Abzac).
* Ecclesia deu Chanhere. — (Exideuil).
Parochia de Cambio. — *Le Change.*
Ecclesia de Chanlec. — (Nontron).
Locus de Cantamerle.—*Chante Merle* (Pison).
Preceptoria de Cantus Gelinæ, Galinæ. — *Chante Geline.*
Tenencia de Chantaloba. — *Chantelauvette.*
Archipresb. Ecclesia de Cantairac, de Chanteyraco. — *Chantérac.*
* Locus vocatus Chaouna, Chaonia. — (Bruc).
Castrum et Castellania de Capdolio, Capdolhio, Capdoill. — *Le Chadeuil.*
Locus de Capella.—*La Chapelle* (St Cyprien).
Ecclesia Capelle de Pomeriis. — *La chapelle Pommier.*
Capella de Monteborlet, de Monte Burlano. — *La Chapelle Montabourlet.*
Ecclesia Fulcherii, Capella Fulcherii, Prioratus B. Mariæ de Cap. F. — *La Chapelle Fauches.*
Ecclesia d'Agonaguet, de Gonagueto, Honor castri Agonaqui. — *La Chapelle-Gonaguet.*
Locus de Castris in quo Ecclesia Sti Johanis. — *La Chapelle Saint-Jean.*
Ecclesia Capella de Grazinhaco. — *La Chapelle Gresignac.*
Parochia d'Albarelh, Capellæ d'Albarels. — *La Chapelle Aubareil.*
Prepositura Capellæ Montis Maurelli. — *La Chapelle Mont-Moreau.*
Capella Sti Asterii. — *La Chapelle St Astier. ou des Vignes.*
* Bordaria Chapo. — (Près Périgueux).
* Territorium vocatum la Chapolia.—(Bersat).
* Feodum de lo Gual de la Chaponia. — (Montignac).
Feodum, Nemus de Charboneriis. — *Charboniéras* (Jaure).
* Bordaria de la Charelia. — (St Pierre Lanès).
* Locus vocatus lo Suchet de Charrieyras. — (Périgueux).
* Bordaria de la Charlia. — (St Léon).
* Bordaria de la Charpenalia. — (St Astier).
Maynam. de Chalmes. — *Charmeix* (Brassac).
Hospitalis de Caroffio. — *Charroux* (près Périgueux).
Ecclesia de Cassanas, Cassagniis, Chassanhas. — *Chassaigne.*
Terra de Chassens. — *Chassens.*
Maynamentum del Chastaing. — *Chatain* (St Laurent du Manoir).
* Maynamentum de la Chastaulade. — (St Aquilin).
* Hospitium deu Chat de Tiberio.—(Thiviers).
* Mansus deu Chat, in Territorio de la Chautz. — (Fanlac).
Castrum Episcopi, Episcopale. — *Château l'Evêque.*
Grangia de Castanh Meytier, Castanea Messier. — *Château Miscier.*
* Capella de Castro Felicis (Pos. de l'abb. de Tourtoyrac).
* Monasterium de Castro Rosarum in Dioc. Petr. (Pouillé de Charroux).
* Maynamentum de Chaste Nudel. — (St J. d'Estissac).
Villa Castra, Abbatia, Fortalitium, Ecclesia parochialis de Castris. — *Chatres.*
* Bordaria de la Chaudelaria. — (St Mart. de Drone).
Mansus de Chaumart. — *La Chaumardie.*

Hospitium de Chalmon. — *Chaumont* (St Crespin d'A.).
Mansus de Chaumont. — *Chaumont* (Trellissac).
* Territorium de la Chautz. — (Fanlac).
* Capella Sti Nicholai de Chauzac.
Mansus del Chause. — *Chause* (Montagnac de Crempse).
* Maynamentum de la Chaussia. — (Jaure).
* Mansus del Chauze. — (St P. de Serre).
Vicaria de Cavaniaco, Cavanhaco. — *Chavagnac.*
Chavarocha. — *Chavaroche.*
* Maynamentum de Chavals. — (Trellissac).
Itinera. — Chemins publics en Périgord. — (Voir *Itinera publica*).
Ecclesia de Chanard. — *Chenau.*
* Chamiers. — (env. de Périgueux).
Ecclesia de Charavart. — *Cherval.*
Ecclesia de Charves. — *Cherveix.*
Ecclesia de Ceria. — *Ceyrat.*
Parochia de Chanhac. — *Chignac?*
* Maynamentum de la Choussonia. — (Vallereuil).
Ecclesia Sti Amandi de Simeyrols. — Cimeyrol.
* Mansus de Cinzac apud Campum Martini.
Clidochs, Cludoih, Cludois, Cludech, Claduch. — *Cladech.*
* Crux de Clamissac. — (Vern).
* Hospitium de Clarefons. — (Soulaures).
Platea la Claustra, Claustrum. — *La Clautre* (Périgueux).
A Sarla e la Claustra. — *La Clautre* (Sarlat).
* Maynamentum la Clavellia. — (St Aquilin).
Castrum et Castellania de Clarentio, Clarenthis, Clarentiis, Ecclesia Sigillum communitatis de Clarens, 1265. — *Clérans* (Lalinde).
* Domus de Clarentio. — *Clarens* (St Léon).
Repayrium de Clarens en Salagorda. — *Clerans* (Marsac).
Castrum et Castellania, Villa, Ecclesia de Claromonte — *Clermont de Beauregard.*
Villa Se Mariæ Clari Montis, Ecclesia de Clarmon. — *Clermont* (Excideuil).
Claustrum Sti Johannis Evangel., inter Podium et Civitatem. — (Périgueux),
Clausus Ecclesiæ de Brenas situs juxta fossatum villæ. — *Clos de l'église de Brenac.*
Clausus vocatus de Labatut, in riperia Se Eulaliæ. — *Clos de Labatut* (Périgueux).
Clausus Sti Gervasii prope pontem Civitatis. — *Clos Saint-Gervais* (Périgueux).
* Bordaria del Clup. — (Champsevinel).
Repayrium de Clusello.—*Le Clusel* (Floirac).
Molendinum del Clusel. — *Le Clusel* (à Sarlat).
Cumba de Clusello.—*Le Clusel* (Villamblard).
Hospitium de Clusello. — *Le Clusel* (Auberoche).
Grangia de Cobes. — *L'hospital* (Chantérac).
* Terra de la Codaria. — (Brassac).
Platea del Codert. — *Le Codert* (Périgueux).
* Maynamentum de la Codonhia. — (Montagrier).
* Ecclesia Sti Petri de Coles. — (Dépendance de Tremolac).
Capella Se Mariæ de Colie, Colles, Colets, du Color.— *Colles, Chapelle de Talbot* (Montravel).
Colla, aqua Colæ. — *La Colle, Riv.*
Locus de Colongis. — *Colonges.*
* Fossatus Colomp. — (St Astier).
Colica villa. — *Coly?*
Ecclesia Capella de Coly.—*Coly* (Montignac).
Hospitalis de Comarco, Castellania, Castrum de Comarcho, de Comarchia. — *Comarque.*
Maynamentum de la Comba. — *La Combe* (Campaguac, Villamblard).
Las Cumbas. — *La Combe* (Neuvic).
* Tenentia de Combeus. — (St P. de Serre).
* Cumba de Ladislac. — (Neuvic).
Cumba de la Monsia del Tolon. — *La Monzie* (Périgueux).
* Maynamentum de Combe Negre. — (St Aquilin).
* Las Combas de Sto Florencio. — (St Florent).
Prœceptoria de Combayrencha, Ecclesia de Combeyranchia. — *Comberanche.*
* Maynamentum de la Comba Redonda. — (à Vallereuil).
* Mansus de la Comba Rossencha. — (Mensignac).
Ecclesia de Combes, Comberio. — *Combiers.*
* Concharum. — (lieu dans le jurisd. de Beaumont).
Archipresbyt. de Condaco, Ecclesia de Condato. — *Condat* (Champagnac).

Hospitalis de Condac, Condato. — *Condat* (Terrasson).
Villa Conadaco. — *Condat ?*
Rivus de Cona. — *La Conne, Riv.*
Parochia de Cona, Conna. — *Conne* (Issigeac et Bergerac).
Ecclesia Sti Martini de Conazac. — *Connezac.*
Hospitium de Comtia. — *Conty* (Coulaures).
Tenementum de la Cogula. — *La Coquille* (à St Priest).
* En la Coralia. — (St Apre).
* Nemus de las Cordas. — (St Astier).
* Hospitium de Cormasaco. — (Auberoche).
Ecclesia de Cornhaco. — *Corgnac.*
Domus de Cornu. — *Corn* (Montignac).
* Locus al Cornale. — (St Eulalie de Montravel).
Ecclesia de Cornazac. — *Cornazac* (Neuvic).
Ecclesia de Cornilha. — *Cornille.*
Corneguerra. — *Corneguerre.*
* Mansus de la Cortaudia. — (St Victor).
* Lo quodert de Cortaudieyras. — (Champagnac).
* Canabeyra. — (Montravel).
* Cosaias. — (St Maurice).
* Ecclesia de Cose. — (Anc. Dioc., Pilhac).
* Quadruum vulgariter dictum de Cosa. — (Env. de Montmadalés).
Locus dictus Costa Barrieyra. — (Champsevinel).
* Locus dictus in Costa Calida. — (Grignols).
* Repayrium de Costa longa. — (St Pardoux de Drone).
* Mansus de la Costa. — (Cocane).
* Feodum la Cotaria. — (St P. de Serre).
* Mansus Culauri.
Parochia de Colubriis.—*Coulaures* (Savignac).
Ecclesia de Colemphau, Colompnhès, Colonyes. — *Coulounieiex.*
Corba Vaycha. — *Courbebaisse* (Neuvic).
Ecclesia de Corlac, Curlhac.— *Courlac* (Anc. Dioc.).
Parochia de Corsac, Coursiaco, Corsaco. — *Coursac.*
Maynamentum de Corsaco.— *Coursac* (St M. des Combes).
Rivus, lo Causers Cosa. — *La Couze, R.*
Castrum et Castellania de Coza, Parochia, Priorat. Sti Stephani de Cosia, Chosa, Portus de Cosa. — *Couze.*
Rivus de Cosa. — *Couseau, R.*
Repayrium de la Coussa. — *La Cousse*
* Bordaria Faia de Cotelia. — (à Milhac de Nont.).
* Maynamentum la Coutoudia.—(St Aquilin).
Ecclesia de Cousturas, Coturas, Burgus de Culturis. — *Coutures.*
Parochia del Coux. — *Le Coux.*
* Lo Mas de Las Coutz.— (Marsac).
* Maynamentum de las Coutz. — (Grignols).
Repayrium de Couzens, Cozens. — *Couzens*, (St M. des Combes).
* Rivus de la Crabollies. — (Entre Mussidan et La Force).
* Hospitium de Cramiraco. — (Montignac).
* Villa de Craumerias.
Crensa. — *La Crempse, R.*
Ecclesia de Cresychac. — *Creyssac.*
Parochia. Beat. Mar. de Croicha, Cruyscha, Crossia, Creyscha. — *Creysse.*
Ecclesia de Creyschensaco. — *Creyssensac.*
Castrum Craoniacum.
* Crux Precegeyral. — (Mensignac).
* Crux del Blancharel supra Bellum Podium. (limites de Périgueux).
* Crux ante torcular de Septem fontibus. — (*Idem*).
* Crux in platea de Chamsavinel prope burgum de Chansavinel. — (*Idem*).
* Crux de la Pansa giraldi de Born prope Chamiers. — (*Idem*).
* Crux, Oratorium Se Catharinæ.— (Couse).
Crux de Teurat. — *à Teurat* (Neuvic).
* Crux de Fromentals. — (Vers Senillac).
* Crux Herbosa. — (à Bourdeilles).
* Crux de Quarteriis. — (à Grignols).
* Crux ante Maynament. de la Brunia. — (à Bourdeilles).
Ecclesia de la Cropta. — *La Cropte.*
* La Crosa. — (Vallereuil).
* Crozac. — (Le Bugue).
Bordaria de la Croza.—*La Crose* (à StVictor).
* Molend. de Crosnil. — (sur l'Ille).
* Crotz de l'As? — (à Atur).
* Jorium appelat Lou Cruch. — (à Vern).
Parochia de Cubasio. — *Cubas.*
Parochia de Cupzac, Cubzac. — *Cubjat.*
Mansus del Cugal. — *Cugats* (Canet).
Castrum de Cunaco, Cuniat, Cuignaco. — *Cugnac* (Cabans).

Castrum de Cunhac, de Cunhaco. — *Cugnac* (Saint-Léon).
Bordaria de Cuguet. — *Cuguet.*
* Mansus de Culhieyria. — (Manzac).
* Ecclesia Sti Petri de Culiaco. — (Dépend. de Trémolac).
Ecclesia de Culmont, Cugmon. — *Cumond.*
* El Mas de Cuc mon.
Cunnacum. — (Station sur la voie romaine de Vesone à Saintes, St Vinc. de Connezac, ou au gué du Chalard?).
* Maynamentum de la Cura. — (Blis).
Parochia de Cussac. — *Cussac.*
Hospitium de Cussac. — *Cussac* (St Germain et Mons).

D

Ecclesia Sti Martini de Daglonio. Pons de Daglanio. — *Daglan.*
* Boscus Dancinada. — (Beaurone).
* Nèmus de las Damas. — (Dome).
Bordaria de la Daunia. — *La Daunie* (Neuvic).
Locus de Deaurada, Domus B. Mar. de Daurata. — *La Daurade* (Périgueux).
Mons de Dauriaco. — (Montagne où est situé Saint-Avit Sénieur).
* Nemus vocatum lo Defes, Deffes, Deffeys, — (Villamblard, Saint-Gilles, Saint-Amand de V., Auriac, Saint-Germain et Mons, Lanquais).
Ecclesia de Dinesars. — (Excideuil).
Divo. — *Dives* (Manzac).
Obedientia de Doboengs, terra de Deboegs? (Ancien diocèse, Charente).
Tenentia de la Donia, Doiria. — *La Doire* (Villamblard).
Ecclesia Sti Hilarii de Doyssaco. — *Doyssac.*
Castrum quod dicitur Doma, de Doma veteri. — *Dome.*
Castellania, Castrum-Regium, Bastita Montis Domæ. — *Mont de Dome.*
Tenementum de Doma, alias de Monte Ardito. — *Borie de Dome* (Agonac).
Duranius, Dorononia, Dornonia, Dordonha, Dordona. — *Dordogne, rivière.*
* Domus de Dorla annexata preceptoriæ de Andrivrilibus.
Sylva Edobola, saltus de Dobla. — *La Double,* forêt.
Archipresbyterat. de Duppla, Duplum. — *La Double.*
Parochia de Dopchaco. — *Douchapt.*
Parochia de Dosvila, Terra de Douvilla. — *Douville.*
Parochia de Dosenchis, Dauzens, Dosenxs. — *Douzains* (ancien diocèse).
Ecclesia de la Doza, fortalitium de la Douza. — *La Douze.*
Dozella. — *La Douzelle, R.*
Ecclesia de Duzilhaco. — *Douzillac.*
Ecclesia B. Mar. de Doyna. — *Castilhonès* (ancien diocèse).
Rivus vocatus la Doena. — *La Doyne, R.*
Ecclesia de Draiau, Drayaco. — *Drayaux.*
Druna, Drona. — *La Drone, Riv.*
Droth, Drotum, Droz. — *Le Dropt, Riv.*
Drolha. — *Drouille.*
Parochia de Duyschaco. — *Dussac* (La Nouaille)

E

* Rua Ebesqual. — (Périgueux).
* Boaria Ebrardia. — (Belvez).
* Maynam. de la Ebrardia. — (St Med. de Mucidan).
* Mansus Ecclesiasticus. — (Donation à Chancelade).
Ecclesia de Eschaurnaces, Eschaurniac. — *Echourgnac* (Tourtoyrac).
Ecclesia Ste Mar. de Scaunaco, Scaurnac, Scaurniaco, Eschaurniago, Eschornhac. — *Echourgnac* (Double).
Hospitale de Scornaboue, Escornabou, Descornabus. — *Ecorneboeuf.*
* Molinare Escornabou. — (Razac d'Eymet).
Ecclesia de Edon, Exdon. — *Edon* (anc. Dioc.)
Eccles. Sti Petri d'Elbel. — *Le Bel.*
Ecclesia Nova, Ecclesia Nova de Eyraudo. — *Eglise neuve* (Issac).
Ecclesia Nova d'Uschel, d'Ussel, de Silno. — *Eglise neuve, Ste Marie du Sel* (Vern).
* Maynamentum de la Efforsivia, Leyforcivia. — (Vallereuil).
* Mas d'Elbèze. — Eglise neuve (*Vern*).
* Ecclesia Sti Petri d'Ellers, in episcop. Petrag.

Castrum Episcopale d. ni Episcopi. — *Château l'Evêque.*
Pratum Episcopale. — *Près le Pont-Neuf, à Périgueux.*
* Mansus de Calce Eraldis. — *Pas de l'Eyraud?*
* Las Eschafferias. — (St Front la Riv.)
Escoira. — *Escoire.*
Mansus de las Escuras. — *Les Escures.*
Mansus de Obscuris. —
Pars de l'Espaut de Sto Christophoro.
Nemus vocatum. — (Espaut Ste Aulaye).
Medietas de l'Espaut Sti Michaeli de la Clusa.
Capella de Spèluca, Spelucha, Plucha, Vicecomitatus de Speluchia, Espeluchia. — *Espeluche.*
Parochia de la Espina. —*L'Espine* (anc. Dioc.)
La Espinassa. — *L'Espinassat.*
Ecclesia d'Eschars. — *Les Essars* (anc. Dioc.)
Castrum et Castellania de Estissaco, Estissak. — *Estissac.*
Uscha. — *Eusche* (Creissac).
Mansus de Exidueyra. — *Exidoire* (Montren).
Cella quœ vulgo vocatur Exidolium, Capella, castelli de Ixidolio, archipresbyt., Castellania de Exidolhio. — *Excideuil.*
Locus de Lalbertaria. — *L'Eyberterie* (St Astier.
Ecclesia de Aymiranda, Eyguiranda, Guiranda. — *Eygurande.*
Ecclesia de Ylhaco. — *Eyliac* (St P. de Chignac).
Castellania, Villa de Aymeto. — *Eymet.*
Rivulus Eyrau. — *L'Eyraud, R.*
Ecclesia Sti Petri et Sti Joh. d'Eyraut. — *St Jean et St Pierre d'Eyraud.*
Ecclesia Ste Mar. de Aurevilla, Ayrenvilla, Eyrenvilla. — *Eyrenville.*
Ecclesia de Azeraco. — *Eyzerat.*
Ecclesia de Eyviraco sive Nuiracs, Ebiraco, Esviraco. — *Eyvirat.*

F

* Mansus de Fabricis. — (Vallereuil).
* Las Fachilieras. — (Milhac).
* Lou Soou de las Fajilieras. — (Vallereuil).
Nob. Domus de Fagis. — *Fages.*
* Mansus de Faiostrina.
Factum de la Falceyria. — *La Falceyrie* (St Alvere).
Falgayrac. — *Falgueyrat* (Eymet).
Ecclesia de Fallaco. — *Fanlac.*
* Tenancia de las Fargas. — (St Martin des Combes).
Mansus del Fardelh. — *Fardel* (Trellissac).
* Ortale de la Farga. — (Vielvic).
* Affarium de la Farnaria. — (Savignac).
* Boria Faubonitz. — (Limeuil).
Bordaria de la Fauretia. — *Les Faures* (Sorges).
Hospitium de la Fauria. — *La Faurie* (Auberoche).
Faus, Parochia de Faurs, Faulx. — *Faux.*
Maynamentum de la Faia. — *La Faye* (St G. le Corps).
Capella de Faia. — (Peyrat, anc. dioc.).
Ecclesia de Faia. — *La Faye* (Riberac).
Hospitale et Ecclesia Ste Mar. de la Faia, de Faya, de Fagią. — *La Faye* (Leguilhac de Lauche).
Hospitium, fortalitium de la Faya. —*La Faye* (Auriac).
Prioratus de Fagie Jumilhaci. — *La Faye de Jumilhac.*
* Locus de Faia. — (Don à Chancelade).
Bordaria Faiæ de Cotelia. — *La Faye de Coutille* (Nontron).
* Capella de Fayet. — (Gouts).
* Affarium de la Faydidia. — (Cubjat).
Repayrium de Fayola, Faiol. — *Fayolle* (Tocane).
Feodum de Fayola. — *Fayolle* (Belvez).
Mansus de Fayola. — *Fayolle* (St Astier).
Afayrac. — *Fayrac.*
Feles, Hospitium de Feleto. — *Feletz.*
* Capella de Castro Felicis. — (Possession de l'abbaye de Tourtoyrac).
* Grangia de Feliech cum bailliva de Chambult.
* Ecclesia Sti Petri de Fainaia.
Maynamentum de la Fenestro. — *Fenêtre* (Villamblard).
Affarium de la Fenestra. — (La Cropte).
* Mons de la Fenestra, Podium de Fenestra. — *Fenêtre.*
* La Fenacia. — *Fénage.*
Bordaria dicta la Ferrandia. — *La Ferrandie* (Jaure).
* Maynamentum de la Feraudia. — (Sourzac).

Iter vocatum la Causada. — *La Caussade* (ailleurs Chemin Ferré).
Tenementum de Ferreriis. — *Ferrières* (Vallereuil).
Ecclesia de Ferrensaco. — *Ferransac* (anc. Dioc).
Ecclesia de Festelenxis. — *Festalemps.*
Locus de la Folhosa. — *La Feuillade* (La Cropte).
Ecclesia de la Folhada. — *La Feuillade* (Terrason).
* Tenementum de Figairada. — (Trellissac).
* Feodum de la Filia. — (Ribérac).
* Maynamentum de la Ffilhelia, la Filolie. — (Tocane).
Fines. — *Courbefy, station de la voie Rom. de Augustoritum à Vesuna.*
Parochia de Firbès. — *Firbeix.*
* Monasterium Fitense, de Fita. —
* Fix. — *Feix* (Brantome).
Ecclesia de Fleisch, Fleys, Ffleys, Castellania de Flexu. — *Le Fleix.*
Ecclesia, Castrum de Floyraco. — *Fleurac.*
Parochia de Florido-Monte. — *Florimont.*
* Turris, Domus de Focheyria. — (Peyzac).
* Domus vocata de Folcra. — (Périgueux).
* Ecclesia Fontis, de loco qui dicitur Agudella.
* Mansus de Fonte. — (Bassillac).
* Mansus de la Johannias versus fontem de l'Arbre Espict.
* Fons Aûchis. — (Mensignac).
Fons Anseris. — *Font de Lauche.*
Domus de Fontanis, Prioratus de Fontibus. — *Fontaine.*
* Fons de la Baisa, Baissa, Vaisa. — (St Médard de l'Abbaye).
* Fons dicta, la Fon Blanca. — (Mauzac).
* Fons Bulhdoyra. — (Villamblard).
* Fons del Buga. — (Bruc).
* Fons vocata de Beausset. — (Mussidan).
* Fons de Bassa Calderia. — (Cadouin).
* Fons Calidus. — (Périgueux).
* De Burgo de Foles versus la Fon Croze. — (Fouleix).
* Fons de la Chanal. — (Peyzac).
Terra de Fontcherig. — *Fontchéran* (Aubeterre, anc. Dioc.).
* Feodum vocatum Fon-Corba. — (Audrix).
Prope Fon Cuberta. — *Foncouverte* (Neuvic).
Maynamentum de Fontanilhas. — *Fontenilles* (Neuvic et Bassillac).
Maynamentum dictum la Fontanelia. — *Fontenillas* (St G. de Salembre).
Parochia de Fonte-Galardo. — *Font-Galop.*
Pagus de Fonte Gaufieri, abbatia Fontis Gayferii, Golferii. — *Font-Gauffier.*
* Fons Giran (Dome).
* Ecclesia Ste Mariæ de Fonte invento. — (Nontron).
* Locus qui Fons Joannada appellatur, in pago Petragor. — (Mareuil).
* Affazio vocata Fons de Leypalomp. — (Montignac).
* Fons Leutardi. — (Bouillac).
* Terra à la Fon Longua. — (Vallereuil).
* Fon Marti. — (Bruc).
* Fons de Melhapa. — (Sur le Vern).
* Fons de las Mongas. — (Cadouin).
Mansus de Fonte Petra, Peyra. — *Fon Peyre* (Vallereuil).
Fons de la Piscaria. — *Del Pesquié ou la Basinie* (Lalinde).
Factum de Fonte Profondo. — *Fonprigonde* (St-Alvère).
Rivus qui labitur de Fonte de Fon Rodal. — *Fonroudal* (Varennes).
Fons Romeget, de Romeguet. — *Fontaine de Romaguet* (Couse).
Ecclesia de Fonte Roqua. — *Fonroque.*
* Fons Rossela. — (St Severin).
* Fons Seymolo. — (St M. des Combes).
* Fons de Sauzet. — (Montardit).
* Fons Sti Martini. — (St Astier).
* Mansus de Fonte Sergio. — (Bridoire).
* Fons del Teolet. — (St M. des Combes).
* Boria de Fonvella. — (St-Victor).
Boria de Fontviva. — *Fontvive* (Manzac).
* Rivus fontis de Ulmo.—(St Sev. d'Estissac.
Ostal de la Forssa, Ecclesia de la Forcia. — *La Force.*
* La Forestaria. — (Vallereuil).
* Domus de Forneyria. — (Excideuil).
* Nemus voc. Bost Forzes. — (Faux).
Mansus de la Foscharia vocat. la Rompischola. — *La Rampinsole.*
* Hospitium del Fossat. — (Agonac).
Repay. de Fossa Landrico. — *Fosse Landry.*
Ecclesia de Fosse Manhac, Fortalitium Fossa Manha. — *Fosse Magne.*

* Fossa Viverii. — (Chancelade ?)
Hospitium de la Folcaudia. — *La Foucaudie* (Auberoche).
Ecclesia Sti Petri de Fougerac. — *St Pierre de Frugie?*
Maynam. de la Foucheyria. — *Fougères* (Villamblard).
Ecclesia de Fauguerollas, Repayrium de Falgayrollis. — *Fougueyrolles.*
Domus de Foilosa. — *Fouillouse* (Preyssac).
Ecclesia de Foles, Foliata. — *Fouleix.*
Molend. de Fracta rota. — *Fratche Roda* (sur l'Ille).
Capella Sta Mariæ de Frausteus, Fortalitium de Frausteus, Locus de Frastellis sive de Ripayrio. — *Frâteaux.*
Ecclesia de Fraxino, Frayce. — *Fraysse* (La Force).
* Terra de Frayssineto.
Repayrium del Fraysse. — *Fraysse* (Terrasson).
* Rivus dictus Freguriout.
* Loc. de Fregido Manrozio.

G

Oratorium et Grangia, Hospitale de Gamanella. — *Gabanelles.*
Monasterium de Boon Gabilho. — *Gabillon.*
Archipresbyt. Gaianensis, Gaiacensis.—Archiprêtré de *Flaugeac.*
Tenementum voc. la Gayrardia, Mansus de la Gailhardia. — *La Gaillardie* (Lanquais).
La Galaga. — *Gala* (Bergerac).
* Terra de la Galena. — (Brassac).
Parochia Sti Marcialis de Gallo tosto, rostico, assato. — *Gal-Rostit* (Montpont).
Parochia de Gal Marès, Gal Monstier. — *Gammarey* (Mussidan).
Monast. de Grandalinac, Gandelmar, Gaudodonias. — *Gandumas.*
* La Ganteyria. — (St Séverin d'Estissac).
* Mansus de la Garaudia. — (Fanlac).
Ecclesia B. Mar. de la Garda, Guarda. — Ste *M. de la Garde* (Périgueux).
Ecclesia de la Garda, Ygardia. — *La Garde* (ancien diocèse).
Parochia Sti G. de la Garda. — *La Garde* (Mareuil).
Prioratus de Garda Galan. — *Garde Galan* (Abzac).
Ecclesia de Gardadel. — *Gardedeuil.*
Feudus de la Guardia. — *La Gardie* (Mensignac).
Castrum, Ecclesia de Gardona. — *Gardone.*
Ecclesia Se Fidis de Castro de Gardona. — *Chapelle de Gardone.*
Gardoneta. — *La Gardonette, rivière.*
* Maynamentum de las Garbas. — (Chignac).
* Maynamentum de la Garmandia.—(Bourrou)
La Garrigia, Garriga.— *La Garrigue* (Bugue).
* Rivus de la Garveyna. — (Villamblart).
Locus de Gasques, de Gaschis. — *Gasquies.*
Maynamentum de la Gaubertia. — *La Gaubertie* (La Monzie).
* Hospitium de la Gaudilhia. — (Auberoche).
Ecclesia de Gayac, de Gaugeaco. — *Gaujac.*
Parochia de Gaumio, Gaumerio. — *Gaumier.*
Hospitium de las Gaunias sive de Fontibus. — *Les Gonies* (Escoire).
Gavaudun, Gavaldun.—*Gavaudun* (anc. Dioc.)
* Riparia de Gavirac. — (Cadouin).
* Nemus de la Gaumgalia. — (St Astier).
* Mas de la Gayrigalia. — (St Astier).
* Locus de la Gelaria. — (Neuvic).
Stus Petrus de la Frainaia, la Franatge. — *La Gemaye.*
* Mansus de Gemel. — (St Léon sur l'Ille)).
* Bordaria de la Genesta. — (St Astier).
Ecclesia Sti Jacobi de Genestet, Genesteto. — *Genestet.*
* Monasterium Genoliacense, de Genoliaco, in territorio Petrocorensi.
* Sylva Geraldenge. — (Aubeterre ?)
Hospitium de Germanie.—*La Germanie* (Thiviers).
* Ecclesia de Geyrac. — (La Double).
* Mansus de la Gibertaria. — (St Médard de Drone).
* Maynamentum de Gibias. — (Trellissac).
* Maynamentum de Gilbert. — (Trellissac).
* Maynamentum de la Girardia. — (St Aquilin).
* Ecclesia de Giraudia. — (Anc. Dioc. Pilhac).
Maynamentum de la Giraudia. — *La Giraudie* (St Méd. de Mussid).
* Nemus de Giraudo. — (Agonac).
* Tenementum de la Girolmia. — (La Force).
Castrum de Javersaco. — *Giverzac.*

Repayrium de Glana. — *Glanne.*
Territorium de Glenomio. — *Glenon.*
Castrum Gothofredi. — *Château de Godoffre, à Périgueux.*
Godo. — *Goudou.*
* Nemus de Gousa. — (St Mart. de Drone).
La Ganteyria. — *Le Mas Gouteyren* (Estissac).
Villa Guz, Goz, Archipr. de Guotz. — *Gouts.*
Villagium et Podium de Gouze. — *Gouyas* (Montagrier).
Goyas. — *Gouyas* (Montagnac).
Fons de Granmon. — *Gramont* (Issigeac).
Ecclesia de Grandi-Castanea, Gr. Castanho. — *Grand Castang.*
Ecclesia Sti Martini Agrangias, de Grangiis, de Granjas. — *Granges* (Hautefort).
Monasterium de Grangis. — *Les Granges* (Mareuil).
* Maynamentum de Grata Costa. — (Jaure).
Locus de la Graulet, de Graulhetio. — *La Graulet* (Périgueux).
* Locus vocatus al loc de la Graule. — (Agonac).
* Lo Moli Grelau. — (St M. des Combes).
Ecclesia de Grezas. — *Grèzes* (Terrasson).
Ecclesia de Grazinhaco. — *Grezignac.*
Granol, Grainol, Granols, Greniols, Graynald, Granhous, Grignaux, Grouignoulx. — *Grignols.*
Castrum vetus de Granholio. — *Château vieux de Grignols ou Gri l'ancien.*
Castrum novum de Granholio. — *Grignols ou le nouveau Gri.*
Grivas. — *Grives.*
Capella, Heremitis de Gorcmauro, Groc Mauro. — (Dépendance de Cadouin).
Gaulegac, Gaulciacum, Gaulejacum. — *Gaulejac.*
Lo Vilo Grouliero, las Groulieras. — *Ville Groulhier* (Coursac).
* Mansus de la Grua. — (Villamblard).
* Bordaria de la Gruelia. — (Sorges).
Ecclesia de Girunh, Grunh. — *Grun.*
* Locus de Guarno. — (Chancelade?).
* Tenementum de la Guarnia. — (Issac).
* Tenementum de las Guassas. — (St M. des Combes).
* La Guandilhia.
* Maynament. de la Gubelaria. — (Villamblart).
Prioratus de Guilhgorsia, Gilhgorsa. — *Guilhegorse.*
Ecclesia de Augurato, Exgurato. — *Gurat* (Ancien diocèse).
Capeila Sti Orirchii, in Castello de Gorson, Ecclesia Sti Nicholai de Gorson, Gorsson, Castellania de Gorsonio, Gursonio. — *Gurson.*

H

Castrum Autafort, Villa Hautafort, Castellania de Altoforti, de Altofort. — *Hautefort.*
* Nemus de Alta Faga. — (Sur les bords du Drot).
* Hospitium de la Hebrardia. — (Auberoche).
Hospitium de Helias. — *Les Hélies* (Bourdeilles).
* Tenementum vocatum de Heliana. — (Sourzac).
* Nemus vocatum Herbosa. — (Agonaguet).
* Crux Herbosa. — (Bourdeilles).
Repayrium de Hermo, Heremo. — *L'Herm.*
Grangia, Hospitalis de Cobes. — *L'Hospital* (Chanteyrac).
Hospitalis de Bigarupe ad hospitandos pauperes Dei (1317).
Hospitalis de Carofflo, Scornaboue. — *Charroux à Écornebeuf* (Périgueux).
Hospitalis Sti Jacobi, monasterium Sta Claræ ad caput pontis de Petra. — *Périgueux.*
Hospitalis de cimeterio Civitatis Petrag. — *Au Cimetière des Pendus* (Périgueux).
Hospitalis de Arduo Saltu. — (Périgueux).
Hospitalis de Sti Amandi. — *A St Amand* (Belvez).
Hospitalis de Chanta Galina. — *A Chantegeline.*
Hospitalis de Sto Pomponio. — *A St Pompon* (Dome).
Hospitalis de Prioratus de Manzac. — *L'Abayou à Dives* (Manzac).
Hospitalis de la Crot deux Fromentals.
Hospitalis Sti Spiritus Brageriaci. — *Saint-Esprit* (Bergerac).
Hospitalis de Salvitate Grasseti. — *La Sauvetat Grasset* (Villamblard).
Hospitalis de Buzès. — (Montpont).

Hospitalis Sti Nassentii. — *St Nexant* (Bergerac).
Hospitalis de Mortuomari. — *A Mortemart.*
* Hospitalis de Podio Anisi (1328).
Hospitalis de Peyzaco. — *A Peyzac.*
Hospitalis de Podio Martini. — *Puymartin* (La Chapelle-Faucher).
Hospitalis de Condaco (1239). —(Terrasson).
Hospitalis de Gamanello. — *A Gabanelles.*
Hospitalis de Sargiaco. — *Sargeac* (Montignac).
Domus heleemosynaria de Montpao. — *Montpont.*
* Hospitalis de Rocida Valle, Ronsalvats (1306). — Près Vallereuil ?
* Hospitalis d'Antipard (1306). — Près Vallereuil ?
* Hospitalis Sti Aviti de Fumaderiis.
Domus hospitalis de la Canada ou Cavada. — *La Caneda.*
Hospitalis de Cadunio. — *Hôpital dans l'abbaye de Cadouin.*
Hospitalis ad barrium de la Bocaria (1348). — au Faubourg de la Bouquerie, Sarlat.
Hospitalis pauperum de la Faya (1214). — *La Faye.*
Domus Consulatus, Turris et Arce Communis. — *Hôtel-de-Ville à Périgueux.*

I

Fluvius Hela, Ella, Ilia, Aelle, Esla, Insula, Layelle. — *L'Ille, Riv.*
* Tenementum de la Ionania. — (Vern).
Ecclesia de Yssaco, d'Ischat. — *Issac.*
Monasterium Sigiacense, Issigiacense, Isagrien, Issijat, Issigiacum, Decanatus de Ichigiaco, Exigaco, Villa Issigiaci. — *Issigeac.*
* Bordaria Iteyrencha. — (Grun).
* Boria voc. de la Iteyria. — (Neuvic).
Quodam itinere publico vocato de la Causada, Caussada. — *La Caussade ou le chemin ferré.*
Iter publicum per quo itur de Petrag. versus Exidolium (1450).
Iter publicum per quo itur de Petrag. versus Causada (1468).
Magnum iter per quo itur de Petrag. versus Salvitatem Grasset (1522).
Iter per quo itur de Petrag. versus Preyssacum (1523).
Iter quo itur de Petrag. versus Ecclesiam Stae Eulaliæ (1412).
Iter publicum per quo itur de Petrag. versus Capellam d'Agonaguet (1199).
Iter publicum per quo itur de Petrag. versus Castrum Dni Episcopi (1329).
Iter publicum per quo itur de loco de la Deaurada versus Podium Audi et Peyratel (1307).
Carreria publica per quo itur de Porta Gulharia versus lo Tolon.
In itinere seu via regali prope villam Petragoricensem (1399).
Iter antiquum et publicum de Preyssaco versus Esviracum (1480).
Iter antiquum et publicum de loco de Colompnes versus Carofum (1480).
Iter antiquum et publicum de Campo Savinélli versus gadum de la Beylia (1496).
Iter publicum de Agonaco versus maynament. de la Pinelia.
Iter quo itur de Alba Rupe versus Sum Vincencium transeundo per Leschirpelada. (1433).
Iter de fonte de la Chanal versus Peyzacum (1408).
Iter quo itur de eccles. Sti Medardi de Albugia versus maynam. voc. la Chaumiada (1367).
Iter de castro de Aleyraco versus Limolium (1368).
Iter publicum de maynament. de Merlan versus Ecclesiam Sti Pauli.
Iter publicum de maynament. de Lartuna versus Ecclesiam Sti Pauli.
Iter publicum de Bouducia, versus Eccl. Sti Pauli (1502).
Iter publicum de Mensinhaco versus Burdelia (1502).
Iter publicum de fonte du...chis versus Mensinhacum (1351).
Iter publicum de Vernodio versus hospitalem de Chanta Galina (1316).
Iter de Chanta Gelina versus maynam. de Pomiers (1501).
Iter publicum de Ramaronna versus Parducum (1316).
Iter publicum de molendino de Petrosa versus Cellam (1270).

Iter publicum de S° Amando versus S^tum^ Michaelem (1474).
Iter publ. de Nepsanis? versus S^am^ Alveram.
Iter antiquum de maynament. de Seilhac versus molend. de Rosiers (1508).
Iter de mayn. de la Rampy usque nemus de Rege.
Iter de Podio Changit versus S^um^ Severinum (1331).
Iter de fonte Rossella, Par. S^ti^ Severini, versus la Ganteyria et Ripiam (1342).
Iter quo itur de la Landa versus fontem Seymolo in Par. S^ti^ Mart. de Cumbis.
Iter de la fon Croza versus burgum de Foles.
Iter de maynament. del Pezulh versus eccles. de Foles (1471).
In itinere publico regio, in parochia de Jornhac (1390).
Strata publica quæ ducit de vico S^ti^ Aviti apud Vadum (1189).
Via publica per quo itur de Torlhaco versus Montemferrandum (1286).
Iter quo itur de Lencasio versus Bellumontem (1479).
Iter quo itur de Bellomonte versus portum de Lenaco (1474).
Iter quo itur de Bellomonte versus Lindiam (1479).
Iter quo itur de Bellovidere versus Cozam (1479).
Iter quo itur à loco de Cosa versus Ecclesiam de Lencays (1474).
Iter publicum quo itur de Cruce Ste Catharinæ versus ecclesiam de Cosa (1471).
Iter publicum quo itur de Oratorio Ste Catharinæ versus portum (1471).
Iter quo itur de Coza versus Monsacum (1479).
Iter quo itur de manso de la Barda versus locum de Verdonno (1506).
Quadrivium in itinere antiquo quo itur de Faux versus Verdonium et versus castrum voc. Castel Noel.
Iter publicum quo antiquitus ire solebat de S° Albino de Montibus et de Faux ad locum de Lancays (1499).
Iter publicum quo itur de Faulx versus Sanctam Luciam.
Iter publicum de Bardia versus Verdonum (1499).
Iter quo itur de la Bardeta ad Verdonum (1484).
Iter quo itur de Bragayraco versus Montpazierum (1465). — Dans la juridiction d'Issigeac.
Iter publicum quo itur de Pompeyret apud lo Rivet (1494). — Montravel.
Via publica de hospitale versus Peyschacum.
Juxta ulmum d'Alcos inter Viam et terminum (1171).
Iter de la Jaumaria versus Cellam (1316).
Iter de la Mosnaria versus Cellam (1319).
Iter publicum de la Vinhario versus S^tum^ Aquilinum.
Iter publicum de Lomanha versus Novum Vicum (1328).
Iter publicum de pontibus de Boisset, alias Quinque pontes, versus Novum Vicum (1516).
Iter publicum de maynament. de Teorat versus maynament. de Feteogas, par. de Novo Vico (1373).
Iter per quo itur de Pontibus de la Beylia versus Novum Vicum (1520).
Iter per quo itur de Saint fons versus Granholium.
Iter per quo itur de Frastelh versus Peu Aster (1503).
Iter publicum per quo itur de la Pueylia versus Moysidanum (1458).
Iter publicum per quo itur de Sanctam Fidem versus Moysidanum (1458).
Iter publicum per quo itur de loco S^ti^ Laurenti versus Vernhium (1521).
Carreria publica per quo itur de Bello Regardo versus Vernhium (1515).
Iter de Clamissac versus ripiam de Vernhio (1341).
Iter antiquum et publicum de Frastelh versus Valareu.
Iter de Fonte Peyra versus Burgum de Valaruey (1319).
Iter antiquum et publicum de S^to^ Ludovico versus Valareu (1510).
Iter de la Forestaria versus Valaruy (1331).
Iter de Valaruey versus de las Combas (1331).
Iter de Vilamblart versus Ecclesiam de Salvitate Grasset (1315).
Iter de Villamblart versus Estissacum transeundo per Cumbam de Clusello (1433).

Iter de fonte Bulhdoyra versus Villamblard (1399).
Pleydura in introitu burgi Villamblardi.
Iter de fonte Villamblardi ad furnum (1457).
Iter antiquum et publicum de Burgo de Borro versus Salvitatem (1331).
Iter de Bornio versus Montanhacum.
Iter publicum de loco de Sendreux versus Stum Michaelem (1455).

J

Mansus Jal. — *Le Jalop?* (Trellissac).
Repayrium de Jaleys, Jalhès. — *Jailley.*
Locus voc. en Jamels, Gimels, Gimeaulx. — *Jameaux* (Coulounieix).
* Capella de Janezet. — (Anc. Dioc. Peyrat).
* Hospitium de Janinco. — (Fanlac).
* Jarduna, in pago Petragorico.
* Villagium voc. lou Jarric. — (St Rabier).
* Quercus sive lou Jarric Cunnum. — (Brassac).
* Boria de la Jarriga. — *La Jarrige* (Montagrier).
* Maynam. de la Jarriga. — (Montrent).
* Locus de la Jarte, banleuca ville Petrag.
Domus de la Jaubertia. — *La Jaubertie* (Excideuil).
Mansus de la Jaubertia. — *Idem* (Marsac, Estissac).
* Tenementum de las Jaubertias. — (Neuvic).
* Hospitium de Jaufre, in civ. Petrag.
La Jaumaria. — *La Jaumarie* (Celles, St Germ. de S.).
Ecclesia, Repayrium de Jaure. — *Jaure.*
Capella Sti Laur. de Jauvenc. — *Jauvens.*
Ecclesia de Javerlhac. — *Javerlhac.*
Ecclesia de Gayac, Jayac, Geac. — *Jayac.*
Ecclesia de la Franagge, de Fainaia. — *La Jemaye.*
Maynamentum de las Johannias. — *La Jonie* (Mensignac).
* Maynamentum de las Johanias. — (Sourzac).
* Bordaria de la Jouania. — (Grun).
* Locus de Jouanynas. — (Montpont).
Tenencia de la Jordania. — *La Jourdounic* (Mensignac).
Ecclesia de Jornhac, Jornacho. — *Journiac.*
Diœcesis Gemiliacensis, Gemiliacum. — *Jumilhac le Grand.*
Ecclesia de Jumilhaco. — *Jumilhac* (Chapelle Faucher).
Ecclesia Sti Nazarii de Junniac, Jupnhac, de Jouniaco. — *Juniac* (Anc. Dioc.).

L

Domus de Labatut. — *Labatut* (Cadouin).
* Mansus de Labatut. — (Neuvic).
* Ostal de Labatut. — (Périgueux).
* Molendinum, Clausus de Labatut. — (sur l'Ile à Périgueux).
* Maynament. de Labatut. — (Mensignac).
* Hospitium de Labatut. — (Ste Marie du Sel).
* Nemus vocat. Labatut de Salis. — (Environs de Périgueux).
* Locus, al Lac de la Graule. — (Limites de Périgueux).
* Affarium de Lac Negre. — (Cubjac).
* Bordaria Lac Maria. — (Cubjac).
* Lacus Sauzet. — (Beaurone).
Terra de La Costa. — *Lacoste* (Tocane).
Molendinum de La Costa. — *Lacoste* (Belvez).
Molendinum et Podium de La Costa. — *Lacoste* (Villamblard).
Maynamentum de Lacosta. — *Lacoste* (Neuvic).
* Mansus de Lacosta d'Ailhac. — (Bugue).
* Maynamentum de La Cura. — (Blis).
Villa quæ dicitur Lodorniac Dellalbuga. — *Ladornac*
* Rivus voc. Lagazo. — (limites de Bergerac).
* Bordaria de Lagianardia. — (St Médard de Mussidan.
Bordaria Laguti. — *Lagut.*
Agudella. — *Lagudal.*
* Terra de Lalbertaria. — (St Astier).
* Feudus de la Lambartia. — (Mensignac).
Maynam. de la Landa. — *La Lande* (St M. des Combes)
Parochia d'Albarelh seu la Landa. — *La Lande* (La Ch. au Bareil).
Foresta de la Landa. — *La Lande* (Masragon).
* Locus de Landia. — (Chancelade).
* Cazal de la Landa. — (Bugue).
Tenementum de las Landas. — *Les Landes* (Neuvic).

Locus de las Landas. — *Les Landes* (Veyrines).
* Bordaria de Landgaria. — (Montencès).
* Maynam. de Landoardia. — (Villamblard).
Ecclesia de Monte Lato. — *La Landusse* (Anc. Dioc).
Repayrium de Lacu Marino. — *Lanmary*.
Porta de Landrevya. — (Sarlat).
* Tenem. de Larcellyra. — (St M. des Combes).
Hospitium de Larcharia, Larchieyra. — *Larcherie* (La Douze).
Hospitium de Lardimalia, de la Ardimalia, Urdimalia. — *Lardimalie*.
* Larmandia. — (Miramont et Mauzens).
Mansus de Larmandie. — *Larmandie* (N.-D. du Sel).
* Maynam. de Lartuna. — (St Paul de Serre).
Parochia de Larzac, Larzaco. — *Larzac*.
Maynam. de Las Couds. — *Las Coux* (Montrent).
* Maynam. de Lasnaina. — (Champsevinel).
* Mansus de Laspinassa.
Terra vocat. las Tors. — *Batpalmes* (Belvez).
* Terra de Latalbaria. — (Bruc).
* Locus de Lateira. — (Chancelade).
Parochia de Vauro. — *Lavaur*.
Mas de La Vaura. — *Lavaur* (Vern).
La Vaure de Valaruey. — *Lavaur* (Vallereuil).
Sylva quæ vocatur La Vaure. — (St Astier).
* Lo Mas de Lavit. — (St G. le Corps).
Nemus de la Lobaria. — *Laubière* (St Astier).
Parochia de Lauchas. — *Lauche* (Léguilhac).
* Tenementum de Laudebertaria. — (St Méd. de Drone).
* Bordaria de Laulanha. — (Brassac).
Tenementum Laudebriæ. — *Leyterie* (Clermont de Beauregard).
Laurieyra. — *Laurière*.
Bordaria de Lauvadia. — *Lauradie* (Mensignac).
Lacxio. — *Laxion*.
Ecclesia de las Lechas, de Leychis, Hospitium de las Lescas. — *Les Lèches*.
Ecclesia de Lagulhaco, Lenguilhaco. — *Leguilhac de Lauche*.
Ecclesia de Laguilhaco, l'Agulhaco. — *Leguilhac de Cercles*.
Pondus de la Gulharia, carreria de la Agulharia. — *Léguillerie* à Périgueux.
Grangia, Ecclesia de Lembras, Lembraco. — *Lembras* (Bergerac).
Ecclesia de Lempzor, Lemzor, Lempzac. — *Lempzours*.
Portus de Lenaco.—*Port de Léna* (Varennes).
* Repayrium de Lenclava. — (St Martin de Drone).
Linicassio, Linocassio, Ecclesia Sti Mar. de Lincays, Linquaychs, Castrum et Castellania de Lencasio. — *Lanquais*.
Ecclesia Sti Aviti de Lencaysseto, Lencaycheto. — *Varennes*.
Ecclesia Sti Martini de Lenvilla. — *Lenville*.
Leprosia de Brageyraco.
— de Avanxcens.
— d'Estradas.
— Sti Hypoliti.
— de Salvango.
— del Tolon.
— de Capite pontis lapidei juxta Petr.
— in eccl. Sti Georgii. — (Montclar).
— de Valaruey. — (Vallereuil).
— de Peyrusclas. — (St A. de Coli).
— de Campania.—*Campagne* (Bugue).
* Domus Leprosorum Sti Aviti Senioris. — (St Avit Senieur).
Domus Leprosorum de Landet. — *Landet*, près de Boansault (Anc. Dioc. Pilhac).
Domus Leprosorum de Bigaroca. — (Bigaroque).
* Leschirpelada. — (Auberoche).
Parochia de Esparvo, Sparro. — *Lesparon*.
* Terra a Lespinassa. — (Bruc).
Domus de Lestinhac. — *Lestignac*.
Barda. — *Leybardie* (St Astier).
Ecclesia B. Mariæ de Lesdrosa.— *Leydrouse*.
Castrum de Alayraco. — *Leyrat*.
* Locus voc. prope Alayracum. — (Sanillac).
* Maynam. de Leyraudia. — (Villamblard).
* Maynam. de Leyhschia. — (St Apre).
* Maynam. de Leyzia. — (Montrent).
Locus la Braconia, alias Liou Diou. — *Lieu-Dieu*.
Abbatia de Ligures, de Ligurio, Leguors, Logurs, Ligor. — *Ligueux*.
Ecclesia Sti Martini de Layla, Leylla, Lailla, Layelle, la Izla, Insula, Castellum de la Izla. — *Lisle*.
Leucus mons qui œqualibus pene spatiis civitates Lemovicam et Petragoricam dividit.

— (Chaîne de montagne où est Chalus).
Ecclesia Sti Medardi de Limoil.—(Mussidan).
* Deversus Limolium usque Aturs. — (Env. de Périgueux).
* Rivus de Limeys. — (Env. de Périgueux).
Ecclesia Sti Petri et Sti Martini de Limolio, Limosh, Limol, Limeilh, Lymuilh; Castrum et Castellania de Limelio. — *Limeuil.*
Ecclesia de Limeyrac, Limeraco. — *Limeyrac.*
* Maynament. de Limeyras. — (St M. des Combes).
Castrum, Bastida de Lindia, Lyndeie, La Linda. — *La Linde.*
Ecclesia de Leurat, Leorato, Leuraco. — *Liorac.*
Maynam. de Lhiouteyria. — *Liotier.*
Nisona. — *La Lisonne, Riv.*
Grangia de Lussoleriis, Lussoleiras, mansus de Lussoleriis ex feodo Mauriacensium. — *Lissouleix* (St Laur. des B.).
* Molendin. Logemer.— (St M. des Combes).
Ecclesia de Lomanha, Louanha. — *Lomagne.*
* Terra de Longo Vado prope molendinum de Petrosa (Celles).
Castrum de Longar, de Longaco, Longo Vado, Longvado, Longvau. — *Longas.*
* Molendin. de Longua. — (Chancelade).
Ecclesia de Lupiaco, Lopiag, Bastida de Lopiaci, Ecclesia Stæ Mariæ de Loupchaco, Lopchac, Lopchat. — *Longchapt.*
Hospitium de Lossa. — *Losse.*
Rivus La Loyra. — *La Louïre. R.*
* Mansus del Mas alias de Louptroto. — (Couze).
Lopgiate. — *Loupinac?* (Lot-et-Garonne).
Ecclesia Sti Johannis de Lonasio, Lunatz, Lunas juxta rivulum Eyrau. — *Lunas.*
Mansus de la Luo. — (Coulaures).
Ecclesia de Luginhaco. — *Lusignac.*
Ecclesia de Lussac. — *Lussac.*

M

Priorat. de Madayllaco. — *Madaillac* (Sarlat).
Mansus de Magdales. — (Varennes).
Burgus apud pontem Brageriaci, Ecclesia burgi Magdalenæ Brag. — *La Madeleine* (Bergerac).
* La Mainardia. — (Sarlande).
Maynam. dictum de Manso. — *Les Maignaux* (St Jean d'Estissac).
* Silva de Malafaia. — (Belvez).
* Bordaria de Malaolis. — (St Apre).
* Mansus de Malayola. — (Trellissac).
* Bordaria de la Malrachia. — (Lille).
* Mansus de Mala Val. — (St Jean de Vern).
* Prioratus de Mameyras.
* Maynam. Mambo et Mambo lo Vieilh. — (Marsaneix).
Ecclesia de Manauria. — *Manaurie.*
Rivus de Manore. — *Le Manoir. R.*
* Maynam. de la Manouzia. — (Blis).
Parochia de Mandaco. — *Mandacou.*
* Affarium de Manhvil.
Repayrium de Manzaco. — *Manzac* (St Martin de Fressengeas).
Ecclesia de Manzac, Menzac. — *Manzac.*
* Boscus Marbu. — (Leguilhac?)
* Brolium de la Marcha. — (Chancelade?)
Curia de Marciliaco, Ecclesia de Marsilhaco.— *Marcillac* (Sarlat).
Hospitium de Marcillaco. — *Marcillac* (Auberoche).
Monasterium Sti Laurenti, Castrum et Castellania de Mârolho, Marolio, Maroll, Maroill. — *Mareuil.*
Archipresbyt., Ecclesia de Veteri Marolio.— *Vieux Mareuil.*
* Nemus voc. la Manhenia. — (Veyrines).
Rivus de las Margousias. — (St Alvère).
* Maynam. de la Marlandia. — (Sourzac ?)
* Mansus del Marlo. — (Trellissac).
* Tenementa Marmontestesii.
Ecclesia de Marniac. — *Marnac* (le Bugue).
Locus de Marnaco. — *Margnac* (Cantillac).
Maroata. — *Marouattes* (Montagrier).
Ecclesia de Marquaysio, Marcasio, Marquesio. — *Marquays.*
Eccles. B. Mariæ de Marsaco? Marcaschacum. — *Marqueyssac.*
Plesdura vocata de Marte, infrà muros civitatis Petragoræ.
Ecclesia de Marsac. — *Marsac.*
Burgus vocatus Marsales. — *Marsalès.*
Marsanes, Marsaneys. — *Marsaneix.*
Castrum de Martilhaco. — *Martillac* (Fossemagne).
Tenencia de la Martinia. — *La Martinie*

(Campsegret).
Feudus de la Martinia. — *La Martinie* (Mensignac).
Locus de la Martonie, Martonia. — *La Martonie* (Thiviers).
Capella B. Petr. de las Maestres. — *Les Martres* ? — (In parochia B. M. de Marsaco).
Marsacum. — *Marzac* (Bugue).
Castrum de Manso Durandi. — *Masduran.*
* Mansus Ecclesiasticus. — (Chancelade ?).
* Tenentia de Mas Lambert. — (Salon).
* Domus Mansi Roberti. — (Ligueux ?).
Repayrium de la Massolia. — *La Massoulie* (Douzilhac).
* Nemus vocat. Massinhenc. — (Villamblard).
Tors de Mataguera. — *Tour Mateguerre*, à Périgueux.
Tenement. vocat. de la Mathinia. — *La Matinie* (Faux).
Hospitium Deux Chats de Tiberio. — *Mauchapt* ? (Thiviers).
* Maynam. de la Mauhonia. — (Blis).
* Molend. de Maurels. — (Beurone).
Mauregium (ubi in memoria Sti Aviti ecclesia post modum constructa est). — *St Avit* ? (Thiviers).
Malrigia. — (Environs de Thiviers).
Maynam. de la Maurynia. — *La Morinie* (Maurens).
Locus, mosnare en la Mourinia. — (St Paul de Serre.
Ecclesia Stæ Mariæ de Marenes, Maurenxs, Castellania de Maurens. — *Maurens.*
* Mansus Maurinent, juxta ripam Droti.
Casale de Mauriac, Castrum de Mouriaco. — *Mauriac* (Douzilhac).
* Super fluvium Drotum juxta gurgitem Mauro. — (Castillonès).
Ecclesia, Vadum de Mauzaco. — *Mauzac.*
Ecclesia de Mauzens, Mozens. — *Mauzens.*
Ecclesia Sti Saturnini de Majac, Maiaco. — *Mayac.*
Mansus de Mayac. — *Mayac* (St Jean d'Estissac).
Mansus de Mayac. — *Mayac* (Trellissac).
Prioratus Majolinus. — *Mayolles* (Champsevinel).
Ecclesia de Mayrals. — *Mayrals.*
Mansus voc. de Masieras. — *Maziéras.*
* Ecclesia de Mazeyras.
* Parochia de Mazeras.
Ecclesia de Mazeyrollas. — *Mazeyrolles.*
Ecclesia de Melez. — *Mellet.*
Repayrium de Meleto. — *Mellet.*
Ecclesia Sti Joh. de Menespleth. — *Menesplet.*
Ecclesia Sti Petri de Monastayrol. — *Menesteyrol.*
Ecclesia de Mensinac, Mansinhaco, Mensignaco. — *Mensignac.*
* Bordaria del Merchat. — (Savignac).
* Bordaria de la Merella. — (Envir. de Bergerac).
Mansus de Merlant. — *Merlant* (S. Paul de Serre).
Priorat. de Merlandia. — *Merlande* (Beurone).
* Eygale de la Meschinia in fluv. Aelle. — (Marsac).
Repayrium de Mespoleto. — *Mespoulet.*
La Mosnaria. — *La Combe Meunier* ? (Montagrier).
Locus deu Meynichou. — *Les Meynichoux.*
Ecclesia de Melet. — *Mialet.*
* Hospitium de Mignonac. — (Auberoche).
Villa Miliacus, Ecclesia de Milhaco. — *Milhac d'Auberoche.*
Castrum et Castellania de Ameliaco, de Ameilhac, par. de Miliaco, — *Milhac* (Mauzac).
Ecclesia de Milhaco. — *Milhac* (St Pierre de Chignac).
Ecclesia de Millats. — *Milhac* (St Pard. la Rivière).
Hospitium de la Milhassaria. — (Bruc).
* Maynament. de la Milhassia. — (Villamblard).
Ecclesia de Minzac. — *Minzac.*
Maynam. de Mirabel. — *Mirabel* (Veyrines).
* Mirabel. — Auberoche).
Ecclesia de Mirant. — *Miran.*
* Maynam. de la Miras. — (St Aquilin).
Castrum de Miromonte. — *Miremont.*
* Bordaria de la Mistonia. — (Agonac).
Mosron, Moiro. — *Le Moiron. R.*
Ecclesia B. Mar. de Moleriis, Castrum Molieras pro custodiâ prisonum, et tuitione partium illarum, Bastida Sti Joh. de Motlieras, Moliers. — *Molières.*
Mansus de Moleyras. — *Molières* (La Chapelle au bareilh).
* Terra vulgariter dicta de la Molinaria, sup. riv. de Coma. — (A Montmadalès).
* Fazio de la Molinia. — (Coulaures).

* Vallis de Mololassa. — (Cadouin).
Ecclesia de Monbayol. — *Monbayol* (Excideuil).
Ecclesia de Monbo, Monbos. — *Monbos*.
Boaria de Monclar.—*Monclar* (St P. de Serre).
Castrum, Ecclesia Sti Georgii, de Monteclaro. — *Montclar*.
Castellania de Monclarentio. — *Montclar* ?.
Ecclesia Sti Pet. de Monasterio. — *Monestier*.
* Baylia de Monrival.
Fazio de Mons. — *Mons* (Archignac).
Castrum de Montibus, Parochia Capella de Montibus. — *Mons* (St Germain).
Parochia de Monsac. — *Monsac*.
Mansus de Monsac. — *Monsac* (Neuvic).
Nemus de Monsac. — *Monsac* (Vallereuil).
* Monsanha. — (Dép. de Beaumont).
Ecclesia de Monte Sicco. — *Monsec* (Mareuil et Mauzens).
Eccl. de Montanhaco.—*Montagnac* (Thenon).
Ecclesia, Terra de Montanhac sur la Crenssa. — *Montagnac* (Villamblard).
Ecclesia de Montagrier, Montis Agrerii, Mota de Montagrer, Castrum Montagrerium. — *Montagrier*.
Capella de Montagut.—(Anc. Diocèse Pilhac).
Montanea. — *Montaigne* (St Michel).
Tenement. de Monte ardito, alias de Doma. — *Montardit* (Agonac).
Parochia, molend. de Montardit.—*Montardit*.
* Terra de Montassa. — (Savignac ?).
Locus de Montastruco. — *Montastruc*.
Capella de Montaut, de Montedalto. — *Montaut* (Issigeac).
Castrum Montis alti. — *Ley Claou de Salo* (Beleymas, nom de l'anc. château de Montaut).
Ecclesia de Montazeus, de Montezellis. — *Montazeau*.
Vineæ de Monte Bazalano. — *Montbazillac*.
Repayrium de Monte brunno. — *Montbrun* (Montrevel).
Ecclesia de Monte Canino, Montanino. — *Montcany*.
Ecclesia de Moncaret, Mont Karet, de Monte Careto. — *Montcaret*.
Castrum de Monte Acuto, Montis Cuci, Montis Cuqui. — *Moncuq* (St Laur. des Vignes).
Ecclesia Sta Mariæ de Muncuc, Moncuc. — *Belvez*.
* Parochia de Montelh. — (Vendoire).
Ecclesia de Monte Inciso, seu de Montrent, molendini de Monte Inciso, Capella de Monte Inciso, Incenso. — *Montencès*.
Montestiva. — (Vitrac ?)
Ecclesia de Monfalco, Montis Falconis. — *Montfaucon*.
Castrum, Parochia de Monte Ferrando. — *Montferrant*.
Castrum de Monte Forti, Castellania Montis Fortis. — *Montfort*.
Castellum Montiniacum, Montinac, Capella Castri de Montinhaco, Ecclesia Monasterii Sti Petri de Montignaco, Montanhaco, villa Burgus et Parochia Sti Thom. Montiniaci. — *Montignac* (sur Vezère).
Ecclesia Sti Martini de Montanhac, Villa de Montaniaco, castrum de Montignaco dictum le Petit. — *Montignac* (Sous Vauxclaire).
Ecclesia de Montanhac, Montainac. — *Montignac* (Anc. Dioc. Pilhac).
* Montjau.
* Tenementum de Montlongay. — (Brassac).
Parochia de Montmadalet, Montis Magdalasii, Magdalesii, Montanea de Momagdales. — *Montmadalès*.
Ecclesia de Monmaleu, de Montmalainac, de Monte Maligno Montmaleys. — *Montmaleu* (Anc. Dioc. Pilhac).
Ecclesia de Monmarves. — *Montmarvès*.
Montmeganum. — *Montmège*.
Bastida, Castrum de Montepazerio. — *Montpasier*.
Ecclesia de Monpeyrot, Sti Petri de Monte Petroso, Montpeyros. — *Montpeyroux*.
Parochia de Munplacenc, Monplazens, Sti Joh. de Monte plasencio. — *Montplaisant*.
Capella de Montpao, Domus eleemosinaria de Monte Pavonis, Castellania Montis Pavonis de Podio Caslucii, Castellum de Monpao, Montpouns, Montepao. — *Montpont*.
Castrum Monrevel, Capella Sta Mariæ et Sti Sepulchri de Monte Revelli, Ante Ecclesiam Castri Montis Ravelli subtus Ulmum, Montisrevellum, Montis Ravelli. — *Montravel*.
Castrum et Castellania Montis Regalis, Monreyal. — *Montréal*.
Ecclesia de Montrent, Montrenc. — *Montrem*.
Ecclesia Sta Mar. de Monsaguel, Montsagel,

de Monte Saguello. — *Montsaguel.*
Ecclesia de la Monzia. — *La Monzie* (Montastruc).
Ecclesia Sti Sylvani, Domus de la Monsia, supra Dordoniam.—*La Monzie* (St Martin).
Cumba de la Monzia del Tolon. — *La Monzie* (Champsevinel).
Capella B. M. de Moresio. — *Les Morézies* (Rouffignac).
Preceptoria, Hospitalis de Mortuo Mari, Eccl. de Mortamar. — *Mortemart.*
Hospitium de Morteriis. — *Mortiers* (Abzac).
* Monast. de Moschal. — (Excideuil).
Repayrium de Mota. — *La Motte* (Bruc).
Hospitium de Mota, la Mota, de Mota de Choumoy, — *La Motte* (Thenon).
Mota voc. de Puech Pinsso. — (Entre la Force et Mussidan).
Mota Sti Paycon, Mota Archiepiscopalis Sti Paxentii, Castrum, Prioratus, Parochia de Motha Sti Paxencii. — *La Motte St Paixens* (Monravel).
Mota de Montagrer. — *Montagrier.*
Pons de la Mota de Montpaon. — *Montpont.*
Mota de Parisiis. — (Auberoche).
Mota de Saleinac. — *La Mothe Salignac.*
Castrum de Monte-Leyderio, Monleyder, Muntlidyer. — *Mouleydier.*
Terra del Moli Ferrat. — (Le Bugue).
La Ribiera del Mosnar.
Villa Muro cincto, Morcinq. — *Mourcinq.*
* Locus du Mourier.—*Le Mourier* (Clermont).
Parochia Monasterii. — *Le Moustier* (Fleurac).
Terra de la Moteta. — *La Moutète* (Lanquais).
Repayrium de Muratello. — *Muratel.*
Mulcedonum. Castrum et Castellania Muxidanii, Moxedanensis, de Moisedano, Moysida, Muyssida, Moyschida, Ecclesia B. Mariæ et Sti Gregorii de Muyschidano, quatuor portæ villæ de Mussidano, Muchidano, — *Mussidan.*
Mas. de la Musarelia. — *La Mussardie* (Campagne).

N

* Mansus de Nabinal. — (Condat sur Vezère).
Nabinaus. — *Nabinaux* (Anc. Dioc. Pilhac).
Parochia de Ebiraco, Nabirac. — *Nabirat.*
Ecclesia de Nadailhac, Nadailhaco. — *Nadaillac le Sec.*
Ecclesia Sti Stephani de Naillac, Noalhac, Nouailhac, de Nalhaco. — *Naillac.*
Ecclesia de Nantolio, Nantholio. — *Nanteuil* (Thiviers et Verteillac).
Ecclesia de Nantiac, Nantiat, domus de Nanthiaco. — *Nanthiat.*
* Forga de Nanzac. — (Tocane).
Mansus de la Naruelha Velha. — (St Florent).
Ecclesia de Matarengas, Ste Mariæ de Vacarengas. — *Nastringues.*
Sylva Nava Sinchert. — (Montpont?)
Vallis et Parochia de Naussanas.—*Naussanes.*
Domus Sti Nicholai de las Nauvas. — *Les Nauves* (Beaupouget).
Ecclesia de Negrondes. — *Negrondes.*
Las Bastidas, — *Neu Fonds* (Clerm de B.).
* Territorium voc. Ella Noela. — (Bersac).
Ecclesia de Arce Sti Petri, de Novovico, Archipresbyt Novicensis. — *Neuvic.*
Tenementum del Nogaret. — *Nogaret* (Montagrier).
Castrum Netronense, villa Nuntrum, Ecclesia, Castellania de Nontronio. — *Nontron.*
Ecclesia de Nontronello. — *Nontroneau.*
Ecclesia de Noalhac. — *La Nouaille.*
Ecclesia de Noalheta, la Noalheta. — *La Nouailhete.*
* Ecclesia de Noviaco.
* Mansus de Novo Prato in Baia Villa. — (Monbos?)

O

* Olaria. — (Ligueux).
* Via de Orgollet. — (Forêt de Razac).
Parochia de Orliaco, Orlhac. — *Orliac.*
Uriacum. — *Ouairac* (Terrasson),

P

Mansus de las Palholas. — *Pailholes* (Lanquais).
Archipresbyt., Ecclesia de Palairas, Castrum de Baleyraco, Paleyraco. — *Paleyrac.*
* Prepositura Capella de Palengas. — (Brantôme).

Parriagium commune inter Regem et Capitul. Stⁱ Front. Petrag.
Parriagium commune inter Regem et Capitul. Stⁱ Asterii.
Prepositura Capella de Montis Maurelli. — *Montmoreau.*
Prepositura Capella de Perducio. — *Stᵉ Marie de Perduceix* (Bussac).
Ecclesia de Palual, Molendini de Paluello. — *Palluau* (Anc. Dioc. Pilhac).
* Locus voc. Pamafon. — (Neuvic).
* Tenementum del Paparoc. — (Stᵗ M. des Combes).
Ecclesia de Porcello Cocto. — *Paranquet* (Sarladais).
* Las Pararias. — (Entre Sarlat et Montfort).
Ecclesia de Paracol, Paracollo. — *Parcoul.*
Ecclesia, Archipresbyter. Parducensis, Parochia B. Mariæ de Parduco, de Parducio, Pardics, Perducio, Ecclesia Stⁱ Martini de Parduz, Pons, Molendini de Pardutz. — (Notre-Dame de Pardutz, auj. Tocane).
* Pons qui dicitur Pastoul. — (Lisle).
* Locus al Passadour. — (Neuvic).
* Fossæ dictæ Patac. — (Fossés d'Issigeac).
Repayrium de Paulhac. — *Pauliac.*
Monasterium nomine Palmatus, Possessio Palnatensis, Paonat, Pounac, Ecclesia B. Mariæ, Vera Crux de Palnato, Villa, Castrum de Palnato, Palnaco, Prepositura Paunatensis. — *Paunac.*
Ecclesia de Parussac, Perussac, Pausaco, Paoussac. — *Paussat.*
* Ecclesia de Payrac. — (La Nouaille).
Ecclesia de Peysaco, Peyschaco. — *Payzac.*
* Mansus de la Paysia. — (Champsevinel).
Mansus Pecherni. — *Pecharny.*
Fons de la Piscaria. — *Del Pesquié, auj. la Basinie* (La Linde).
Puech Imbert. — *Pech Chembert* (Gaumier).
Podium Petrosum. — *Pech Peirou* (Bartz).
* Bordaria de la Pelada. — (Senillac?)
* Repayrium de Pelegrenia. — (Stᵗ Priest lès-Fougères).
Sub Ulmis veteribus de Pelevezy, Palavesi, Pelavesy. — *Pelvesy.*
Hospitium de Pelisses. — *Pelisse* (Thiviers).
* Mansus de la Pelonia. — (Stᵗ Ant. d'Auber).
* El mas de Perairols. — (Le Bugue?)
* Tenem. de Pyru seu du Perier. — (Bassac).
* Loc. Voc. al Perier de la Boyna. — (Marsac).
* Maynamentum del Perier. — (Salon).
Petrocorii, Petrucorii, Petrogori, Vesunnici. — *Nom des habitants du Périgord.*
Civitas Petrocoriorum, Petrorecorum, Petrogoriorum, Pagus Petrocorecus, Petrocoreus, Petrogoricas, Petrochorensis, Petrecors, Petrogoricum, Petragoricum, Terra de Petragoricinio, Petragorium, Petragora, Peiragors, Peiregor, Peiregort, Pierregord, Pierreguys. — *Périgord.*
Aug. Vesuna, Vesunna, Civitas Petrocoris, Petragorica, Petragorensis, Petrocorii, Petrogoregum, Petragoras, Urbs Petrocoricæ, Petrocoriorum, Petrochoricum oppidum. — *Cité de Périgueux (avant la réunion avec le Puy Stᵗ Front).*
Communitas Podii Stⁱ Frontonis Petragoricensis, Communitas Burgensium de Villa Podii Stⁱ Frontonis Petragorarum, Castrum Stⁱ Frontonis, Podium Stⁱ Fr., Villa del Poi Sen Front. — *Le Puy Stᵗ Front (avant la réunion).*
Capitulum Stⁱ Stephani, Clerici, Milites, Donzelli et alii laici Civitatis Petragoricensis, — Communia Ville Podii Stⁱ Frontonis Petragoricensis. — *Nom de chacune des deux Villes, lors du traité d'union en 1240.*
Universitas Ville Podii Stⁱ Frontonis et Civitatis Petragoricensis, Villa et Civitas Petragoricensis, Villa et Civitas Petragorii, Communitas Ville et Civitatis Petragoricensium. — *Noms peu après le traité d'union.*
Petragoris, Petragorici, Villa Petragorarum, Petragore, Petragoricensis, Petragorium, Petracoras, Pierreguys, Pereguès, Périguhés, Periguers, Périgord. — *(Les deux noms réduits en un seul dès 1260), Périgueux.*
Honorium de Petragoras, Castrum la Sala al Compte, Castellania de Petragoricum. — *Seigneurie de Périgueux.*
Hospitium de Petragoras, Perigours, Peiregurs. — *Château de Périgueux construit sur l'enceinte Romaine.*
* Locus de Perussello. — (Daglan).
Locus de Podio. — *Le Peuch* (Fleurac).
* Costa de Puch Godal. — (Bugue).
Podium Stⁱ Sori. — *Peuch de Stᵗ Sour* (Tayrac).
* Maynam. de Peycharia. — (Stᵗ Mart. de Drone).

* Maynam. de Peyrac. — (St P. de Serre).
* Locus de Peyratel. — (Env. de Périgueux).
Archipresbyteratus, Prioratus et Ecclesia Sti Euparchii de Peyrato.—*Peyrat* (Anc. Dioc.
Pons Vocatus Peyrat. — (Sur le Vern).
Castrum de Peyralibus, Peyrals. — *Les Peyraux* (St Lazare).
La Peira. *La Peyre* — (St P. de Serre).
Mansus de la Peiria. — *La Peyre* (Auberoche).
Mansus de la Peyra. — *La Peyre* (Boulazac).
Repayrium de la Peyra.—*La Peyre* (Thiviers).
Maynament. voc. la Peyra. *La Peyre* (Marsanès et Bersac).
Usque ad Petras brunas. — (Vern).
Mansus de Petra Levata. — *Peyre Levade* (Bouillac).
Bordaria de Peira Levada. — *Peyre Levade* (Bars).
Hospitium de Peyra Talhada. — (Thonac).
Petræ erectæ. — *Peyre Levade* (Chavagnac).
Ecclesia de Peyrinhaco, Perrinhaco. — *Peyrignac.*
Mansus de la Peironia. — *La Peyronie* (Bouillac).
Bordaria de la Pirronia. — *La Peyronie* (Verteillac).
Molend. de la Peyronia. — *La Peyronie* (Manzac).
Molend. de Petrosa. — *La Peyrouse* (Celles).
Abbatia de Petroza, Peirosa. — *La Peyrouse* (Thiviers).
* Abbatia de Petrosa, archipresb. Sarlatensis.
* Affarium de la Peyrucha. — (Cubjac).
Domus leprosorum de Peyruselas. — (St A. de Coli).
Mansus vocatus de la Peyzia. — *La Peyzie* (Champsevinel).
Locus de Podioli. — *La Peyzie* (St Pierre de Chignac).
* Repayrium de La Peytavinia. — (Terrasson).
Ecclesia de Peyzaco, Payzagues. — *Peyzac* (Montignac).
Parochia de Pesulio, Castrum de Pesuli. — *Pezul.*
* Maynam. del Pezulh. — (Fouleix).
* Tenentia del Petit Pezulho. — (Fouleix).
Ecclesia Sti Sulpitii de Pico. — *Le Pic.*
* Tenementum de Picu. — (Bassac).
Castellania de Podio Acuto. — *Piégut.*
Paroc. de Pillis, la Senhoria de Pilas.—*Piles.*
Vicaria Piliacensis, Archipresbyt. et Eccles. de Piliaco, Pilhaco. — *Pilhac* (Anc. Dioc.).
* Ecclesia de Pinac. — (Villadès).
* Maynam. de la Pinelia. — (Agonac).
* Parochia Sti Petri de Pinu.
Ecclesia nova de Pischol, Pischot. — *Pissot.*
Ecclesia Sti Mart. Pizonis, de Pizone, Parochia Sti Antonii de Pizone, Pizo. — *Le Pizou* et *St-Antoine de Pizou.*
Platea vocata al Marques, quæ est in itinere publico per quo itur de villa de Petrag. usque Stum Gregorium. — *Place du Marché.*
* Platea voc. los Arsitz extra portam ville Petrag. voc. de Ponte.
* Platea voc. la Bride.
* Platea de ante principalem portam eccles. Sti Silani.
Bordaria voc. la Plama. — (Paroisse St Gervais à Périgueux).
Planus mons. — *Plamont.*
Ecclesia de Plazat, Fortalitium de Plasaco.— *Plazac.*
* Lapis voc. Pogniera. — (Limites d'Issigeac).
De la Passade versus Paulinhacum. — *Polignat* (Grignols).
Capella Sti Petr. de Pomareda, Pomareta. — *La Pomarède.*
Territorium de Poiveriis. — *Pommiers* ou *le Poirier* (Parcoul).
Prepositura de Pomeriis. — *Pommiers* (Mareuil).
* Maynam. de Pomeriis. — (Mensignac).
Pompeyret. — *Pompeyra* (Velines).
Ponpornium, Eccles. Sti Petri de Pomport. — *Pomport.*
* Bordaria Voc. la Ponhantia. — (St Gervais, près Périgueux).
* Nemus in loco Voc. lo Ponheria Avenecha. — (St Gerv. près Périgueux).
* La Ponheyria. — (Salon).
Capella de Ponponhac. — *Ponponiat* (Excideuil).
Mansus de Ponte. — *Le Pont* (Neuvic).
Molendin. dict. de Ponte. — *Le Pont* (Grignols).
Præceptoria Pontis Arnaudi. — *Pont Arnaud* (Monsec).
Grangia de Pontis Bono, Ponte Bono. — *Pont Bone.*

Parochia de Ponchaco. — *Pontchat* (Velines).
* Tenementum de Pontchaco. — (Vallereuil).
Locus de Proencheres, Ecclesia de Pronchieyras. — *Pontchèras* (Manzac).
Pons transversanus Fluvii Iliæ. (1281). — (Pont de Montignac le Petit sur l'Ille).
Moli del pont. Stagnum Circa Pontem. (1264). (Pont du Bugue).
Burgus apud Pontem Brageriaci. (1209). (de Bergerac sur la Dordogne).
Pons Lapideus apud Civitatem Petrag. — (Périgueux).
Ecclesia Sta Mariæ Deauratæ juxta Pontem (1206). — (Périgueux).
Pons S^ti Hilarii. — (Périgueux).
In Suburbio Loci de S^o Asterio, juxta Pontem (1293). (Pont de St Astier sur l'Ille).
Juxta Pontem de la Beorona. (1202). — (Pont sur la Beaurone).
Œdificio Pontis de Terrassonio. (1333)—(Pont de Terrasson sur la Vezère).
Pontes Villæ de Benaven. (1306). — (Ponts de Benévent).
Barra super constructione Pontis super Hav. Dordonia, concessa Consulibas de la Lynda. (1288).
Ad Pontem Borrel. (1120).
Molendini de Ponte de Pardutz. (1211). — (Pont sur la Drone à Tocane.
Podium de Ponte. — (Puy de Pont).
Mol. Pontis de Tousquam. (1468). — (Pont à Montagrier).
Prope Pontem del Roy versus Prata Ecclesiæ de Villamblart. (1457). (Pont sur le Roy, à Villamblard).
Repayrium de Ponte. — (A Vallereuil).
Pons Loci de Razaco.
Domus Monialium Pontis Ayraudi, Ecclesia de Pont Eyraut. — *Pont Eyraud.*
Ecclesia de Ponfram. — *Pont Fermier* (St Paul la Roche).
Ecclesia S^ti Vincentii du Pontos, Pountos, Portus de Pomos. — *Pontours.*
Parochia de Ponte Remigio, Prioratus Pontis Romeni. — *Pont Roumieu* (Mons).
Parochia de Ponte S^ti Mameti. — *Pont St Mamet.*
Præceptoria Pontis S^ti Martialis. — *Pont St Martial.*
Pontet. — *Pontet* (St Astier).
La Popia. — *Papiol* (St Avit ?)
Mansus la Porta. — *La Porte* (Sarlande).
Hospitium de Porta fide. — *Portafé* (Le Change).
Porta Romana. — *Porte Romaine* (Cité de Périgueux).
Porta Boarela. — *Porte normande* (Id.)
* Porta S^ti Silani, St Silain. — (Le Puy St F.).
Porta de Talhaffer — *Taillefer, Porte Neuve.*
Porta de las Aubergarias. — *De l'Aubergerie, ou de St Roch.*
Porta Lemovitana, Lemotgana. — *Limogeanne.*
Porta del Arsaut. — *De l'Arsault, ou porte Neuve de la Barbacane.*
Porta Bochariæ. — *De la Boucherie, de Bonnet ou de Mouchy.*
Prima barbacana quæ est extra portam vocatam de Ponte.
Porta de la Agulharia. — *De l'Aiguillerie.*
* Portale novum muro Villæ de Claromonte.— (Clermont de Beaur.).
Porta, Barrium de la Bocaria.—*La Boucherie* (Sarlat).
Porta de Lendrevia. — *Landrevye* (Sarlat).
* Porta Foscheyrencha. — (Agonac).
Porta del Mercadilh, et Porta S^ti Cypriani.— (Issigeac).
Cemeterium prope Portam de Brenac per quam itur apud Montinhacum.
* In Pojade. — (Dépendance de l'abb. de Cadouin).
Locus de Pojeto. — *Le Pouget* (Montignac).
Repayrium de Pojeto. — *Le Pouget* (La Bachelerie).
Locus voc. al Pogol. — *Poujol* (Fanlac).
Locus de la Polvelaria. — *La Pouvellerie* (Fossemagne).
Locus de Polvereiras. — *Pouverrieras* (Ligueux).
Pratum voc. lou Pratz deu Pous. — *Le Poux* (St Alvère).
Locus voc. de la Poyada. — *Las Pouyades* (Vallereuil).
Ecclesia de la Prada, de Prata. — *La Prade* (Anc. Dioc. Pilhac).
Hereditagium de la Pradela. — *La Pradelle* (Excideuil).
Ecclesia Sta Mar. de Pratis. — *Pratz de Belvez.*

Prisciniacum ?, Ecclesia de Preseinhac, Pressinhaco, Presingnhac. — *Pressignac.*
Ecclesia de Preisat, Preychaco, Preyschaco. *Preyssac* (Agonac).
Ecclesia de Freischacs, Prayschac. — *Preyssac* (Excideuil).
Ecclesia de Profundo rivo. — *Prigonrieux.*
* Ecclesia de Profunda Valle. — (Mareuil).
* Rivus de la Prumerade. — (Monrevel).
* Prepositura de Pruneriis. — (Valeuil).
* Ecclesia Stⁱ Petri de Prunhiac. — (Dépend. de St Méd. de Abbatia.
Maynam. del Puech. *Le Puy* (Salon).
Maynam. del Puech, et de Podio. — *Le Puy* (Champsevinel).
Mansus de Puteo. — *Le Puy* (St Victor).
Maynam. de Podio. — *Le Puy* (Négrondes).
Mansus de Podio. — *Le Puy* (Leguilhac).
Mansus de Podio. — *Le Puy* (St P. de Serre).
* Podium Album. — (Le Bugue).
* Podium Agulhie. — (Montignac).
* Hospitalis de Podio Anisi.
Mansus del Poi Aster. — *Puy Astier* (Neuvic).
* Podium Audi. — (Env. de Périgueux).
* Mansus de Podio Augier. — (St Germain).
* Terra de Podio Auriol. — (Dalon).
* Capella de Podio Auriol. — (Env. de Périgueux).
Puybetou. — *Puybeton.*
* La Vinha de Poi Bernart. — (Env. de Périgueux).
* Boria voc. lo Potz Berti. — (Vern).
Podium Bonium, Bonionis. — *Puy Bonnieu*
Villagium Voc. de Puy Berlay. — (Preyssac).
Podium Bocherii. — *Puy Boucher* (Brouchaud).
* Locus de Podio Busa. — (Ste Orse).
* Mansus de Podio, Canonico. — (La Vayssière, Vern).
Castellania de Podio Caslucii, Castrum de Poy-Chaluz. — *Puy de Chalus* (Montpont).
Prepositura de Podio Archambaudi, de Podio Chambaudi. — *Puy Chambaud.*
Puich Audebert. — *Puy Chambert* (Le Bugue).
* Podium Changit. — (St Severin d'Estissac).
Nemus de Poichaus. *Puy Cheny* ?
Ecclesia de Poi Corber, Corbene. — *Puy Corbier.*
Ecclesia Sta Mariæ de Podio Dodonis. — *Puy Dudon* (Montpont).
* Condeminæ de Podio de Conchis. — (Riberac).
* Bordaria de Poi Falco. — (Champsevinel).
Ecclesia de Podio Furcarum. — *Puy de Fourches.*
Ecclesia de Podio Folcaudi. — *Puy Foucaud* (Anc. Dioc. Pilhac).
Poi Ferrat. — *Puy Ferrat.*
* Ecclesia Stⁱ Joh. Baptistæ de Podio Girolmi (Sarlat ?).
Maynam. de Puy Guilhem ou Varenas. — *Puy Guilhem* (Bruc).
Castrum et Castellania de Podio Wilelmi, Honor de Podio Guillelmi, Guilhermi, Poiguilem, Pugh Wuilhem, Monte Guillelmi. — *Puy Guilhem.*
Repayrium de Podio Guidonis, in par. Stⁱ Quintini, P. D. — *Puy Guidon* (Anc. Diocèse).
Podium Imberti. — *Puy Imbert.*
Podium Wiberti. — *Puy Jubert* (St Pantaléon).
* Maynament. de Puey las Portas. — (Nanteuil).
* Podium voc. Puech Maigre. — (Entre la Force et Mussidan).
Ecclesia de Poi Mangor, de Podio Mangor, Puy Mango. — *Puy Mangou.*
* Poi Mauri. (Chancelade ?)
Hospitale de Podio Martini, Præceptoria de Pod. St Marti, annexata precept. de Rupe Stⁱ Pauli. — *Puy Martin* (La Chapelle Faucher).
* Repayrium de Podio Medio. — (Env. de Thiviers).
* Tenement. de Podio Medio. — (Bassac).
* Molend. et tenem. de Podio Meia. — (Clermont de B.
* Nemus voc. de Puey Moischo. — (St Paul de Serre.
Repayrium de Podio Petroso. — *Puypeyroux* (Bars).
* Mota voc. de Puech Pinsso. — (Entre la Force et Mussidan).
Fortalitium Podii de Ponte. — *Puy de Pont* (St Astier).
Maynamentum de Puey las Portas. — (Nanteuil, près Thiviers).
Puey Pouzy. — *Puy Pouzy* (Agonac).
Podium Rasum. — *Puy Raseau.*
Castrum de Podio dariegas dicto de Sa Al-

vera, Podii daregas. — *Puy de Rége* (Pézul).
Podium Redon.— *Puy Redon, auj. le Veyrier* (Monsac).
* Locus voc. de Podio Rofflac. — (Villamblard).
* Podium Roberti. — (Sourzac?)
Podium Rogier. — *Puy Roger* (Près Périgueux).
En Puey Rossel. — (Près Périgueux).
* Podium Rotundum. — (St Florent).
* Podium Rubeum. — (St Avit).
Podium Stii Asterii. — *Puy St Astier*.
* Podium Sansso. — (St Florent).
* Podium Tronquet. — (Eyvirac).
* Maynament. de Podio la Vayssière. — (St Rabier).
* Podium de la Vaissa. — (Boisseuil).
* La Pueylia. — (Mussidan).

Q

* Crux de Quarteriis. — (Grignols).
Casale de Quey. — *Badequey* (St Médard de Mussidan).
* Villagium de la Queyria. — (Fanlac).
Lac Queyssie. — *La Queyssie*.
Ecclesia de Quinciaco, Quinsac. — *Quinsac*.
Archipresbyt. de Quinta. — *La Quinte*.
Ecclesia de Corssac, de Quayssaco. — *Queyssac*.

R

* Stagnum Raimondene. — (Beaurone).
* Hospitium de Raconot. — (Valogjoulx).
* Capella de Rafol. — (Anc. Dioc. Peyrat).
Ramafort. — *Ramafort* (Valeuil).
* Ramaronna. — (Tocane).
Parochia de Rampio. — *Rampieux*.
Mansus voc. la Rompi Schola.— *Rampinsole*.
* Maynam. de la Rampy. — (Vallereuil).
Hospitium de Rastinhaco, Boria vocat. de Rastinhac. — *Rastignac*.
* Tenensa de Rat. — (Preyssac).
* Bordaria vocata del Rat. — (Biras et Mensignac).
Repayrium de Ratavol. — *Ratavoul* (Ste Foy de Belvès).
Prioratus de Rausello. — *Le Rausel* (Marcillac).
* Mansus Rocelli. — (Trellissac).
* Ecclesia de Rauzet. — (Anc. Dioc. Peyrat).
La Raymondia. — *La Raymondie* (Tocane).
Maynam. de la Raimondia. — *La Raymondie* (Vallereuil).
Maynam. de la Raymondia. — *La Raymondie* (Clarens).
Feodum de la Raymundia. — *La Raymondie* (St Astier).
Parochia de Rejaco. — *Razac* (Saussignac).
Allodium de Rajeto, Sylva de Rajeto. — *Rayet sur le Drot, ou Razac* (Eymet).
Ecclesia de Rajaco, de Resac, Turris de Raszac. — *Razac* (St Astier).
Sobre la Recluza de l'Arsaut. — (Périgueux).
* Repayrium de Redelmon. — (St Paul de Serre?)
* Nemus voc. de Rege. — (Vallereuil).
Villagium de Regnamont. — *Renamont* (Brassac).
Locus de Reyniaco, Renhaco. — *Reignac* (St Cyprien).
Hospitium et Pleydura situm in Castro de Granholio, vocatum de Relhac. — *Relhac* (Grignols).
Castrum et Castellannia de Relhaco, Relhac, de Reillaco, de Rilhaco, Reliaco. — *Relhac*.
Parochia Stii Saturnini et Stii Felicis de Reillac. — *St Saturnin et St Felix de Reilhac*.
* Tenement. de la Renfreya. — (Bassac).
* Mansus de la Renaudia. — (Campsegret).
* Feodum del Repayre Brunet. — (St Privat).
Tenentia voc. lo Mas Rechico. — *Reschier* (St Laurent).
* Repayrium de Ressidon. — (St Aquilin).
* Maynam. de la Restaria. — (St P. de Serre).
* Domus de la Reyalie. — (Plazac).
* La Reyra. — (Monravel).
Locus vocat. la Restaria. — *La Reytarie* (St Astier).
Prioratus de Ribanac. — *Ribagnac*.
Capella de Ribayrac, Ecclesia Stii Martialis de Ribbayriaco, Castellum Ribbairac, Castellania de Ribeyriaco. — *Ribérac*.

* Affarium de la Ribeyrolia. — (Savignac).
Hospitium de la Rigoudie. — *La Rigaudie* (Thiviers).
Ecclesia de Rinchac, Runhaco. — (Ancien Diocèse, Peyrat).
Repayrium de Rinhaco.—*Rignac* (Marquays).
* Lo Rivet. — (Monrevel).
* Mansus voc. la Riba. — (Neuvic).
* Castellum de Ripas, ad Campum Martinum. — (Anc. Dioc. Aubeterre).
Prior. de Rius. — *Rives* (Sur le Drot).
Grangia voc. de Riparia seu Artilonga. — *Rivière* (Cadouin).
* Maynament. de Ripperia. — (Villamblard).
Mansus de la Ribiera. — *La Rivière* (Varennes).
Maynamentum de la Robbertia. — *La Robertie* (Neuvic).
Castrum de Ruppe. — (Près de Limeuil).
Boaria de Rupe. — *Le Roc* (Champsevinel).
* Terra de Rupe. — *Le Roc* (St Paul de Serre).
Castrum de Basiliaco, Repayrium de la Rocha de Bassillac. — *Roche-Bassillac* (Rognac).
* Tenementum de la Roelia. — (Neuvic).
Ecclesia collegiata de Roqua bonis cucti, Rupisbovis Curti, Sti Theodori de Rocha boviscurti, Roca Boucort.— *La Roche Beaucourt.*
* Parochia de Rocha doech. — (Mauzac).
Molendini, Boria de Rochairel. — *Rocheyrel* (Lille).
Castrum et Castellania Rupis Pedagiorum. — *La Roche Péager.*
Hospitium de Rupe Sti Leontii. — (Montignac).
Roca Sti Christophori, Castrum de Rupe Sti Christophori. — *La Roche St Christophe.*
Hospitium de Rupe de la Tour. — (Auberoche).
* Locus de Rochetta. — (Près Périgueux).
* Hospitalis de Rocida Valle, Ronsal Vals. — (Env. de Grignols?).
* Terra de Roda Miola. — (Journiac).
* Locus dictus Roda Miola. — (Bruc).
Parochia de Rolhanis. — (Dioc. Sarlat).
Castrum de Radulphia, de Radulfia, de Rolfia, la Raouffia. — *Les Rolphies* (Aux Arènes de Périgueux).
* Maynam. de la Reuolffie. — (Neuvic).
Romeget. — *Romaguet* (Couse).
* Capella Romaco de Repana. — (Anc. Dioc. Peyrat).
Repayrium de Romains. — *Romains.*
* Mansus de Romegeria. — (Fontgauffier?)
* Romegiera, Romegueira?
Ecclesia Sti Joh. de Rochenac, Rocenas, de Rossenhaco, Rocenaco. — *Roncenac* (Anc. Dioc. Peyrat).
Castrum Rupis Gaiaci, de Gajaco.— *La Roque Gajac* (Sarlat).
Repayrium de Rupe Jauberti. — (St Pantaly d'Exc.).
Villa de Roquapina, Rocapina, Rupispina, Castellania de Rupispine, Locus d'Arroquepine, Rochepine. — *Roquépine.*
* Rossinagesium. — (Castelnau?)
Ecclesia de Rossignol, Rossinholio. — *Rossignol* (Mareuil).
* Castrum Rosarum.
* Molendinum de Rosiers. — (Blis).
* Maynamentum de la Rosselia.—(St Astier).
* El mas de Rossis. — (Ligueux).
Ecclesia nova de Roffinac. — *Rouffignac* (Montignac).
Parochia de Rolhas. — *Rouillas* (Sarlat).
Ecclesia Sti Martini de la Roqueta.— *La Rouquette* (Velines).
Tenement. de la Roqueta.— *La Rouquette* (St M. des Combes).
Loc. de la Rossia. — *La Roussie* (Sarlat).
Castrum de Russel, Castellania de Rosilhia, Roussilia, Rousilha, Roscilha, Rocilha, Capella de Rossilha. — *Roussille.*
* Rivus del Roy, Pons del Roy. — (Villamblard).
Repayrium de la Rua. — *La Rue* (Drayaux).
* Tenementum, Bordaria de la Rua—(Neuvic).
Quarteria (Chareira, Carreria seu Guachia, Ruha, Rua), de l'Albergaria, las Albergarias. — *Rue de l'Aubergerie* (à Périgueux).
Quarteria de la Agulharia, la Gulharia. — *L'Aiguillerie.*
Quarteria de Arduo Saltu, quæ ducit de Quadrivio, de Marsal versus portam del Arsaut. — *L'Arsaut.*
Quarteria de Bocharia, Brocharias, de Boneto. — *La Boucherie ou Bonnet.*
* Quarteria Ebesqual.

Quarteria de las Fargas, Faurias. — *Des Farges.*
* Quarteria de la Glinaria.
Quarteria Lemovitana, Lemotgana. — *Limogeanne.*
Quarteria daus Plantiers. — *Du Plantier.*
* Quarteria de Pariarias.
Quarteria de Ponte et la Carnapicha. — *Du Pont et des Barris.*
Quarteria de Rua Nova. — *Rue Neuve.*
Quarteria quo itur de Ecclesia Sti Silani versus Plateam vocatam de Coderco.
Quarteria quo itur de Quadrivio contiguo plateæ de ante principalem portam Ecclesiæ Sti Silani versus portam voc. Sti Silani.
Quarteria quo itur de Consulatu Vill. Petrag. versus Ecclesiam Sti Silani.
Quarteria de Talhaffert in parochia Sti Silani. (Taillefer).
Carreria quo itur de hospitio dicto de Petrag. versus monasterium Sti Stephani. — *Rue dans la Cité.*
Carreria per quo itur de Capella B. Mariæ de Lesdrosa versus portam Romanam. — *Rue dans la Cité.*
Nemus in loco de Ruffiaco. — (St Avit Senieur).
* Molendin. de Ruschas. — (Env. de Périgueux).
* Rivus voc. del Ruschel. — (St Florent).

S

* Bordaria de la Sabbaudia. — (Bassillac).
* Tenementum de la Saborinia.—(Vallereuil).
Prioratus de Salanosa.— *Sablazone* (Nontron).
Locus de Sablou. — *Le Sablou* (Fanlac).
* Domus de Sablonères.—(Pos. de Ligueux).
* Locus qui dicitur Saccus.— (Chancelade?).
Prioratus de Sedalhaco. — *Sadillac* (Eymet).
Ecclesia Sti Victoris de Sagelaco. — *Sagelat* (Belvez).
La Sanha, Sagna. — *La Saigne* (Trelhissac).
* Mansi vocati de Saunha. — *La Saigne* (Montagnac la Crempse).
Ecclesia Sti Anianii. — *St Aignan* (Hautefort).
Parochia de So Aniano, Sti Anianii—*St Aigne.*
Parochia Sti Agolini, Agelini. — *St Aigulin* (Anc. Dioc. Pilhac).
Sta Alverena, Ecclesia Sta Alveræ, Sta Alveriæ, Castrum et Castellania de Sa Alvera. *Ste Alvère.*
Hospitalis Sti Amandi, archipresb. de Carves. — *St Amand* (Belves).
Ecclesia Sti Amandi, archipresb. de Pilhaco. — *St Amand* (Anc. Dioc.).
Ecclesia de Sen Chaman, Sti Amandi, archipresb. Sti Marcelli. — *St Amand* (Vern).
Abbatia Sti Amandi, Castellania Sti Amandi prope Montinhacum. — *St Amand de Coly.*
Archipresbyt. Sti Andreæ, Ecclesia, Parochia Sti Andree. — *St André* (Sarlat).
Capella Sti Andreæ de Podio Sti Frontonis. — *St André* (dans l'Eglise St Front).
Ecclesia de So Andrea. — *St André* (Neuvic).
Monasterium Sti Andreæ, archipresbyt. de Exidolio. — *St André* (Excideuil).
Ecclesia, Castrum Sti Angeli. — *St Angel* (Champagnac).
Parochia Sti Antonii de Pizone, Hospitalis Sti Antonii. — *St Ant. de Pizon* (Anc. Dioc. Gironde).
Sta Anthonius prope Brollium. — *St Ant. de Breuil* (Velines).
Ecclesia Sti Antonii, archipresb. de Exidolio. — *St Ant. d'Auberoche.*
Ecclesia Sti Apri de Perducio, Parochia Sti Asperi. — *St Apre* (Montagrier).
Ecclesia Sti Aquilini. — *St Aquilin* (Neuvic).
Capella Sti Asterii castri de Agonaco, Ecclesia Sti Asterii d'Agonac. — *St Astier* (Agonac).
Ecclesia Collegialis, Capitulum Sti Asterii, Castrum et Castellania de So Asterio, Capella Castri de So Astherio, Securitas Seu lesdes Villæ de So Chasterio, sen Chastey, Suburbium ejus loci, juxta Pontem. — *St Astier.*
Salvitas Sti Aviti de Mosron, Burgus Sti Aviti de Moiro. — *St Avit de Moiron.*
Domus de Riparia, Grangia de Artilonga, seu Riparia. — *St Avit Rivière* (Cadouin).
Ecclesia Sti Aviti de Balares, de Villariis, de Vilars. — *St Avit de Vialard* (Bugue).
Ecclesia Sti Aviti de Tizac.—*St Avit de Tizac* (Velines).
Ecclesia Sti Aviti, Repayrium de St Chevie

Parochia de Tiberio. — (Voir Mauregium) *St Avit* (Thiviers).
Abbatia Sti Aviti, Prior. et Capitulum Sti Aviti Senioris. — *St Avit Senieur*.
Domus Leprosorum Sti Aviti Senioris. — *La Sauvagie* (Dans la Bessède).
Præceptoria Sti Aviti de Fumaderiis. — *St Avit de Fumadières* (Velines).
Ecclesia Sti Aviti de Senesellis, Sarlat. dioc. — *St Avit de Seneselles* (Anc. Dioc. Agen).
** Ecclesia Sti Aviti, archipresbyt. de Novo-Vico.
Ecclesia Sti Albini de Montibus, de Lencasio. — *St Aubin* (Issigeac).
Stus Albinus in Banesio. — *St Aubin de Cadelech, ou de Lanquais?*
Prioratus Sti Albini de Razaco. — *St Aubin de Cadelech* (Issigeac).
Ecclesia Sta Eulaliæ, Bastida de Sta Eulalia *St Aulaye* (Ribérac).
Ecclesia Sti Sacerdotis de Aurenca. *Le Buch St Aurance* (Sarlat)?
* Ecclesia Sti Bartholomei apud Bardam Castellum.
Villa de Sto Bartholomeo de Geyrans (en Périgord), Capella Sti Barthol. de Chamilac. — *St Barthélemy* (Montpont).
* Parochia Sti Brici.
Ecclesia Sti Caprasi, Caprasii. — *St Caprais* (Lalinde).
Altare B. Catharinæ infrà Ecclesiam Sti Front. altare Sti Bartholomei, ubi corpora Episcoporum deponuntur. — *Ste-Catherine*.
* Crux, oratorium Sta Catharinæ. — *Ste Catherine* (Couse).
Ecclesia Sta Catharinæ Brageriac. — *Ste Catherine* (Bergerac).
Parochia Sti Eumachii, Sen Chamaçi, Castrum de So Eumachio. — *St Chamassy* (St Cyprien).
Ecclesia Sti Christophori. — *St Christophe* (Cité de Périgueux).
Ecclesia Sti Christophori, Lespaut de Sto Christophoro. — *St Christophe* (Anc. Dioc. Pilhac).
Parochia Sti Christophori de Brajeraco, de Sen Christofol. — *St Christophe* (Bergerac).
Boaria Sti Cristophori. — *St Christophe* (Environs de Bergerac).
Prioratus Sti Christophori, archipresb. Sarlatensis. — *St Christophe* (Sarlat).
Par. Sti Cyprianet. — *St Cibranet* (Daglan).
Parochia Sti Cirici, Cyrici. — *St Cirq* (Bugue).
Domus Sororum ordinis B. Claræ Petrag. — *Ste Claire* (Périgueux).
Ecclesia Sti Clementis, archipresb. de Condato. — *St Clément* (Champagnac).
Ecclesia de Sa Columba. — *Ste Colombe* (La Linde).
Hospitium de So Crispino, Castellaniæ de Albærupis, St Crespy, Ecclesia Sti Crispini. — *St Crepin* (St Pierre de Chignac).
Ecclesia Sti Crispini prope Brantholm. — *St Crepin* (Richemont).
Ecclesia parochial. Sa Crucis. — *Ste Croix* (Beaumont).
Parochia Sa Crucis. — *Ste Croix* (Saussignac).
Ecclesia Sa Crucis. — *Ste Croix* (Mareuil).
Capella Sa Crucis, archipresb. de Pilhaco. — *Ste Croix* (Anc. Dioc. Pilhac).
Ecclesia Sti Euparchii, Sen Chibard. — *St-Cybard* (Mouleydier).
Abbatia, prioratus, monasterium conventualis, Claustrum Sti Cypriani, Sen Sibro. — *St Cyprien*.
Guardia Sti Cypriani. — (Env. d'Issigeac).
* Barda Sti Cypriani, juxta silvam de Rajeto.
* Ecclesia Sti Eligii. — (Sarlat. dioc.).
Capella Sti Eligii de Alto Forti. — (Hautefort).
Martis templum, ubi Fronto cathedram fixit, Monasterium, Capitulum Sti Stephani. — *St Etienne* (Cité de Périgueux).
Ecclesia de Poi Corber, Corbene. — *St Etienne de Puy Corbier*.
Domus Sti Spiritus, conventus ecclesiæ Sti Spiritus, coven de la Gliesa et Espital de Sant Esprit. — *St Esprit* (Bergerac).
Ecclesia Sti Eumachii. — *St Eumays* (Cité de Périgueux).
Ecclesia, Riperia Sa Eulaliæ. — *St Eulalie* (Cité de Périgueux).
Ecclesia, prepositura Sa Eulaliæ. — *St Eulalie* (Hautefort).
Sant Aularia. — *St Eulalie* (Puyguilhem).
* Ecclesia Sa Eulaliœ. — (Dépendance de l'abbaye de Sarlat).
Ecclesia Sa Eulaliæ supra Dordoniam, Senct Eulaya. — *St Eulalie* (Velines).

* Ecclesia Sti Expediti, archipresb. de Exidolio.
Guardia Sti Feliciani, decanatus Sti Feliciani Issigiacensis. — *St Félicien* (Issigeac).
Ecclesia Sti Felicis. — *St Felix* (Reilhac).
Eccl. de Felis, Felix. — *St Felix* (Mareuil).
Capella de Sen Felix, Ecclesia Sti Felicis. — *St Felix* (Villadeix).
Ecclesia Sti Florencii. — *St Florent* (La Linde).
Sta Fidier, Parochia de Sta Fide, locus Regius Se Fidis. — *Sainte-Foy* (Belvez).
Ecclesia Se Fidis de Castro de Gardona. — *Saintte-Foy* (Gardone).
Capella de Santa Fé, Ecclesia Se Fidis de Longo Vado, Fortalitium de Sta Fide. — *Sainte-Foy* (La Linde).
Capella Se Fidis, Ecclesia Se Fidis de Vineriis. — *Sainte-Foy* (Villamblard).
* Monasterium de Fita cum ecclesia Se Fidis, Monasterium Fitense. — (Dépendance de l'abbaye de Sarlat).
Magnum Monasterium Sti Frontonis, Monasterium Vetulum, Capitulum, ecclesia Sti Frontonis. — *St Front* (Cathédrale).
Pariagium Capituli Sti Fr. — *Pariage St F.*
Podium Sti Frontonis (Voir art. Périgueux) — *Le Puy St Front.*
Molend. Voc. de Sen Front. — *Moulin de St Front. ou de l'Abreuvoir.*
Domus Bladagii Sti Frontonis quod erat in Claustro. — *Grenier de St Front.*
Parochia Sti Frontonis de Brust. — *St Front* (Dôme).
Ecclesia Sti Frontonis al Coroli, de Corolio prope Lindiam, de Corols. — *St Front* (La Linde).
Ecclesia Sti Frontonis de Ripperia, de Ribeira. — *St Front* (St Pardoux).
Ecclesia Sti Frontonis de Lemps. — *St Front* (Brantôme).
Parochia Sti Frontonis, Ecclesia don Front, Parochia de St Front de la Cremsa, Castellania Sti Frontonis prope Muchydanum, Terra de Sen Front. — *St Front* (Mussidan).
* Ecclesia Sti Frontonis de Vestionibus, Ecclesia de Vestitos. — (Velines).
Ecclesia Sti Frontonis de Chanhiers. — *St Front de Champniers* (Nontron).
Ecclesia Sti Gabrielis. — *St Gabriel* (Excideuil).
Ecclesia B. Mariæ de So Genesio. — *St Geniez* (Salignac).
Parochia Sti Georgii, archipres. de la Quinta. — *St Georges* (Faub. de Périgueux).
Ecclesia Sti Georgii de Blancanes, Blanquânes. — *St Georges de Blancanès* (La Force).
Ecclesia Sti Georgii, Ecclesia de Monteclaro. — *St Georges de Montclar* (Villamblard).
Capella Sti Geraldi, Ecclesia Sti Geraldi Curvi sita in Gorsone. — *St Geraud de Corps* (Villefranche de L.).
Parochia de Sto Germano. — *St Germain de Pontroumieu* (Bergerac).
Sanctus Germanus, archipresb. de Carves. — (Belvez).
Parochia Sti Germani in honore de Exidolio. — *St Germain des Prés.*
Ecclesia Sti Germani, archipresb. Parducencis. — (Neuvic).
Repayrium de Sto Germano. — *St Germain* (Montpazier).
* Stus Germanus lo Drop, de Bailliva Gardonæ. — (Saussignac).
Ecclesia Sti Germani de Bosc, archipresb. de Tiborio. — *Le Bost St Germain* (Thiviers).
Parochia Sti Gervasii. — *St Gervais* (Faub. de Périgueux).
Stus Gaugericus, Parochia Sti Œgidii. — *St Gery* (La Force).
Parochia de Sto Geyraco, archipresb. de Albuces, Sengérat. — *St Geyrac* (St P. de Chignac).
* Sanctus Gregorius.— (Env. de Périgueux).
Ecclesia Sti Hilarii, de Sto Hilario d'Estissaco. — *St Hilaire* (Villamblard).
Ecclesia Sti Ylarii, Parochia et burgus Sti Hilarii prope Petrag., Pons prope burgum Sti H., Muri burgi Sti Hylarii.— *St Hilaire* (Faub. de Périgueux).
Ecclesia Sti Hilarii quæ adjacet ipso loco Tusturiacensi. — *St Hilaire* (Tourtoyrac).
Ecclesia Sti Hilarii in Petragorico. — *St Hilaire* (Anc. Dioc. Pilhac).
Cap. de So Hylario.— *St Hilaire* (Trémolac).
Prioratus de Sa Ignocentia, Sus Innocentiæ, (Ste Odenence). — *Ste-Innocence* (Eymet).
Capella et heremita Sti Jacobi. — *St Jacques* (Anc. Dioc. Pilhac).

Capella Sti Jacobi, Parochia, Ecclesia Sti Jacobi Ville Brageriaci. — *St Jacques* (Bergerac).

Hospitale prope Petrag. ad caput pontis de Petra., cum Capella ejusdem Hospitalis. — *St Jacques* (Périgueux).

Capella Sti Leonardi de Jauvenc. — *St Jauvent* (St Clément).

Ecclesia Sti Johannis d'Eyrault. — *St Jean d'Eyraud* (Villamblard).

Stus Johannes de Molieras. — *Molières*.

Ecclesia Sti Joh. d'Estissaco. — *St J. d'Estissac* (Villamblard).

* Ecclesia Sti Joh. de Valentino. — (Possess. de l'abbaye de Tourtoyrac).

Capella Sti Joh. de Cola, Ecclesia conventualis, Prioratus Sti Joh. — *St J. de Cole* (Thiviers).

Claustrum Sti Johannis Evangelistæ inter Podium et Civitatem, Ecclesia Sti Johannis juxta Ecclesiam Sti Petri altam.— *St Jean* (Rue St P. ès-liens, Cité de Périgueux).

* Parochia Sti Stephani et Sti Johannis Baptistæ. — (Cité de Périgueux).

Capella Sti Johannis juxta Castra. — *St Jean* (Excideuil).

Ecclesia Sti Georgii de Calesio, Chalesio, Chalès. — *St Jorry de Chalais* (Jumilhac).

Ecclesia Sti Georgii de las Blos, Blotz, Blodiis. — *St Jorry Las Bloux*.

Capella Sti Juliani, Parochia de So Juliano la Crempssa, Terra de St Julian. — *St Julien* (Villamblard).

Ecclesia Sti Juliani, archipresb. de Biras.

Ecclesia Sti Juliani. — *St Julien* (Terrasson),

Ecclesia Sti Justi. — *St Just*.

Ecclesia Sti Laurentii de Manorc. — *St Laurent* (St P. de Chignac).

Ecclesia Sti Laurentii prope Brageriacum, Stus Laurentius de Vineis. — (Bergerac).

Ecclesia de Sto Laurentio de Pradoux, Prador. — *St Laurent* (Mussidan).

Ecclesia Sti Laurentii, archipresb. de Villadès. — *St-Laurent des Bâtons*.

Sanctus Laurentius, archipresb. de Carves.

Prioratus Sti Laurentii de Combis. — (Savignac les Eglises).

Ecclesia Sti Lazari, Capella Sti Lazari prope Peyrals. — *St Lazare*.

Parochia St Lezier, La Raolfia sos la Chapela St Leger. — *St Léger* (St Martial d'Artensec).

Parochia Sti Leonis. — *St Léon* (St Astier).

Ecclesia Sti Leontii, archipresb. Sarlatensis.

Ecclesia Sti Ludovici, annexia eccl. de Sorzaco, minime Bastida dicta Villa franca Sti Ludovici, Bailliva de St Loy. — *St Louis* (Mussidan).

Parochia, Prioratus de Sa Lucia. — *Ste Luce* (Issigeac).

Capella B. Macharii de Monteclaro. — *Chapelle St Macaire* (Montclar).

Ecclesia Sti Mameti, Prioratus Sti Mammetis, Parochia de Ponte Sti Mameti. — *St Mamet* (Villamblard).

Ecclesia, archipresbyteratus Sti Marcelli, sive Villades. — *St Marcel* (La Linde).

Parochia Sti Mercorii. — *St Marcory* (Montpazier).

Ecclesia Sa Mariæ et B. Catharinæ de Montcuc, parochia de Belvez.— *Ste-Marie paroisse de la ville de Belvez*.

Capella B. Mar. Virginis in Castro de Bello-Videre. — *Chapelle Sainte-Marie dans le ch. de Belvez*.

Capella Sa Mariæ de Valle, de Vallibus.—*Ste-Marie du Val* (au bas de St Avit Senieur).

Capella Sa Mariæ deauratæ, in riparia Ellæ prope pontem Petrag., Domus Sta Mariæ de Daurata. — *La Daurade* (Environs de Périgueux).

* Capella, Ecclesia Sa Mariæ de Mercato. — *Ste-Marie* (Sarlat).

Ecclesia Sa Mariæ de Capella. — *Notre-Dame de Capeloux* (Belvez).

Abbatia Sa Mariæ de Cancellata.—*Notre-Dame de Chancelade*.

Ecclesia B. Mariæ de Gardia. — *Notre-Dame de la Garde* (Près Périgueux).

* Ecclesia B. Mariæ de Lesdrosa. — *Notre-Dame de Leydrouse* (cité de Périgueux).

* Ecclesia B. Mariæ de Bosco. — (Anc. Dioc. Pilhac.)

Ecclesia B. M. de Aure Villa, de Ayrenvilla. — *Ste-Marie d'Eyrenville* (Issigeac).

* Ecclesia B. M. de Belpojet. — (Beaupouyet).

Ecclesia B. Mariæ de Buxia. — (Boisse).

Ecclesia B. Mariæ de Bracau. — (Bracouet).

Ecclesia S. Mariæ de Colles. — (Colles).

Ecclesia B. Mariæ de Siuraco prope Villam francham, Sarl. dioc.
Monasterium Tomolatense habens ecclesiam in honore B. Mariæ. — (Tremolac).
Ecclesia B. Mariæ de Doyna.—(Castilhonès).
Ecclesia S. Mariæ de Scaunaco.
Ecclesia S. Mariæ de Fonte invento. — *Font-Troubade.*
Ecclesia S. Mariæ de Frausteus. — *Frateaux*
Ecclesia S. Mariæ de Loupchaco. — (Longchapt).
Ecclesia S. Mariæ de Maurenes.—(Maurens).
Ecclesia B. Mariæ apud Molerias.
Ecclesia B. Mariæ de Maisos.
Capella Sæ Mariæ Castri de Monrevel.
Ecclesia B. Mariæ de Montesaguello.
Capella B. Mariæ de Moresio. — *Les Morézies* (Rouffignac).
Ecclesia B. M. de Muysidano.
Ecclesia S. M. de Montignaco. — (Montpont).
Ecclesia B. Mariæ de Parduco, Perducio. — (Tocane).
* Ecclesia B. Mar. de Podio Dodonis. — (Puydudon).
Ecclesia Caste Sanctæ Mariæ de Bragiaraco, conventus B. Mariæ castri Brageraci. — (Enclos des Recollets).
Ecclesia Sæ Mariæ de Chinhac, Chinhaco. — *Ste-Marie de Chignac.*
Ecclesia Sæ Mar. de Fracto Jove. — *Ste-M. de Frugie.*
Ecclesia Sæ Mar. de Segonzac. — *Ste-M. de Segonzac* (Montagrier).
Ecclesia Sæ Mariæ de Vernhio. — *Ste-M. de Vern* (Vern).
Ecclesia Sæ Mariæ de Sergiaco. — *Ste-M. de Sargeac* (Montignac).
Conventus Parochia B. Mar. Magdelenes Brageraci. — *La Madeleine.*
* Vivaria B. Mar. Magdalene in Calesia.
Capella Sæ Mar. Magdelenæ de Longo Vado. — (Longa).
Ecclesia Sti Martialis. — *St Martial* (Anc. Dioc. Pilh.).
Prioratus Sti Martialis de Layrache.— (Excideuil).
Parochia Sti Martialis de Drona. — *Ste-M. de Drone* (Ribeyrac).
Parochia de Sto Martialis prope Montem Doma. — *St M. de Nabirat* (Dôme).
Ecclesia Sti Martialis de Artensia, de Arcensa, Artensa, Arthenssa. — *St M. d'Artensec* (Montpont).
Ecclesia Sti Martialis de Exidolio, juxta castrum Exidolii sita, Prioratus Sti Mar. de Albareda. — *St M. d'Albarede* (Excideuil).
Parochia Sti Martialis de Vivayrols, de Vieyrol. — *St M. de Viveyrol* (Verteillac).
Ecclesia Sti Martialis de Autafort. — *St Mar. la Borie* (Hautefort).
Parochia S. Martialis de Galmarès.—*St Mart. Ganmarey* (Beleymas).
* Ecclesia Sti Martini de Boseira.—*St Martin* (Dépendance de l'abb. de Tourtoyrac).
* Ecclesia Sti Martini de Montescuys (Dépendance de St Médard de l'Abbaye). — *St-Martin de Montcuq* ? (Sigoulès).
Ecclesia Sti Martini de la Roqua, Sti Mart. de Ruppe prope Exidolium. — *Saint-Martin* (Excideuil).
Ecclesia Sti Martini Laster, Lastier, de Laster, Stus Martinus subtus Moissida. — *St-M. Lastier* (Mussidan).
Ecclesia Sti Martini de Combis, Sti Martini in honorio Montisclari. — *St-Martin des Combes* (Villamblard).
Ecclesia Sti Martini in honorio de Ribayrac, Parochia Sti Martini Picti. — *St-Martin de Riberac.*
Ecclesia Sti Martini de Hom, St Mart. de Heremo, St Mart. a lerni. — *St-Martin de Gurson* (Villef. de Longchapt).
Ecclesia Sti Martini Picti, Sti Mart. de Pictu. — *St-Martin le Peint* (Nontron).
Ecclesia Sti Martini de Frayschens, de Freyschenguas. — *St-Martin de Frayssengeas* (Thiviers).
Abbatia Sti Martini prope civitat. Petragorensem, in qua Stus Euparchius tulit caput Sti Dyonysii, ubi nunc est conventus Predicatorum, Burgus et Parochia Sti Martini prope Petrag. — *St-Martin* (Périgueux).
Ecclesiola Sti Martinet quæ est juxta muros Petragoræ.—*Autre St-Martin* (Périgueux).
Ecclesiæ Sti Martini ambæ, archipresb. de Quinta (Périgueux).
Ecclesia Sti Martini de Limolio. — *St-Martin* (Limeuil).
Eccl. Sti Martini de Bragerac, Paroc., Prioratus Sti Martini. — *St-Martin* (Bergerac).

Ecclesia Sti Martini de Drot. — *St-Martin* (Anc. Dioc. Agen).

Ecclesia Sti Martini, archip. de Villadès. — *St-Martin* (Villamblard).

Ecclesia Sti Martini de Pardiez. — (Tocane).

Securitas ville....a fonte Sti Martini. — *Fontaine de St-Martin* (St Astier).

* Parochia Sti Mauberii in honorio Sti Asterii.

* Ecclesia Sti Mauricii, archip. de Quinta.

Ecclesia Sti Mauritii, infra fortalitium et clausuras repayrii de So Mauritio. — *Saint-Maurice* (Ste-Alvère).

Preceptoria, Ecclesia Sti Mauritii de Andrivalibus, data fratribus militiæ Templi cum domo de Dorle annexata. — *St-Martin d'Andrivaux.*

Ecclesia parochial. Sti Maximi sive St Mayme prope Montem Cucum. — *St-Mayme* (St Laurent des Vignes).

Eccl. Sti Maximi de Rosano, Prioratus Sti Maximi de Rausaco. — *St-Mayme* (La Linde).

Parochia Sti Maximi de Perols, de Perairols, Parochia St Maïm devers Douville. — *St-Mayme* (Vern).

Monasterium Sti Medardi, Prioratus Sti Medardi de Abbatia. — *St-Médard de Gurson* Villef. de Longchapt).

Cella Sti Aredii, in honore Sti Medardi dedicata et vulgo Exidolium nuncupatur, Capella Sti Magni et Sti Medardi infra muros Exidolii. — *St-Médard* (Excideuil).

Ecclesia Sti Medardi, archip. Parducensis. — *St-Médard de Drone* (Riberac).

Ecclesia Sti Medardi de Limoil, Limul, de Limolio prope Moysidanum. — *St-Médard* (Mussidan).

* Ecclesia Sti Medardi de Albugia.

Ecclesia Sti Michaelis in honorio Montis Pavonis, St Mich. de Duppla. — *St-Michel de Double* (Mussidan).

Ecclesia Sti Michaelis de Villadès. — *St-M. de Villadeix* (Vern).

Ecclesia Sti Michaelis de Clusa, Parochia St Micael de la Clusa, Lespaut St Michaelis de la Clusa. — *St-Michel de l'Ecluse* (Ste Aulaye).

Ecclesia Sti Michaelis, archipresb. de Velhinis. — *St-Michel de Montaigne.*

Ecclesia Sti Michaelis de la Penduda. — *St Michel* (Tourtoyrac).

* Ecclesia Sti Angeli Michaelis. — (dépendait de l'abb. d'Userche).

Locus Sti Michaelis. — *St Michel* (Bartz).

Ecclesia Ste Mundanæ. — *Ste Mundane* (Carlux).

Hospitalis seu præceptoria Sti Naxentii, Religiosa domus, Parochia de Sto Nassentio.— *St Naixent* (Bergerac).

Ecclesia Ste Natalitiæ. — *Ste-Nathalène.*

Prioratus Sti Nazarii. — *St Nazaire* (Gardone

Ecclesia Sti Nicholai, archip. de Champanhaco. — *St Nicolas* (Champagnac).

Ecclesia Sti Nicholai de Gorson.—*St Nicolas* (Gurson).

Ecclesia Sti Ulricii, Capella Sti Orirchii, Oricii in castello de Gorson. — *St Orice* (Gurson).

Prioratus Sti Orichii et Sti Nicolai de Gorson. — *St Orice et St Nicolas réunis* (Gurson).

Ecclesia de Sta Ursa. — *Ste Orse* (Thenon).

Moster St Paisent, prioratus Sti Paxentii (*Voir la Motte*) — (Monravel).

Ecclesia Sti Pancrasii, archip. de Condaco.— *St Pancrace* (Champagnac).

Ecclesia Sti Pantalii d'Ans. — *St-Pantaly* (Savignac).

Ecclesia Sti Pantaleonis, Sti Pantalii, archip. de Exidolio. — *St-Pantaly* (Excideuil).

Ecclesia, Parochia Sti Perdulphi, Pardulphi. *St-Perdoux* (Issigeac).

Ecclesia Sti Pardulphi, Sti Pardulphi prope Vernodium, Sti Perdulphi de Drona. — *St-Pardoux* (Riberac).

Ecclesia Sti Pardulphi, archip. de Vet. Marolio. — *St-Pardoux* (Mareuil).

Ecclesia Sti Pardulphi, Parochia Sti Perdulcis prope villam Petragor.. — *St-Pardoux* (Excideuil).

Ecclesia Sti Pardulphi, archip. de Condato, Priorat., conventus monialium Sti Pardulfi de Riperia. — *St-Pardoux* (Nontron).

Ecclesia Sti Pardulphi, archip. de Biras. — *St-Pardoux* (Brantôme).

Stus Pardulphus, archip. de Carves, Ecclesia de Sto Perdone. — *St-Pardoux* (Belvez).

Ecclesia in honore Sti Justi et Sti Pastoris quæ est super ripam fluminis quod Droth vocatur, in archip. Baianensi.—*St-Pasteur* (anc. Dioc.).

Ecclesia Sti Pauli, Ecclesia Sti Pauli de Rupe,

Præceptoria de Rupe Sti Pauli. — *St-Paul La Roche* (Jumilhac).
Parochia Sti Pauli, Fortalitium ecclesiæ Sti Pauli de Drone. — *St-Paul-Lizonne* (Verteillac).
Ecclesia Sti Pauli de Sera, de Seris. — *St-Paul de Serres* (Vern).
Ecclesia Sti Petri d'Eyraut. — *St-Pierre d'Eyraud* (La Force).
Ecclesia Sti Petri de Cola, de Coles, Prioratus Sti Petri. — *St-Pierre de Cole* (Thiviers).
Ecclesia Sti Petri alta juxta ecclesiam Sti Johannis. — *St-Pierre ès-liens* (cité de Périgueux).
Ecclesia Sti Petri quæ est in cemeterio civitatis. — *St-Pierre-Laneys* (hors la cité de Périgueux).
Parochia de Sto Petro Lanès, St Pey Lanès. — *St-Pierre-Laneys* (Périgueux).
Ecclesia Sti Petri de Limolio. — *St-Pierre* (Limeuil).
Ecclesia Sti Petri, archip. de Quinta. — *St-Pierre de Chignac.*
Ecclesia Sti Petri de fracto Jove. — *St-Pierre de Frugie* (Thiviers).
Ecclesia Sti Petri in qua Stus Asterius sepultus est. — *St-Pierre* (St-Astier).
* Ecclesia Sti Petri d'Elbel. — *St-Pierre* (le Bel).
Ecclesia Sti Petri de Pomport. — *St-Pierre de Pomport.*
Hospitale Sti Pomponii. — *St-Pompon* (Dôme).
Ecclesia Sti Projecti, archip. de Marolio. — *St-Priest* (Mareuil).
Ecclesia Sti Projecti de la Faugieyra. — *St-Priest-les-Fougères* (Jumilhac).
* Ecclesia Sti Projecti de Fracto Jove de Freina. — (Dépendance de Charroux).
Domus monachorum Sti Privati, Ecclesia de Sto Privato. — *St-Privat* (Ste-Aulaye).
Ecclesia Sti Privati. — *St-Privat* (Excideuil).
Prioratus de Quinsaco, archip. de Champanhaco. — *Quinsac.*
Ecclesia Sto Quintino. — *St-Quentin* (Dôme).
Ecclesia Sti Quintini, archip. de Champanhaco. — *St-Quentin* (Champagnac).
Parochia Sti Quintini. — *St-Quentin* (Issigeac).
Parochia Sti Quintini, archip. Sarlatensis. — *St-Quentin* (Sarlat).
Ecclesia Sti Quintini. — *St-Quentin* (anc. Dioc. Pilhac).
* Altare Sæ Quitteriæ. — (Eglise de Cauze de Clérans).
Ecclesia Sti Biberii, Ripperii, Riberii, Locus Sti Riberii. — *St-Rabier* (Terrasson).
* Ecclesia nova quæ est in honore Sæ Radegundis, in centena Albucense. — (Milhac).
Monasterium Sti Raphaelis, Ecclesia Sti Raphaelis archangeli, Prepositura de Sto Raphaele. — *St-Raphaël* (Excideuil).
* Ecclesia Sti Raphaelis quæ infra muros Castrigelosii. — (Dépendance de l'abbaye de Tourtoyrac).
* St Raphael, pertinens ad Stum Saturninum Blaquènes.
* Ecclesia Sti Reginaldi, archip. Albugensis.
Ecclesia Sti Remigii, Sti Remerii. — *St-Remy* (Villefranche de L.).
* Ecclesia de Sen Roma, archip. de Condaco.
Ecclesia Sti Romani. — *St-Romain* (anc. Dioc. Pilhac).
Ecclesia Sti Romani. — *St-Romain* (anc. Dioc. Peyrat).
Ecclesia Sti Romani. — *St-Romain* (Thiviers).
Oratorium antiquum Sti Romani prope Ecclesiam de Lupiaco. — *St-Romain* (Villef. de Longchapt).
Ecclesia Sæ Sabinæ. — *Ste-Sabine* (Beaumont).
Ecclesia Sti Salvatoris de Landas, de Landa. — *St-Sauveur de La Lande* (Montpont).
Ecclesia Sti Salvatoris, Sen Salvador. — *St-Sauveur de La Lande* (Bergerac).
Ecclesia Sti Petri de Sen Saut, Sensaut, archip. de Tiborio. — *St-Saud.*
Parochia Sti Sebastiani. — *St-Sebastien* (Gouts).
Prioratus, Parochia Sti Saturnini de Puteo. — *St-Sernin du Puch* (La Force).
Parochia Sti Saturnini, Sarlat. dioc. — *St-Sernin* (Issigeac).
Ecclesia Sti Saturnini de Railhaco, Sti Saturnini honorii de Relhaco. — *St-Sernin de Relhac* (Le Bugue).
Ecclesia, Parochia Sti Saturnini de Heremo. — *St-Sernin de l'Herm* (Villefranche de Belvès).
Paroffia Saint Cerny. — *St-Sernin de Gabanelles* (Bergerac).
Vicaria Sti Saturnini in eccles. Sti Frontonis. — *St-Sernin* (Périgueux).

Parochia Sti Severini. — *St-Seurin de Prats* (Velines).
Ecclesia Sti Severini, archip. de Novo Vico, Parochia Sti Saturnini, Castellania d'Estissaco. — *St-Severin d'Estissac*
Ecclesia Sti Severini de Pavanselas, quæ est juxta Castellum d'Albaterra. — *St-Seurin* (anc. Dioc. Pilhac).
St Sibranet. —(dépendance de Beaumont). — *St Sibro* (Faux) ou *St Cyprien* (Issigeac)?
Parochia Sti Cyprianet.—*St-Sibranet* (Dome).
Parochia Sti Sicarii de Vasdic. — *St-Sicaire* (St-Michel de l'Ecluse).
Hospitalis, Ecclesia Sti Silani. — *St-Silain* (Périgueux).
* Parochia St Sorn de la Bayssa.
Ecclesia Sti Sulpicii de Salis, archip. de Tiborio. — *St-Sulpice* (La Nouaille).
Ecclesia Sti Sulpitii, dioc. Sarlatensis. — *St-Sulpice* (Eymet).
Ecclesia Sti Sulpitii, Sti Suplicii, archip. de Duppla. — *St-Sulpice* (Ribérac).
* Ecclesia Sti Sulpitii de Albugia. — (Le Bugue).
Ecclesia de Sen Sulpicii, arch. de Villadès.— *St-Sulpice* (Lalinde).
Ecclesia Sti Trojani, data Mon. Tusturiacensi. — *Ste-Trie ?* (Excideuil).
Capella Sti Victoris, archip. de Avavolio. — *St-Victor* (Montagrier).
Ecclesia Sti Victoris, archip. de Monrevel. — *St-Victor* (Monrevel).
Parochia Sti Vincentii de Conezac, Cornazac, arch. de Duppla. — *St-Vincent* (Neuvic).
Ecclesia Sti Vincentii, archip. Sarlatens. — *St-Vincent.*
Ecclesia Sti Vincentii, arch. de Exidolio. — *St-Vincent* (Savignac-les-Eglises).
Ecclesia Sti Vincentii, Parochia Sti Vincentii de Gal Monstier, de Gal Marès. — *St-Vincent de Jal-Moutier* (Ste-Aulaye).
Ecclesia Sti Viviani. — *St-Vivien* (Velines).
Ecclesia Sti Bibiani, arch. de Duppla. — *St-Vivien* (Montpont).
Parochia Sti Bibiani de Uscha, archip. de Biras. — *St-Vivien* (Valeuil).
Parochia Sti Viviani, arch. de Pilhac. — *St-Vivien* (anc. Dioc.).
Castrum de Salanhac, Parochia de Salanac. — *Salagnac* (Excideuil).
Parochia de Salanac, Mota de Saleinac, Castrum de Salanac, Salenhac, Salenac, Salachnach, de Saleniaco, Salaignaco. — *Salignac* (Sarlat).
* Mansus de la Salessa. — (Beaurone).
Rivus del Salembre, Pons del Salambre. — *Le Salembre,* Riv.
* Pratum voc. de la Saletia. — (Brassac).
Maynam., Moli de Salis, in parochia B. Mariæ de Perducio. — *Salles.*
Possessio vocabulo Salacensis, in solo Petragorico, Ecclesia de Salas. — *Salle* (anc. Dioc. Pilhac).
Ecclesia de las Salas, arch. Sarlatensis. — *Salle* (Cadouin et Belvez).
Ecclesia Sta Mariæ de Sales. — *Salle* (Dépendance de l'abbaye de Sarlat).
Sala, vicus cui vocabulum est Salis. — *Tour de Sales* (Ligueux).
Ley Claou de Salo, Caux de Sale. — *Côtes-Salles, ruines de Montaut* (Villamblard).
Castrum appellatum la Sala al Compte, caput Comitatus. — *Anc. Château du comte de Per.* (Périgueux).
In castello de Montpao, en la Sala Comtal. — *Grande salle du château de Montpont.*
Ecclesia del Sala, archip. de Villadès. — *Salon* (Vern).
Bordaria Salagorda, Nemus situm en Salagorda, Riperia de Salo Gourda. — *Sallegourde* (Marsac).
La Salamonia. — *La Salamonie* (Sainte-Marie de Vern).
* Terra et boscus de Sala Viridi.
* Tenentia de Salh, in parochia Sti Johannis de Vernh, Ecclesia del Sala, du Salou. — (Salon).
Agricultura voc. la Salvetat, Malafaia juxta Salvitatem, Unus de minimis locis et jam prope desertum, vocatus Salvitas. — *La Salvetat* (Cabans).
Parochia de Salvitate, Castellanie de Rocilha, Hospitalis de Salvitate, Dioc. Petrag., Præceptoria Salvitatis Grasseti, la Terra de la Sauvetat. — *La Sauvetat-Grasset* (Douville).
Domus Leprosorum quæ dicitur de Salvanjo, Salvajou, Salvagum, Salvougum, Salvougo. *Salvaujou* (cité de Périgueux, près du bourg de St-Martin).

Domus Lepros. Sti Aviti. — *La Sauvagie* (St-Avit-Seigneur).
Parochia de Sanis, in Bailliva de Gardona. —*Sane* (St-Christophe de Monbazillac).
Mansus Sagna. — *Le Sanet* (Trellissac).
Vallis de la Sanha.—*La Saigne?* (Valogjoux?)
Prœceptoria, Domus militiæ Templi de Sarjaco, Sergiaco, Vicus de Sargiaco. — *Sargeac* (Montignac).
Ecclesia de Sirlanda, Sorlanda. — *Sarlande* (La Nouaille).
Monasterium Sti Salvatoris quod vocatur Sarlatum, Ecclesia Sti Salvatoris et Sti Sacerdotis, Monast. monach. nigrorum quod Sarlatium dicitur, Archipresbyteratus Sarlatensis, de Sarlaco, Vicus Sarlatensis, Villa, Civitas Sarlatæ, Sarlatensis. — *Sarlat.*
Ecclesia Sti Petri de Sarlhac, de Sarlado, de Sarlac. — *Sarliac.*
Ecclesia de Sarrazac. — *Sarrazac* (Thiviers).
* Maynam. de la Saumaria. — (Neuvic).
* Mansus voc. de la Saunha. — (Montaignac de la Crempse).
Parofia del loc de Salsinhac, avant dit, de Sals, Ecclesia Sti Martini de Saussignac.— *Saussignac* (Sigoulès).
Saltus Militis. — *Saut du Chevalier.*
Hospitium de Sauvebuo.—*Sauvebœuf* (Aubas).
Terræ de Salvabuo. — *Sauvebœuf* (La Linde).
Castrum, Ecclesia de Savinihac, archip. de Albuces. — *Savignac* (Miremont).
* Ecclesia Sti Christoph. de Saviniaco.—(Dépendance de l'abbaye de Tourtoyrac).
Ecclesia de Savinhaco, archip. de Tiborio. — *Savignac-les-Eglises.*
* Vallis quæ exit à Valle Seguini. — (Environs de Cadouin).
Ecclesia de Segonsac. — *Segonzac* (Montagrier).
* Feodum de la Seguinia. — (St-Pardoux de Drône).
* Maynam. de la Seguinia (Issac).
Tenement. de la Sidla. — *La Selve* (St M. des Combes).
* Tenementum voc. de la Semapia. — (St M. des Combes).
Ecclesia de Sencenac, Mansus de la vila de Cenzenac. — *Sencenac* (Brantôme).
Ecclesia de Sengeyrac, de Sangeyraco. — *St-Geyrac* (St-Pierre de Chignac).
Ecclesia nova de Senilhac, Sinilhac, de Senilhaco, de Senelaco, Honor de Senelhac. — *Senilhac* (St-Pierre de Chignac).
Terra de Septem Fontibus quæ est in parochia de Chanhac. — *Sept Fons* (Ste-M. de Chignac?)
Vallis quæ Septem Fontes appellatur, in sylva Cadunensi. — *Sept Fons* (Cadouin).
Prioratus de Septem Fontibus, archip. de la Quinta, Crux quæ est supra Trolium voc. de Septem Fontibus. — *Sept Fons* (Champsevinel).
* Tenement. voc. de Septem Viis. — (Entre Cadouin et Poutours).
Sermetum, Prœceptoria de Sernato. — *Sermet* (Loubéjac).
Ecclesia de Servenchas, de Servenchiis. — *Servanches* (Ste-Aulaye).
* Tenentia de la Serva prope Bonam Vallem. — (Auberoche).
La Serventia. — *La Servantie.*
* Mansus de Sessac. — (St-Aquilin).
* Feodum de Sezanas. — (Belvez).
Seschays. — *Seyssac ou Seches* (Montravel).
* Maynam. de Seylhac. — (Blis).
Ecclesia de Syorac, Syourac, Prioratus de Siuraco, Burgus de Sciouraco, Syoracum, Ciurac. — *Siorac* (Belvez).
* Maynam. de Siorac. — (Villamblard).
Ecclesia de Syoraco, archip. de Duppla. — *Siorac* (Riberac).
Domus de Syourac. — *Siorac* (Anesse).
Terra de Ciaurac, parofia de Marsac. — *Siorac* (Marsac).
Ecclesia de Sirulh. — Sireuil.
* Prœceptoria de Soleto. — (Mareuil).
Hospitium de Solinhaco. — *Solignac* (Blis).
* Affarium de Solmahas. — (Cussac).
* Affarium de Solmahas. — (Peyrouse).
* Maynam. de la Sorbana. — (Preyssac).
* Maynam. de la Sorbaria. — (Champsevinel).
Ecclesia de Sorges, Sorbges, Sorbjes. — *Sorges* (Savignac).
Portus vulg. voc. de Sorn, in riperia de Sornio, Mansus voc. Sorn. — *Sorn* (Ales).
Parochia de Sobareda.—*La Soubarède* (Conne).
Rivus dictus Freguriout prout descendit de par. de Esparvo et fluit in flum. de la Drona. — *Le Sourisseau* (Lesparon).
Ecclesia Sti Petri de Sorziaco, Sorzac, Prio-

ratus conventualis Sti Petri de Sourzaquiis. *Sourzac* (Mussidan).
* Nemus voc. le Sosterrain. — (Fanlac).
* Locus voc. de Sufferte. — (Bruc).

T.

Las Tabouissias. — *La Taboissie* (Sendrieux).
* Boria et molend. voc. Talhaferencha. — (Bruc).
Feodum de Talhefer. — *Taillefer* (Manzac).
Terra del Pomies Talhafer. — *Taillefer* (Montrent).
Domus de Tallapetit, Talapetit.—*Taille-Petit* (Ste Orse).
* Domus de Talhapavo, Grangia de Talapava, filiola Cadunii.
* Terra voc. de Taloneriis apud fontem Borsiaci. — (Bourzac).
Parochia de Tanaie. — *Tamniers?* (Sarlat).
Truffleras. — *Tauffières* (Brassac).
* Boaria de la Tasta. — (Env. de Bergerac).
* Prioratus de Taveriis, Sarl. dioc.
Taiac, Tayac. — *Tayac* (St-Cyprien).
Tellol. — *Teillots* (Hautefort).
Parochia de Tempnhaco. — *Temniac* (Sarlat).
Prœceptoria de Lagueos, domus templi de Lagueo. — *Le Temple Laguyon.*
* Capella sive Templum ord. S. J. H. in loco de Bello videre. — (Belvez).
Terra deu Tillet.—*Teolet* (anc. Dioc. Pilhac).
Maynam. dictum del Teolet. — *Teolet* (St-M. des Combes).
Maynam. dictum de Teorat. — *Teorat* (Neuvic).
Monasterium Sti Suris vocabulo Gerediæ, Abbatia Terrassonensis, Terracinensis, Tarassos, Prepositura Sti Juliani de Terrassonio, Castrum de Terrasson, Pons de Terrassonio. — *Terrasson.*
* La Terrassonia. — (Poss. de Chancelade).
* Molendin. de las Teudas. — (Varennes).
Crux de Teurat. — *Teurat* (Neuvic).
Ecclesia de Tiberio; archipresbyt. de Tiborio, Castrum de Tiborio, Castellania de Tiverio. — *Thiviers.*
Ecclesia de Thonaco, Tonnaco. — *Thonac* (Montignac).
Ecclesia Sti Martini de Athenaco, Mansus de Atenac, Atenach, Atenag. — *Thenac* (Sigoulès).
Ecclesia de Theno, villa de Thenone. — *Thenon.*
* La Maine de la Theorelia. — (St-Germain le Corps).
Thermæ publicæ vetustate collapsæ. — *Thermes antiques à Périgueux.*
* Maynam. de Thoules. — (Bassillac).
* Maynam. dels Tilhols. — (Vallereuil).
* Podium de Tiracuol.
* Affarium de las Tizonieras. — (Savignac).
Pardutz. — (Voir ce mot) *Tocane.*
* Tenensa de Toyrac. — (St-Jean de Vernh).
* Bordaria quæ voc. Tonelaria de villa Orsini.
Porta de Tecto. — *Le Touin* (porte Nord de l'Eglise St Front).
Sur une brique : (*Me fecit Tolonio*). Deux inscriptions trouvées à Vesone ; (Deo *Telon*), Ecclesia del Tolon, à las Gravieras deversus lo Tolon, Leprosia del Tolon, Conventus de Ligurio, sive del Tolon, Domus de Turum, Hermitage del Tholon. — *le Toulon* (Environs de Périguenx).
Turris Sti Silani. — *Tour St Silain* (Périgueux).
Turris de la Agulharia. — *Tour de l'Aiguillerie* (Périgueux).
Turris dicta de Buxo ante parvos muros villæ Petrag.
* Turris de Castro quod Doma dicebatur, altissima et pulcherrima.—(Tour du château de Dome-Vieille).
Turris in Monte de Doma juxta Castrum Amalvini Bonafos. — (chât. du Mont de Dome, acheté par Philippe le Hardi.
Turris loci de Razaco. (Razac sur l'Ille).
Ecclesia Castri de Turre, Ecclesia de Turre alba, blanca. — *La Tour Blanche* (Verteillac).
Turris archiepiscopalis apud Bellum Videre.
Parochia de Turribus, Ecclesia Sti Hilarii de Turribus. — *Les Tours de Lenvège* (Saussignac).
Torlhacum. — *Tourliac* (Rampieux).
Locus nomine Tusturiacum, Monasterium Tusturiacense, Sti Hilarii Tostoriacense, de Tortoyraco. — *Tourtoyrac* (Hautefort).
* Molend. pontis de Tousquam. (Montagrier).

Trajectus. — *Passage de la Dordogne sur la voie de Vesone à Aginum, Port du Noyer, sur la Dordogne entre St Germain et Mouleydier.*
* Boaria de Tralpat. — (Vern).
Preceptoria de Trapa, Ecclesia Stti Jacobi de Trapis. — *La Trape* (Villefranche de B.)
Ecclesia de Trelhissaco, Burgus de Treilhissiaco, Tralhissac Treslissac. *Trellissat.*
Trelicia, locus Trelicenus? — *La Treille* (La Feuillade).
Tomolatum, Locus Temolaci, Tomolatense, Monasterium de Temoula, de Temolaco, de Themolato, Prepositura Themolatensis. — *Tremolat.*
* Domus fratrum de Tribus Rivis juxta lo Fleys.
Prioratus de Tribus Sororibus, Foresta de Tribus Sororibus, Parochia de Tresserors Tres Sœurs. — *Tresseyroux* (Mussidan).
Locus del Truelh. — *Le Treuil* (Auriac de Montignac).
Mansus del Trolha. — *Le Treuil* (St Paul de Serre).
* Trolium, Torcular vocatum de Septem fontibus. — (Entre Agonac et Périgueux).
Ecclesia Stti Saturnini de Tregonam, Trigonan. — *Trigonan* (Périgueux).
* Terra voc. de la Tristinia. (Vallereuil).
Flumen dictum la Tuda. — *la Tude R.*
* Capella de Tulsac.—(Dép. de Chancelade).
Ecclesia de Tursac, Prioratus de Tursaco.— *Tursac* (St Cyprien).

V

* Terra ad fontem de la Vaisa, ubi fundata est ecclesia et cimiterium. — *L'Abbaye, près St Médard de Gurson.*
Maynam. de la Valada.—*La Valade* (Brassac).
Hospitium Valbeonis situm in honore de Vernhio, Valbeio, Valbeo de las Lechas.— *Valbéon* (Vern).
* Valbueira (*don à Userche*). — (Corgnac)?
Ecclesia, archipresbyt. de Avavolio, Avaloil, Valoil, Parochia de Abaletio, Capella Ste Mariæ de Valaloy. — *Valeuil* (Brantome).
Ecclesia de Valaro, Valarey. Valaruey, Baleroy. — *Vallereuil* (Neuvic).
Bordaria de Valle. — (St M. d'Excideuil).
Mansus de Valmasanges, in territoriode la Ribiera de Fanlaco.— *Valmesengeas* (Fanlac).
Ecclesia de Volugou, Valojols. — *Valogjoux* (Montignac).
* Locus voc. la Vanena. — (Neuvic).
Ecclesia, archipresbyt. de Avanxens, Avantxanchs. *Vanxains* (Riberac).
Mansus dictus de Varennes, in parochia de Lencaycheto. — *Varennes* (La Linde).
Maynam. de Puy guilhem ou Varennas. — *Varennes* (Bruc).
Locus vocatus de Valle Clara, Cartusia Vallis Claræ. — *Vaux Claire.*
* Prioratus de Valas, archipresbyt. d'Avanxens.
Domus de Vals juxta Montempavonis. — *Vaulx.* (Montpont).
Villa quæ vocatur Vallis, in vicar. Piliacense, ecclesia de Vals, archipresbyt. de Pilhaco. — *Vaux*, (anc. Dioc.)
* Ecclesia de Vallibus archipresbyt. de Peyrato. (anc. dioc.
Ecclesia de Veunac. *Vaunac* (Thiviers).
Maynam. de la Vaure *La Vaure* (St Victor).
Capella de Vaischa, parochia de Vaycha, in honorio de Vernhio. — *La Vaysse* (Villamblard).
Corba Vaycha. — *Courbe Vaysse* (Neuvic).
La Vayschieyra en Vielha Ciptat. — *La Vayssière* (env. de Périgueux).
Mansus de la Vaichieyra. — *La Vayssière* (Montagnac de la Crempse).
* Ecclesia de Veyschiens. — (Exideuil).
Ecclesia de Velhanis, archipresbyt. seu plebania de Velinis. — *Velines* (Bergerac).
Ecclesia de Venduira, Capella de Vendoyra, de Vendyer. — *Vendoire* (Verteillac).
Verdinas, archipresbyt. de Condato. — *Verdinas* (Ste Croix de Mareuil).
Parochia de Verdonno. — *Verdon* (La Linde).
Repayrium de Verdono. — *Verdon* (Belvez).
Prioratus Stti Jacobi de la Vernia, de la Vernha. — *St Jacques de La Vergne.*
a Vernha de Bergairaco. — *Les Vergnes.* (Bergerac).
Mansus de Vernia. — *Mas des Vergnes* (St Astier).
Tenement. voc. de Mas Vergnie. — *Les Vergnes* (Champsevinel).
Ripia del Vernh. — *Le Vern, R.*

Ecclesia Stæ Mariæ et Sti Johannis de Ver, Bastida constructa apud Vern, Castrum et Castellania de Vernio, Sigillum ad contractus apud Vernhium. — *Vern.*
* Ecclesia de Vernhaco, archipresbyt. de Villa Amblardi.
* Ecclesia, Parochia de Vernonaco. — *Pouillé de Charroux.*
* Cumba appellata de Verneuil. — (Environs de Périgueux).
Capella municipii nomine Vernode, in Parducensi archipresb. — *Vernode.*
Miles de Vernodio sive de Podio Agulhie, in honorio de Montignac. — *Vernode.*
Ecclesia de Verteilhaco. — *Verteillac.*
Ecclesia Sti Petri de Auver. — *Ver de Biron?* (Dépendance de Sarlat).
* Desertum voc. de Verzinias.—(Coulounies).
Templum Deæ Tutelæ, Tutelæ Augustæ Vesunæ. — *Tour de Vésone.*
Ecclesia de Vayrignaco. — *Veyrignac* (Gaulegeac).
Parochia de Veyrinas, Veyrinis, Castellania de Vernhio, Castrum de Vitrinis. — *Veyrines* (Vern).
Locus de Veirines. — *Veyrines* (La Chapelle Agonaguet).
Repayrium de Vitrinis. — *Veyrines* (Dôme).
* Maynam. voc. de Podio la Vayssière, sive lou Puey de las Veyssieras. — (St Rabier).
Fluvius Visera, Visere. — *La Vezère.*
* Tenement. de la Vezinena, Vezinaria. — (St M. des Combes).
* Maynam. de las Vias. — (Neuvic).
* Mas Del Vilar. — (Sorges).
Ecclesia de Vico. *Vicq.*
In loco voc. in Veteri Civitate, in Vieilha Ciptat. — *Vieille cité* (Périgueux).
E. Veilmon. — *Vielmont* (Le Bugue).
Ecclesia de Vail Vic, parochia de Veteri Vico, Veu vic. — *Viel Vic.*
Ripia de Vegonac. — *Viganac* (Brantôme).
* Parochia de la Vigenna Castellania Montispavonis. — (Montpont).
* Molendinum Vigerium juxta pontem de la Peyra. — (Périgueux).
* Molendini de Vigeyraulx. — (St Martial de Drône).
Bordaria de la Vilania. — *La Vilenie* (Atur).
Molend. de Vilenie. — *La Vilenie* (Montpont).
Ecclesia de Vilhac. — *Villac* (Terrasson)
Archipresbyteratus de Villades, Villadensis. — *Villadeix, auj. St-Marcel.*
Capella de Villades. — *Villadeix* (anc. Dioc. Pilhac).
* Prioratus secularis, Ecclesia de Villa Gardel, Sarl. Dioc.
Ecclesia de Ville Amblard, archip. Ville Amblardi. — *Villamblard.*
* Sylva quæ dicitur Villa Nova. — (Chancelade).
Ecclesia de Vilars, Sti Marcialis de Vilars, Valars. — *Villars* (Champagnac).
Mansus de Vilars qui est en la parofia de Segonzac. — *Villars* (Segonzac).
Villa Boen, archip. de Villabone, Villabonis, Vilaboy, post de Peyrato. — *Villebois, ensuite la Valette* (anc. Dioc.).
Bastida de Villa Franca, Franqua, Castel. de Villefranches, Sarl.—*Villefranche* (Belvez).
Bastida de Lopian, Castell. de Villefranche de Lopchaco.—*Villefranche de Longchapt.*
Villa Dei. — *Villedieu.* (Terrasson).
Ecclesia de Villatores, Vilatorres. — *Ville Toureix* (Ribérac).
* Vinea voc. de Vilota. — (St-Victor).
Las Visminieras. — *Viminière* (Dôme).
Repayrium de Vimont, in honorio Rupis Sti Christophori. — *Vimont* (Plazac).
* Terra voc. la Vinada. — (Bassillac).
* La Vinharco. — (St-Aquilin).
* Terra de Virac in parochia de Gardona.
Montestiva? Ecclesia Sti Martini de Vitraco, Vitriacum. — *Vitrac* (Dôme).
Mansus de Vitrac in par. Sti Gervasii. — *Vitrac* (Périgueux).
* El mas de Vivier. — (Bugue).
Maynam. vocat. del Vivier.—*Vivier* (Neuvic).
* Fossa Viverii. — (Beaurone).
* Mansus Urtic. — (Ribeyrac).
Ecclesia de Urvals, archipresb. de Carves. — *Urval* (Cadouin).

ERRATA.

Pag.	*lig.*	*au lieu de :*	*lisez :*
8	7	la cité	la 5me cité.
10	17	divers peuples.	deux peuples.
11	11	Capeyron	Capeyrou.
19	16	un archiprêtré qui n'est pas compris, etc	un archiprêtré, distinct du Baiacensis ou Baianencis, qui n'est pas compris, etc.
31	16	ils ont aussi donné	elles ont donné, etc.
32	21	*Saint-Cheybard,*	*Saint-Cheypar.*
35	38	Les mêmes voyelles distinguent, etc.	Dans l'idiome périgourdin, les mêmes voyelles distinguent encore les sexes, à la différence du latin : *filius, filia.*
38	19	Le Temple de l'Eau	Le temple la Guyon.
55	2	le côté sud-est	sud-ouest.
65	3	Saint-Mayne,	Saint-Mayme.
73	27	de ces actes, devient, etc.	Le *Clarmon* du premier de ces actes devient, cent ans après, de *Claro Monte; Longas,* devient de *Longo-Vado, etc.*
92	8	Arch. de Parduacensis.	Arch. de Parducensis.
93	20	Minezac.	Minzac.
»	22	Mon Peyot.	Monpeyrot.
»	27	de Monarret.	Moncaret.

RECTIFICATION, pag. 25. — Je me suis trompé en indiquant Pressignac comme le Prisciniacum dont il est question dans la vie de saint Eusice. Une tradition invoquée dans la localité et la ressemblance des noms, en sont la cause. Cependant si le petit oratoire de Cancelade, près de Pressignac, ne peut prétendre à l'honneur de s'être appelé *Cella Sti Eusitii,* il peut, pour son origine, remonter à une époque aussi reculée, comme le témoignent de nombreux fragments de tuiles à rebords mêlés aux décombres qui sont au pied de ses murs.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
FEB 1 [illegible]3
[illegible]582

CANCELLED
NOV 7 1953
OCT 27 1983

1252.65.17
Dordogne.
Widener Library 003034886
3 2044 086 527 413